SOMMAIRE

Pages

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 28 octobre 1998.....I-1

I - LE CONSTAT : UNE CRISE LONGUE ET UNE FRANCE PEU PRÉSENTE.....3

A - DES ATOUTS ET DES EFFORTS POUR SORTIR DE LA CRISE.....3
1. Les atouts.....4
2. Les efforts d'assainissement.....5
3. Deux acteurs déterminants : le Japon et la Chine.....8
4. Le rôle de la communauté internationale.....10

B - LA FRANCE N'EST PAS SUFFISAMMENT PRÉSENTE DANS CES PAYS POUR PRÉPARER L'AVENIR.....12

II - LES VINGT PROPOSITIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....15
1. Une grande action pour l'Indonésie en plein drame.....15
2. Resserrer les liens avec la démocratie philippine.....16
3. Former des cadres singapouriens.....17
4. Créer des structures scolaires et de formation sur place.....17
5. Attirer des étudiants asiatiques.....17
6. Diffuser des émissions françaises de radio et de télévision.....18
7. Organiser des séminaires pour nos dirigeants de sociétés.....18
8. Investir maintenant.....18
9. Lier des PME françaises et asiatiques.....18

B - ENGAGER L'UNION EUROPÉENNE EN ASIE DU SUD-EST.....19
1. Agir au niveau de l'Union européenne.....19
2. Un modèle à suivre : un campus commun aux écoles française et allemande.....19

C - RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.....20
1. Un sommet Nord-Sud pour réformer le système monétaire international.....20
2. Un Conseil de sécurité économique et social.....20
3. Un système d'alerte de crise.....21
4. Un code de bonne conduite financière.....21
5. La transparence financière et économique.....22
6. Accroître les moyens du FMI.....22
7. Faire intervenir en même temps le FMI, la Banque Mondiale et l'OIT.....22

8. Soutenir la ratification et l'application des conventions fondamentales de l'OIT....23
9. Renforcer l'action de l'OMC....24

CONCLUSION....25

ANNEXE A L'AVIS....27
SCRUTIN....27
DÉCLARATIONS DES GROUPES....29

RAPPORT présenté au nom de la section des Relations extérieures par Monsieur Eric HINTERMANN, rapporteur II-1

INTRODUCTION....5

CHAPITRE I UN DÉVELOPPEMENT ORIGINAL MAIS FRAGILE....6

I - LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION....6

A - L'ÉCHEC DE LA POLITIQUE DE SUBSTITUTION AUX IMPORTATIONS (1960-1970) 7
1. La volonté d'indépendance guide le choix d'un modèle de développement économique....7
2. Des expériences individuelles qui, à l'exception de Singapour, s'avèrent peu concluantes....9

B - L'ESSOR D'UN TROISIÈME PÔLE ÉCONOMIQUE MONDIAL (1980S-1990S) : LA POLITIQUE D'INDUSTRIALISATION PAR LES EXPORTATIONS 10
1. L'ouverture aux investissements....10
2. Vers une spécialisation de la production : des chaussures de sports aux semi-conducteurs 13
3. La dynamique du développement économique de la région 16

II - LA CRISE FINANCIÈRE : UNE REMISE EN CAUSE DU " MIRACLE " ?....28

A - LA CRISE FINANCIÈRE A MIS EN LUMIÈRE LES LIMITES D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT 28
1. Chronique d'une crise....28
2. De la crise de change à la crise sociale....34
3. Une crise d'un type nouveau qui démontre la difficulté d'une intégration harmonieuse des pays émergents dans l'économie mondiale....41

B - LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE....42
1. Le défi démographique67 42
2. Le défi agricole73 46
3. La forêt : un patrimoine en danger78....50
4. Urbanisme et urbanisation : la crise des villes82 83 53

C - DES ATOUTS QUI DEVRAIENT PERMETTRE DE SURMONTER LA CRISE 58
1. Premier atout : la population 58
2. La minorité chinoise94 59
3. Des ressources considérables 60
4. Les petites entreprises 61
5. Le soutien international 61
6. Une obligation provoquée par la crise : l'assainissement financier 63

CHAPITRE II L'INTÉGRATION DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE 67

I - LES RELATIONS AVEC LE JAPON, PREMIER PARTENAIRE COMMERCIAL DES PAYS DE LA ZONE 69

A - LES INVESTISSEMENTS JAPONAIS : À L'ORIGINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PAYS D'ASIE ORIENTALE 69
1. Un nouveau partenariat117 69
2. Des échanges déséquilibrés 71
3. Une nouvelle division du travail 72
4. Le premier donneur d'aide 73

B - LE RÔLE POLITIQUE ET STRATÉGIQUE DU JAPON EN ASIE DU SUD-EST : UNE REMISE EN CAUSE PAR LA CRISE ? 73

II - LA CHINE, UN PARTENAIRE AMBITIEUX 75

A - LE RETOUR DE LA CHINE EN ASIE DU SUD-EST 76

B - L'INFLUENCE DE LA DIASPORA CHINOISE126 77

C - LA CHINE, UN CONCURRENT SÉRIEUX POUR LES INDUSTRIES DU SUD-EST ASIATIQUE130 79
1. La Chine prend un avantage décisif dans certains secteurs 79
2. Les pays de l'ASEAN devraient logiquement se réfugier dans les secteurs dont la production est à fort contenu local 82

III - LES RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS : DES ENJEUX POLITICO MILITAIRES AUX LIENS ÉCONOMIQUES PRIVILÉGIÉS 83

A - UNE COOPÉRATION STRATÉGIQUE DATANT DE L'APRÈS 1945 84
1. Une stratégie défensive et maritime133 84
2. Les conséquences de la guerre de Corée 84
3. Le désengagement (1969-1979) 86
4. Equilibre des forces et objectifs économiques 87

B - UN ACTEUR ESSENTIEL DES ÉCHANGES DANS LA ZONE PACIFIQUE 89

1. Des échanges en expansion....89
2. Les investissements américains....93
3. Le multilatéralisme souple de l'APEC....94
4. L'impact potentiel de la crise asiatique146....96

IV - L'UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS DE L'ASEAN : PREMIÈRES ÉTAPES D'UN DIALOGUE....98

A - L'EUROPE S'EST TOURNÉE TARDIVEMENT VERS L'ASIE ORIENTALE....98
1. Les relations UE-ASEAN : un dialogue limité par la question des droits de l'Homme....98
2. Une présence économique à conforter....100

B - L'ASEM, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE....103
1. Les origines de l'ASEM....103
2. Un bilan significatif....105
3. Les perspectives : définir des priorités....107

CHAPITRE III LA PLACE DE LA FRANCE....109

I - LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS DU SUD-EST ASIATIQUE : DES LIENS RÉCENTS QUI DEVRAIENT ÊTRE CONSOLIDÉS....110

A - DES EXPORTATIONS EN HAUSSE MAIS DE FAIBLES PARTS DE MARCHÉ....110
1. La politique française....110
2. Des progrès indéniables....113
3. Des courants à consolider....115
4. Des résultats fragilisés par la crise financière....116

B - LES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS....120
1. Les investissements français : une place modeste, mais un intérêt croissant pour cette zone....120
2. La crise a peu modifié les perspectives d'investissement direct de la région même si elle génère des incertitudes173....129

II - LA COOPÉRATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE AVEC LE SUD-EST ASIATIQUE : DES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES....131

A - UN CONTEXTE DIFFICILE....131
1. Un univers lointain, une zone hétérogène....131
2. Des moyens insuffisants....132

B - ÉTATS DES LIEUX DE L'ACTION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE....134
1. Une priorité : la coopération scientifique et technique....134
2. La coopération linguistique et éducative....139
3. Les échanges culturels....142
4. La coopération audiovisuelle....144

5. Les établissements français....145

ANNEXES....147
Annexe 1 : Les investissements étrangers....148
Annexe 2 : Les échanges commerciaux (en millions US $)....151
Annexe 3 : Les comptoirs portuaires et la progression de l'Islam au XVème et XVIème siècle....152
Annexe 4 : Le circuit intégré de l'ASEAN....153
Annexe 5 : Principaux indicateurs économiques....178
Annexe 6 : La population urbaine....179
Annexe 7 : L'importance économique de la diaspora en Asie du Sud-Est (Extrait de « La diaspora chinoise » - Pierre Trolliet - PUF 1994)....180
Annexe 8 : Les protocoles....182
Annexe 9 : Bilan de l'exposition France High-Tech : un succès incontestable183
Annexe 10 : L'exposition France 98 aux Philippines (Manille 5 au 9 octobre 1998)....186

BIBLIOGRAPHIE....181

LISTE DES PERSONNALITÉS RENCONTRÉES....185

TABLE DES SIGLES....191

LISTE DES ILLUSTRATIONS....192

NOTES DE BAS DE PAGE....193

AVIS

adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 28 octobre 1998

Le 10 juin 1997, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section des Relations extérieures la préparation d'un rapport et d'un avis intitulés « *Les nouvelles économies émergentes d'Asie : un rôle pour la France ?* ».

La section a désigné M. Eric Hintermann comme rapporteur[1].

*

* *

L'histoire va de plus en plus vite, sous nos yeux. Lorsque le Bureau a pris sa décision, il était généralement question d'un « *modèle asiatique* » à base de taux de croissance de 8 % par année. Un mois plus tard, la crise a éclaté sur fond de surproduction et de spéculation en Thaïlande, lorsque les autorités monétaires ont dû renoncer à défendre le taux de change entre le dollar et le bath. Elle ne s'est pas arrêtée à ce pays.

Elle s'est étendue à l'Indonésie, où elle a entraîné la chute du régime trentenaire du Général Suharto, à la Malaisie, aux Philippines et à Singapour, englobant, de façon certes différenciée, les quatre pays de cette saisine.

Un an plus tard, l'Indonésie est en pleine débâcle, un citoyen sur deux y vit en dessous du niveau de pauvreté absolue. Le quatrième pays du monde, par sa population, connaît une récession spectaculaire et une chute dramatique de son niveau de vie. Il doit, affronter une crise sociale qui, par son ampleur rappelle celle des années trente en Amérique et en Europe. Il lui faut réussir une transformation politique, en faisant passer cette immense nation de la dictature à la démocratie, sous la présidence de transition de M. B. J. Habibie en gardant l'appui de l'armée. Dans le même temps, il lui est indispensable de sortir de la crise financière en conservant le soutien de la communauté internationale et trouver des solutions aux difficultés alimentaires causée par la sécheresse et le départ de nombre d'Indonésiens d'origine chinoise. Enfin, il doit impérativement relancer l'économie sur des bases assainies, le tout en gardant la paix civile au sein d'une population impatiente et qui n'en peut plus. La tâche est gigantesque.

La Malaisie qui avait su attirer des capitaux étrangers pour connaître une croissance spectaculaire est en pleine récession. Elle risque une crise politique en raison du limogeage et de l'arrestation du second personnage du régime, M. Anwar Ibrahim, le successeur présumé, considéré comme plus démocrate et ouvert à la mondialisation que le premier ministre M. Mahathir Bin Mohamad dont l'autoritarisme pose problème. Elle a instauré le 1er septembre 1998 le contrôle des changes ce qui, au delà de son cas, ouvre un débat sur la mondialisation et la libéralisation dans les pays en développement.

Singapour qui ne connaît pas les problèmes structurels des pays en récession, subit les effets de la crise de ses voisins. Par exemple, jusqu'à la mise en place du contrôle des changes à Kuala Lumpur, un quart des actions achetées et vendues à la bourse de Singapour étaient malaisiennes. Au dire même de son gouvernement, la ville-Etat connaît la crise économique la plus sévère depuis son indépendance en 1965 avec une récession annoncée pour 1999.

Les Philippines bénéficient de la stabilité et de la vitalité que lui donne un régime politique fondé sur l'équilibre des pouvoirs entre le chef de l'Etat, le Parlement et la justice. Le système a été affirmé sous les présidences successives

de Mme Cory Aquino, du général Fidel Ramos et, depuis l'élection de 1998, par M. Joseph « Erap » Estrada. Les problèmes structurels n'y sont pas les mêmes que dans les pays les plus atteints par la crise. Le système bancaire ne souffre pas des mêmes lacunes. Les abus y sont tout de suite dénoncés par une des presses les plus libres au monde, mais le pays subit la récession de ses voisins.

Pour la première fois depuis 1992, la croissance a été négative, cela au second trimestre de 1998. Le chômage atteint d'ores et déjà 13,3 % de la population, les récoltes ont été mauvaises, comme ailleurs en Asie du fait de la sécheresse, la monnaie est faible et la pauvreté est très répandue.

En somme, d'émergents, les pays du Sud-Est asiatique sont devenus immergés.

La crise asiatique se terminera un jour. Elle risque cependant de s'aggraver encore. Personne n'est en mesure de faire un pronostic exact. Il serait cruel d'énumérer les mauvaises prévisions « d'experts », de banques, d'institutions internationales y compris le Fonds Monétaire International (FMI) et de gouvernements.

De plus l'évolution économique des pays du Sud-Est asiatique ne dépend pas que d'eux-mêmes, mais beaucoup du Japon, première puissance de la région qui peut les tirer vers le haut ou vers le bas, de la Chine qui, si elle dévalue, peut relancer la crise et du monde dont les marchés et les capitaux jouent un rôle important.

Quel rôle pour la France ? C'est à cette question que le Conseil économique et social doit répondre dans cet avis. D'abord pour contribuer à la sortie de la crise et aider les populations éprouvées, ensuite, une fois la mauvaise période passée, pour participer au nouvel essor asiatique qui devrait se faire sur des bases assainies, et donc à priori, plus durables. Elle devra le faire, dans un esprit de partenariat, utilement pour ces pays et leurs peuples, mais également à l'avantage de la croissance et de l'emploi chez nous et afin de favoriser le rayonnement de la France, de ses idéaux humanistes et de sa culture en Asie.

I - LE CONSTAT : UNE CRISE LONGUE ET UNE FRANCE PEU PRÉSENTE

A - DES ATOUTS ET DES EFFORTS POUR SORTIR DE LA CRISE

La situation de l'Indonésie, de la Malaisie, de Singapour et des Philippines comporte trois lignes de défense. C'est d'elles que dépend la date de la sortie de la crise.

La première est celle de leur propre effort d'assainissement et de redressement.

La deuxième est constituée essentiellement par le Japon dont l'économie, plus puissante que celle de tout le reste de l'Asie, tirera celle de ses voisins vers le haut lorsqu'elle sortira de la dépression ou les enfoncera dans la crise dans le cas d'une récession continue et aggravée. A l'arrière plan, il y a aussi le rôle de la Chine.

La troisième est liée à la mondialisation. En effet, la réforme du système financier international est la condition pour que l'Asie sorte de la crise, mais également pour qu'elle n'y retourne pas.

1. Les atouts

Chaque pays s'y emploie mais pas de la même manière. Tous disposent d'un certain nombre d'atouts qu'ils ont souvent en commun.

1.1. Les populations

Le principal atout vient des populations elles-mêmes. Elles sont souvent travailleuses, volontaires et dures à la tâche. Les Asiatiques savent oeuvrer en groupe. Ils ont une capacité d'adaptation exceptionnelle. Ils se forment vite et assimilent aisément les technologies modernes. Les taux d'alphabétisation sont élevés (entre 80 et 90 %) dans chacun des pays. Ils disposent d'élites issues des meilleures universités américaines, australiennes et européennes. Sortis récemment du sous-développement, les Asiatiques qui ont vécu durement, ne désespèrent pas et sauront faire l'effort pour sortir de la crise.

1.2. La minorité chinoise

La minorité chinoise, si petite soit-elle, représente à elle seule un atout de taille pour l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines. D'une part, elle est particulièrement travailleuse, organisée et solidaire. D'autre part, elle dispose parfois de moyens importants. Elle pourrait apporter une contribution décisive au redressement. Son concours est nécessaire en Indonésie, mais elle a un réel besoin d'être rassurée sur son sort, après les violences dont elle a été victime au moment de la chute du Général Suharto et encore aujourd'hui.

A Singapour où la population d'origine chinoise est très majoritaire, son dynamisme ne se dément pas y compris depuis la crise.

1.3. Richesses

L'Indonésie, la Malaisie et les Philippines disposent d'un ensemble de matières premières qui représentent un autre atout à la condition d'être exploitées dans l'intérêt général : le pétrole en Indonésie et en Malaisie, l'étain en Malaisie (1/3 de la production mondiale), le nickel et le cuivre en Indonésie et aux Philippines, la bauxite en Indonésie, l'or, l'argent et le cobalt aux Philippines.

La Malaisie assure 1/3 de la production mondiale de caoutchouc. Elle est également le premier producteur d'huile de palme. Les forêts représentent une immense richesse aux Philippines et en Indonésie. Le café est cultivé en Indonésie, le troisième exportateur mondial. Si la cité-Etat de Singapour ne dispose pas de matières premières, elle a un atout de taille avec ses ressources humaines qui lui permettent d'être en pointe pour les services.

1.4. Petites entreprises

Les petites entreprises sont essentielles, y compris pour l'emploi. Un spécialiste estime « *qu'il est difficile d'imaginer un redressement significatif et durable en Asie sans qu'elles n'y jouent un rôle important* ».

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle déterminant pour l'emploi, en Asie, comme en Europe et aux Etats-Unis. Elles sont aussi, en Asie, le moteur de la croissance. Certes elles ont moins bien résisté à la crise que les grandes sociétés qui disposent de moyens plus importants, mais elles peuvent être créées beaucoup plus rapidement que les grandes. Souvent liées au marché intérieur, elles dépendent d'une relance de la consommation domestique. Par exemple quatre PME malaisiennes sur cinq n'exportent pas.

Les petites entreprises locales sont très adaptées à la tradition asiatique. Elles sont créées par des personnes entreprenantes, nombreuses dans cette partie du monde, le travail s'y effectue avec une grande flexibilité. Elles font appel à la famille au sens large.

Le redressement économique dépend d'elles pour une large part. Leur rôle mérite d'être encouragé par les gouvernements et les organisations internationales.

2. Les efforts d'assainissement

2.1. Politiques de relance

En fin de compte, comme toujours et partout, le sort d'une nation dépend d'abord d'elle-même. Les pays de l'Asie du Sud-Est ont donc décidé d'engager des politiques de relance financées notamment par le déficit budgétaire. Même le Japon s'est engagé dans cette voie. L'exemple malaisien est le plus parlant. Le gouvernement va construire des écoles, des logements, des centres de formation, des universités, des cliniques, des ponts, des routes et des systèmes de fourniture d'eau. Le budget, les revenus du pétrole et les fonds d'économies obligatoires des travailleurs seront mis à contribution. Singapour a opté pour la même orientation, mais à une moindre échelle. Aux Philippines, le déficit budgétaire pourrait atteindre un milliard de dollars en 1998. Le budget retrouve un solde négatif pour la première fois depuis 1993. Dans la mesure où le marché mondial se rétracte, la sortie de la crise par l'exportation devient difficile. Les gouvernements cherchent donc à développer un marché intérieur.

Tous ces pays seront confrontés à la recherche combien difficile d'un équilibre entre le développement économique et la discipline financière, et sur fond de combat contre la pauvreté.

2.2. L'Indonésie : des réformes pour le cas le plus grave

L'Indonésie est confrontée à une situation proprement dramatique. La montée de la pauvreté englobe, selon l'OIT, 95,8 millions de personnes, soit 48 % de la population. Sans redressement économique, elle toucherait en 1999 140 millions de personnes, l'équivalent de l'ensemble des Français et des Allemands, soit trois Indonésiens sur quatre. L'économie s'est écroulée. Le Produit National Brut (PNB) par tête est passé de 1 100 dollars à un peu plus de 300 dollars, chiffre voisin de celui des pays les moins riches de la planète.

Le système de distribution alimentaire ne fonctionne plus normalement du fait du départ des intermédiaires d'origine chinoise victimes de persécutions, parfois de crimes et de brimades. De plus en plus d'Indonésiens ne mangent plus

à leur faim. Un enfant sur cinq ne va plus à l'école faute de moyens. Le chômage dépasserait 20 % de la population active. La monnaie a perdu en un an 80 % de sa valeur. Le gouvernement doit donc tout à la fois remettre l'économie sur pied et s'attaquer à des problèmes sociaux d'une dimension gigantesque.

Dans le même temps, l'Indonésie doit se donner les bases d'un nouveau régime politique plus démocratique. Le président M. B.J. Habibie dispose d'une marge de manoeuvre des plus étroites. Vice-président choisi par le Général Suharto, il n'a pas la confiance de la population. L'armée qui ne l'aime pas et qui est la force la plus puissante du pays le soutient parce qu'il représente la légalité hors de laquelle ce serait le chaos. M. B.J. Habibie ne se fait guère d'illusions. Il dit : « *J'emmène avec moi le Général Wiranto (le chef de l'armée) partout où je vais ; aussi longtemps qu'il sourit, je sais que je suis O.K. !* ».

Le président M. B.J. Habibie a fixé, avec le gouvernement, un calendrier pour la mise en place de la démocratie. Des élections législatives devraient avoir lieu en mai 1999. Le parlement issu du suffrage populaire fixerait les modalités de l'élection d'un président du pays pour la seconde partie de l'année. L'Indonésie de l'an 2000 serait une démocratie. Pour y parvenir, les obstacles restent cependant nombreux, à commencer par l'impatience de la population confrontée à une misère croissante.

L'Indonésie a engagé un réel effort de remise en ordre avec la réduction du nombre de banques, une réglementation plus stricte du système financier, une loi sur la banqueroute et la création d'une cour de justice pour l'administrer, mais c'est tout qui doit y être changé. Cet immense pays doit passer en un minimum de temps, et sur fond de catastrophe sociale, du système Suharto dit du KKN (pour corruption, copinage et népotisme) à une économie qui fonctionnera sur des bases plus normales. La restructuration du système bancaire est en cours mais la magnitude des problèmes est telle qu'elle dépasse les seules possibilités de l'Indonésie. Le coût de la recapitalisation des banques serait nettement supérieur au montant total du budget. Il atteindrait selon la Banque Mondiale 30 % ou davantage du produit national brut. Pour y contribuer, le gouvernement veut privatiser nombre d'entreprises d'Etat, mais il se heurte aux réserves de l'opinion.

Le président B. J. Habibie fait de son mieux pour agir en symbiose avec la communauté internationale. Le gouvernement poursuit la politique d'ouverture dans la limite de ce qui est acceptable par la population. Tout est mis en oeuvre pour mériter la confiance internationale. C'est ainsi que la dette privée de 80 milliards de dollars n'a pas fait l'objet d'un moratoire, mais a été restructurée. « *Nous avons besoin de la confiance des marchés* » a confirmé l'important ministre des finances M. Gihandsar Kartasuskita.

2.3. La Malaisie impose le contrôle des changes

Le premier ministre de la Malaisie M. Mahathir Bin Mohamad, a engagé son pays dans une voie à contre-courant des recommandations habituelles du FMI. Il a commencé par annoncer en juin 1998 une politique de grands travaux pour le second semestre de 1998, financé en partie par le déficit budgétaire. Le

1er septembre 1998, il a opté pour « *la rupture avec la philosophie et les principes du marché* ».

Le taux de croissance qui avait dépassé 8 % en 1996, serait négatif en 1998 (- 6,5 %). La récession, jusqu'alors niée par le gouvernement, est apparue avec netteté.

La Malaisie, dont la réussite a été fondée sur l'ouverture internationale, en attirant des investisseurs extérieurs, a imposé le contrôle des changes et l'obligation pour les étrangers de laisser dans le pays toute somme apportée pendant un an minimum. Le premier ministre M. Mahathir Bin Mohamad, avait depuis l'origine rendu responsable de la crise les spéculateurs mondiaux et les juifs. A la fois admiré pour l'essor donné au développement de son pays et critiqué pour son non-respect des droits de l'homme et ses atteintes à la liberté de la presse qui étouffent tout débat, il a dès le lendemain limogé M. Anwar Ibrahim, le numéro deux du gouvernement, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, opposé à l'isolement, partisan d'une vie plus démocratique et d'une économie de marché libérée « de la collusion, du copinage et du népotisme ». Présenté depuis des années comme le successeur présumé, sa présence au pouvoir et ses idées plus consensuelles rassuraient la communauté internationale et garantissaient la stabilité de la Malaisie. La dérive de plus en plus totalitaire du régime, l'arrestation le 20 septembre de M. Anwar Ibrahim, l'emprisonnement d'opposants, le limogeage du président de la Banque Centrale, le renvoi de directeurs de journaux jugés pas assez dociles et la récession économique portent atteinte aux perspectives de la Malaisie. Enfin, pour ne pas avoir à dépendre du FMI, M. Mahathir a fait appel à la grande banque américaine de Wall Street, Salomon Smith Barney, chargée de trouver 10,8 milliards de dollars pour remettre sur pied le système bancaire, moyennant une rémunération d'environ 250 millions de dollars. Le nationalisme a ses limites, et aussi ses paradoxes à l'ère de la mondialisation.

Le contrôle des changes est bien sûr déclaré « provisoire ». S'il s'inscrivait dans une politique de grandes réformes et s'accompagnait d'une sévère remise en ordre du système bancaire, de l'abandon des habitudes de corruption et autres facilités données aux proches du régime, de l'instauration de la transparence économique et financière, d'une information libre et d'une démocratisation, il n'aurait aucune raison de durer. La confiance de la communauté internationale renaîtrait. Des capitaux s'investiraient. S'il se perpétuait au-delà de quelques mois, il aurait toute les chances d'aggraver la crise et de porter atteinte aux grands projets de développement qui ne peuvent se réaliser qu'avec un financement venu de l'extérieur. Le risque est sérieux.

2.4. Les Philippines : démocratie et ouverture au monde

Les Philippines bénéficient de la stabilité que procure la démocratie, depuis la chute de la dictature Marcos en 1986. La démocratie a été confirmée par les élections présidentielles et législatives de 1998. Le pouvoir a une légitimité politique. Il a pu obtenir, sans difficulté du FMI, un accord, demandé par précaution, de droits de tirage spéciaux de un milliard de dollars à utiliser en cas de besoin.

Le nouveau président M. Joseph Estrada, connu sous le nom d'Erap (le pote), doit son élection aux masses populaires. Un tiers de la population de quelques soixante dix millions d'habitants vit en dessous du seuil de pauvreté. Dans son discours d'investiture prononcé le 30 juin 1998, il a dit : « *Voici la promesse d'Erap, à vous les marginaux et à vous les pauvres : vous serez les premiers à recevoir les bienfaits de l'économie et à bénéficier de l'action du gouvernement. Je veux donner un élan à notre économie et parvenir à une distribution plus équitable des richesses. Le peuple a attendu longtemps qu'enfin son jour arrive. Eh bien, il est arrivé. C'est au tour des masses populaires d'être libérées* ». Cette déclaration est significative des intentions du président. M. Joseph « Erap » Estrada n'a pas voulu prendre ses fonctions devant un aréopage international. Il a volontairement choisi de rester parmi les siens.

Sur le plan économique international, M. Joseph Estrada se situe à l'opposé de M. Mahathir en Malaisie. Il déclaré vouloir poursuivre la libéralisation de l'économie entreprise par son prédécesseur M. Fidel Ramos et l'encouragement aux investissements étrangers. Les Philippines sont bien sûr touchées par le ralentissement économique. La croissance sera ramenée à 1 % en 1998, ce qui rendra plus difficile la mise en route de la lutte contre la pauvreté. Sur le plan extérieur le gouvernement est bien décidé à poursuivre une politique d'ouverture au monde.

2.5. Singapour : la crise en mineur

Singapour est dans la situation de n'être en aucune façon à l'origine de la crise, mais de subir les conséquences de celle des autres, de ses voisins en particulier. Le gouvernement a tout de même saisi l'occasion pour apporter des améliorations au fonctionnement de son système financier, pourtant jugé sérieux, dans l'esprit d'une plus grande transparence. Sur le plan politique, la ville-Etat n'a pas encore pris le tournant démocratique. Singapour demeure, selon le classement du Forum Economique Mondial de Davos, le pays où l'économie est la plus compétitive. C'est aussi le pays asiatique qui selon une étude de Hong-Kong, présente la meilleure qualité de vie pour les expatriés. La ville-Etat voit sa croissance se réduire à environ 1 %. Une « *croissance négative* » est possible. Singapour a réussi à vivre en mineur une crise asiatique majeure, ce qui est en soi une réussite. Sa sortie dépend de ses voisins.

3. Deux acteurs déterminants : le Japon et la Chine

3.1. Le rôle du Japon : locomotive au ralenti

L'évolution de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines et de Singapour ne dépend pas que d'eux-mêmes. Leur sortie de la crise dépend largement du Japon dont l'économie est, à elle seule, plus importante que celle de tous les autres pays d'Asie, comptés ensemble. Il tire les économies du Sud-Est asiatique vers le haut ou vers le bas. Il s'y procure les matières premières, dont il a besoin, à l'exemple du pétrole d'Indonésie et de Malaisie, du caoutchouc de Malaisie ou encore du bois des Philippines. Lorsque son économie fonctionne au ralenti, il achète bien sûr moins. Tokyo a également beaucoup investi dans ces pays. Un quart environ de tous les investissements directs étrangers y sont japonais. Les

entreprises nipponnes ont délocalisé nombre de productions vers ce qu'on a appelé des « *pays-ateliers* » en Asie du Sud-Est, où les matières premières sont sur place, la main d'oeuvre moins coûteuse qu'au Japon et les monnaies plus faibles que le yen. En cas de contraction des marchés, de récession au Japon et de baisse du yen, Tokyo n'a plus les mêmes motivations pour investir et de cette manière participer au développement de ces pays. Ils en subissent tout naturellement le contre-coup.

Or, le Japon est loin de se sortir d'une récession qui s'est aggravée en 1998. L'économie se contracterait de 2,5 % en 1998, selon le FMI. Les créances difficilement recouvrables sont évaluées à l'équivalent de 600 milliards de dollars et selon certains, leur montant atteindrait 1 000 milliards de dollars. Le défaut de transparence empêche de donner un chiffre exact. Autre donnée importante, il ne s'agit pas des problèmes de quelques institutions financières. C'est tout le système bancaire qui, en l'absence de réglementation et de contrôle, est atteint par la pratique quasi-générale des prêts accordés sans garantie sérieuse.

Le système politique japonais, basé sur la recherche d'un consensus entre factions, ne facilite pas une sortie rapide de la récession. La nomination d'un nouveau premier ministre, issu de la classe politique traditionnelle, M. Keizo Obuchi, en juillet 1998, n'a pas ouvert de perspective de relance. Les opérateurs ont tellement douté de la capacité du gouvernement à arrêter la détérioration de l'économie que le yen a continué de se déprécier dans les jours qui ont suivi le changement de premier ministre. La loi de réforme des banques, acceptée par l'opposition en septembre 1998, qui va « nationaliser » quelques grandes banques très affaiblies, fermer des petits établissements en crise et injecter de l'argent dans d'autres banques n'a rien changé au scepticisme des gens. Le yen a continué sa descente. Toutefois, la Banque Centrale de Tokyo dispose de 200 milliards de dollars de réserves, plus que tout autre pays, ce qui met le Japon à l'abri d'un effondrement.

La baisse du yen est cependant catastrophique pour les pays du Sud-Est asiatique. Le prix des produits « *made in Japan* », a baissé sur le marché mondial en raison de la faiblesse du yen, ce qui rend leurs exportations moins concurrentielles au moment même où ils ont un besoin désespéré de devises. Dans le même temps, les entreprises nipponnes n'ont plus l'utilité de pays-ateliers. De plus le marché japonais ne cesse de se rétracter. Il absorbe par conséquent moins de produits en provenance d'Asie du Sud-Est.

Le Japon est une société complexe où les changements s'opèrent lentement. D'autant plus qu'elle est consensuelle. Même la récession l'atteint petit à petit. Il en ira de même pour la sortie de la crise. Elle a les moyens d'éviter l'effondrement, ce qui est déjà rassurant pour le reste de l'Asie. L'initiative annoncée par le Japon début octobre 1998 d'accorder une aide conséquente aux pays du Sud-Est asiatique va dans cette direction. Cela ne suffira pas pour tirer rapidement ces pays vers une prospérité retrouvée.

3.2. La Chine : des raisons pour tenir

La crise a placé la Chine dans une position très favorable. Tant qu'elle ne dévalue pas le yuan, elle tient le rôle de la grande puissance asiatique

responsable. Son « image » grandit au fur et à mesure que celle du Japon décline. En maintenant la parité de sa devise, pendant que le yen japonais baisse, elle s'impose comme un pôle de stabilité. Elle accepte de laisser les pays de l'Asie du Sud-Est dont les monnaies ont parfois, comme en Indonésie perdu 80 % de leur valeur face au dollar, vendre des produits et conquérir des parts de marché. Elle en tire un bénéfice politique important. Elle peut se le permettre vu l'immensité de ses réserves en dollars, - près de 150 milliards de dollars - et les marchés qu'elle a conquis et consolidés notamment aux Etats-Unis.

La Chine en profite pour renforcer ses relations avec les Etats-Unis. Le président américain Bill Clinton, en voyage officiel à Pékin, début juillet 1998, a loué la fermeté monétaire chinoise. Une dévaluation du yuan creuserait encore plus le déficit commercial de Washington vis-à-vis de Pékin. Une chute de la monnaie chinoise entraînerait l'Asie du Sud-Est dans un nouveau « cycle » de dévaluations et aggraverait de façon dramatique la crise dans cette région du monde. La Chine, tant qu'elle accumule les surplus commerciaux avec les Etats-Unis, de l'ordre de un milliard par semaine, a des raisons politiques très fortes de maintenir la valeur du yuan.

4. Le rôle de la communauté internationale

Au-delà de l'Asie du Sud-Est, du Japon et de la Chine, la communauté mondiale a un rôle à jouer pour la sortie de la crise.

4.1. Le soutien international

L'Indonésie tout particulièrement, aimerait compter sur un autre atout, le soutien international, sans lequel elle ne peut émerger de la crise. En théorie, elle bénéficie du plan de sauvetage de 43 milliards de dollars, décidé en 1997, sous l'égide du Fonds Monétaire International (FMI). Dans la réalité, la part propre du FMI est de 10 milliards étalés sur trois ans et versés tranche par tranche. Elle n'est accordée qu'à la condition, vérifiée, de la bonne mise en oeuvre de ses recommandations d'assainissement. Il en va de même des aides multilatérales et bilatérales. Un différend a même éclaté, à cet égard, entre Singapour et l'Indonésie qui a trouvé trop exigeants les critères de la ville-Etat. La déroute économique et le drame social contraignent l'Indonésie à prendre des mesures à court terme pour combattre la misère. C'est pourquoi le Groupe de Consultation International (GCI), réuni à Paris les 29 et 30 juillet 1998, sous la présidence de la Banque Mondiale a décidé de donner une aide supplémentaire de huit millards de dollars à fort contenu social.

La crise financière russe qui a éclaté pendant l'été 1998, diminue l'attention accordée à l'Indonésie et pourrait limiter les moyens disponibles pour l'Asie du Sud-Est. Le FMI doit affronter trois crises majeures mais d'ampleur et de nature différente. La Russie en particulier a un poids géostratégique spécifique. La Chambre des représentants américains rechigne par ailleurs à accroître les moyens du FMI, pour des raison de politique intérieure. Le FMI en laissant la Russie gaspiller l'aide accordée, a perdu de sa crédibilité. Enfin, l'émergence d'une crise en Amérique Latine, « *l'arrière cour des Etats-Unis* » ne jouera certainement pas en faveur d'une aide accrue à l'Asie.

4.2. Le grand débat : mondialisation et contrôle des changes

Les grands pays industrialisés, dont la France, s'en sont remis au Fonds Monétaire International pour éviter le reproche d'ingérence. Le FMI intervient sur la base de préoccupations qu'il veut essentiellement techniques, dans les domaines financier et économique, avec l'objectif d'aboutir à la réinsertion des pays en développement, dans le système mondial. C'est ainsi que le plan de sauvetage de l'Indonésie de 43 milliards de dollars - la fortune soumise à enquête de la famille du président déchu le Général Suharto est évaluée à 40 milliards de dollars - est conditionné par l'application de mesures d'assainissement. Il faut bien sûr que d'autres institutions agissent au niveau de la dimension sociale, des droits de l'homme, des conventions de l'OIT, de l'éducation et des besoins immenses de certains pays qui ont un grand retard à combler sur les pays développés.

L'instauration du contrôle des changes décidé par le premier ministre M. Mahathir, ainsi que l'obligation de laisser dans le pays pendant un an toute somme investie, ont une importance qui va au-delà du cas de la seule Malaisie. En portant atteinte à la mondialisation du marché et en voulant servir d'exemple, elle ouvre un débat sur le libéralisme à tout va et sans frontières où les Etats, y compris les plus démocratiques, sont dépossédés de la maîtrise des choix par des forces économiques et financières internationales.

C'est ainsi qu'en dépit des réserves souvent suscitées par M. Mahathir, sa décision a rencontré une certaine sympathie dans les pays en développement. L'ancien président philippin M. Fidel Ramos qui a ancré son pays dans la démocratie a, par exemple, déclaré « *qu'on doit sympathiser avec la volonté de la Malaisie de se défendre face à ce qu'elle voit comme un capitalisme mondial de laisser-faire qui est hors de contrôle* ». Le ministre du commerce de la Thaïlande, M. Supachai Panitchtadki, un économiste très estimé en Asie, candidat possible à la direction de l'Organisation mondiale du commerce a trouvé les mesures prises en Malaisie « *raisonnables* » et « *compréhensibles* », car « *il y a du vrai lorsque M. Mahathir a déploré des mouvements spéculatifs excessifs qui ne sont pas basés sur les faiblesses de nos économies. Les moyens sont provisoires. Toutefois, il y a un danger. Si un pays donne un coup d'arrêt et fait reculer la libéralisation, d'autres suivront* ». La Chine a aussitôt pris les devants en déclarant qu'il était compréhensible et permis par les conventions internationales à une nation d'instaurer brièvement le contrôle des changes pour arrêter une dégradation sérieuse de sa balance des paiements. Le Japon a pris une position similaire.

Les pays en développement frappés par l'exemple de la Chine et de l'Inde, qui ont maintenu des contrôles, regarderont de près comment deux pays, l'Indonésie et les Philippines et également la Thaïlande dont les gouvernements pratiquent l'ouverture, se sortent des difficultés actuelles en comparaison avec la Malaisie. L'enjeu est important pour l'avenir de la communauté mondiale.

B - La France n'est pas suffisamment présente dans ces pays pour préparer l'avenir

Comme ses partenaires européens, la France est restée longtemps trop peu présente dans le Sud-Est asiatique, si l'on excepte des liens anciens avec le Royaume du Siam ou, du fait de l'héritage colonial, avec l'ex-Indochine.

Outre l'absence de relations historiques et l'éloignement, cette relative désaffection s'explique également par une profonde méconnaissance de pays d'un abord difficile, par l'obstacle de la langue ou par la priorité longtemps donnée à d'autres zones telles que l'Afrique ou l'Europe.

Il faudra attendre la fin de la confrontation Est-Ouest pour que notre pays prenne en compte la nécessité d'être présent dans une zone d'une importance probablement cruciale dans les prochaines décennies. Cette évolution est d'autant plus opportune que, conscients de leur potentiel et désireux de s'insérer sur la scène internationale, les pays du Sud-Est asiatique cherchent toujours un contrepoids aux influences très fortes des Etats-Unis et du Japon.

L'action de la France, amorcée au début des années quatre-vingt-dix s'est traduite par des résultats indéniables. Cependant si notre influence et notre présence ont marqué des progrès, ceux-ci sont encore insuffisants. De plus la crise porte atteinte aux efforts réalisés en direction de cette région. Dans le même temps, elle peut être l'occasion de nouer des liens d'amitié et de partenariat qui constitueront les bases de relations plus étroites.

La réorientation de notre politique vers l'Asie du Sud-Est au cours de ces dernières années s'est appuyé sur une coopération financière active : l'Indonésie est ainsi le deuxième bénéficiaire des protocoles en Asie. Elle s'est accompagné d'une mobilisation des entreprises et du réseau d'appui au commerce extérieur vers cette partie du monde, dans le cadre de « *l'initiative vers l'Asie* », lancée en 1994, parallèlement à l'impulsion donnée par l'Union européenne.

Ces efforts ont eu des résultats. Nos échanges avec les quatre pays étudiés ont quasiment doublé en cinq ans. Ils sont passés de 34,1 milliards de francs en 1992 à 71,2 milliards de francs en 1997. Notre solde commercial est devenu fortement excédentaire (12,4 milliards de francs en 1997) malgré la persistance d'un déficit avec la Malaisie. Cependant cette évolution, favorisée par la forte demande en provenance d'Asie et l'appréciation du dollar par rapport au franc, masque en réalité la faiblesse de nos échanges avec ces pays. Ces performances s'appuient en effet sur de grands contrats soutenus le plus souvent par un effort financier public comme l'illustrent nos ventes d'avions en 1997. La livraison des vingt quatre Airbus à l'Indonésie, aux Philippines et à Singapour a ainsi représenté 12,5 milliards de francs soit notre excédent sur les quatre pays concernés.

La place qu'occupent ces marchés dans notre commerce extérieur (2,5 % de nos exportations), nos parts de marché (entre 2 % et 3 % alors que notre part du marché mondial s'élevait à 5,4 % en 1997), la structure de nos exportations trop tributaires des grands projets d'infrastructures sont autant d'indices des limites sur lesquelles nous butons dans cette région.

Le caractère ponctuel de nos investissements productifs constitue un frein supplémentaire. L'implantation insuffisante de nos entreprises ne permet pas de consolider les courants d'affaires. Là encore, en dépit d'un intérêt croissant pour cette zone au cours de ces dernières années, les investissements français dans ces pays ne représentent qu'une faible part de nos investissements à l'étranger (2,5 %). Elle est trois fois moindre que celle de l'Allemagne et du Royaume-Uni qui consacrent 9 % de leurs investissements étrangers à ces pays, elle est inférieure de moitié à celle de l'Italie. La faiblesse de l'implantation française (1 % des investissements étrangers en Malaisie et en Indonésie, 1,2 % aux Philippines, 2,5 % à Singapour grâce à la place des services et notamment des banques) contraste singulièrement avec l'importance de la présence japonaise (de 22 % à 30 % des investissements étrangers selon les pays) et américaine (de 18 % à 31 %).

A ces faiblesses structurelles, s'est ajoutée récemment la crise financière. La chute des investissements et la baisse des revenus en Asie du Sud-Est se sont traduits par une contraction de la demande de ces pays aux entreprises françaises. La reprise des exportations asiatiques qui aurait pu permettre de juguler la crise n'est pas acquise. Les difficultés de financement à court terme constituent un handicap supplémentaire.

La crise financière, si elle a généré de nouvelles incertitudes peut offrir de nouvelles opportunités. La baisse des coûts dans des secteurs à forte intensité en main d'oeuvre pourrait bénéficier à des fabricants déjà implantés et en attirer des nouveaux.

Il faut parfois savoir aussi viser le long terme. L'Asie du Sud-Est sortira un jour de la crise. Les entreprises qui y seront déjà implantées, outre qu'elles bénéficieront de l'appréciation des pouvoirs publics reconnaissantes pour leur venue pendant la période difficile, pourront s'insérer tout de suite dans le nouveau départ asiatique.

L'idée de partenariats pour préparer la sortie de la crise est très appréciée en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et à Singapour. La France doit utiliser cette période pour combler son handicap.

Néanmoins, pour que le resserrement de nos liens économiques avec ces pays soit solide, il convient qu'il s'appuie sur une consolidation de nos relations culturelles.

Selon le souci exprimé dans des précédents rapports du Conseil économique et social, il importe de ne pas perdre de vue les interdépendances qui existent entre la culture et l'économie. Le dynamisme des relations culturelles entre partenaires influence de manière déterminante les échanges politiques et économiques.

Or, notre coopération culturelle, scientifique et technique s'exerce dans un contexte difficile et d'autant moins favorable qu'aux freins structurels se sont ajoutés ces dernières années une réduction de nos moyens et plus récemment les répercussions de la crise.

Certes la culture française bénéficie d'un préjugé favorable et d'une place particulière dans les milieux intellectuels et parmi les élites. Cependant

l'hétérogénéité des quatre pays - mosaïque de populations, de religions, de systèmes politiques, de cultures diverses - en fait un univers éloigné. En outre, en raison de la langue et de l'histoire, ils sont plus proches du monde anglo-saxon que du nôtre.

Par ailleurs, bien que notre action dans ce domaine se soit développée au cours des dernières années, elle n'a pas bénéficié dans les pays étudiés du même degré de priorité que celle accordée à d'autres pays d'Asie, d'une part les anciennes colonies - Vietnam, Cambodge, Laos -, d'autre part, la Chine qui par son importance tient un rôle à part.

Cependant, plus que la contrainte budgétaire, la crise financière constitue actuellement le principal handicap à notre action.

Notre coopération dans cette région du monde s'est efforcée traditionnellement de suivre les axes prioritaires du développement définis sur place. C'est pourquoi la coopération scientifique et technique constitue de très loin l'essentiel de notre action, avec pour principal objectif la formation des cadres scientifiques et techniques, dans des secteurs bien déterminés, notamment l'agriculture, les sciences de la terre et les sciences humaines. La synergie avec nos projets industriels a été recherchée.

Ces formations effectuées en France étaient largement cofinancées par les pays d'origine. De ce fait la crise contraint les gouvernements à accélérer la mise en place de structures locales d'enseignement supérieur qui évitent l'envoi à l'étranger de plusieurs milliers d'étudiants avec les coûts considérables que cette expatriation implique. Il est évident qu'aujourd'hui ces pays doivent faire appel à l'expertise étrangère pour réaliser cet objectif. Ils ont parallèlement le souci de diversifier leur système de formation jusqu'à présent essentiellement orienté vers les systèmes anglo-américains. C'est notamment le cas de la Malaisie. La faveur dont la France est actuellement l'objet dans ce pays, sa réputation dans ce domaine, constituent une occasion à saisir.

Cette situation implique en conséquence une **révision complète de notre coopération avec ces pays, qui risque de remettre en cause au premier chef les formations en France au bénéfice de coopérations sur place**. Elle conduira ainsi à définir des formations prioritaires. Elle pourrait néanmoins avoir des conséquences positives dans la mesure où la France disposera d'une plus grande latitude pour choisir des secteurs porteurs correspondant à ses points forts : agronomie tropicale, médecine, télécommunications, eau, énergie.

Les autres volets de notre présence - coopération linguistique et éducative, établissements français, coopération audio-visuelle, échanges culturels -, même s'ils sont loin d'être négligeables, occupent une place plus modeste dans notre action en direction de cette région du monde.

L'obstacle de la langue, fortement concurrencée par l'anglais, langue officielle des Philippines et de Singapour, largement répandue en Malaisie, explique en grande partie ce constat. Des expériences originales, tel l'euro-campus à Manille, l'agrandissement des Alliances françaises à Kuala Lumpur et à Manille visent à redresser cette situation.

Que ce soit dans le domaine scientifique et technique, dans l'audiovisuel ou dans l'industrie, le contexte local actuel conduit à privilégier les actions de formation. Ainsi dans l'audio-visuel, celles-ci ont pour but de sensibiliser les étudiants et jeunes professionnels à l'importance de se rapprocher des standards internationaux, dans le domaine linguistique à former des enseignants sur place.

L'apparition d'un chômage massif, les difficultés d'adaptation aux changements technologiques requièrent également un renforcement de la formation professionnelle initiale et continue. Ce champ d'intervention, tout à fait actuel, pose le problème de notre positionnement sur ce marché en pleine expansion.

A cet égard, l'Institut franco-malaisien qui forme des techniciens de niveau bac professionnel ou la coopération entre université technologique et industrie, à l'image de celle mise en oeuvre entre l'université technologique Malaysia et la firme Thomson constituent des précédents intéressants.

Ces initiatives visent à accompagner les efforts des entreprises françaises et à conforter notre présence tant en soutenant le développement et la sortie de la crise de ces pays.

II - LES VINGT PROPOSITIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Les propositions du Conseil économique et social se regroupent autour de trois orientations destinées à provoquer un engagement plus prononcé de la France en Asie du Sud-Est, une région dont notre pays a été trop longtemps absent.

La première marque une volonté d'accroître les relations directes de la France avec l'Indonésie, les Philippines, la Malaisie et Singapour.

La deuxième se situe au niveau de l'Union européenne. Dotée d'une puissance économique évidente, elle est en mesure d'établir des liens de partenariat, de développement et d'échanges avec les quelques 320 millions d'habitants de ces quatre pays de l'Asie du Sud-Est, qui ont à la fois d'immenses besoins et un potentiel important.

La troisième concerne la nouvelle organisation du système financier international qui doit être mise en place pour que l'Asie puisse sortir de la crise sur des bases assainies et solides et échapper au risque d'y retourner pour les mêmes raisons, liées à l'absence de régulation financière nationale et internationale.

Développer Les Relations Franco-Asiatiques

1. Une grande action pour l'Indonésie en plein drame

L'Indonésie doit faire l'objet d'une attention spéciale de la part de la France. Ce pays, dont il faut répéter qu'il est le quatrième au monde par la population, connaît une véritable chute de sa production et un effondrement de son niveau de vie. La baisse de l'activité économique atteindrait 25 % d'ici la fin de 1998. La moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Si la crise continue, deux Indonésiens sur trois seront dans cette situation désastreuse.

Le chômage à 100 % doit toucher 17 millions de personnes sur une population active de 90 millions. Un enfant en âge scolaire sur cinq ne va plus à l'école. L'Indonésie est en plein drame. Ses citoyens sont plongés dans la misère.

Dans une telle circonstance la solidarité s'impose. Elle devrait prendre plusieurs formes. En matière de redressement financier, la France agirait, comme elle l'a fait dès l'origine, avec les autres pays dans le cadre du Fonds Monétaire International.

Dans le domaine économique, elle devrait favoriser les investissements privés dans une vision à long terme. Elle devrait aussi impliquer davantage le secteur public français dans le développement du pays. L'Indonésie sera un marché potentiel important avec plus de 200 millions d'habitants. Ses ressources sont considérables. Leur mise en valeur et leur transformation, au bénéfice de la population qui y trouverait des emplois et du pays dont le développement serait favorisé, devrait être intéressant pour les sociétés françaises qui ont dans ce domaine une grande expérience.

Le secteur social devrait faire l'objet d'une aide importante et visible. Déjà, sous l'ère Suharto, la présidente de la Commission des affaires sociales avait fait part au rapporteur du souhait de voir la France s'impliquer tant les besoins étaient grands. Maintenant que le pays est dans l'abîme, une aide sociale d'envergure est indispensable. Les ONG devraient être aidées et encouragées. La France pourrait trouver sa place dans l'avenir des Indonésiens si elle s'engageait dans une action sociale forte et suivie, notamment dans le domaine alimentaire et de la santé.

Le domaine de l'éducation devrait également faire l'objet d'un effort français. L'Indonésie a besoin d'élites formées, comme tout pays mais elle ne peut en assurer le financement. Des bourses sont nécessaires, mais pas à une petite échelle. Il faudrait fixer un chiffre mobilisateur et parlant : 1 000 bourses universitaires par année. Le coût est immense mais la France en sortirait grande bénéficiaire dans le temps. Arrivés aux responsabilités, les Indonésiens formés en France se tourneraient tout naturellement vers notre pays pour les projets qu'ils voudront développer. L'histoire est pleine d'exemples qui illustrent combien les anciens étudiants gardent des liens avec les pays où ils ont été accueillis.

De cette action d'ensemble, il devrait résulter un partenariat entre la France et l'Indonésie, pour le plus grand bien des deux pays.

2. Resserrer les liens avec la démocratie philippine

Les Philippines jouissent d'un régime politique démocratique, inspiré de Montesquieu et de la Constitution américaine. Il est basé sur la liberté, le suffrage universel et la séparation des pouvoirs. La presse est vivante. Les organisations non-gouvernementales sont au nombre de 20 000. Dans le même temps l'archipel doit affronter les problèmes du sous-développement.

La France devrait multiplier les échanges de tous ordres avec ce pays que nous avons depuis toujours négligé. Ses besoins et ses possibilités sont immenses qu'il s'agisse des infrastructures, de la mise en valeur d'îles nombreuses, du tourisme, de la transformation et de l'exportation de produits agricoles.

La stabilité des Philippines, garantie par ses institutions démocratiques est un atout majeur pour les investisseurs. Notre présence gagnerait à être plus active dans tous les domaines.

La France et les Philippines sont deux pays qui s'ignorent et qui ont l'un et l'autre tout à gagner à se connaître et à établir des relations de partenariat.

3. Former des cadres singapouriens

Singapour manque de cadres. Dans le court terme, elle y supplée par l'immigration. Des Français ont réussi à très bien s'y intégrer.

A plus long terme, des jeunes de Singapour, formés, prendront le relais. Au cours de nos entretiens avec les spécialistes de l'Asie de l'université de Stanford aux Etats-Unis, certains interlocuteurs se sont étonnés que la France fasse moins d'efforts que l'Australie, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour attirer des étudiants.

La concurrence internationale commence dès ce niveau-là.

La France devrait apporter une contribution utile à Singapour et à notre pays en formant des cadres futurs pour la ville-Etat.

La décision de l'INSEAD de créer à Singapour un centre équivalent à celui de Fontainebleau va dans ce sens.

4. Créer des structures scolaires et de formation sur place

A l'exemple de l'Institut singapourien initié par la France qui dispense un enseignement conduisant en deux ans des bacheliers au diplôme d'ingénieur en électronique et de l'Institut franco-malaisien qui forme des techniciens de niveau bac professionnel, notre pays doit créer sur place des structures scolaires et de formation.

Leur coût est moindre que la formation d'étrangers en France et les résultats sont excellents.

Il est souhaitable que notre pays multiplie les implantations scolaires dans les pays du Sud-Est asiatique, dans les domaines voulus par les autorités locales et avec des systèmes de co-financement.

5. Attirer des étudiants asiatiques

Tous les pays savent que l'un des meilleurs moyens de faire connaître sa culture et d'étendre son rayonnement est de recevoir des étudiants étrangers. Une fois retournés chez eux et placés à des postes à responsabilité, ils n'oublient pas le pays de leurs études. Ils sont souvent des amis et des alliés fidèles. Ils donnent volontiers la préférence à tel échange culturel pour qu'il se fasse avec la France ou à tel produit parce qu'il est français. Les liens noués pendant les années d'étude sont particulièrement forts.

Notre pays doit donc faire un réel effort pour attirer des étudiants et ne pas les laisser presque tous aller aux Etats-Unis, en Australie ou en Angleterre.

Il est nécessaire de mettre en place des formations accélérées de français dans ces pays.

Dans la compétition pacifique entre pays, le fait d'avoir accueilli des étudiants indonésiens, malaisiens, philippins et singapouriens permettrait à la France de commencer à combler son handicap d'années d'histoire où elle s'est elle-même exclue de l'Asie du Sud-Est.

6. Diffuser des émissions françaises de radio et de télévision

Les télévisions asiatiques diffusent énormément de programmes américains, et pas les meilleurs. La BBC anglaise est très présente. En Indonésie elle a par exemple fait une série sur la cuisine ! Les chaînes françaises qui ont de bonnes émissions variées devraient être plus présentes. Bien sûr il faut sous-titrer en anglais. Un tel effort est justifié à partir du moment où des émissions françaises sont largement diffusées à travers le monde. La télévision susciterait inévitablement un intérêt pour la France. Notre pays en recueillerait les bienfaits sous les formes du tourisme, de la culture et du commerce.

La diffusion d'émissions radio françaises vers l'Asie du Sud-Est devrait être favorisée.

7. Organiser des séminaires pour nos dirigeants de sociétés

A l'exemple de ce que réalisent les compagnies consulaires, des séminaires devraient être organisés à l'intention des dirigeants des sièges des sociétés intéressées par l'Asie. Les experts publics et privés spécialisés dans la région interviendraient, aideraient les entreprises françaises à élaborer des stratégies pour leurs investissements aux Philippines, en Malaisie, en Indonésie et à Singapour. Cette proposition a été faite lors des séminaires organisés par l'Ambassade de France en Malaisie.

8. Investir maintenant

Les pays d'Asie du Sud-Est ont un immense besoin d'investissements étrangers. Ils ont assoupli un certain nombre de restrictions aux prises de participation de capitaux extérieurs. Par exemple, les Philippines ont fait passer de 10 à 20 % le pourcentage du capital étranger qui peut être investi dans des sociétés de financement locales. A Singapour le secteur des assurances s'est ouvert à 41 %, en Malaisie à 51 %. Le prix des banques et des entreprises a bien sûr baissé. La chute des monnaies locales les rend encore moins chères. Ce dernier facteur peut également inciter des entreprises à implanter en Asie des activités exportatrices. La faiblesse des cours permet d'exporter à des prix compétitifs.

Ces raisons devraient pousser des sociétés françaises à investir maintenant en Asie du Sud-Est. Une fois sur place elles pourront pleinement bénéficier du redémarrage des économies qui se fera sur des bases assainies.

9. Lier des PME françaises et asiatiques

Les petites et moyennes entreprises qui ont joué un rôle décisif dans la croissance de l'Asie du Sud-Est - dans tel pays elles emploient à elles seules plus de la moitié de la population active - doivent être particulièrement encouragées. Parfaitement intégrées dans la culture de cette partie du monde, où elles allient

l'esprit d'initiative, la solidarité familiale et la flexibilité dans le travail, elles sont indispensables à tout redressement économique.

Le Conseil économique et social qui a toujours eu conscience du rôle des petites et moyennes entreprises, particulièrement pour l'emploi, souhaite que la France, par elle-même et au sein de l'Union européenne et des organisations internationales, prenne l'initiative du programme d'aide aux PME d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et de Singapour en liaison avec leurs structures représentatives.

Dans ce cadre, les professions libérales françaises ont un rôle important à jouer dans les domaines juridique, financier, de santé et technique auprès des PME asiatiques et des particuliers.

B - ENGAGER L'UNION EUROPÉENNE EN ASIE DU SUD-EST

1. Agir au niveau de l'Union européenne

La France devrait prendre l'initiative d'engager l'Union européenne plus avant en Asie du Sud-Est, pour contribuer, dans un esprit de partenariat, à la sortie de la crise, à l'aide sociale et au développement de ces pays à fort potentiel dont aujourd'hui les besoins sont immenses.

La France ne peut tout faire par elle-même, elle doit également agir dans le cadre européen.

L'Europe est à la dimension des problèmes du Sud-Est asiatique.

Dans le même temps, l'Union européenne devrait, avec tout son poids, engager un dialogue suivi avec le Japon dont la sortie de la récession conditionne l'avenir économique de l'Asie du Sud-Est.

Il serait de plus souhaitable que l'Union européenne dialogue avec le Congrès américain particulièrement dans le cadre des commissions compétentes. A Washington, le Sénat et la Chambre des Représentants sont à l'écoute des autres pays notamment à travers les auditions publiques des commissions. Elles ont l'avantage d'être répercutées dans la presse. Aux Etats-Unis, les parlementaires dont l'importance est souvent d'autant plus forte que la Présidence est faible, concentrent leur attention sur les problèmes intérieurs. Il est donc nécessaire de les inclure dans les démarches effectuées par l'Union européenne.

L'action menée par l'Union européenne en direction du Japon et du Congrès américain, en particulier, lui ferait jouer un rôle des plus utiles pour le bon fonctionnement du système financier international et la sortie de la crise asiatique.

2. Un modèle à suivre : un campus commun aux écoles française et allemande

Le campus commun aux écoles française et allemande créé aux Philippines, à Manille par les communautés française et allemande en 1992, est un exemple que le Conseil économique et social recommande fortement de suivre pour faciliter l'expatriation de nos compatriotes.

Une telle école, où l'enseignement conduit les Français au bac et les Allemands à l'Abitur présente des avantages considérables. Le coût des installations, des laboratoires, des équipements sportifs et de la cantine est partagé par les deux communautés. La gestion est franco-allemande avec deux directeurs, un de chaque pays.

Les raisons d'économie ne sont pas tout. L'amitié et l'entente franco-allemande qui se vivent concrètement sortent renforcés dans l'esprit de tous ceux qui fréquentent pareille école. A Manille, chacun se passionne pour la culture de l'autre.

Il est imaginable d'étendre cette formule aux communautés d'autres pays européens. Déjà des élèves belges, suisses et autres fréquentent l'école de Manille. On pourrait fort bien, à partir de l'exemple de Manille, imaginer un campus commun à plusieurs écoles de l'Union européenne.

Le modèle franco-allemand de Manille, mériterait d'être encouragé dans d'autres pays à travers le monde.

C - RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Ce projet s'articule autour de plusieurs volets, tous indispensables pour que les courants d'échanges et d'investissements nécessaires au développement de l'Asie puissent reprendre normalement.

1. Un sommet Nord-Sud pour réformer le système monétaire international

Les grandes institutions financières internationales datent de 1944. En un demi-siècle le monde a beaucoup évolué. Il est donc nécessaire de les réformer et de les adapter aux nouvelles donnes que constituent par exemple la mondialisation, l'importance des mouvements de capitaux et l'émergence des pays en développement en Asie et ailleurs. Des dispositions doivent être prises pour lutter contre l'éclatement et la propagation de crises financières et pour favoriser le développement durable. A cette fin, une concertation Nord-Sud doit être organisée. A l'issue de réunions préparatoires à tous les niveaux (Union européenne, G7, pays non-alignés, ensembles régionaux), un sommet des pays industrialisés et des pays en développement adopterait une réforme du système financier international. Sa mise en oeuvre serait d'autant mieux garantie qu'elle aura bénéficié de l'accord des pays du Nord et du Sud.

2. Un Conseil de sécurité économique et social

Les institutions internationales créées en 1945 à la fin de la Seconde Guerre Mondiale ont été tout normalement axées sur le maintien de la paix. C'est le cas, en particulier, du Conseil de Sécurité des Nations-Unies.

A la fin du XX^{e} siècle, la guerre froide terminée, les grands enjeux sont devenus économiques. La mondialisation est entrée dans les faits. Les pays industrialisés et les nations pétrolières disposent d'énormes quantités de capitaux qui vont d'une région à l'autre pour chercher la meilleure rémunération. Ils peuvent contribuer à l'essor à la fois des pays donateurs et de ceux qui reçoivent les investissements. Mais leur retrait peut précipiter le pays qui en est victime

dans la crise, ce qui a été le cas en 1997 de la Thaïlande et de l'Indonésie. D'autant plus que leur départ est dû à une situation déjà mauvaise, comme la spéculation immobilière et la surproduction en Thaïlande, ou à la nature du régime politique en Indonésie.

Surtout, à l'ère de la mondialisation, les capitaux circulent au-dessus des frontières. Dans une certaine mesure, les populations élisent des dirigeants qui n'ont plus beaucoup de pouvoirs économiques et financiers. Les différents acteurs intervenant sur les marchés financiers agissent hors de la portée des gouvernements. Il reste aux Etats le pouvoir d'imposer, à l'image de la Malaisie, le contrôle des changes, mais cette option se retourne, le plus souvent contre le pays en cause qui ne bénéficie plus de l'apport de capitaux extérieurs.

La création d'un « *Conseil de Sécurité économique et social »,* situé au même niveau que le Conseil de Sécurité des Nations-Unies, est donc nécessaire pour veiller à la bonne application d'un certain nombre de règles sur lesquelles les pays riches et les pays en développement doivent se mettre d'accord.

Une telle structure bénéficierait du poids politique des Etats. Elle aurait une autorité qui se situerait au-dessus de celle, technique, du Fonds Monétaire International. Elle incorporerait la dimension sociale sans laquelle le développement néglige la finalité humaine.

3. Un système d'alerte de crise

Les crises financières ne viennent pas de nulle part. Elles ont une origine qui peut être perçue avant qu'elles n'éclatent. Prises à temps, à la racine en quelque sorte, elles deviendraient évitables.

Des signes précurseurs étaient par exemple apparus en Thaïlande bien avant la célèbre date du 2 juillet 1997.

Pour être accepté comme membre du FMI et avoir le droit de bénéficier éventuellement de son aide, tout pays devrait obligatoirement tenir l'institution internationale informée de sa situation économique et financière, selon des critères systématisés et uniformisés.

De cette manière, dès l'apparition d'une difficulté ou d'une faiblesse structurelle, le FMI pourrait en faire la remarque au pays concerné. Il serait dans l'intérêt évident du gouvernement de faire les corrections nécessaires.

4. Un code de bonne conduite financière

La crise financière asiatique a pris une grande importance notamment en raison des dettes à court terme en devises étrangères, essentiellement en dollars. La chute de la valeur de la monnaie indonésienne, d'environ 80 % en un an par rapport au billet vert, a rendu impossible le remboursement dans les délais des prêts à court terme en devises. La crise a de ce fait, pris une grande ampleur sur le plan financier d'abord, économique ensuite.

Un Code de bonne conduite financière doit être élaboré. Il limiterait à un certain plafond les encours de dette à court terme en devises étrangères. Si prévenir, vaut mieux que guérir, une telle disposition éviterait qu'une nouvelle crise ne se déclenche un jour pour les mêmes motifs.

5. La transparence financière et économique

L'absence de transparence économique et financière est l'une des causes de la crise de l'Asie du Sud-Est. Des capitaux se sont en effet investis sur la base de connaissances insuffisantes des performances de sociétés, voire d'informations inexactes données pour attirer l'argent étranger. Le climat euphorique sur le « *miracle asiatique* » a fait le reste. Les capitaux ne reviendront pas une deuxième fois dans les mêmes conditions.

La sortie de la crise, avec l'apport de capitaux, ne sera possible qu'avec la transparence financière sur la vie des sociétés et une information économique libre donnée par une presse indépendante.

Dans l'immédiat, il appartient au Fonds Monétaire International d'établir des règles de transparence. Il est en effet nécessaire de les uniformiser pour faciliter les mouvements de capitaux destinés à l'investissement. Si chaque pays applique les mêmes règles de transparence, la mondialisation se fera sur des bases assainies.

L'effort des organisations internationales doit être relayé, au niveau des entreprises et des corpus réglementaires nationaux, par un recours accru aux normes comptables internationales. Ces règles qui n'imposent pas un modèle national prédominant, sont le meilleur garant de la transparence du gouvernement d'entreprise et un gage de restauration de la confiance des investisseurs.

6. Accroître les moyens du FMI

A l'ère de l'économie mondialisée, le Fonds Monétaire International doit disposer des moyens nécessaires pour faire face à plusieurs crises financières simultanées. Tel n'est pas actuellement le cas. En 1998, après l'Asie, après la Russie, il ne dispose plus de ressources suffisantes pour véritablement venir en aide à l'Amérique Latine.

Il est donc nécessaire d'accroître les moyens du Fonds Monétaire International. Plusieurs mesures spécifiques devraient également être envisagées : la remobilisation des accords d'emprunts, l'émission de droits de tirage spéciaux et le renforcement des pouvoirs du Comité intérimaire pour en faire l'instance décisionnelle du FMI.

Pour lever les réserves du Congrès américain, il faut clairement faire apparaître que l'effort est partagé par tous les pays industrialisés, dont la France et agir auprès du Congrès.

Les pays industrialisés et les pays en développement ont tous intérêt à donner les moyens nécessaires au FMI.

7. Faire intervenir en même temps le FMI, la Banque Mondiale et l'OIT

Le Fonds Monétaire International traite des problèmes financiers, ce qui est son rôle. La dimension sociale des crises, si importante et grave, par exemple en Indonésie, n'est pas de son ressort. Pourtant sans justice sociale, les solutions financières et les restrictions économiques sont difficilement applicables. Les populations qui estiment en faire les frais ne peuvent les soutenir. Si elles s'y opposent, les gouvernements ont le choix de ne pas mettre en vigueur les

recommandations du FMI, ce qui aggrave la crise, ou de les imposer par la force ce qui est inacceptable et ajoute une crise politique aux difficultés économiques.

Or il existe dans le système des Nations-Unies, des institutions qui ont une vocation sociale. C'est le cas de l'Organisation Internationale du Travail qui associe les gouvernements, les travailleurs et les employeurs des pays-membres. Elle est fondée sur la recherche d'un consensus tripartite. En outre, la Banque Mondiale engage de plus en plus de programmes à caractère social.

Le Conseil économique et social propose que d'ores et déjà le FMI et la Banque Mondiale coordonnent leur action. A cet égard, la fusion du Comité intérimaire du FMI et du Comité de développement où les deux organisations sont associées, serait des plus utiles. Les retombées sociales de toute décision d'ordre financier justifient que l'OIT intervienne également avec le FMI et la Banque Mondiale. Les dimensions financière et sociale seront de cette manière associées à la fois dans les recommandations faites aux gouvernements et les moyens mis à leur disposition.

8. Soutenir la ratification et l'application des conventions fondamentales de l'OIT

Les conventions fondamentales de l'OIT ont fait l'objet d'une relance lors de la Conférence Internationale du Travail de juin 1998 notamment par l'adoption d'une déclaration solennelle relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Celle-ci engage les 174 Etats membres de l'Organisation à respecter les principes inhérents aux sept normes fondamentales du travail et à promouvoir leur application universelle.

Les conventions fondamentales concernent l'abolition du travail forcé (conventions 29 et 105), la liberté syndicale (87), le droit d'organisation et de négociation collective (98), l'égalité de rémunération (100), la discrimination en matière d'emploi et de profession (111), l'âge minimum d'admission à l'emploi (138).

La première étape nécessaire est leur ratification. Or nombre d'entre elles n'ont pas été ratifiées par les quatre pays. Il en est ainsi de la convention 29 sur l'abolition du travail forcé non ratifiée par les Philippines, de la convention 87 sur la liberté syndicale non ratifiée par la Malaisie et Singapour, de la convention 100 sur l'égalité de rémunération, non ratifiée par Singapour, de la convention 105 sur l'abolition du travail forcé dénoncée par la Malaisie et Singapour, non ratifiée par l'Indonésie, de la convention 111 sur la discrimination en matière d'emploi et de profession non ratifiée par Singapour et de la convention 138 sur l'âge minimum qui n'a été ratifiée ni par l'Indonésie ni par les Philippines ni par Singapour.

La France a été, dès l'origine, le principal soutien de l'Organisation Internationale du Travail.

Dans l'esprit de l'avis sur *« Les droits de l'homme au travail dans une économie mondialisée »* présenté par Mme Aude Raiga, le Conseil économique et social souhaite que notre pays poursuive son action pour encourager la

ratification et l'application des conventions fondamentales de l'OIT et qu'elle associe dans ses démarches ses partenaires européens.

Leur adoption et leur mise en oeuvre dans les pays de l'Asie du Sud-Est feraient progresser les droits de l'homme au travail et ouvriraient des perspectives de progrès. Dans ce sens le BIT pourrait intervenir pour faciliter la mise en place d'une législation du travail.

Par exemple la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective ont partout contribué à la liberté, à l'élévation des niveaux de vie et au développement des marchés intérieurs.

Les conventions de l'OIT créent une structure juridique à partir de laquelle les travailleurs et les employeurs peuvent dans la concertation, sans intervention extérieure, régler leurs propres problèmes, mais tout commence par la ratification des conventions.

9. Renforcer l'action de l'OMC

Après l'échec des négociations au sein de l'OCDE sur la mise au point d'un accord multilatéral sur l'investissement et au vu du développement des crises actuelles, il parait essentiel de reprendre les négociations sur un plan mondial dans le cadre de l'OMC, afin que soient mises en oeuvre dans chaque pays concerné les réformes législatives et administratives favorisant et sécurisant l'apport de capitaux productifs.

Dans le cadre de l'OMC, il importe aussi d'encourager une action pour lier le commerce international à l'amélioration des conditions sociales, ce qui suppose une concertation entre l'OMC et l'OIT conformément à l'avis du Conseil économique et social sur *« L'organisation mondiale du commerce »* présenté par M. Olivier Giscard d'Estaing. A cet égard, l'Union européenne doit relancer l'action commune amorcée lors du Sommet Social de Copenhague.

CONCLUSION

L'idée de base de ce rapport est que la France doit s'investir davantage dans les pays d'Asie du Sud-Est qu'elle a trop longtemps négligés. C'était bien sûr le cas, en juin 1997, lorsque le Bureau du Conseil économique et social a adopté cette saisine. A l'époque l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et Singapour étaient en pleine expansion économique avec des taux qui allaient d'un peu moins de 5 % à plus de 9 %, deux à quatre fois supérieurs au nôtre. La question était de savoir comment notre pays pourrait combler son retard pour participer, lui aussi, au miracle asiatique.

Une fois la crise apparue, pendant l'été 1997, certains se sont un peu vite félicités de ne point y être. Ce n'était le cas ni des industriels allemands de l'automobile ni des responsables de notre industrie du luxe qui avaient su à temps conquérir les marchés des quatre pays ni même des dirigeants de certaines de nos firmes, par exemple dans le génie civil, la distribution de l'eau, l'énergie, les télécommunications qui y ont fait oeuvre utile ni de ceux ou de celles qui ont développé des relations culturelles, scientifiques, universitaires, touristiques et autres.

La tentation est forte aujourd'hui, chez nous, de moins s'impliquer dans ces nations lointaines dès lors qu'elles connaissent des difficultés de tous ordres. C'est l'erreur à ne point commettre. Les pays du Sud-Est asiatique recherchent maintenant des partenaires qui les aideront à sortir de la crise. Le moment est même propice pour y établir des bases, souvent laissées libres, et répondre à leur attente. A partir de là, des possibilités se feront jour, auprès des quelque 320 millions d'habitants que comptent ces quatre pays, particulièrement lorsque la prospérité sera revenue.

Les pays de l'Asie du Sud-Est ont des atouts de par leurs populations, leur état d'esprit, leurs ressources, leurs petites entreprises et leur volonté de corriger leurs erreurs et d'assainir le secteur financier. Ils sortiront de la crise, plus solides qu'avant, avec une situation assainie et, espérons-le, la liberté, la stabilité et le progrès social que procure la démocratie. Les risques seront moindres pour les investisseurs.

Mais il ne s'agit pas seulement d'investir. La France doit également s'investir au niveau social où des besoins immenses se font jour parmi des populations qui vivent, ou plutôt survivent, au-dessous du seuil de pauvreté. Des Français nombreux pourraient apporter leur expérience et leur dévouement dans le cadre des organisations non-gouvernementales.

Créons avec les peuples d'Asie du Sud-Est en difficulté des liens d'amitié conformes à la vocation universelle de la France. Faisons l'effort d'apporter des formations sur place. Attirons des étudiants chez nous qui n'oublieront jamais, lorsqu'ils seront aux responsabilités, le pays qui les a accueillis.

Mobilisons l'Union européenne. Sa puissance économique a la taille et la force voulues pour aider l'Asie du Sud-Est. L'Europe devrait également peser sur le Japon dont le rôle sera décisif pour tirer l'Asie du Sud-Est de la crise s'il

retrouve le chemin de la prospérité, ou l'y enfoncer s'il laisse sa récession s'amplifier.

Réformons l'organisation du système financier international pour répondre aux nouveaux défis de la mondialisation. La France doit, avec l'Union européenne, jouer un rôle clé à cet égard. Une nouvelle coopération internationale est la condition du redémarrage des échanges et des investissements en Asie du Sud-Est. C'est la raison pour laquelle, les propositions de réforme financière occupent une place importante dans ce rapport.

Favorisons la promotion des droits de l'Homme, des droits sociaux et de la démocratie, conditions de l'épanouissement des personnes et de la stabilité des pays de cette partie du monde.

En s'engageant maintenant, en Asie du Sud-Est, en y impliquant l'Union européenne et en oeuvrant pour moraliser la mondialisation et y intégrer la dimension sociale, la France jouera un rôle conforme à sa vocation humaniste.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants……..169
Ont voté pour……..121
Se sont abstenus……. 48

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 121

Groupe de l'agriculture - MM. Bouche, Bué, Cazalé, Chardon, Compiègne, Coste, Daul, Ducroquet, Hervieu, Lapèze, Le Fur, Louis, Mangin, Munet, Christian Patria, Rigaud, Salmon, Stéfani.

Groupe des associations - MM. Bastide, Gevrey, Mmes Mengin, Mitrani.

Groupe de la CFTC - MM. Deleu, Faki, Gourmelon, Hédouin, Naulin, Wéber.

Groupe de la CGT-FO - MM. Bouchet, Caillat, Gaillard, Pierre Gendre, Grandazzi, Mme Paulette Hofman, MM. Jayez, Lesueur, Ordronneau, Roulet, Santune, Sohet, Valladon.

Groupe de la coopération - MM. Ballé, Courtois, Ducrotté, Gaudinat, Jean Gautier, Marquet, Morel, Picard, Verdier.

Groupe des départements, des territoires et des collectivités territoriales à statut particulier d'outre-mer - MM. Giraud, Logologofolau, Vernaudon.

Groupe des entreprises privées - MM. Brunet, Cerruti, Chesnaud, Dermagne, Flahault, Franck, Pierre Gauthier, Gilson, Joly, Leenhardt, Michel, Périgot, Pinet, Séguy, Simond, Urbain.

Groupe des entreprises publiques - MM. Bonnaud, David, Gadonneix, Hadas-Lebel, Jurgensen, Peyrelevade, Piazza-Alessandrini, Rouvillois.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - MM. Marlin, Ricout.

Groupe de la mutualité - MM. Baudiment, Davant, Ronat.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Aicardi, Beauchamp, Bêche, Mme Bergé, M. Bichat, Mmes Braun, Brunet-Léchenault, Cayet, MM. Chaton, Dechartre, Deleplace, Depaix, Désir, Mmes Douvin, Fossey, MM. Fourçans, Grossmann, Mme Guilhem, MM. Hintermann, Legrand, Lux, Mandinaud, Mekachera, Rigout, Alain Robert, Schapira, Steg, Teulade.

Groupe des professions libérales - MM. Chambonnaud, Guy Robert, Salustro.

Groupe de l'UNAF - MM. Bichot, Bordereau, Boué, Brin, de Crépy, Guimet, Mme Lebatard, M. Trimaglio.

Se sont abstenus : 48

Groupe de l'agriculture - MM. Girardi, Kayser.

Groupe de l'artisanat - MM. Arianer, Buguet, Delmas, Gilles, Lardin, Piet, Teilleux, Vignon.

Groupe de la CFDT - Mlle Andreux, Mme Azéma, MM. Bury, Capp, Carles, Caron, Delaby, Denizard, Mme Djukic, MM. Lobjeois, Lorthiois, Mennecier, Moussy, Mmes Piazza, Raiga, MM. Ramphft, Rousseau-Joguet.

Groupe de la CFE-CGC - MM. Chapuis, Clapin, Mme Cumunel, MM. Insa, Walter.

Groupe de la CGT - MM. Alezard, Andouard, Demons, Mme Duchesne, MM. Forette, Junker, Larose, Le Duigou, Mme Lemoine, MM. Masson, Moulin, Mme Rey.

Groupe de la FEN - MM. Andreau, Barbarant, Gualezzi, Oger.

DÉCLARATIONS DES GROUPES

Groupe de l'agriculture

Les économies émergentes du Sud-Est asiatique présentent, aujourd'hui, deux visages.

Celui tout d'abord d'appareils productifs en forte croissance, mais sinistrés par les désordres financiers internes et les faiblesses actuelles de la « locomotive » régionale en raison des difficultés propres au Japon.

Mais, ces économies n'ont pas, pour autant, abandonné les atouts qui ont fait leur succès : une population nombreuse (320 millions d'habitants), jeune, industrieuse, commerçante, adaptable.

Le groupe de l'agriculture partage la conviction développée dans l'avis, que loin d'être un frein, cette situation difficile constitue une opportunité pour nos entreprises. En réalité, cette opportunité est même triple.

Il y a tout d'abord une énorme opportunité industrielle notamment dans le domaine agro-alimentaire, au moment où ces pays restructurent leurs entreprises et ouvrent leur capital. Eu égard au prix des actifs et de leur qualité intrinsèque, aucune autre zone n'offre un tel rapport « qualité-prix ». Or, les orientations industrielles sont des choix de moyen-long terme. Aujourd'hui se décide de la profitabilité mondiale de nos groupes industriels, le jour où la zone Asie aura retrouvé le chemin de la croissance et générera un marché plus important potentiellement que ceux de l'Europe et des Etats-Unis.

La forte croissance de ces dernières années a favorisé l'apparition de nouvelles classes sociales et l'émergence d'une nouvelle demande de produits alimentaires à forte valeur ajoutée. Il appartient à nos entreprises, qui bénéficient déjà dans ce domaine d'une forte avance, de répondre à ces nouveaux marchés.

L'une des principales leçons de cette crise est qu'il convient d'aider les économies émergentes à accroître leur capacité de résistance aux chocs engendrés par les mouvements de capitaux spéculatifs en se dotant d'infrastructures financières et bancaires saines et solides. A cet égard, notre secteur bancaire mutualiste, qui allie performance technique et connaissance particulière de certains secteurs économiques, paraît être de nature à intéresser ces pays qui devront, dans l'avenir, mobiliser une épargne importante.

Il y a de réelles opportunités à saisir en ces temps bousculés.

Nous devons profiter de la pause dans le miracle économique pour mieux assurer notre présence économique et financière dans cette partie du monde, en nous appuyant sur une bonne image de notre pays.

Quand la situation économique sera stabilisée, l'Asie du Sud-Est devra, dans notre intérêt, devenir une zone prioritaire d'implantation.

Groupe de l'artisanat

Le brusque revirement de la situation en Asie du Sud-Est rend problématique aujourd'hui le développement de nos échanges avec les pays dits « émergents », même si les nombreux atouts cités dans l'avis apportent la preuve de leur formidable capacité à surmonter la crise.

Le groupe de l'artisanat, bien que conscient des potentialités de ce marché de 320 millions d'habitants, partage les craintes exprimées en ce qui concerne le retour à la prospérité du Japon et de la Chine qui conditionne très fortement celui des quatre pays étudiés.

De plus dans un contexte économique fragile en France, il ne paraît pas souhaitable d'engager la France de façon aussi précise que celle du financement annuel de 1000 bourses au bénéfice des jeunes asiatiques et de la création de structures scolaires, même en co-financement.

S'agissant des recommandations en matière de coopération internationale si la mise en place d'un Conseil de sécurité économique et social, d'un système d'alerte de crise et d'un code de bonne conduite financière associés à des règles de transparence paraissent louables et méritaient d'être évoqués, leur mise en oeuvre est des plus délicates du fait qu'elles ne relèvent malheureusement pas de notre compétence et subissent le contre coup de la faiblesse de notre poids politique au niveau des instances internationales et dans ces pays.

Le groupe de l'artisanat regrette que, malgré son insistance, l'avis n'ait pas repris, dans les propositions, des mesures en faveur de la coopération technique qui constitue, à ses yeux, un des volets importants du soutien aux petites entreprises qui est maintes fois évoqué par ailleurs.

En effet, au regard de la volonté et de la capacité d'adaptation de la population de ces pays, le fait d'ouvrir les partenariats et la coopération scientifique et technique à de nouveaux domaines porteurs aurait l'avantage non seulement d'aider ces pays au redémarrage, mais surtout apporterait beaucoup à l'image de la France et à travers elle, sa langue et sa culture.

C'est pourquoi, le groupe a insisté sur la nécessité de prévoir un développement de la francophonie sur place, afin de sensibiliser davantage les asiatiques à notre culture et notre langue et diminuer ainsi le temps d'apprentissage du français qui est cité comme un handicap dans le cadre des échanges professionnels ou d'accueil d'étudiants en France.

Ce genre de mesures aurait l'avantage de contribuer à freiner l'emprise de l'hégémonie de la langue anglaise, contrecarrer la mainmise des Etats-Unis et des pays anglophones et participer ainsi à la préservation de notre identité fortement menacée par ailleurs.

Enfin, le groupe de l'artisanat apprécie le renvoi à l'OMC et à la ratification des conventions fondamentales de l'OIT prenant en compte les préoccupations sociales dans les accords commerciaux qui doivent être une des conditions initiales à toute action internationale dans et avec ces pays.

Ces réserves ont conduit le groupe à s'abstenir.

Groupe des associations

Trois orientations du rapport rencontrent particulièrement l'intérêt de notre groupe :

1°) L'affirmation de l'interaction des dimensions économiques, sociales, culturelles et politiques dans le développement des sociétés. Ainsi, nous apprécions que les propositions de l'avis ne se limitent pas au champ de la production et des échanges économiques, mais abordent ceux de l'éducation et de la formation, du rôle des ONG, des échanges culturels et socio-professionnels, de la communication et des médias, du rôle de la francophonie, entendues comme investissements pour la constitution progressive d'une dynamique coopération entre la France et ces pays.

En outre, l'avis démontre qu'une des causes de la crise se trouve dans la spéculation financière exercée sur des pays où la démocratie n'existe pas, ou est très fragile. Déséquilibres sociaux, absence de transparence, de dialogue social, hostilité aux conventions de l'OIT, irrespect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, etc. en ont largement aggravé les effets et accéléré l'effondrement des sociétés. Alors, beaucoup pensent qu'il n'y aura pas de sortie de la crise par les seules mesures monétaires, financières ou économiques, en insistant sur la nécessité de la promotion des droits politiques et sociaux des hommes et l'avancée de la démocratie pour le redressement et la stabilité politique, économique et sociale.

2°) Le rôle de l'Union européenne. L'ampleur des problèmes posés est telle qu'elle nécessite l'action conjointe des États de L'Union.. Celle-ci en a sans doute la capacité économique, mais sa capacité politique reste, en l'état actuel des Traités, peu opérante. C'est pourquoi, nous devons réaffirmer l'impératif d'un niveau d'autorité politique de l'Union qui puisse s'exercer autrement que dans le cadre de permissivité tracé par l'organisation économique du marché.

3°) La réforme des instruments de la coopération internationale. Les propositions de l'avis dépassent très largement le cas particulier des quatre pays en cause de l'Asie du Sud-Est. Elles rencontrent le vaste débat engagé pour maîtriser et encadrer la mondialisation par d'indispensables réformes des Institutions internationales, en particulier celles du FMI. Il est évident que la disparité existant entre l'organisation économique, adaptée à la mondialisation, et l'atomisation des pouvoirs politiques peut être cause des effets les plus pervers, en renvoyant le contrôle de l'économie, et donc ses impacts sociaux, au seul phénomène auto-régulateur du marché. L'idée d'un Conseil de sécurité économique et social, ou toute formule approchant cette fonction pourrait peut-être ouvrir la voie d'une amélioration, et ce d'autant plus que les plans de sortie de la crise appliqués sans autre vision que strictement économiste ont trop souvent échoué tout en aggravant le sort de populations déjà durement frappées. La crise du Sud-Est asiatique en a en tous cas démontré l'urgence. Quand les flux de la spéculation internationale représentent plus de cinquante fois ceux du commerce international des biens et des services, il est évident que doivent être rétablis d'urgence les équilibres permettant la rentabilité des investissements productifs au détriment de revenus financiers de court terme déconnectés de

l'économie réelle. Promouvoir des politiques nouvelles de stabilité macro-économique et les réformes structurelles nécessaires à une croissance saine et durable, dans l'intérêt des États et de leurs populations, est un intérêt absolu.

Malgré certaines réserves sur des points qu'il conviendrait d'analyser davantage, le groupe des associations a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

La rédaction du rapport a été confrontée à une brutale détérioration de la situation financière, économique et sociale des pays concernés. Elle a dû ainsi modifier son angle d'approche et privilégier la recherche des moyens pour aider ces pays à sortir de la crise.

Parmi les analyses, orientations et propositions du projet d'avis, certaines reçoivent l'approbation de la CFDT, notamment :

- le refus de l'attentisme et de la frilosité que pourraient susciter les difficultés actuelles de ces pays ;
- l'affirmation de la nécessité d'inscrire l'intervention française dans le cadre européen, plus approprié à la dimension des problèmes qui y sont posés ;
- la volonté exprimée de ne pas se limiter aux seuls aspects économiques et financiers de la crise et d'en souligner les aspects sociaux.

La CFDT est, par contre, beaucoup plus réservée sur d'autres aspects du projet d'avis.

L'avis est sous tendu par la conviction que le salut de ces pays dépend surtout d'une plus grande insertion dans le marché mondial et du respect des prescriptions du FMI, qui devraient tenir davantage en compte les spécificités politiques, économiques et sociales locales.

A ces pays ravagés par la crise et les mouvements spéculatifs de capitaux, l'avis propose seulement de « mettre en œuvre les réformes, législatives et administratives favorisant et sécurisant l'apport de capitaux productifs ». A ce propos, lors des discussions sur l'AMI, la CFDT, avec l'ensemble du mouvement syndical représenté auprès de l'OCDE (TUAC), veut qu'une telle libéralisation des investissements internationaux soit conditionnée par des garanties sérieuses et concrètes en ce qui concerne leurs incidences économiques et sociales dans les pays hôtes, ce dont le projet d'avis ne parle pas.

L'importance de la dimension financière de la crise en Asie conduit à demander une réforme sur le fonctionnement, non seulement du FMI, mais aussi sur celui du système financier international. Des projets existent, concernant cette réforme et le contrôle des mouvements spéculatifs de capitaux, par exemple sous la forme d'une taxation spécifique. Pour la CFDT, les propositions du projet d'avis en matière de régulation du système financier restent insuffisantes. Cette question nécessiterait une étude ultérieure de la part du Conseil économique et social.

La CFDT juge insuffisante la plupart des propositions du projet d'avis, du fait de leur caractère trop vague et trop général. Face à des enjeux considérables, elles relèvent davantage de vœux pieux que de pistes sérieuses de coopération, en matière économique et sociale.

Pour ces raisons, la CFDT exprime d'importantes réserves sur le projet d'avis, qui ne lui paraît pas formuler de propositions suffisantes ni satisfaisantes pour l'action de la France en Asie du Sud-Est. La CFDT s'est abstenue.

Groupe de la CFE-CGC

Le groupe de la CFE-CGC est conscient de la difficulté éprouvée par le rapporteur à traiter, avec le recul nécessaire, d'un sujet devenu depuis qu'il a commencé son travail, extrêmement mouvant.

Le groupe de la CFE-CGC regrette que le traitement d'un tel sujet par le Conseil économique et social n'ait pu donner lieu à une analyse systématique des causes et des effets des choix de développement mis en place par les diverses économies de la région, ainsi que d'une réflexion sur les canaux de transmission des chocs financiers et monétaires entre ces pays et avec le reste du monde.

Le groupe de la CFE-CGC considère les choix d'investissement ainsi que l'absence de régulation des mouvements de capitaux propres à ces économies mais aussi au système financier international profondément déstabilisateurs. Ils portent en germe des crises aussi graves que celle que nous sommes en train de vivre.

C'est pourquoi il se prononce, plutôt que pour une amélioration des méthodes et un renforcement des moyens des institutions internationales, FMI ou OMC, comme le réclame le rapporteur, pour une remise à plat complète de l'action de ces organismes et de leur rôle.

Cette divergence de fond avec les préconisations du projet d'avis ne permet pas au groupe de la CFE-CGC de le voter, bien qu'il soit sensible aux autres propositions du rapporteur concernant le rôle que doit tenir la France et au soutien qu'elle pourrait apporter à ces pays.

Groupe de la CFTC

En présentant de façon très approfondie chacun des quatre pays de la saisine, le rapporteur a permis de mieux comprendre les peuples, avec leur histoire, leur culture, leurs atouts et les difficultés qu'ils doivent affronter dans la crise qu'ils traversent.

La place de la France et le rôle qu'elle peut jouer dépendront des efforts qu'elle saura mettre en oeuvre pour assurer une présence réelle et efficace tant dans les domaines économiques et sociaux que culturels (enseignement du français notamment) qui doivent être étroitement associés pour garantir des résultats positifs sur le moyen et le long terme.

Le groupe CFTC fait siennes les propositions qui figurent dans le projet d'avis. Celles qui concernent une coopération directe de la France induisent bien évidemment le dégagement de moyens humains et financiers suffisants. Ces

moyens ne devront pas être réorientés au détriment de zones actuellement bénéficiaires, ils devront être spécialement créés en tenant compte des spécificités de chacun.

D'autres propositions concernent l'Union européenne et, comme l'écrit justement le rapporteur, l'Europe est à la dimension des problèmes du Sud-Est asiatique et son action en direction du Japon et du Congrès américain doit lui faire jouer un rôle utile dans le bon fonctionnement du système financier international et la sortie de la crise.

La dernière série de propositions concerne le renforcement de la coopération internationale. Ces propositions conditionnent le succès des précédentes. En effet, aucun des pays traités dans le rapport n'accédera à une stabilité financière, économique et sociale si, ensemble, les pays du nord et les pays du sud n'envisagent et n'adoptent pas conjointement une réforme du système financier international. Dans un monde où l'argent peut circuler librement par dessus les frontières, tous les cataclysmes financiers sont envisageables avec les dégâts sociaux qu'ils produisent.

La proposition d'associer étroitement le FMI, la Banque Mondiale, l'OMC et l'OIT afin que les aspects financiers, économiques et sociaux soient traités ensemble nous agrée totalement, elle rejoint les préoccupations et propositions que nous émettons depuis des années dans nos instances syndicales internationales.

Agir pour inciter et convaincre les pays de ratifier les conventions fondamentales de l'OIT, c'est une exigence pour la France et pour l'Europe. Sans reconnaissance du droit des travailleurs à s'organiser et à négocier librement, le développement économique et social d'un pays est dangereusement bloqué.

Les termes de la Déclaration solennelle relative aux principes et droits fondamentaux au travail adoptée lors de la conférence internationale du travail de juin dernier engagent l'ensemble des membres de l'OIT et devraient aider à de nouvelles ratifications des sept conventions fondamentales de l'OIT.

Parce que l'avis associe très étroitement les aspects financiers, économiques et sociaux, et parce que l'homme n'est pas placé en marge mais bien au centre des préoccupations du rapporteur et de ses propositions, le groupe CFTC a émis un vote favorable.

Groupe de la CGT

Le projet d'avis porte sur quatre pays de l'Asie du Sud-Est qui subissent douloureusement, particulièrement pour leurs populations et leurs salariés, les effets de la crise. Nous avons apprécié durant tous nos débats, la préoccupation constante du rapporteur pour favoriser une approche humaniste des situations et pour avancer des propositions prenant en compte la promotion des droits de l'homme, des droits sociaux et de la démocratie.

L'actualité de cette saisine avec l'approfondissement de la crise dans les pays étudiés a conduit à s'interroger de plus en plus sur le rôle des institutions financières, de la mondialisation. Mais pour rechercher des alternatives, il aurait sans doute été utile d'insister sur l'origine de la crise, sur la responsabilité des

pays développés Etats-Unis, Japon, pays d'Europe et surtout leurs banques et leurs institutions financières qui impulsent un type de croissance dominée par l'explosion des valeurs boursières, la recherche de la rentabilité maximum, la pression sur l'emploi et les salaires, les privatisations et les délocalisations.

Le projet d'avis accepte sans guère de réserves la logique et les solutions du FMI. Or, celles-ci expliquent dans une large mesure la dégradation de la situation, notamment du point de vue social, et sont aujourd'hui de plus en plus largement remises en cause. Le débat sur la mondialisation et ses effets sur les pays émergents aurait pu être davantage développé pour dégager des pistes d'intervention et de régulation. Ne faudrait-il pas travailler à la mise sur pied d'un véritable ordre public financier international ?

Le projet d'avis insiste justement sur l'idée de partenariats, sur les nécessaires développements de coopérations scientifiques et technologiques, intégrant les aspects de formation sur place. Mais considérer comme une opportunité pour les entreprises la faiblesse des coûts salariaux, n'est-ce pas une vision porteuse d'accroissement de l'exploitation dans les pays asiatiques et de délocalisations pour la France ?

Nous apprécions la proposition d'impliquer davantage le secteur public français dans le développement du pays. Cela devrait permettre de favoriser les coopérations entre secteurs publics. Nous partageons les propositions, promouvant les échanges ainsi que les formations. Au plan international, nous appuyons la proposition de la tenue d'un sommet Nord-Sud qui pourrait effectivement contribuer à prendre des dispositions efficaces pour une régulation des marchés financiers, pour le développement durable. Encore faudrait-il prendre en compte des questions comme la position dominante du dollar, le prix des matières premières, la dette, l'aide publique au développement, la maîtrise et la taxation des mouvements des capitaux. La création d'un Conseil de sécurité économique et social mériterait, pour être vraiment efficace, d'être plus précise sur le champ d'intervention et le pouvoir réel d'un tel Conseil. Cette proposition, comme d'autres propositions concernant le FMI, la Banque Mondiale, l'OMC semble plus destinée à veiller à la bonne application d'un certain nombre de règles dans l'intérêt d'un libéralisme teinté de préoccupation sociale, plutôt qu'un développement durable fondé sur le progrès social et humain. De ce point de vue, le rapport de Mme Raiga avait soulevé d'intéressantes pistes.

Accroître les moyens du FMI, avec le contenu indiqué dans le projet d'avis conduit en fait à renforcer le FMI afin qu'il puisse intervenir pour soutenir les marchés financiers lorsqu'ils sont en crise. Nous considérons que l'intervention du FMI, comme celle d'autres institutions internationales, doit poursuivre l'objectif prioritaire de la promotion de l'emploi, du co-développement partout dans le monde.

Nous apprécions favorablement la volonté qui traverse ce projet d'avis de mettre en oeuvre des dispositions conduisant aux respects des droits sociaux fondamentaux, mais nous nous interrogeons sur la faiblesse des moyens proposés pour mettre en place une véritable régulation financière favorable au développement. Pour ces raisons, nous nous abstenons sur ce projet d'avis.

Groupe de la CGT-FO

Alors que l'Asie du Sud-Est était jusqu'ici régulièrement qualifiée de modèle, les événements récents confirment, s'il en était besoin, les effets désastreux du libéralisme économique au plan international. Pour Force Ouvrière, il convient en permanence de rappeler que le libéralisme économique peut s'adapter à tous types de régimes politiques.

Dans ce contexte, nous observons que le projet d'avis a su dresser un tableau synthétique précis de la situation des pays asiatiques confrontés, aujourd'hui, à une grave crise économique, financière, sociale et politique.

Les propositions formulées dans le document étudié par le Conseil se situe à trois niveaux : international, européen et national.

Au plan international, il est certain, par exemple, que des structures, telles que le FMI, ont aujourd'hui, tendance à imposer un modèle économique néoclassique, qui se veut universel au sens idéologique et impérialiste du terme.

Il est tout aussi vrai que le phénomène de mondialisation, dans ce qu'il implique comme recul de la sphère politique et publique, par rapport à la sphère privée, fragilise fortement la démocratie et la démocratisation. De ce point de vue, la proposition de créer un outil économique et social ne nous apparaît pas de nature suffisante, à elle seule, pour redéfinir des régulations effectivement porteuses de progrès et de démocratie.

Par contre, nous apprécions, positivement, la référence à la nécessité de respecter les normes internationales fondamentales du travail. Une récente déclaration, en juin dernier, à la Conférence internationale du travail, constitue une avancée certaine. Les récentes péripéties qui ont entouré le fameux projet sur l'AMI montrent qu'il existe un véritable besoin démocratique, conduisant à sortir les problèmes de la mondialisation du seul cercle des experts.

Il apparaît, par ailleurs, une tendance de la communauté européenne à se focaliser sur les échanges entre Etats-Unis et Europe. C'est pourquoi, nous approuvons le rapporteur lorsqu'il considère que l'Europe est à la dimension des problèmes du Sud-Est asiatique.

Qu'en-est-il alors du rôle de la France ? FO partage les propositions concernant la nécessité de diffuser des émissions de radio et de télévision ou de resserrer les liens avec la démocratie philippine ou encore de lier des PME françaises et asiatiques. Pour autant, ces objectifs relativement limités ne sauraient se substituer aux mesures structurelles, proposées dans le projet d'avis, et que nous approuvons.

Au demeurant, l'ampleur des sujets abordés qui tend, ni plus ni moins, à instaurer un nouvel « ordre mondial économique », mérite probablement que les pistes ainsi ouvertes soient étudiées de manière plus approfondie à l'intérieur du Conseil économique et social. Compte-tenu de ces considérations, le groupe FO a émis un vote favorable.

Groupe des entreprises privées

Les économies émergentes d'Asie traversent une crise sans précédent. L'Europe n'a heureusement pas encore subi de répercussions majeures. Mais ceci ne nous dispense pas d'une réflexion prospective. Le projet d'avis de M. Hintermann a le mérite de nous inviter à imaginer l'avenir en encourageant la France à jouer un rôle dans cette partie du monde, et ce face à un horizon qui demeure incertain.

Pour les chefs d'entreprise que nous représentons, l'enjeu a valeur d'exemple : environnement en mutation et prise de risque vont de pair et sont pour nous des données courantes de l'action. Nous pourrions très bien nous cantonner à dire notre vif souhait pour que l'Asie du Sud-Est sorte rapidement de la crise. Il nous semble, et c'est une évidence que nous partageons avec le rapporteur, que la France ne doit pas attendre cette échéance si elle veut jouer un rôle dans cette région.

S'il en a les moyens, et tout en veillant aux intérêts de nos entreprises, plus particulièrement les PME, l'Etat peut contribuer à une stabilisation de cette zone. Le renforcement des liens culturels tient bien sûr une place importante dans le retour progressif au développement. Vous ne serez pas surpris que nous donnions la priorité aux échanges économiques, en affirmant avec force qu'il ne faut surtout pas dissuader les entreprises d'investir là-bas.

Mais nous devons aussi saisir l'occasion de cette étude pour rappeler que ces pays se sont trop écartés de certaines règles de base du modèle libéral, qui ne peut pas bien fonctionner sans elles : responsabilité individuelle, démocratie politique et sociale, économie ouverte... Une partie de la compétitivité des économies émergentes reposait sur des conditions sociales « avantageuses », lesquelles ont permis à ces pays d'atteindre des niveaux qu'ils n'auraient pu atteindre autrement. Les grands équilibres n'avaient pas été respectés, plaçant de fait ces pays en situation de grande fragilité.

Il apparaît que la nécessité d'une autorité internationale s'impose : il s'agit de renforcer les contrôles exercés par le FMI et la Banque Mondiale sur la destination des aides qu'ils dispensent, sans aller trop loin, de manière à mettre en compatibilité ces économies avec le régime de liberté et de responsabilité mondial. Nous adhérons aux recommandations du rapporteur qui vont dans ce sens. On ne peut également que se féliciter que le projet d'avis associe le BIT au développement de ces pays, notamment dans le travail pour le respect des droits fondamentaux du travail sans lesquels ces économies ne pourront se hisser au rang des puissances développées et démocratiques.

Groupe des entreprises publiques

L'avis présenté par M. Hintermann devait, au départ, évaluer les chances qu'offraient à la France les performances de quatre pays d'Asie du Sud-Est. Mais, la prolongation depuis plus d'un an de la crise initiée en Thaïlande en juillet 1997 et rapidement diffusée aux autres pays de la zone pose aujourd'hui la

question en d'autre termes : la France est-elle une chance pour ces pays par l'appui direct et indirect qu'elle peut leur apporter ?

Notre groupe estime, comme le rapporteur, que la France doit au delà de la crise actuelle, continuer à développer ses échanges avec cette zone et surtout y investir pour préparer l'avenir.

Le rapporteur formule des propositions pour accroître les relations directes de la France et de l'Union européenne avec les 320 millions d'habitants des quatre pays d'Asie du Sud-Est étudiés.

Parmi ces propositions, nous soutenons particulièrement celles tendant à attirer chez nous les étudiants asiatiques et à diffuser dans ces pays nos émissions de télévision, quitte à sous-titrer en anglais.

Nous notons également avec intérêt la proposition concernant les PME : un programme d'aide et de soutien au partenariat de ces entreprises avec les nôtres, tant au niveau français qu'au niveau européen serait le bienvenu.

Le rapporteur n'a pas hésité devant l'idée, plus ambitieuse, de mettre en place un véritable « Conseil de sécurité économique et social », placé au dessus des institutions financières internationales actuelles. Elle mérite également intérêt, même si on peut s'attendre à ce qu'elle rencontre de vives résistances.

Nous sommes favorables, comme le rapporteur, à des réformes législatives et administratives favorisant l'apport de capitaux dans le pays d'accueil et à l'instauration d'une clause sociale. Mais on peut avoir plus de doutes sur la possibilité avancée dans l'avis de faire intervenir en même temps le FMI, la Banque Mondiale et l'Organisation Internationale du Travail. S'agissant de la mise en place des programmes économiques et financiers pour sortir les pays de la crise, il nous semble dans une première étape plus réaliste de proposer une coordination beaucoup plus étroite, voire une fusion dans certains cas des programmes du FMI et de la Banque Mondiale, cette dernière étant plus préoccupée par les problèmes sociaux.

Nous soutenons la proposition d'une fusion du Comité Intérimaire du FMI et du Comité du Développement. En outre, nous soulignons l'intérêt qu'aurait une allocation de droits de tirage spéciaux (DTS), c'est-à-dire la création de monnaie internationale par le FMI. Le Conseil doit à notre avis faire sienne cette proposition, évoquée dans le rapport.

Le groupe des entreprises publiques a voté l'avis.

Groupe de la FEN

L'accès au développement, quels que soient les pays concernés, est un facteur favorable, tant sur le plan économique que social, à condition que les échanges demeurent équilibrés. La crise qui secoue, entre autres, les pays d'Asie du Sud-Est, montre l'ampleur des déséquilibres qui ont accompagné l'expansion économique, en apparence, spectaculaire.

Le déséquilibre social dans ces pays préexistait à la crise. Celle-ci n'a fait qu'amplifier une situation sociale déjà désastreuse. En ce sens, le groupe FEN-UNSA déplore la confiance excessive, à laquelle l'avis semble parfois se

rallier, dans les mécanismes de marché selon lesquels le développement général des affaires induit le progrès social sans régulation. Or, l'absence de régulation, voire de démocratie, concerne largement les pays évoqués. Dans cette optique, l'application de droits fondamentaux, même si elle devait dépasser le seul stade actuel des déclarations d'intention, ne pourrait être considérée comme une fin en soi, ce qui reviendrait à accepter des normes a minima comme définitives. La ratification des conventions de l'OIT demeure néanmoins une étape indispensable.

Sur le plan économique, la participation à une action de développement implique des transferts de technologie et de compétences qui dépassent le rôle des Organisations non gouvernementales. Au-delà, ce n'est pas l'ouverture aux capitaux étrangers qui peut seule y contribuer. La volatilité de ces capitaux engendre des coûts économiques et surtout sociaux qui contrebalancent largement les bénéfices attendus de l'extension des échanges. Dans ce contexte, il paraît moins opportun de s'empresser à sécuriser les investissements étrangers que d'imposer des normes prudentielles en amont des investissements.

Le rapport économique et financier accompagnant le projet de loi de finances pour 1999 constate que l'action de renflouement du FMI n'a pas été sans effets pervers : « en venant en aide aux pays en crise, la communauté internationale permet à des investisseurs imprudents, dont le comportement a contribué à la crise, de limiter les pertes, voire de réaliser des gains ». Face à ce constat, le groupe FEN-UNSA estime que la recommandation de l'avis visant à accroître les ressources d'intervention du FMI est moins urgente que de fixer des règles assurant une régulation du système monétaire et financier international.

Le groupe FEN-UNSA déplore que l'avis n'aille pas plus loin dans ses recommandations qu'un aménagement des dispositions de régulation déjà existantes, malgré un constat lucide des retombées sociales négatives des crises financières. La prise en compte du contexte social est un préalable à l'ouverture économique : l'extension des droits sociaux est alors possible si une volonté internationale l'impose.

Le groupe FEN-UNSA s'est abstenu.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement

Les Français établis hors de France apprécient tout particulièrement qu'un rapport et un avis concernant des pays d'Asie soit émis par le Conseil économique et social.

Les pays concernés et l'économie de l'Asie, en général, sont au centre de l'actualité depuis déjà de nombreux mois suite à une période faste, où les résultats asiatiques prenaient allure de modèle, la crise est apparue.

Nous saluons les efforts du rapporteur pour avoir su adapter le rapport et finalement l'avis à l'évolution très rapide des situations.

Nous constatons, avec le rapporteur, que la France est relativement peu présente en Asie et les communautés françaises sont nettement moins nombreuses que les autres communautés européennes.

S'il est difficile de prévoir la reprise, cela ne doit pas nous empêcher de nous préparer et d'aider à favoriser le développement de cette région. Le groupe des Français établis hors de France partage l'avis de renforcer les échanges qui permettront aux nationaux de cette zone de mieux connaître la France, ainsi qu'à nos entrepreneurs d'établir des relations dans ces pays.

L'une des priorités des pays émergents doit rester l'éducation, la formation professionnelle des jeunes et la formation continue. Ce domaine doit également être privilégié par la France afin de développer la connaissance de notre culture, de notre langue, de nos technologies pour avoir sur place des francophones et des francophiles de plus en plus nombreux, relais indispensables pour le développement de nos relations. Pour cela, il faut utiliser les structures déjà en place, lycées et écoles françaises, alliances françaises, instituts de formation professionnelle comme celui de Singapour. Il faudrait en particulier dans les établissements techniques, enseigner avec du matériel français et des méthodes françaises et créer d'autres établissements permettant d'accueillir plus de nationaux. Un domaine où la France doit porter une attention toute particulière, afin à terme de favoriser les échanges, est la formation de formateurs.

Il apparaît nécessaire d'encourager et de favoriser la vie associative à l'étranger, en faisant participer la communauté française et les nationaux afin que ces derniers gardent et développent leurs liens avec notre pays.

Enfin, le dernier point que nous aborderons est celui du rôle du FMI. Nous partageons l'avis de renforcer les moyens du FMI et d'y associer les questions sociales par une participation de l'OIT. Cependant, cela doit se faire non seulement dans la transparence, mais avec une grande rigueur de gestion et d'utilisation des fonds

Les Français établis hors de France voteront favorablement ce projet d'avis.

Groupe de la mutualité

Les économies asiatiques ont connu en quelques semaines une transformation complète de leurs perspectives à court et moyen terme, car une crise financière, puis économique sans précédent s'est abattue sur elles. Brutalement, ces « pays émergents » qu'on donnait en exemple au monde, connaissent ainsi une crise qui rappelle aux européens les périodes sombres du XIX^{e} siècle, qui ont vu se créer la société industrielle au prix de coûts humains inadmissibles. Cette crise d'Asie, outre qu'elle fait courir d'importants risques à l'économie mondiale, remet en question l'application aveugle du modèle de l'économie libérale dans des pays qui n'ont ni structures administratives, ni structures sociales, ni structures politiques assez élaborées pour éviter le cortège des dangers du « laissez faire ».

Le projet d'avis, dont la saisine a été rédigée avant que n'éclatent les récents événements, a donc d'autant plus de mérite de proposer une photographie de la situation extrêmement mouvante de ces pays, dans un souci de clarté et de pédagogie, en s'efforçant toujours de prendre de la hauteur sur l'évolution de ces événements.

Le groupe de la mutualité approuve cette analyse objective. Sur ce que pourrait faire notre pays pour venir en aide à ces économies en difficulté, le projet d'avis l'exprime par l'idée centrale du partenariat qu'il est important d'engager au moment même où la crise fait subir de dures épreuves aux populations. C'est un moment favorable, en effet, pour permettre à la France de combler un handicap de présence et d'image par rapport à d'autres pays européens qui s'étaient plus engagés précédemment. Cette notion du partenariat, le projet d'avis le souligne, ne doit d'ailleurs pas se limiter à des objectifs économiques, sauf à manquer cette cible, mais s'étendre à des échanges culturels, et, le groupe de la mutualité insiste sur cet aspect, à des partenariats sociaux, notamment dans le domaine de la prévention de santé et de la protection sociale.

Sur les propositions, hors des bonnes intentions qui doivent toujours être mentionnées, les vingt pistes présentées portent sur les trois sphères d'action possible que sont la France, l'Union européenne, et les Organisations financières internationales, à partir desquelles doivent se prendre les décisions, bien que persiste l'impression que les actions que devraient engager ces instances seront en décalage par rapport à l'urgence de la situation.

Le groupe de la mutualité a voté en faveur de cet avis.

Groupe des personnalités qualifiées

Mme Cayet : « Le miracle asiatique donnait la priorité au développement avant la démocratie. De nombreux problèmes étaient sous jacents. Les investisseurs à la recherche de profits rapides et faciles ont négligé divers indicateurs économiques et d'organisation politique.

Les quatre pays étudiés sont dans des situations différentes, mais un état de mauvaise santé économique et sociale les réunit. L'Indonésie connaît la situation la plus dramatique.

Dans l'évolution de cette crise le Japon et l'immense Chine ne peuvent être oubliés, ce sont des acteurs incontournables, dans lesquels le fonctionnement de la société est très complexe.

Les risques de contagion de cette crise existent. La France, comme l'affirme le projet d'avis, ne doit pas se désintéresser de cette région. Elle doit être attentive aux réformes et établir de vraies relations avec les pays du Sud-Est asiatique.

Je retiendrai parmi les propositions : le principe de réunions préparatoires à un sommet pays industrialisés/pays en développement, la création d'un "Conseil de sécurité économique et social", l'élaboration d'un code de conduite financière, la présentation harmonisée des bilans comptables, le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Il appartient dans l'immédiat au Fonds Monétaire International d'établir les règles de transparence.

La France se doit de s'impliquer et d'inciter l'Union européenne à participer au redressement de cette zone du Sud-Est asiatique.

L'une des particularités de l'esprit asiatique est qu'il a l'éternité devant lui pour aboutir sur un projet. Je voterai pour le projet d'avis ».

M. Bêche : « Je félicite le rapporteur qui a su au cours de son travail intégrer le retournement de situation qui a frappé les pays du Sud-Est asiatique.

Votre bonne connaissance de ces pays et, la confiance que vous avez en leurs populations, vous permettent d'affirmer que rien ne peut être fait en matière de développement économique, de façon durable, hors du champ de toute démarche démocratique, tant sur le plan politique que social.

Ainsi, vous proposez d'apporter une aide économique et sociale, en mobilisant les énergies disponibles, aux populations les plus en difficulté. Vos propositions qui pour certaines ont une dimension européenne, s'adressent également aux cadres de demain à travers les action de formation.

Votre volonté de faire progresser la démocratie dans tous ses aspects se retrouve dans les propositions d'actions culturelles et de partenariat économique en investissant dès aujourd'hui. Je reconnais dans vos propositions d'ordre international votre appel permanent à la nécessité de bâtir un "nouvel ordre économique mondial". La mondialisation aujourd'hui appelle plus encore des réformes en profondeur ayant pour bases transparence et moralisation. Il n'y a pas de solution à la crise du Sud-Est asiatique sans action internationale. Je citerai parmi vos propositions: la réforme du FMI et la création d'un Conseil de sécurité économique et social permettant ainsi de reconnaître le poids politique des Etats face au pouvoir financier international et de lutter contre les corruptions et les inégalités.

Vouloir faire travailler ensemble le FMI, la Banque Mondiale et l'OIT est une démarche ambitieuse, mais la coordination des actions est inéluctable si l'on veut donner à l'expression "développement durable" un contenu et l'associer à un épanouissement humain. Je voterai pour le projet d'avis ».

Groupe des professions libérales

Le groupe des professions libérales partage la conclusion essentielle du rapport : malgré la gravité de la crise asiatique, la France ne doit pas négliger cette zone où elle a été trop longtemps absente, mais tirer les leçons de ce nouveau contexte de crise. La transition vers une économie et une société totalement développée ne se fait pas spontanément grâce à la croissance économique. Elle nécessite une lente maturation pour laquelle l'aide des démocraties occidentales est indispensable. Le FMI et la Banque Mondiale qui ont tendance à imposer des recettes toutes faites (politique monétaire et budgétaire restrictive) n'ont pas trouvé de solutions nouvelles à une crise d'un nouveau genre. Leur réforme apparaît plus que jamais une nécessité. L'Asie attend aujourd'hui notre aide certes financière, mais aussi structurelle. Ces pays ont plus que jamais besoin de nos formations, de nos marchés, mais aussi de nos investissements. La France, malgré un retard historique, a commencé à investir massivement dans le Sud-Est asiatique. Elle ne doit pas relâcher cet effort. Tous les secteurs de l'économie française, tous les types d'entreprises sont impliqués et doivent se sentir concernés par le maintien d'un flux d'investissement en Asie. En contrepartie, les pays de la zone ne doivent pas apparaître réticents ou placer des obstacles. Le risque aujourd'hui est celui du renforcement de la

réglementation qui pourrait nous contraindre à nous retirer. L'adoption de mesures d'alerte est extrêmement importante, non seulement pour la zone mais aussi dans la perspective de la fragilité de l'économie mondiale. La création de véritables critères de veille permettrait de ne plus traiter « à chaud » les crises régionales.

La cohérence entre les différents volets de la politique française en Asie du Sud-Est doit être affirmée au niveau politique, culturel, éducatif et commercial. Le rayonnement de la culture française est positif pour notre implantation économique, mais ne passe pas nécessairement par la langue française. Il faut privilégier la diffusion de notre modèle culturel dans les langues locales (chinois, malais) voire même en anglais. Formation et implantation économique sont également étroitement liées. Cela est vrai y compris pour des PME qui assurent, en France et sur place, la formation de leurs cadres locaux sans avoir les moyens de formation continue dont disposent les grands groupes.

Le groupe des professions libérales apprécie l'appel lancé à l'Union européenne. C'est effectivement la dimension requise pour aider les pays de l'Asie du Sud-Est. C'est également à ce niveau que l'initiative française pourra se manifester pour demander la réforme du système financier international.

Le groupe approuve l'ensemble des recommandations présentés dans l'avis sur lequel il a émis un vote positif.

Groupe de l'UNAF

L'évolution de la conjoncture économique et sociale peut, parfois, prendre de vitesse un rapport. Nous ne pouvons que remercier le rapporteur, nonobstant la difficulté d'approche de cette question, d'avoir mené à bien ce travail. Le plus délicat a été de définir des propositions concrètes, allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des situations vécues par les pays concernés et préparant l'avenir. La crise ne saurait être définitive, ces pays ayant de fortes capacités à redresser leur économie, prise en défaut par un retournement conjoncturel qu'ils avaient mal appréhendé. On ne peut qu'adhérer aux propositions de portée générale concernant, entre autres, le rôle et l'action du FMI et de la Banque Mondiale, celui des organisations internationales (Conseil de sécurité économique, Code de bonne conduite et de transparence financière), ou encore la ratification et l'application des Conventions fondamentales de l'OIT.

Le groupe de l'UNAF formule cependant quelques remarques sur la politique économique et sociale que la France est appelée à conduire, en collaboration avec l'Europe. Notre présence dans le domaine économique est à renforcer. Pour cela, il faut favoriser l'approche des marchés par les entreprises « leader » au plan international, dans la gestion des eaux, la construction des grands équipements, l'énergie, la pharmacopée tropicale, mais aussi par les PME. Il faut donc renforcer les cellules économiques et accroître leur efficacité, car elles sont essentielles pour ouvrir des partenariats qui, souvent, sont nécessaires pour s'imposer dans un pays. Peut-être, outre les moyens en personnels, conviendrait-il de donner à des jeunes sortant des filières universitaires, la chance

de se familiariser avec une approche pragmatique des marchés et des concurrences.

La langue est un facteur essentiel de développement et de crédibilité des entreprises. Si, régionalement, il faut accepter d'employer l'anglais pour la formation technique et commerciale, il ne faut pas sous-estimer le rôle du français comme langue culturelle et vecteur des grands courants d'idées. La pratique du bilinguisme est plus appropriée que l'usage de l'anglais seul, surtout pour des jeunes en formation dans notre pays ou en Europe. L'Union européenne est un ensemble économique, monétaire, scientifique, culturel, dont la place devrait se renforcer au plan mondial. Les formations juridiques doivent aussi être privilégiées, si l'on veut que les normes ou les codes qui régissent les échanges et l'organisation des productions et du travail ne soient exclusivement marqués par une empreinte anglo-saxonne. Enfin, il convient de faire un très important effort dans le domaine culturel, afin de :

- soutenir les organismes existants (alliances françaises, formation partenariale engageant des chambres de commerce ou des entreprises - meilleur moyen de diffusion de la technologie française) ;
- renforcer les liens dans certaines disciplines à large rayonnement comme la médecine (formation des médecins) ;
- favoriser (en prenant appui sur les pays les plus liés à la France) la littérature et surtout les émissions de télévision française ;
- assurer un meilleur contrôle des échanges touristiques, surtout ceux qui comportent certaines dérives pernicieuses et défavorables à l'image qui est celle de notre pays ;
- faciliter les échanges de jeunes en formation et des employés des entreprises françaises avec notre pays, car souvent ils deviennent des défenseurs de notre culture.

Le groupe de l'UNAF s'est prononcé en faveur de l'avis.

RAPPORT

présenté au nom
de la section des Relations extérieures
par Monsieur Eric HINTERMANN, rapporteur

Le 10 juin 1997, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section des Relations extérieures la préparation d'un rapport et d'un avis intitulés " *Les nouvelles économies émergentes d'Asie : un rôle pour la France ?* ".

La section a désigné M. Eric Hintermann comme rapporteur.[1]

Pour son information, la section a procédé à l'audition de :

- M. Michel Fouquin, directeur adjoint du Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) ;
- M. James Howard, économiste à la Confédération Internationale des Syndicats libres (CISL) ;
- M. Christian Lechervy, Conseiller technique chargé des affaires internationales au ministère de la Défense ;
- M. Marc Schwartz, directeur de cabinet du Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur.

Le rapporteur a, par ailleurs, pris de nombreux contacts tant en France qu'aux Etats-Unis et dans les pays étudiés où il s'est rendu en mars-avril 1998.

Toutes les personnalités françaises et étrangères[2] qui, par leurs travaux, la communication d'informations et leurs entretiens ont contribué à la préparation de ce rapport voudront bien trouver ici l'expression des remerciements du rapporteur.

INTRODUCTION

La France, peu présente en Asie du Sud-Est, et certainement moins que les autres grands pays européens, devrait-elle s'y impliquer davantage ? Telle est la question qui est au centre de ce rapport et de l'avis qui lui fait suite.

Les bouleversements provoqués par la crise depuis juillet 1997, particulièrement en Indonésie et en Malaisie, ne donnent que plus d'actualité à la question. L'Indonésie reste le quatrième pays au monde par la population, avec plus de 200 millions d'habitants et la première nation musulmane. Les Philippines demeurent l'exemple passionnant d'un pays qui entend résolument concilier démocratie, équilibre des pouvoirs, presse indépendante, vie associative riche et poursuite du développement, lutte contre la pauvreté, sortie de la crise. La Malaisie est l'une des nations du tiers-monde qui a connu la croissance la plus spectaculaire, mais elle doit affronter la récession et trouver les voies de la démocratisation. Singapour, la ville-Etat, joue un rôle mondialement reconnu en Asie.

Ensemble les pays qui font l'objet de ce rapport[3], l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et Singapour représentent à eux seuls environ 320 millions d'habitants. Aujourd'hui, ils sont confrontés à des problèmes, souvent dramatiques, de pauvreté, d'alimentation, de scolarisation, de chômage. Mais, pour demain, ils ont un potentiel immense. Ils peuvent apporter beaucoup au monde, par la diversité de leurs cultures, leurs qualités propres de travail dans tous les domaines et constituer un marché important. Il leur faut, pour cela, sortir de la crise.

C'est donc un immense champ de partenariat qui s'ouvre à ceux qui voudront s'y investir pour le plus grand bien des uns et des autres, des populations asiatiques et dans cette éventualité, des Français qui se sont jusqu'à présent peu intéressés à cette partie du monde.

Dans cette perspective, le rapport s'articule autour de trois chapitres :

- le premier présente le développement de ces pays depuis leur indépendance, en mettant en lumière les spécificités du modèle adopté, les signes avant coureurs de la crise et son évolution. Il dégagera toutefois les atouts dont ils disposent et qui laissent entrevoir une sortie à terme de la crise ;
- le second analyse les relations avec les grands partenaires de la zone étudiée, à savoir le Japon, les Etats-Unis, la Chine et l'Union européenne ;
- le troisième, consacré à la place de la France, dresse un tableau de notre coopération aussi bien économique que culturelle. Il cherchera à dégager les orientations d'une politique rénovée qui réponde à la situation actuelle et qui ouvre des perspectives.

CHAPITRE I

UN DÉVELOPPEMENT ORIGINAL MAIS FRAGILE

L'expansion économique accélérée de l'Asie Orientale depuis la seconde moitié des années quatre-vingt, l'importance et l'extension du phénomène ont conduit à qualifier de " *miracle asiatique*[4] " cette situation. La " *décennie prodigieuse*[5]" contrastait singulièrement avec la " *décennie perdue* " en Amérique Latine, les échecs du développement en Afrique, voire le ralentissement de l'économie européenne.

La tourmente qui a frappé cette zone à partir de juillet 1997, d'abord monétaire, puis économique et sociale, sa propagation du Sud-Est à l'ensemble de l'Asie Orientale, les difficultés de mise en oeuvre d'indispensables réformes ont révélé des faiblesses structurelles internes. Elles risquent de porter atteinte aux efforts réalisés depuis le début de cette décennie, y compris par l'Europe et la France, en direction de cette région. Un tel constat amène inévitablement à s'interroger sur les fondements du développement de ces pays et sur leur évolution à long terme, sur leurs faiblesses mais aussi sur leurs atouts pour en tirer les enseignements qui permettront de déterminer quelle peut y être la place de notre pays.

Dans cette perspective, une des premières questions qui se pose est celle de savoir si les quatre pays[6], objet de l'étude, présentent des caractéristiques communes, notamment dans la définition et la mise en oeuvre de leurs stratégies.

Or bien que différents par leur superficie, leur situation géostratégique, leur histoire, leur composition ethnique et leurs religions, les quatre pays ont fait le même choix de politique économique et ont connu, à des degrés divers, un développement similaire.

Dans une première partie, le présent rapport s'efforcera donc d'analyser le développement de cette région depuis la fin de la seconde guerre mondiale en mettant en lumière les traits communs mais aussi les spécificités.

I - LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

L'ensemble que forme l'Asie du Sud-Est est le produit d'une histoire récente.

Les quatre pays étudiés ont été des possessions coloniales de l'Europe et des Etats-Unis. Après l'effondrement du système colonial entre 1945 et 1963, ils ont fait montre d'une volonté d'indépendance politique illustré par le non-alignement amorcé dès 1947 à New Delhi et confirmé à Bandoung (1955). A leurs yeux, cet objectif ne pouvait être atteint que s'il s'accompagnait d'une libération économique. Evolution politique et développement économique seront dorénavant étroitement imbriqués.

Deux modèles de développement vont se succéder : l'échec de la politique de substitution aux importations conduit en effet au début des années 80 à opter pour l'industrialisation par les exportations.

A - L'ÉCHEC DE LA POLITIQUE DE SUBSTITUTION AUX IMPORTATIONS (1960-1970)

Cette période qui marque la rupture avec l'ordre colonial se révélera peu concluante.

1. La volonté d'indépendance guide le choix d'un modèle de développement économique

1.1. La rupture avec l'ordre antérieur

Le phénomène de la décolonisation d'après guerre a débuté en Asie pour ensuite s'étendre au reste du monde.

C'est le second conflit mondial qui a joué le rôle de " grand accélérateur" de l'indépendance. Deux facteurs sont à identifier dans cette vague de décolonisation. Tout d'abord, la présence de l'occupant japonais fut atroce. Dans un second temps elle contribua à l'indépendance. Voyant leur propre cause perdue, les Japonais n'hésitèrent pas à négocier directement l'indépendance avec les dirigeants locaux, comme ce fut le cas en Indonésie ou aux Philippines.

Le deuxième facteur essentiel de cette rupture peut être trouvé dans l'action des partis nationalistes et communistes qui existaient déjà avant la guerre. Tous souhaitaient la libération de l'Asie ainsi que la mise à sa place de véritables réformes d'ordre social et agraire. Les dirigeants de ces partis se sont vus élire à la tête de ces nouveaux Etats dans la plupart des cas. La confusion entre l'image de l'indépendance et la personnalité du chef de l'Etat a pu être très forte, comme ce fut le cas en Indonésie avec le président Sukarno.

Ce fut d'ailleurs l'Indonésie qui la première proclama son indépendance le 17 août 1945, malgré l'opposition totale des Pays-Bas. La jeune République, fondamentalement contestée par les Néerlandais, fut l'objet d'une véritable guerre entre l'ancienne métropole et les nationalistes. Ce ne fut qu'en 1949 que les Pays-Bas reconnurent l'existence de la république fédérale d'Indonésie.

Les Philippines obtinrent l'indépendance en 1946 dans un contexte beaucoup plus pacifique. Néanmoins, le pays souffrait durement des ravages causés par la guerre et l'occupation japonaise. L'aide américaine continua donc de jouer un rôle très important dans la reconstruction du pays. L'Etat philippin fut finalement celui qui conserva les liens les plus forts avec son ancienne puissance tutélaire.

L'accueil réservé aux Britanniques à leur retour en Malaisie et à Singapour témoignait clairement de l'opposition active au colonialisme qui s'était développée durant les années de guerre. Créée en 1948, la Fédération de Malaisie resta sous tutelle britannique et canalisa les plus vives oppositions au sein des peuples malais et chinois. La violence de la répression n'eut cependant pas raison de la force des mouvements d'indépendance, qui débouchèrent en 1957 sur la proclamation d'une grande Fédération de Malaisie indépendante, comprenant

Singapour. Néanmoins, les vives tensions ethniques entre Malais et Chinois trouvèrent leur expression dans la rivalité entre la péninsule malaise (dominée par les *Bumiputras*, les Malais de souche) et Singapour (à forte majorité chinoise). Sous l'impulsion des nationalistes malais, la Fédération de Malaisie se sépara de Singapour en 1965 afin de former deux Etats distincts : la lutte pour la domination ethnique avait finalement mené à la rupture.

1.2. Le choix d'une stratégie de développement

Dès l'indépendance politique acquise, les jeunes Etats du sud-est asiatique se sont interrogés sur le choix de leur stratégie de développement futur. Ces Etats devaient pour la plupart faire face aux ravages importants causés par la guerre (bombardements, opérations militaires au sol) et à l'affaiblissement de leurs économies. La destruction de certaines infrastructures développées par les puissances coloniales, telles que les ports ou les chemins de fer, mettaient en péril l'ouverture internationale de ces pays. La paralysie des travaux de remise en état dans le secteur agricole (plantations, digues et canaux) réduisaient à peu de choses les progrès accomplis durant l'ère coloniale.

Ces pays devaient impérativement s'engager sur la voie de la reconstruction. L'alternative résidait dans le choix d'une stratégie : le modèle capitaliste occidental et le modèle d'économie planifié socialiste, voire un système mixte intégrant des traditions asiatiques.

Le modèle capitaliste des pays développés était souvent perçu comme la manifestation de l'impérialisme des pays industrialisés à l'égard des économies périphériques. Ce n'était pas le cas aux Philippines. D'une part les Etats-Unis y apparaissaient comme le pays qui les avait libérées - et au prix de grands sacrifices humains - de la terrible occupation nipponne. D'autre part, l'Amérique y était perçue comme un exemple de réussite économique à imiter. La plupart des pays asiatiques, avides d'émancipation économique, choisirent le modèle économique du développement autocentré, inspiré du modèle socialiste. L'influence des partis communistes, qui jouèrent un rôle important dans l'acquisition de l'indépendance, est à cet égard non négligeable dans le choix de la stratégie de reconstruction. A leurs yeux, ce modèle leur permettait de " sauter " les étapes historiques du développement économique en mettant l'accent sur une industrialisation rapide fondée sur l'industrie lourde, gage de l'indépendance économique. *" La rupture avec l'Occident se justifie à la fois par le piège de " l'échange inégal " - les pays pauvres produisent et exportent de plus en plus de produits primaires contre des quantités décroissantes de produits élaborés - et par la volonté d'échapper au mode de vie occidental - et donc de consommation - qui entraînerait une dépendance à l'égard du monde capitaliste* [7] *"*.

La **politique de substitution aux importations** développée dans les années 1950 jusqu'au début des années 1960 reposait essentiellement sur le rôle clef joué par l'Etat. Il avait la charge de déterminer les objectifs à moyen terme de la politique industrielle. A l'exception notable de Singapour, les autres pays de la zone bénéficiaient de grandes richesses naturelles. Ces ressources étaient agricoles (riz, huile de palme, caoutchouc), énergétiques (pétrole, gaz naturel en

Indonésie et en Malaisie) ou minérales (étain en Malaisie, nickel aux Philippines). En favorisant le secteur primaire et en investissant les recettes de ce secteur dans l'industrie complémentaire, ces pays protégeaient leurs industries naissantes de la concurrence étrangère. Ce " *nationalisme économique* " a cependant été appliqué de façon variable selon les Etats.

2. Des expériences individuelles qui, à l'exception de Singapour, s'avèrent peu concluantes

2.1. La crise des matières premières révèle les limites de cette stratégie

L'**Indonésie** est l'exemple le plus parlant de l'application à la lettre de cette stratégie. L'exploitation et l'exportation des ressources pétrolières ont permis au pays de développer ses industries nationales, essentiellement destinées à satisfaire la demande interne en produits alimentaires et le secteur des biens intermédiaires. Au début des années 1970, grâce à la hausse des prix du pétrole et à l'augmentation des investissements étrangers, l'Indonésie a connu quelques années de croissance. Mais dès 1975, la crise a révélé les limites du système. La diminution nette des recettes liées à l'exploitation des matières premières, ainsi que l'inadaptation des structures de production, en raison de leur petite taille et de leur caractère obsolète, et le ralentissement des investissements ont montré que cette politique était loin d'être optimale.

La **Malaisie** présente des caractéristiques de développement plus singulières dans la mesure où le pays a très tôt entamé la diversification de son économie. Malgré d'importantes ressources naturelles (caoutchouc, étain, huile de palme), la Malaisie a vite réalisé que sa croissance économique ne pouvait pas reposer exclusivement sur l'exploitation de ces matières premières. Le caractère planifié de l'économie malaisienne demeura une composante essentielle de son économie jusque dans les années 1980, mais les plans successifs furent déterminés avec un certain souci de meilleure redistribution des ressources entre villes et campagnes. Ainsi, les objectifs " traditionnels " de modernisation de l'économie étaient-ils associés à la préoccupation de développer d'autres secteurs économiques. Malgré ce relatif degré de diversification, l'économie malaisienne a également été victime de la stratégie de substitution aux importations en raison de la petite taille de son marché intérieur et du manque de compétitivité des entreprises.

Les **Philippines** présentent un profil assez atypique dans la région, car ce pays a paradoxalement entrepris rapidement la diversification de son économie bien que cela n'ait pas conduit à un véritable succès ni à un progrès social. En fait, l'économie philippine a ressenti très tôt les limites de la stratégie de substitution aux importations. Son économie était peu développée, elle a dû évoluer rapidement afin de réduire sa dépendance à l'égard du secteur primaire. Malgré ces tentatives, les Philippines ont été confrontées elles aussi aux problèmes inhérents à ces stratégies économiques, tels que le maintien de structures agraires de type féodal, le manque d'ouverture de l'industrie, la dépendance à l'égard des biens importés ou bien la très grande inégalité de répartition des ressources entre les mondes urbain et rural.

2.2. L'originalité de Singapour

Enfin, parmi les pays étudiés, c'est Singapour qui apparaît avoir le mieux réussi son industrialisation et son développement économique. Pourtant, elle a du suivre un modèle de développement économique " forcé " dans la mesure où ce fut son expulsion de la Fédération de Malaisie qui détermina le choix d'une stratégie économique.

Privée à la fois des abondantes ressources naturelles de la Fédération de Malaisie et de son marché intérieur, Singapour a été contrainte de développer ses exportations et de s'ouvrir à l'investissement étranger. Certes, elle était dotée d'avantages incontestables tel qu'un excellent réseau de communications lié à ses fonctions portuaires héritées de la colonisation britannique. Sa place de premier port de la région la destinait tout naturellement à s'ouvrir aux échanges internationaux : exportations, importations, réexportations et investissements étrangers.

Le caractère dirigiste du libéralisme singapourien, incarné par son dirigeant Lee Kwan Yew, a permis à l'Etat de prendre en main le développement économique de la Cité-Etat, tout en offrant une grande liberté aux investisseurs étrangers. Ce fut lui qui encouragea dans les années 1960 la production dans les secteurs du textile-habillement et l'électronique, qui furent le fer de lance du décollage de la Cité-Etat. Le choix de favoriser les industries utilisant beaucoup de main d'oeuvre (textile, biens électroniques) reposait sur l'idée que Singapour, étant dépourvue de matières premières, devait mettre l'accent sur la formation de sa main d'oeuvre. Singapour a également bénéficié d'un tissu industriel performant et moderne, même si la plupart des industries étaient de petite taille. Dans les années 1970, Singapour a opéré une diversification volontariste de ses productions. En effet, le gouvernement a mené une politique active afin d'attirer les investissements étrangers. La spécialisation de sa production industrielle s'est opérée en faveur des composants électroniques, de produits d'industrie lourde (raffinerie, chimie, équipement de transports), du textile-habillement et de l'alimentaire.

B - L'essor d'un Troisième Pôle Économique Mondial (1980s-1990s) : La Politique d'industrialisation Par Les Exportations

A l'exception notable de Singapour, les autres Etats ont fait l'expérience du caractère limité du développement fondé sur la substitution aux importations. Au début des années 1980, les économies de la Malaisie, de l'Indonésie et des Philippines étaient caractérisée par un faible degré d'ouverture ainsi que des perspectives de croissance industrielle limitées. Mais c'est la forte baisse du prix des matières premières au début des années 1980 qui décida ces pays à opérer un changement profond de stratégie économique.

1. L'ouverture aux investissements

1.1. L'extension du modèle singapourien

La manifestation la plus évidente de cette évolution peut être vue dans le nouveau rôle accordé aux investissements étrangers. En effet, durant les années

1960-1970 les gouvernements successifs se refusent à accorder une place prépondérante aux investissements étrangers, préférant favoriser les capitaux nationaux et étatiques. Auparavant, la principale forme d'investissement étranger tolérée était celle des *joint-ventures*, où les entreprises locales ne risquaient pas d'être trop fortement concurrencées par des sociétés étrangères. C'est justement le succès de Singapour qui fit prendre conscience aux gouvernants que l'avenir de leur économie reposait sur l'ouverture aux capitaux étrangers, le développement de leurs exportations et la création de zones franches ou à statut spécial.

Ce sont essentiellement les changements d'ordre juridique qui permettront l'ouverture de ces économies. En Malaisie comme en Indonésie, l'investissement étranger était régi par un systèmes de règles juridiques strictes reflétant le " *nationalisme* " économique régnant au cours des décennies 1960-1970.

Dans le cas de l'Indonésie, la baisse des prix du pétrole décida le gouvernement de Suharto à opérer le mouvement de dérégulation ainsi que la promotion des exportations. En 1986, une loi autorise les entreprises étrangères à constituer des filiales à 95 % (pour un durée de 5 ans), à condition que l'investissement favorise l'exportation, et à prendre part à hauteur de 25 % dans les sociétés de distribution[8].

Concernant la Malaisie, c'est l'attitude nationaliste pro-malaise qui est remise en cause après la crise. Le gouvernement malaisien a eu en effet une politique ouvertement discriminatoire à l'égard des Chinois, afin de permettre aux *Bumiputras* de participer à hauteur de 30 % à l'activité économique du pays. Mais cette politique pénalisait également les investisseurs étrangers, qui devaient respecter les quotas de participation. La crise des prix des matières premières va profondément changer cette donne puisque dès 1986 le gouvernement a modifié la législation relative à l'investissement. Les projets ayant une participation étrangère de 100 % furent autorisés à la condition que 80 % de leur production soit destinée à l'exportation, soit un accès au marché local à hauteur de 20 %[9].

Les Philippines quant à elles élaborent dès 1984 un nouveau code de l'investissement qui vise à favoriser l'implantation des capitaux étrangers. Celle-ci est variable puisqu'elle s'échelonne *" entre 40 % dans la majorité des cas à 100 % dans des zones franches lorsque le taux d'exportation de la production est supérieur à 70 % ou bien encore si l'activité est considérée comme pionnière[10] "*.

Fig. 1 : Les stocks d'investissements étrangers (en % du PIB)

	1980	1985	1990	1995
Indonésie	14,2	28,6	36,6	25,2
Malaisie	24,8	27,2	33,0	52,1
Philippines	3,8	4,2	4,7	9,2
Singapour	52,9	73,6	76,3	67,4

Source : Nations-Unies, World Investment Report 1997.

C'est entre 1985 et 1990 que les flux d'investissement ont été les plus forts. Alors que la part des investissements directs étrangers (IDE) mondiaux allant à l'ensemble des pays en développement reculait, celle de l'ensemble des pays de l'Association of South-East Asian Nations (ASEAN) se maintenait à 9 % du total. Dans certains pays asiatiques, elle augmentait même très rapidement. Jusqu'en 1991, la Malaisie a été (avec la Thaïlande) un des principaux bénéficiaires des IDE[11].

1.2. Les investissements comme moteur des exportations

Le choix de l'ouverture aux investissements et particulièrement ceux d'origine étrangère, procède de la logique de dynamisation des exportations.

La concentration de ces investissements est particulièrement importante dans le secteur industriel tout comme le taux de pénétration étrangère y est élevé.

L'industrie reçoit entre 45 et 70 % des investissements directs étrangers dans ces pays, ce qui conduit à un taux de pénétration des investissements étrangers extrêmement élevé : 58 % pour l'ensemble de l'industrie en Malaisie (87 % dans l'électronique-électricité), à Singapour, ce taux est de 83 % dans la chimie et de 95 % dans l'électronique, principal secteur industriel de la Cité-Etat[12].

Il s'ensuit un formidable essor des exportations. Leur part élevée dans le PIB s'explique par la fonction de " *plate forme d'exportation* " remplie par ces économies. Pour l'ensemble des produits, ce rapport atteint 90 % en Malaisie. En termes de commerce extérieur (exportations et importations), Singapour, compte tenu de sa vocation réexportatrice, se situe à des niveaux encore plus élevés.

Fig. 2 : Le commerce extérieur des pays de l'ASEAN (en % du PIB)

	1984	1987	1990	1996
Indonésie	40,0	46,3	50,9	43,8
Malaisie	92,9	98,7	137,8	156,9
Philippines	37,4	42,2	51,2	63,2
Singapour	308,4	305,7	322,5	278,4

Source : FMI, Direction of Trade Statistics Yearbook, DREE, 1997.

1.3. L'équilibre épargne-investissement : le financement de la croissance

L'ouverture aux investissements étrangers fait partie intégrante de la stratégie d'industrialisation par les exportations. Cependant si ces pays ont un

taux d'épargne généralement très élevé[13] il n'a pas suffi à financer l'investissement total exigé par une croissance accélérée.

Dans ce cas, deux possibilités sont offertes : couvrir ce déficit d'épargne par des investissements directs étrangers ou par le biais d'emprunts publics ou privés.

Les quatre pays ont eu recours à des degrés divers à ces différents modes de financement[14].

Là encore, **Singapour** occupe une place tout à fait particulière : avec un taux d'épargne supérieur à 40 % - grâce notamment au Central Provident Fund (CPF)[15] - et une gestion rigoureuse, la Cité-Etat a un des taux d'endettement les plus faibles au monde.

En **Malaisie** en revanche, alors que le recours à l'endettement était efficacement maîtrisé jusqu'au début de la décennie et bien qu'il demeure raisonnable, la progression au cours des dernières années des investissements de portefeuille et l'apport de capitaux courts représentent une fragilité et une contrainte importante dans le contexte actuel.

En **Indonésie**, la croissance a été financée essentiellement par le recours à l'emprunt du secteur privé, les investissements directs n'ayant couvert qu'environ 20 % des entrées de capitaux. Cette situation a conduit à un fort endettement extérieur qui dépasse 120 milliards de dollars dont plus de 25 % à court terme avec une charge de remboursement supérieure à 29 % des exportations.

Aux **Philippines**, le poids de la dette contractée durant les années Marcos[16] (1965-1986) continue de peser sur l'économie dont la croissance était encore négative au début des années quatre-vingt-dix. Ce n'est que récemment que le pays a réussi à placer son économie sur le chemin de la croissance et à attirer les investisseurs.

S'il existe un décalage entre ces trois derniers pays, on note néanmoins partout un déséquilibre plus ou moins important selon les cas, entre épargne et investissement. Ce déséquilibre a eu tendance à s'aggraver à la fin des années quatre-vingt, ce qui a impliqué un recours accru aux financements étrangers. De surcroît, dans les années 93/94, la substitution des financements à court terme aux financements à long terme a constitué un facteur de risque non négligeable comme le démontrera la crise financière de 1997.

Cette évolution s'est accompagnée d'une modification du tissu économique.

2. Vers une spécialisation de la production : des chaussures de sports aux semi-conducteurs

La transformation des productions de la région constitue en effet un autre signe du développement de ces pays. Alors que les productions du secteur primaire dominaient largement jusqu'aux années 1980, leur place s'est réduite au profit des secteurs secondaire et tertiaire ; les exportations se sont réorientées vers des produits à plus forte valeur ajoutée.

Au lendemain de l'indépendance, excepté le cas de Singapour qui était un entrepôt, la principale activité économique des pays étudiés était l'agriculture :

65 % de la population active indonésienne travaillait dans le secteur agraire contre 10 % dans l'industrie. Ces chiffres se montaient à 75 % et 14 % aux Philippines et à 51 % et 11 % en Malaisie.

En 1995, ces pourcentages sont respectivement de 48 % et 15 % en Indonésie, de 46 % et 16 % aux Philippines et de 29 % et 19 % en Malaisie.

Parallèlement à l'industrialisation, l'ouverture au commerce international s'est accompagné d'une montée en gamme. La composition actuelle des exportations par produit met en évidence la prédominance de la branche informatique notamment en Malaisie[17] et à Singapour. En Indonésie, en revanche, la structure du tissu exportateur traduit une forte concentration des ventes sur un nombre limité de produits, notamment le textile (23 % des exportations de produits manufacturés), le bois et dérivés (19 %), l'électroménager (11 %) et la chaussure (8 %)[18].

Dans les pays pourvus en ressources naturelles, les exportations de produits semi-transformés liés à leur production agricole conservent encore une part non négligeable dans les exportations. C'est en particulier le cas des produits du bois en Malaisie et en Indonésie.

Cette prédominance d'un produit ou d'un secteur n'est d'ailleurs pas sans poser problème, en rendant le commerce extérieur trop sensible ou dépendant des aléas qui affectent l'équilibre du produit au niveau mondial. C'est bien ce qui s'est passé en 1996 lorsque la surproduction constatée sur le marché américain des semi-conducteurs et autres composants informatiques s'est traduite par une réduction des deux tiers du taux de croissance des exportations des pays émergents d'Asie.

La Malaisie illustre bien cette évolution.

Fig. 3 : Un exemple de développement en Asie du Sud-Est

La Malaisie[19]

Les autorités malaisiennes loin de laisser au seul marché le soin de réguler les rapports socio-économiques, considèrent que la transition vers une économie de pays développé impose une intervention forte de l'Etat dans la fixation des objectifs à court, moyen et long terme. L'exercice de planification revêt ici une extrême importance, rappelant qu'en Malaisie comme ailleurs en Asie, une main ferme régule en permanence l'activité des individus et des entreprises. On est donc très loin du " Laisser faire ", et des théories ultralibérales.

Au moment de l'indépendance, l'économie reposait sur deux piliers : une agriculture d'autosubsistance, qui était principalement le fait des Malais et l'exportation de matières premières, principalement l'étain et le caoutchouc naturel, secteurs où se trouvaient les Chinois et les Indiens. Si, à l'époque, mines et hévéa participaient pour 20 % au produit intérieur net, ils constituaient plus de la moitié des exportations.

Les années 70 furent marquées par un développement considérable des industries manufacturières, de plus en plus diversifiées : textile, électronique et produits à base de bois en constituaient le noyau. L'exode rural, la naissance de nouvelles usines entraînèrent un boom dans la construction. En même temps, d'importants investissements gouvernementaux étaient réalisés dans les infrastructures. Les bases d'une sidérurgie furent posées, permettant la constitution en aval d'activités métallurgiques dont la fameuse Proton Saga. Quant aux plantations, une diversification fut opérée, en développant en particulier celles des palmiers à huile, beaucoup plus rentables que l'hévéa, ainsi que les cacaoyers. L'industrie forestière fit bientôt de la Malaisie un des premiers exportateurs mondiaux de grumes tropicales, avec les conséquences écologiques que l'on sait. Enfin, l'agro-alimentaire commença à s'intéresser à l'aquaculture.

Ces orientations volontaristes, qui seront affinées par la suite, connaîtront des réajustements après la crise de " surchauffe " de l'économie malaisienne en 1985, quand les indicateurs d'inflation et une croissance des salaires trop rapide semblèrent mettre en péril ses capacités d'exportation. Mais les bases avaient été jetées pour une expansion rapide qui allait permettre de créer un tissu industriel moderne, d'accueillir des technologies avancées et de ne plus dépendre de l'exportation des matières premières.

L'année 1985 marque un tournant : l'accumulation dans les années précédentes permit d'atteindre le plein emploi (le chômage chutant de 10 % en 1986 à 5 % en 1991) et, tout en poursuivant la diversification des productions, de s'engager dans une sophistication croissante de l'économie.

Le 28 février 1991, Mahathir lançait son projet Wawasan (vision) 2020, avec pour objectif de parachever l'industrialisation de la Malaisie et de l'amener au niveau de vie des pays occidentaux en trente ans.

Plus de 65 % des exportations dépendent désormais des industries électriques et électroniques (semi-conducteurs, circuits intégrés, équipements de télécommunication, transistors, climatiseurs, etc.), l'optique et la mécanique de précision, ou des industries transformant le caoutchouc local (gants chirurgicaux, pneumatiques, etc.) ou participant de la filière bois.

Cette volonté de modernité s'est concrétisée par le projet de Silicon Valley malaisienne, le Corridor Multimédia qui part de Kuala Lumpur vers la nouvelle capitale administrative Putrajaya, à 40 kms au Sud de Kuala Lumpur.

Dans chacun des pays étudiés **l'Etat a joué un rôle majeur**.

A Singapour, il pilote l'économie par le biais de *l'Economic Development Board* (EDB). Il a ainsi donné l'impulsion première à chaque grand virage de l'économie (de la pétrochimie dans les années soixante aux services dans les années quatre-vingt dix) et il a permis le développement économique par l'investissement international.

Aux Philippines où les plans de développement nationaux à court et long terme sont élaborés par la *National Economic and Development Authority* (NEDA), le plan de développement à moyen terme 1993-1998, le *Mid Term Philippines Development Program* (MTPDP), correspond aux objectifs de libéralisation de l'économie que s'était assignés le Président Ramos. Le programme d'exportation visait particulièrement l'agriculture (fruits, crevettes), les biens de consommation (habillement, meubles, joaillerie) mais aussi les produits industriels et notamment l'électronique ainsi que les services (logiciels). Le Plan " *Directions for the 21 st century* " qui vient d'être publié a pour objectif de faire des Philippines un Nouveau pays industrialisé (NPI) au tournant de ce siècle.

En Indonésie, l'option de la diversification industrielle semble avoir été plus tardive en dépit d'un consensus général depuis l'époque coloniale, pour considérer qu'un Etat indonésien indépendant doit contrôler son économie. Ce point de vue était partagé par les économistes indonésiens qui ont approuvé la planification et la réglementation étatiques mises en place par le gouvernement colonial. La politique économique conduite depuis l'arrivée au pouvoir de M. Suharto, s'est appuyée à partir de 1969 sur des plans quinquennaux qui, à la différence des objectifs fixés à Singapour et en Malaisie, ont donné une priorité à l'amélioration de la production agricole. L'économie indonésienne est également restée longtemps dépendantes des hydrocarbures. L'accent a été mis sur la diversification de l'économie à partir du quatrième plan et du tournant de l'année 1985.

Le rôle de l'Etat dans le développement de ces pays a fait et continue de faire l'objet de nombreux débats. Quoi qu'il en soit, l'Etat a joué et joue toujours un rôle essentiel dans le développement en Asie. Au-delà des réformes économiques de grande ampleur (monétaire, tarifaire, fiscale) qui ont modifié le paysage économique, l'Etat demeure " *le grand ordonnateur sans lequel les différents éléments du puzzle ne se mettraient pas en place spontanément. L'Etat en Asie est un Etat développeur*[20] ".

3. La dynamique du développement économique de la région

L'ouverture à l'investissement étranger, la transformation du tissu industriel et le développement des secteurs exportateurs se sont accompagnés d'un essor des échanges des pays asiatiques avec le reste du monde mais aussi entre eux.

3.1. L'insertion dans l'économie mondiale

Elle apparaît au travers des échanges et du développement des marchés financiers.

a) La progression des échanges commerciaux (cf. annexe n°1)

C'est à Singapour que la progression des exportations a été la plus marquée : elles ont centuplé en moins de trente ans. Les performances de la Malaisie sont également remarquables. Ses ventes à l'étranger ont été multipliées par soixante tout comme celles de l'Indonésie. Celles des Philippines sont vingt-sept fois plus importantes en 1996 qu'en 1969.

En dépit de ce mouvement général, des distinctions doivent être opérées entre ces pays : les volumes et les rythmes ont été différents.

Les exportations de Singapour ont très fortement progressé dès la fin des années soixante-dix puis des années quatre-vingt.

La Malaisie a réalisé ses meilleures performances au cours de la présente décennie, ce qui lui a permis de doubler sa part du marché mondial depuis le début des années quatre-vingt-dix (1,5 %).

L'accroissement des exportations indonésiennes a été plus régulière, ce qui s'est traduit par une augmentation de sa part du marché mondial jusqu'en 1983. Après quoi elles ont décliné pour retrouver récemment un niveau supérieur (0,9 %) à celui de 1968.

Les Philippines, enfin, ont vu leur part de marché se réduire jusqu'au début des années quatre-vingt-dix. Elles n'ont retrouvé leur niveau de l'année 1967 que tout récemment (0,4 %).

Les importations ont connu une évolution similaire.

Le solde des échanges est resté positif depuis 1990 sauf aux Philippines.

b) Le développement des marchés financiers

Le développement des marchés financiers et leur libéralisation, corollaire de l'ouverture économique, constituent un autre indice d'intégration à l'économie mondiale[21].

Cette évolution s'est inscrite dans un mouvement plus général de libéralisation financière dans les Pays en voie de développement (PVD). Elle s'est notamment caractérisée par une dérégulation des taux d'intérêt et une libéralisation des conditions d'exercice des activités financières afin de stimuler la concurrence (ouverture du marché à de nouvelles banques domestiques, aux institutions non bancaires, élargissement des activités bancaires autorisées, privatisation des banques...). Le développement des marchés de capitaux a été lui-même favorisé par la modernisation du marché monétaire, du marché des changes et la création de marchés de produits dérivés (Singapour, Kuala Lumpur)[22].

Ce sont essentiellement les marchés d'actions qui ont dans un premier temps " *émergé* " à un niveau international, le développement des marchés obligataires étant plus récent.

Ce mouvement reflète également la diminution des financements préférentiels et le développement de la zone. La progression des marchés a répondu de la sorte aux nécessités de la croissance économique et à la demande croissante des résidents pour un élargissement de la gamme des instruments de placement et de financement. On observe une corrélation très nette entre le mouvement de déréglementation des systèmes financiers est-asiatiques et le développement de chaque pays.

Ainsi à Singapour, le secteur financier a crû au rythme de 14 % par an durant les décennies soixante-dix et quatre-vingt. Le développement d'un grand centre financier international a été à l'origine de la modernisation des infrastructures, du développement d'autres activités tertiaires et a attiré un très grand nombre de grandes firmes étrangères, participant à la fonction " *entrepôt* " de la " C*ité-Etat* ". En revanche, aux Philippines et en Indonésie la masse monétaire et le crédit bancaire ont connu un accroissement démesuré qui, même dans un contexte d'inflation relativement élevée, sont sans rapport avec la croissance réelle.

En même temps, l'endettement extérieur a fortement progressé : en Indonésie, il s'élevait à 118 milliards de dollars américains en 1997 contre 88 milliards cinq ans plus tôt, aux Philippines il est passé durant la même période de 33 milliards à 52,5 milliards de dollars, en Malaisie de 20 milliards à 38,4 milliards de dollars. Dans ce contexte de déréglementation et de recours croissant à l'endettement extérieur, l'opacité du système a accru le risque de défaut[23].

Avec l'essor du marché des capitaux, notamment d'actions, et l'installation de banques off shore effectuant des prêts en devises soit à l'intérieur du pays soit à l'extérieur, la zone s'est effectivement insérée dans l'économie mondiale.

Parallèlement, les quatre pays se sont progressivement intégrés au plan régional.

3.2. L'intégration régionale

Le processus de régionalisation en Asie Orientale et plus particulièrement dans le Sud-Est asiatique est ancien mais il a connu des ruptures. Les échanges entre ports chinois et sultanats malaisiens existaient dès le XIII^{e} siècle. Java est une illustration de ces relations séculaires.

Fig. 4 : Le carrefour javanais24

Java atteignit son apogée au XIV^{e} siècle. Mojopahit devint le centre du plus grand royaume javanais de l'histoire, celui dont l'Etat indonésien moderne se réclame. Les succès des rois de Mojopahit s'expliquent probablement par " *un développement savamment combiné de l'agriculture et du grand commerce* " (Lombard, 1990, II, page 39).
Les routes maritimes prennent un essor considérable et les ports une importance croissante, favorisée par le lent déclin de la " *route de soie* " d'Asie Centrale.
Les routes des mers étaient alors de plus en plus animées par les marchands musulmans, dont plusieurs s'étaient établis dans la région dès le XIII^{e} siècle, notamment sur les côtes orientales de Sumatra et à Bruneï. Dès lors, mais surtout à compter du début du XIV^{e} siècle et jusqu'à la fin du XV^{e} siècle, l'Islam va progresser dans l'archipel.
La quasi totalité des ports et comptoirs d'importance deviennent des centres musulmans et l'ère du grand commerce est bien établie.
La poussée musulmane atteignit Bima, dans l'île de Sumbawa, les Moluques, Mindanao (cf. annexe 2). Elle se rendait ainsi plus loin que la vague hindouiste qui avait à peine dépassé Bali. " *La pénétration chinoise avait commencé depuis longtemps et continué silencieuse* "[25].

Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène. Les niveaux de développement, la taille des pays, la proximité géographique, culturelle, linguistique et historique ont un effet déterminant sur les flux commerciaux[26].

Aussi en dépit de la fragmentation politique de cette région provoquée par la colonisation, les liens économiques se sont maintenus même si les courants d'échanges ont diminué.

Après la seconde guerre mondiale, ce sont les ruptures engendrées dans la région par la guerre froide et le nationalisme économique qui ont contrarié le processus. Il faudra attendre les années soixante pour qu'une nouvelle impulsion soit donnée.

La politique menée par le Japon a été décisive à cet égard.

Cette période correspond également à la menace d'extension du conflit indochinois et à la création de l'ASEAN.

a) Le rôle du Japon

Le Japon a joué et continue de jouer un rôle central dans l'économie des quatre pays étudiés et plus généralement de l'Asie, que ce soit au niveau des échanges, des investissements ou de l'aide publique au développement[27].

L'image du " *vol d'oies* ", expression de l'ancien ministre japonais des Affaires étrangères, Saburo Okita, a été couramment utilisée à Tokyo pour expliquer que les économies de la région sont ou peuvent être complémentaires et que le rôle de " *développeur* " revient au Japon, assisté des " *quatre dragons* "[28].

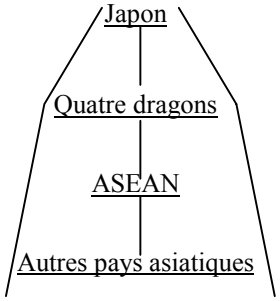

Ce schéma a connu plusieurs étapes :

- dépourvu de matières premières, le Japon a voulu dans un premier temps s'assurer une garantie d'accès à celles-ci et surtout à partir du premier choc pétrolier, à l'énergie bon marché. Il a ainsi transféré des unités industrielles dans des secteurs tels que la pétrochimie, le gaz naturel, l'aluminium ;
- dans un deuxième temps, la hausse des coûts salariaux japonais (7 à 8 % par an en moyenne jusqu'au milieu des années soixante-dix) l'a conduit à rechercher une production au meilleur coût dans des branches à forte intensité en main d'oeuvre (textile notamment). Il a ainsi cédé la place aux NPI ;
- après avoir orienté ses investissements vers les Etats-Unis pour y conquérir des parts de marché, en raison de l'appréciation du yen29 et des hausses de coûts qui en sont résultées, le Japon a délocalisé sa production en Asie, notamment vers les pays voisins. Simultanément

les investissements japonais se sont diversifiés, sectoriellement (automobile, électronique) et géographiquement (Asie du Sud-Est).

Par ailleurs, chez les quatre dragons, le passage aux filières plus complexes a coïncidé avec une hausse des qualifications qui a trouvé sa traduction dans les salaires.

Ces pays ont commencé à leur tour à investir à l'étranger et à délocaliser, vers les pays proches.

La stratégie des constructeurs automobiles japonais fournit un bon exemple de maillage fin d'un réseau d'unités, d'assemblage et de fabrication de pièces détachées en Asie du Sud-Est, spécialisées par pays et permettant de réaliser des économies d'échelles et de répondre dans des délais brefs aux besoins des marchés.

Fig. 5 : Spécialisation automobile japonaise en Asie du Sud-Est

	Indonésie	**Malaisie**	**Philippines**	**Thaïlande**
Mitsubishi	Véhicules utilitaires	Portes Systèmes de direction	Pièces de transmission	Panneaux intérieurs Moules
Nissan	Pièces mécaniques	Embrayage Pièces électriques	Câbles	Moules Moteurs diesel
Toyota	Moteur à essence Pièces moulées 4/4	Système de direction Equipements électriques	Pièces de transmission	Moteurs diesel Pièces moulées Equipements électriques

Sources : Les notes bleues de Bercy - " *L'intégration régionale de l'Asie* " - 1 au 15 mai 1994.

L'emprise japonaise s'est consolidée mais, simultanément, une série de pôles secondaires et de synergies bi ou trilatérales, qui échappent pour l'essentiel aux entreprises japonaises, est apparue. L'exceptionnel dynamisme de la région explique cette complexification croissante. Ces pays ont cherché a sortir du rôle qui leur était imparti dans la division du travail extrême-orientale. L'évolution la plus caractéristique est celle de pays gros producteurs de matières premières comme la Malaisie qui a diversifié la production vers le haut de gamme, dans une moindre mesure de l'Indonésie (cf. Supra I, B, 2. : " *vers une spécialisation de la production : des chaussures de sport aux semi-conducteurs* ".

Le cas de Singapour est là encore singulier dans la mesure où sa situation géographique et son niveau de développement l'ont conduit à miser sur les services les plus avancés : marchés financiers, communications, hôpitaux, centres de recherche entrant ainsi en concurrence directe avec le Japon, à cela près que les filiales nippones ont leur part de compétition.

L'ordonnancement du " *vol d'oies sauvages* " guidé de Tokyo, semble donc désormais dépassé.

A ces systèmes de plus en plus diversifiés correspondent dorénavant des relations extérieures plus complexes et plus variés.

b) L'institutionnalisation et la structuration d'un marché régional

- **L'ASEAN et L'ALEA**

L'ASEAN est créée en 1967 par la déclaration de Bangkok entre l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et Singapour, cinq pays conscients de leurs limites et de leur vulnérabilité, avec pour objectifs de promouvoir " *la croissance économique, le progrès social, le développement culturel et la paix et la stabilité dans la région* ".

La création de l'ASEAN s'explique aussi dans une certaine mesure par l'échec de l'Association de l'Asie du Sud-Est (ASA)[30] et du Malaisie-Philippines-Indonésie (MAPHILINDO), deux associations régionales qui se sont révélées non viables. L'ASA a échoué principalement en raison du conflit qui a opposé la Malaisie et les Philippines à propos du Sabah ; quant au MAPHILINDO, il n'a pas survécu à la politique de confrontation du président Sukarno et de la Malaisie (1963-1965). La chute du président Sukarno en 1965, et " *l'Ordre nouveau* " du président Suharto, tant en politique intérieure qu'en politique extérieure, ont été les facteurs décisifs qui ont poussé à la formation de l'ASEAN. Le président Suharto, qui ne souhaitait s'allier ni avec le bloc capitaliste, ni avec le bloc communiste, a oeuvré activement pour la création d'une nouvelle organisation régionale dans l'Asie du Sud-Est, une organisation dans laquelle l'Indonésie jouerait un rôle de leader. Comme l'avait montré l'échec de l'ASA, et du MAPHILINDO, une telle association ne pouvait réussir sans l'appui de l'Indonésie. Par contre, l'appui vigoureux de l'Indonésie et le soutien d'autres Etats non communistes ou anticommunistes augmentaient les chances de créer une nouvelle association plus solide.

Cependant l'ASEAN était aussi - et à ses débuts surtout - un rempart contre l'expansion du communisme. Pendant les deux premières décennies de son existence la coopération régionale a porté essentiellement sur les questions de sécurité.

Les progrès de la coopération économique ont été lents : les échanges intra-régionaux qui étaient de 18,3 % en 1966 sont tombés à 12,8 % en 1974 alors que le commerce extra-régional se développait au contraire.

Les questions économiques n'ont véritablement été mises à l'ordre du jour qu'en 1976 au sommet de Bali. Mais là encore les tentatives d'intégration commerciale n'ont pas été couronnées de succès. En outre les projets de coopération industrielle dont " *la voiture ASEAN*[31] " ont avorté. A l'exception notable de Singapour, ces économies étaient encore fragiles et fermées, la majorité de leurs industries naissantes ne pouvaient espérer prospérer qu'à l'abri de tarifs douaniers peu propices au développement des échanges. C'est ce qui explique qu'entre 1980 et 1992, les exportations cumulées des pays membres à destination de l'ASEAN sont passées seulement de 15 à 17 % de leurs exportations totales.

Plusieurs facteurs vont contribuer à la prise de conscience de l'intérêt d'une coopération régionale au début des années quatre-vingt-dix : la fin de la guerre froide qui reléguait au second plan les questions politiques, la dépendance vis-à-vis des pays industrialisés qui absorbaient 80 % des exportations de la région, les difficultés des négociations du cycle de l'Uruguay, les craintes suscitées par l'Association de libre-échange nord américaine (ALENA) et le Marché unique européen (la " *forteresse Europe* ") à la fin de l'année 1991. Ces différents éléments vont inciter l'ASEAN au sommet de Singapour (janvier 1992) à créer une zone de libre-échange, l'ALEA[32], à échéance de quinze ans. Les six pays se sont engagés à ramener dans une fourchette de 0 à 5 % au 1er janvier 2008, les droits de douane des biens produits à l'intérieur de l'ASEAN. En janvier 1995, cette date butoir était ramenée à 2003.

Le bilan à mi-parcours fait apparaître des résultats limités[33]. L'accroissement des échanges intra-ASEAN (+ 17,3 % en moyenne par an) est en deçà du rythme des exportations totales de la zone (+ 17,5 % en moyenne par an) et les échanges bilatéraux restent inférieurs à 25 % des échanges de l'ASEAN avec le monde.

A l'exception de l'Indonésie, les exportations hors ASEAN croissent plus vite que les exportations régionales.

En fait, parmi les quatre pays, seules les Philippines ont développé leur volume d'échanges régionaux qui sont passés de 9,1 % de leur commerce extérieur en 1993 à 13 % en 1996. Ceux de l'Indonésie plafonnent à 11 %, tandis que ceux de la Malaisie se maintiennent à 44 %. A Singapour qui réalise en grande partie les échanges intra-régionaux, ils ont été ramenés de 28,6 % en 1993 à 26,7 % en 1996.

Face à cette situation, des initiatives ont été prises pour développer les échanges intra-zones. Là encore, Singapour a donné l'impulsion.

Toutefois la crise asiatique, au lieu de consolider l'ASEAN et la solidarité régionale, y a révélé des lignes de fracture.

La première opposa directement des pays membres entre eux. L'Indonésie a reproché à Singapour, où la crise est moins grave qu'à Jakarta, de mettre des conditions beaucoup trop dures à une aide éventuelle. Le Président M. B.J. Habibie a dit qu'on attendait mieux d'un ami lorsqu'on était en difficulté.

Entre la Malaisie et Singapour, les relations se sont sérieusement détériorées. La Cité-Etat a demandé aux services malais d'immigration et de douane de quitter la gare de Tanjong Pagar située dans la ville, ce qui obligerait la Malaisie à abandonner des terrains avoisinants. En retour, le premier ministre malais M. Mahathir a rappelé, dans un discours, que Singapour dépendait de son pays pour la fourniture de la moitié de son eau potable, à quoi la foule a crié " *coupez, coupez, coupez !* ". La Malaisie reproche également à Singapour de bloquer dans ses coffres des dépôts accumulés dans des plans d'épargne obligatoires par les milliers de ressortissants malaisiens qui y travaillent. En outre, les banques de Singapour offrent des taux d'intérêt relativement élevés pour les comptes en Ringgit, la monnaie malaisienne, ce qui contribue à faire fuir l'argent de Kuala Lumpur. A Singapour, le journal proche du pouvoir, " *Straits*

Times " s'en est pris au nationalisme provoquant de " *M. Mahathir qui veut faire croire que tous les problèmes de la Malaisie ont leur origine hors de ses frontières* ".

Les relations se sont également dégradées entre la Malaisie et l'Indonésie, Kuala Lumpur a expulsé, parfois avec mort d'hommes, des Indonésiens immigrés illégaux. De son côté, Singapour qui a effectué près du tiers de ses investissements à l'étranger en Indonésie et en Malaisie n'apprécie plus du tout la façon dont les économies de ces deux pays ont été gérées. Après avoir partagé les " valeurs asiatiques " chères aux régimes autoritaires de MM. Suharto et Mahathir, les dirigeants, la Cité-Etat, y compris M. Lee Kuan Yew ont changé de ton et se sont parfois posés en donneurs de leçons de bonne gestion ce qui a agacé les voisins ainsi mis en cause.

La seconde ligne de fracture concerne les droits de l'homme et la démocratie.

En prévision du sommet de l'ASEAN, réuni à Manille du 24 au 29 juillet 1998, les deux démocraties, la Thaïlande, soutenue par les Philippines ont proposé une politique d'engagement souple à l'égard de la dictature militaire birmane qui n'a pas reconnu la victoire de l'opposition démocratique en 1991 et maintient son leader Mme Daw Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la Paix en résidence surveillée. De façon révélatrice, la Malaisie et le Vietnam s'y sont opposés, l'Indonésie n'a pas apporté son soutien, mais Singapour a approuvé.

L'ASEAN est de toute évidence en difficulté en 1998. Elle est affectée à la fois par la crise économique et financière et le durcissement des régimes les moins démocratiques. La solidarité régionale n'a pas résisté aux difficultés. Les gouvernements s'efforceront toutefois de surmonter leurs oppositions pour maintenir l'acquis réalisé pendant la période de croissance.

- **Singapour, moteur de l'intégration**

Singapour a été le premier à évoquer le " *triangle de croissance* ", destiné à relier trois régions pour former une région plus grande en mettant en commun des dotations en facteurs de production différenciés.

L'objectif est de restaurer des routes commerciales traditionnelles et de rapprocher des régions que la colonisation avait séparées.

Conçu à partir d'une initiative singapourienne de 1989, décidé en 1991, ouvert en 1994, le " *Sijori* " formé à partir de Singapour, du territoire malaisien de Johore et de l'île indonésienne de Riau, combine des investissements singapouriens avec du sol et de la main d'oeuvre des deux autres pays. Il répond du côté de Singapour, à une volonté de délocalisation et chez ses partenaires, à la recherche d'une industrialisation rapide. La relation commerciale intense qui unit Singapour et la Malaisie est la pierre angulaire d'un *" triangle de croissance* " associant ce couple à l'Indonésie. Il est basé sur la proximité géographique et les avantages comparatifs de chacun (capital et maîtrise technologique pour Singapour ; travail peu qualifié bon marché et ressources naturelles en Indonésie ; main d'oeuvre plus qualifiée en Malaisie).

Ce rapprochement dicté par la géographie a des racines historiques. Avant la création de Singapour, l'Etat de Johore et l'archipel de Riau faisaient partie du

sultanat de Johore-Riau successeur de Malacca. En 1824, la Grande-Bretagne a cédé l'archipel de Riau aux Pays-Bas qui ne s'y sont pas intéressés, tandis que les Anglais ont fait la fortune de Singapour. Dans les années soixante-dix, Jakarta a souhaité faire de Batam un concurrent de Singapour. Cette tentative a échoué. Depuis 1989, le décollage de Batam s'est fait en coopération avec la Ville-Etat qui, en s'engageant dans son aménagement, a donné confiance aux investisseurs. Depuis 1991, Singapour et l'Indonésie coopèrent pour la mise en valeur des ressources hydrauliques de Bintan. Singapour construit un port à Karimun qui commande l'entrée du détroit de Malacca. Le sommet malais du triangle accueille un flux important d'investissements et Johore pourrait devenir l'Etat le plus industrialisé de la Malaisie.

D'autres triangles de croissance ont été créés, notamment celui formé par l'île philippine de Mindanao avec Sulawesi en Indonésie et Sabah en Malaisie Orientale. Peuplé de 40 millions d'habitants, cet espace comprend des régions restées jusque là à l'écart du développement : l'île de Mindanao, source d'un important flot d'émigration clandestine, les Etats de Sulawesi (Célèbes) et de Sabah, peu peuplés et riches de ressources naturelles (bois, plantation de palmiers, pétrole, gaz). L'insuffisance des infrastructures constitue cependant un des principaux obstacles au bon fonctionnement de ce triangle.

C'est pourquoi, grâce aux équipements et à l'organisation de la Cité-Etat, pratiquement seul le triangle de Sijori semble viable.

Force est de constater que la coopération régionale, quelles que soient ses formes, se heurte à de nombreuses difficultés. Ces économies sont plus concurrentes que complémentaires dans la mesure où la structure de leur production est assez voisine[34] (cf. Annexe 3). Par ailleurs, dans le cadre de l'ALEA de nombreuses dispositions de l'accord permettent d'en sortir partiellement à tout moment en excluant des produits de façon temporaire ou durable. Aussi compte tenu de l'absence de structures fortes de coordination, le processus reste totalement soumis aux aléas politiques.

Enfin, l'élargissement au Vietnam (juillet 1995) au Laos et au Myanmar[35] (juillet 1997), pays différents des membres fondateurs par leur niveau de développement, leurs économies très centralisées et peu exportatrices, risquent de compliquer le processus de décision et ralentir l'intégration.

Néanmoins, l'impact de ces initiatives ne peut-être négligé. De surcroît après avoir fondé leur croissance sur les exportations vers les pays développés, ces coopérations devraient permettre à ces pays de recentrer leur activité sur la région et de satisfaire les besoins des populations locales. Cependant " *il n'est pas certain que les secteurs identifiés pour bénéficier du système commun de tarifs préférentiels prévu par l'ALEA ou des avantages des triangles de croissance correspondent aux nécessités industrielles des pays du Sud-Est asiatique. C'est là que les pouvoirs politiques de l'ASEAN semblent avoir fait preuve d'une certaine immaturité, voire de légèreté, en ne cherchant pas à canaliser l'afflux massif de capitaux, au moins en partie, vers le développement d'un tissu industriel capable de consolider les bases d'économies vulnérables aux intérêts spéculatifs* "[36].

La compétition intense pour la productivité qui s'est développé entre ces économies a déclenché au contraire un processus qui a précipité la dégradation de la balance des paiements en Asie du Sud-Est et qui a, par là, préparé la crise de 1997. Celle-ci peut introduire de nouvelles fragmentations ou ruptures.

D'autres menaces pèsent sur ces pays. La priorité accordée au " *tout économique* ", si elle s'est traduite par des résultats tangibles au plan matériel, a conduit en même temps à négliger des aspects essentiels tels que l'environnement ou le progrès social.

3.3. " La décennie prodigieuse "37

Cette période s'est caractérisée par un développement sans précédent mais la dérégulation incontrôlée qui en a marqué les dernières années portait les germes des désordres à venir.

a) Les fruits de la croissance

Les quatre pays étudiés se situent dans la région du monde qui a connu la plus forte croissance au cours des trente dernières années. Sur cette période, leurs rythmes de développement ont dépassé largement ceux des économies développées tout comme ceux des pays en développement.

Ces progrès sont attestés par plusieurs données (cf. annexe 4). Leur croissance a été constamment supérieure à 5 % depuis 1960, ce qui représente trois fois le taux de l'Amérique Latine et cinq fois celui de l'Afrique. Ce chiffre a même été sensiblement dépassé durant les années soixante-dix puisqu'il se situait aux alentours de 8 %, sauf aux Philippines où il atteignait néanmoins 6 %. La progression a été du même ordre entre 1990 et 1996 exception faite, là encore, des Philippines.

Fig. 6 : Evolution du produit national brut (PNB)
(% annuel moyen d'augmentation, en prix constant)

	1960-1970	**1970-1980**	**1980-1990**	**1990-1996**
Indonésie	5,2	7,8	5,2	7,2
Malaisie	5,9	7,9	5,3	8,7
Philippines	5,2	6,0	1,0	2,7
Singapour	9,4	8,3	6,4	8,2

Source : Frédéric Clairmont " *Un modèle de croissance en échec* " Le Monde diplomatique - octobre 1997.

Le PIB par tête fournit l'indicateur le plus synthétique du niveau de développement de la zone.

Il se situait à 5 000 US dollars à Singapour en 1980.

Il avait plus que quintuplé en 1996 (25 800 US dollars), dépassant le PIB/habitant de la majorité des pays de l'Union européenne et notamment de la France[38].

Son évolution a été moins impressionnante dans les autres Etats. Au cours des quinze dernières années, le PIB/habitant n'en a pas moins triplé en Malaisie où il atteint 4 819 US dollars et en Indonésie 1 128 US dollars. Il a doublé aux

Philippines (1 196 US dollars). On notera toutefois que dans ce dernier pays, les chiffres sont sous-évalués du fait d'une économie informelle importante.

Les **Philippines** représentent un cas d'école. Après la seconde guerre mondiale, le revenu de ce pays le plaçait en seconde position en Asie, derrière le Japon. Il avait d'abondantes ressources naturelles et une population éduquée grâce notamment aux efforts des Etats-Unis. Il a certes connu des turbulences politiques et souffre de handicaps naturels (situation géographique, configuration de l'archipel, surexploitation des ressources naturelles, explosion démographique, émigration etc...). Il a opté tardivement pour le modèle de développement par l'exportation. Il a connu des périodes de *stop and go* et d'importants déséquilibres macro-économiques.

Au contraire, la croissance relativement régulière de l'**Indonésie** lui a permis de transformer son système productif et d'éviter l'écueil de la " *maladie hollandaise* "[39]. Toutefois son développement a été en partie détourné au profit de la caste dirigeante.

La **Malaisie** représente incontestablement le pays qui a réalisé les performances les plus étonnantes en dépit d'un certain nombre de handicaps (sous peuplement, monocultures de l'hévéa et du palmier à huile, " *rentes* " pétrolières). La mobilisation de la population, la diversification des productions ont permis de ne plus dépendre de l'exportation des matières premières et de connaître une croissance rapide interrompue en 1985 par une crise de surchauffe. Depuis, l'économie malaise a affiché un taux de croissance autour de 9 %.

Singapour occupe une place particulière. La Cité-Etat est celui des quatre pays dont le succès est le plus spectaculaire, surtout si l'on prend en compte les difficiles conditions de départ : exiguïté du territoire, population composée presque exclusivement d'immigrants etc...). Les dirigeants ont su en tirer les conséquences dans leur stratégie de développement en ouvrant leur économie à l'international, en attirant capitaux et technologies étrangères, en orientant l'économie vers les services etc...).

Ces progrès ont conduit dans tous les pays à une amélioration et à une répartition des fruits de la croissance. Le seuil de pauvreté a reculé : entre 1972 et 1982 le pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté est passé de 58 % à 17 % en Indonésie, de 37 à 14 % en Malaisie et de 31 à 10 % à Singapour[40].

En Indonésie, 40 millions de personnes disposaient en 1996 de plus de 1 600 dollars par an. En Malaisie, de 1990 à 1995, le salaire moyen d'un ouvrier est passé de 900 F à 2 200 F, celui d'un mécanicien de 1 400 à 6 400 F[41]. En Indonésie le salaire minimum augmentait dans le même temps de 125 %. La croissance d'ensemble des salaires s'est accélérée avec la mise en place de l'industrialisation par les exportations, le plein emploi a permis une répartition relativement égalitaire même si certaines catégories en ont plus profité que d'autres. " *La Malaisie a été distinguée par le Rapport Mondial sur le développement humain 1994 du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) comme le pays où les disparités avaient le plus diminué depuis 1960. Malgré l'existence de très grandes fortunes dans les NPI, l'écart de*

revenu entre les catégories les plus aisées et les plus défavorisées est plus réduit qu'en Occident. Le gouvernement singapourien assure qu'actuellement l'écart n'est que de 1 à 3 entre les 20 % de Singapouriens les mieux payés et les 20 % les moins bien payés[42] ".

L'espérance de vie a également progressé : de 46 ans à 59 ans en Indonésie entre 1960 et 1990, de 58 à 71 ans en Malaisie, de 65 à 74 ans à Singapour[43].

Malgré ces progrès et des politiques publiques généralement sages, un certain nombre de déséquilibres vont se manifester.

b) L'apparition de déséquilibres macro-économiques[44]

Même s'ils ont connu des situations de surchauffe, **jusqu'au début des années quatre-vingt-dix**, les " *quatre Tigres* " ont mené une politique macro-économique orthodoxe qu'il s'agisse du déficit public, maintenu dans des limites étroites, de la lutte contre l'inflation qui n'a connu qu'un emballement limité en Indonésie et aux Philippines ou de la maîtrise de la dette externe. Marquée par des taux d'intérêt modérés[45] mais positifs pour favoriser l'épargne et au bout du compte l'investissement, leur politique financière fut plutôt orthodoxe.

En revanche **des déficits courants sont apparus vers 1990-1991**. Ils reflètent des balances commerciales équilibrées ou déficitaires (en raison de l'importation de biens d'équipement) et le déficit structurel du secteur des services (à l'exception de Singapour). Ces déséquilibres n'ont été que partiellement compensés par les entrées de capitaux à long terme. Ces déficits se sont creusés en même temps que progressait le recours aux financements à court terme pour combler l'écart entre d'importants investissements et l'épargne[46]. Cette évolution a accru dangereusement la vulnérabilité de ces pays.

Cette maîtrise insuffisante de la balance des paiements a contraint les trois " *Tigres* " à accroître leur endettement extérieur (cf. Annexe 4). Il s'agissait d'un des symptômes annonciateurs de la crise qui éclatera en 1997.

Celle-ci a fortement ébranlé la confiance dans les économies d'une région dont le développement était qualifié de " *miraculeux* " il y a encore peu de temps[47]. Tout comme on pouvait s'interroger alors sur ce qualificatif, il est permis de se demander à présent si le catastrophisme qui prévaut actuellement n'est pas aussi excessif sauf en ce qui concerne l'Indonésie où le problème est également politique.

II - LA CRISE FINANCIÈRE : UNE REMISE EN CAUSE DU " MIRACLE " ?

La crise qui est apparue au grand jour en 1997 a révélé des faiblesses longtemps dissimulées par une croissance extrêmement rapide. Crise d'un type nouveau, elle a frappé des pays décidés à brûler les étapes pour accéder en quelques années à un niveau de développement occidental. Elle a également démontré la difficulté d'une intégration harmonieuse des pays émergents dans l'économie mondiale.

Elle a, et continuera d'avoir, des incidences dont les effets, pourraient se faire sentir pendant plusieurs années. Elle implique des réformes parfois douloureuses mais nécessaires. Elle conduira à des mutations économiques, sociales, psychologiques et politiques. Au delà même de la crise financière, d'importants défis restent à relever qu'il s'agisse de l'emploi, de la santé, de l'environnement, de l'urbanisation accélérée, du défi démographique ou alimentaire. Il n'en demeure pas moins que ces pays disposent toujours des atouts importants qui ont réellement fait leur force, notamment des ressources humaines considérables, des matières premières et énergétiques pour certains, un potentiel productif important et une grande capacité d'adaptation.

A - La Crise Financière a Mis En Lumière Les Limites D'un Modèle De Développement

La crise asiatique a commencé le 2 juillet 1997 en Thaïlande, jour où les autorités monétaires thaïlandaises ont renoncé à défendre le taux de change entre le dollar et le bath. Elle a éclaté, comme un coup de tonnerre, après des années de beau fixe. La croissance était si soutenue, (8 % de moyenne pendant 10 ans), que chacun parlait du " *miracle asiatique* ". Des informations ont bien circulé au sein du Fonds monétaire International mais il n'a pas osé les rendre publiques tant elles seraient allées à l'encontre de la pensée dominante. La crise s'est rapidement étendue, de façon certes différenciée, à l'Indonésie, aux Philippines, à la Malaisie et dans une moindre mesure à Singapour. Les monnaies ont été dévaluées en cascade et les marchés boursiers ont chuté. La croissance s'est ralentie. Tout à coup, les faiblesses du développement économique accéléré de ces pays ont été mises en lumière. La Thaïlande d'abord, dès le mois d'août 1997, l'Indonésie ensuite, ont dû faire appel à l'aide du Fonds monétaire International (FMI).

1. Chronique d'une crise

1.1. Le début de la crise en Thaïlande

La forte croissance des pays du Sud-Est asiatique et la déréglementation financière, décidées dès le milieu des années quatre-vingt ont suscité un flux important de capitaux étrangers s'ajoutant à des capitaux locaux. D'une part, ils sont venus à la recherche de profits rapides, souvent spéculatifs, d'autre part ils ont bénéficié à des proches des pouvoirs politiques en place. C'était particulièrement le cas en Thaïlande où la crise s'est déclenchée. Le

développement de l'économie thaïlandaise était fondée sur le tourisme et la croissance des exportations sur le marché mondial qui avait été de 23 % en volume en 1995. En 1996, les exportations ont tout à coup baissé, certes légèrement, de 0,2 % mais cela a marqué un brusque retournement de tendance.

Les bénéfices des années quatre-vingt ont été investis dans les activités existantes, au lieu d'être dirigés vers des secteurs plus haut de gamme. Dans le même temps, la Chine a massivement développé sa production et ses exportations de produits simples à partir d'une main d'oeuvre moins chère. Comme l'a dit, le premier ministre de Singapour M. Goh Chok Tong " *peu importe que la Thaïlande et l'Indonésie produisent une paire de chaussures REEBOK, à très bas prix, la Chine avec sa population de 1,2 milliards pourra toujours la faire pour moins cher* "[48].

Les investissements se sont précipités vers le secteur immobilier, plutôt que dans la modernisation des entreprises. La spéculation l'a emporté sur les critères économiques. C'est le résultat direct d'une déréglementation poussée à l'extrême. La Thaïlande avait à la fois réduit le montant des réserves obligatoires de ses banques commerciales, autorisé l'achat de titres avec de la dette bancaire, dérégulé les prêts à l'immobilier et rendu possible les emprunts des banques sur les marchés étrangers avec la création du Bangkok International Banking Facilities, de filiales " *offshore* ", très libres, des banques thaïlandaises.

Dans le cas de la Thaïlande, l'absence de l'Etat, plutôt que son omniprésence, est à l'origine de la crise. Il s'est défait du rôle régulateur des pouvoirs publics. La structure politique du pays fait aussi que des hommes politiques importants, souvent membres du gouvernement, protégeaient tel groupe financier qui en retour le faisait profiter de ses affaires.

Deux faits, l'un international, l'autre national sont venus modifier la situation, devenue malsaine, de l'économie thaïlandaise. Sur le plan mondial, le Fonds Monétaire International, appelé à rescousse, a décidé en août 1997, d'apporter 17,2 milliards de dollars liés à des conditions très strictes de restructuration du système financier. On estime que les quatre-vingt-onze sociétés financières seraient réduites à dix et que les banques passeraient de 15 à 10[49].

Sur le plan intérieur la venue au pouvoir d'un nouveau premier ministre, M. Chuan Leekpai, réputé pour son honnêteté, rassure à la fois la population et les milieux internationaux. L'assainissement du système thaïlandais est engagé.

1.2. En Indonésie, le cas le plus grave

Après la Thaïlande, la crise s'est étendue aux autres pays de la région, surtout à la Corée du Sud, qui est hors du champ de notre étude, et à l'Indonésie dont le cas mérite un examen particulier. En effet, ce pays, le quatrième du monde par sa population, 202 millions d'habitants, subit une crise dont les origines mêlent économie, finances et politique. Les facteurs ne peuvent être isolés les uns des autres. Ils forment un ensemble d'autant plus évident que le régime du général Suharto, au pouvoir depuis mars 1966, pratiquait une centralisation des décisions, jugée nécessaire pour un pays composé d'environ 13 000 îles disparates et de quelques 390 ethnies. L'Indonésie est une création de la

Compagnie Néerlandaise des Indes qui les a regroupées à des fins administratives coloniales. Le premier Président indonésien, Sukarno, s'était fixé comme tâche de créer une nation. Son successeur a voulu, lui, la maintenir, tout en assurant son développement économique.

La croissance indonésienne, avant d'arriver à la crise de 1997 et 1998 a connu des cycles liés pour l'essentiel au prix du pétrole[50]. L'or noir a facilité le développement du pays. De 1966 à 1970, le pouvoir a géré l'économie, en pratiquant l'orthodoxie financière, la maîtrise de l'inflation et en établissant des relations confiantes avec les pays occidentaux et les bailleurs de fonds. Le soutien américain était d'autant plus acquis au général Suharto qu'il avait mis fin à ce qui a été qualifié d'une " *insurrection communiste appuyée par la Chine* ". La croissance a été en moyenne de 6 % par an. De 1971 à 1981, elle a été de 7,7 %, grâce à la hausse du pétrole. Elle s'est ralentie à 4 % de 1982 à 1986, avec la baisse des cours. Elle est repartie de 1987 à 1992 à 6,7 % mais cette fois grâce aux exportations de produits non pétroliers et à l'essor du secteur privé. Après quoi elle a été jusqu'à dépasser 8 %. Les germes de la crise se sont installés avec un endettement de plus en plus prononcé du secteur privé à l'égard de l'étranger, remboursable en dollars. Il a été évalué à 74 milliards de dollars dont 23 dus au Japon où le système bancaire est d'une grande fragilité. De plus, le système est devenu " *incestueux avec des banques appartenant à des conglomérats qui prêtent de l'argent à une autre partie du groupe sans études sérieuses de faisabilité* "[51].

La famille du Président Suharto, organisée autour de sa femme, très influente, décédée en 1996 et de leurs six enfants, s'est enrichie énormément avec le développement du pays. Sa fortune a été estimée à 30 milliards de dollars ce qui la classe parmi les douze familles les plus riches du monde[52]. La société étrangère qui souhaitait effectuer un investissement important en Indonésie avait intérêt à associer un membre de la famille. Dans un système, sans loi sur la faillite, elle assurait de cette manière sa protection.

Le général s'est appuyé sur une partie de la minorité chinoise, (3 % de la population), réputée travailleuse et ingénieuse. En échange, elle s'est enrichie. Elle contrôle 80 % des 163 sociétés figurant à la bourse de Jakarta.

Une personne qui arrive à l'aéroport de Jakarta, dans un Airbus loué à Sempati Air, voyage, sans le savoir, sur une compagnie contrôlée par le plus jeune fils du général Suharto. Il fait le change à l'agence de la Bank Central Asia qui appartient pour un tiers à deux de ses enfants. L'autoroute qui l'emmène ensuite en ville a été construite par une société qui est entre les mains de la fille aînée. Il séjournera à l'hôtel Hyatt, fleuron du conglomérat Bimantara, estimé à un milliard de dollars, possession du fils intermédiaire. Il pourra faire ses courses au superbe Plaza Indonésia, dont les galeries marchandes sont réputées et qui est une filiale du même groupe. S'il passe un week-end à Bali, il choisira peut-être de dormir au célèbre hôtel des " *Quatre Saisons* ", propriété conjointe du plus jeune fils et d'une société de Singapour. Les possessions de la famille se sont étendues aux banques, à l'agro-alimentaire, la construction, les télécommunications, les pêcheurs, la télévision, l'hôtellerie et à deux domaines

qui ont été gérés de façon catastrophique l'automobile nationale, la Timor, et le clou de girofle utilisé dans la fabrication des cigarettes indonésiennes.

Le coût, pour l'Etat, l'économie et le pays, des privilèges de la famille et de ses amis est considérable. Quand une société, liée à Suharto était en cause, il n'y avait souvent pas de vrai processus d'adjudication concurrentielle. C'était notamment le cas dans les travaux publics. La société pétrolière nationale Pertamina avait dû signer des contrats avec deux entreprises Pt Perta et Pt Permindo, liées à la famille, ce qui a réduit d'autant les revenus de l'Etat. Les contrats importants des grandes entreprises publiques devaient tous être approuvés par le Président lui-même.

Longtemps le développement du pays et les ressources pétrolières, même amputées au profit de la famille, ont apporté des améliorations au sort de la population. En 1975, la pauvreté absolue, un revenu inférieur à un dollar par jour, était le lot de 64 % de la population. Avant la crise, elle touchait 11 % des Indonésiens. Des classes moyennes ont émergé en nombre, souvent diplômées d'universités américaines, australiennes et européennes. Tant que la prospérité bénéficiait à tous, même si quelques uns en profitaient beaucoup plus que d'autres, les Indonésiens s'accommodaient de Suharto. Mais le déphasage s'accroissait, sans cesse, entre le régime et la partie la plus dynamique et la plus moderne de la population. Le général-Président gouvernait à la façon traditionnelle des rois et des chefs de village de Java : ils disposaient d'un pouvoir quasi mystique et absolu. La population leur faisait confiance et en échange ils assuraient sa protection et veillaient à l'avenir de chacun. Les classes moyennes et les jeunes, de plus en plus nombreux à aller à l'université, du fait même de l'action du président Suharto, aspiraient à la démocratisation qui leur permettrait de participer à la vie de leur pays. Le fossé entre les deux conceptions était plus que politique. Il était à la fois culturel et opposait deux époques, l'une ancienne, l'autre actuelle. La prospérité l'a longtemps dissimulé. Les difficultés l'ont révélé. De solution, Suharto est devenu le problème. Suharto, le roi absolu était victime de Suharto, le président d'un pays qui, du fait même de son action, devenait de plus en plus développé : il s'est installé dans son régime de pouvoir personnel sans chercher à le faire évoluer.

La dérive de la croissance indonésienne vers un endettement à court terme envers l'étranger et en dollars, à des fins de profits rapides, sans études préalables de rentabilité, et sur la base d'un système bancaire où des institutions proliféraient sans fondations sérieuses, a été rendu possible par le caractère du régime. La gestion de l'économie ne pouvait être saine à partir du moment où le favoritisme était de mise dans les autorisations de création de banques, les emprunts à l'étranger et les attributions des contrats. Quand la vérité financière a éclaté, la perte de confiance a été immédiate. La bourse a chuté et la monnaie s'est effondrée par rapport au dollar. Tant que des capitaux étaient injectés dans le système, les banques n'ont pas manqué de liquidités. Elles ont prêté à l'excès à des secteurs spéculatifs et peu productifs dans l'immobilier et la bourse. Mais quand les mouvements de capitaux se sont inversés et que la valeur des biens offerts en garantie s'est écroulée, les banques se sont trouvées dépositaires de prêts qui ne pouvaient être remboursés. L'effet domino a été inévitable. En six

mois la monnaie indonésienne avait déjà perdu 80 % de sa valeur face au dollar. Les emprunteurs devraient rembourser le double de leur dette, en tenant compte du fait qu'il faut presque cinq fois plus de roupies pour acheter un dollar ! Et ce, en pleine dépression. La crise alimente la crise.

Pour enrayer cette descente rapide du quatrième pays du monde, par sa population, et la déstabilisation qu'elle pourrait entraîner en Asie, et au-delà, deux décisions ouvrent des perspectives pour un avenir moins sombre. La première est la démission, le 21 mai 1998, du président Suharto, suivie par l'arrivée de son successeur, le vice-président B.J. Habibie et l'annonce d'élections, dans un délai de moins d'un an. La seconde est la mise à la disposition progressive de près de 43 milliards de dollars, sous couvert du Fonds Monétaire International, décidée en 1997, mais sans cesse retardée pour l'essentiel en raison des tergiversations du régime Suharto. Les déblocages politique et économique devraient aller de pair. Comme l'a dit le nouveau président M. B.J. Habibie : " *nous ne surmonterons la crise économique qu'avec l'aide de prêts étrangers. Et ces prêts sont directement liés à la stabilisation de la vie politique intérieure* "[53].

1.3. Les Philippines sans le FMI

Les Philippines, à l'heure où la Thaïlande et l'Indonésie ont du avoir recours au FMI, s'est émancipée de la tutelle de l'organisation financière internationale. Le pays a eu besoin de toutes ces années, depuis 1986, pour se relever complètement d'une économie en ruines à la chute du dictateur Ferdinand Marcos. Il n'a pas connu un développement aussi rapide, et sur une aussi longue période, que l'Indonésie, la Malaisie ou Singapour. Son taux de croissance, pratiquement nul encore en 1991 et 1992, est passé à 1,8% en 1993, 4,2% en 1994, 5,7% en 1995, 5,5% en 1996 et 4,7% en 1997. Par contre ses finances, plus saines que celles des économies qui se sont emballées, n'ont pas été atteintes avec la même force que celles d'autres pays du Sud-Est asiatique.

A Manille, il n'y a pas eu de sur-investissement dans l'immobilier. La construction continue. Les chantiers ne sont pas abandonnés. La dette extérieure privée est restée dans des limites raisonnables. Les exportations, dopées par l'électronique, ont augmenté de 23 % en 1997. Elles étaient de 25 milliards de dollars en 1997 contre 8,2 seulement en 1990. La Présidence austère du général Fidel Ramos, de 1992 à 1998, a créé un climat de confiance dans le monde et chez les investisseurs à l'image de FORD qui projette de construire une usine de 330 millions de dollars dans le pays.

Selon la formule du président Ramos, " *les Philippines se serrent la ceinture, mais nous avons la chance de n'avoir pas perdu notre pantalon et d'avoir conservé notre ceinture* "[54].

Les problèmes philippins sont plus profonds. Une grande partie de ses 70 millions d'habitants continuent à vivre dans le dénuement. Le revenu annuel moyen par tête est de 6000 F par an. Dans une société, où les écarts sont énormes, cela revient à dire que des millions de gens vivent tant bien que mal avec moins. Cela explique l'élection facile à la présidence de M. Joseph Estrada, Erap (le " *pote* "), le candidat populiste le 11 mai 1998. Il pose un point

d'interrogation sur l'avenir des Philippines. Tout en réaffirmant, depuis son élection, son " *engagement sans faille* " à réduire la pauvreté, il a tenu à rassurer les milieux d'affaires sur son intention de poursuivre la libéralisation de l'économie et de la gérer dans le respect des grands équilibres.

1.4. La Malaisie fière

La Malaisie a fait savoir dès le début de la crise qu'elle entendait se passer de l'assistance du Fonds Monétaire Internationale. Son premier ministre, M. Mahatir Bin Mohamad, le chantre des " *valeurs asiatiques* ", a pu tenir ce langage parce que les équilibres économiques fondamentaux n'étaient pas détériorés. Le principal économiste de la Banque Mondiale M. Joseph Stiglitz a déclaré que " *l'état de l'économie de la Malaisie est très clairement l'un des points forts de la région* "[55]. Ce pays de 21 millions d'habitants peut être dirigé à condition d'atteindre une relative harmonie ethnique entre Malais, Indiens et Chinois. Il dispose de ressources importantes : pétrole, hévéa, huile de palme, étain, bois.

Fort d'une croissance moyenne de 8% par an depuis 10 ans, avant la crise, et d'un développement volontariste, y compris dans le haut de gamme, la Malaisie a atteint un niveau de vie élevé avec une classe moyenne importante. Dès le déferlement de la crise le premier ministre a trouvé la parade: faire du FMI sans le FMI. " *Nous essayons de suivre les prescriptions du FMI, non parce que nous pensons qu'il a raison, mais parce que si nous le faisions pas, il y aurait une perte de confiance. Nous sommes dans un champ de mines. Un seul faux pas peut causer une dévaluation* "[56]. Le gouvernement a donc pris sur lui d'instaurer des mesures d'austérité, à temps, pour éviter d'avoir à faire appel au FMI. Il a même demandé aux buveurs de thé de prendre un sucre au lieu de deux dans une tasse, aux familles de planter légumes et arbres fruitiers, car la Malaisie importe pour 2,7 milliards de dollars de produits alimentaires de l'étranger chaque année. Au début de 1998, il a augmenté les prix du sucre, du lait condensé et de la farine importés. Des grands projets ont été retardés de 6 mois à 1 an " *mais pas pour trop longtemps* " a précisé le numéro 2 du gouvernement, M. Anwar Ibrahim. Le gouvernement gère l'économie au plus près avec l'objectif de sauver la politique de développement du pays y compris le " *supercorridor multimédia* " destiné à bien placer la Malaisie sur le plan des technologies de l'information. La croissance demeurerait positive en 1998 avec un taux approximatif de 3 %.

1.5. Singapour tient bon

Singapour, dont le système financier est géré avec le plus grand sérieux, est atteint par la crise dans la mesure où il subit les conséquences de la crise des autres. Une donnée, visible dès l'approche au-dessus de la mer du port de l'Etat-cité où des dizaines de bateaux immenses attendent d'être déchargés, explique cette situation. Les exportations de Singapour sont composées pour 60 % de réexportations à destination de la région. Le taux de croissance passerait de 7,6 % en 1997 à environ 3 %. Les banques, dont la solidité n'est pas en cause ont vu leurs bénéfices se réduire de 30 % dès 1997.

Singapour garde des atouts qui transcendent la crise: ses structures financières, son niveau de qualification, ses infrastructures y compris son aéroport, l'efficacité générale, la sécurité, l'hygiène générale. Ces qualités sont jugées les meilleures de la région. Ses handicaps tiennent à l'absence de véritable démocratie, à la censure de la presse, et à la bureaucratie qui étouffent ses possibilités[57].

2. De la crise de change à la crise sociale

Moins d'un an après la mise en flottement du baht, ce qui n'était alors qu'une crise de changes a atteint les fondements même des sociétés asiatiques. Devenue rapidement crise financière, elle a ébranlé l'économie réelle avant la fin de l'année 1997. Cette crise dont toutes les conséquences sociales ne sont pas encore apparues, a ainsi mis en évidence les fragilités d'un système et les difficultés d'insertion de ces pays dans l'économie mondiale.

2.1. Crise de change et crise financière

Au delà des particularités de chacun d'entre eux, les pays touchés par la crise avaient en commun l'ancrage de leur monnaie sur un dollar américain dont les évolutions récentes à la hausse mettaient en danger la compétitivité d'économies tournées vers l'exportation et dont certaines avaient vu se creuser des déficits extérieurs sur les deux dernières années. Ils partageaient aussi la fragilité de leur système financier due à une conjonction de facteurs : ouverture rapide du marché des capitaux qui a attiré des flux massifs orientés vers des secteurs spéculatifs comme l'immobilier, surendettement du secteur privé qui a bénéficié de prêts excessifs de la part d'un secteur financier qui ne respectait pas ou mal des règles prudentielles elles-mêmes insuffisantes et qui a souvent été soumis à des pressions politiques.

La conjonction de ces facteurs a transformé un **ajustement des changes** qui aurait pu être bénin en une **crise financière** : la perte de confiance des opérateurs internationaux et l'anticipation de la baisse des monnaies ont conduit à des retraits de capitaux, ce qui a alimenté la dévaluation et la chute des bourses. Cette spirale de contraction financière a abouti à un assèchement des liquidités et parfois jusqu'au défaut de paiement privé ou public.

Certains pays sont parvenus à retrouver plus ou moins un équilibre avec une monnaie dévaluée d'environ un tiers en Malaisie ou aux Philippines. L'Indonésie plus fortement affectée, a vu sa monnaie chuter d'environ 80 % et a dû faire appel à l'aide de la communauté internationale, tout comme la Thaïlande et la Corée.

Si hormis le cas de l'Indonésie, la crise financière commence à être surmontée, la crise économique, elle, est bien installée, avec ses multiples incidences négatives au plan social, dont certaines sont préoccupantes. L'année 1998 voit la transformation d'une crise purement financière, très spectaculaire, mais dont on peut espérer qu'elle aura été une durée limitée en une crise économique et sociale d'aspect moins évident, mais aux conséquences plus profondes et durables.

2.2. De la crise financière à la crise économique

En novembre 1997, la crise a atteint **l'économie réelle**. Elle a eu un effet de ralentissement sur la **croissance** dont les taux ont été révisés à la baisse : de 8,2 % en 1996 à 7,5 % en 1997 et 3 % en 1998 en Malaisie.

Ces chiffres sont respectivement de 5,7 %, 5,1 % et 1,5 % aux Philippines et de 8 %, 5 % et - 2 % en Indonésie. Même Singapour pourrait voir sa croissance ramenée en 1998 à environ 3 %.

Le ralentissement de l'économie a été amplifié par la structure géographique des exportations asiatiques qui à plus de 50 %, se font entre pays de la région. La récession s'est propagée ainsi d'un pays à l'autre par le biais de la **diminution des importations**. Celle-ci a été spectaculaire en Thaïlande, en Indonésie et en Corée (35 %), elle a été importante en Malaisie et à Singapour.

Pour leur part, et malgré la dépréciation des monnaies, les **exportations se sont réduites** en raison à la fois de la quasi impossibilité d'importer des matières premières[58] renchéries à due concurrence de la dévaluation des monnaies et de la difficulté de financer aussi bien la production que les exportations en raison de assèchement des liquidités. Les prêteurs internationaux restent pour le moment peu disposés à prêter aux pays asiatiques. Conjugué à la crise bancaire que connaissent nombre d'entre eux, cette situation a conduit à un tarissement des ressources.

Le renchérissement des importations, à la suite de la dévaluation des monnaies a également accru les **tensions inflationnistes** : le taux d'inflation passerait en Indonésie de 6,6 % en 1997 à plus de 50 % en 1998[59], de 2,7 % à 10 % en Malaisie, de 5,1 % à 10,4 % aux Philippines.

La dépréciation monétaire a par ailleurs considérablement **alourdi la dette extérieure** : celle-ci est passée de 70 milliards de dollars en 1990 à 123 milliards de dollars en 1998 en Indonésie, de 32,4 milliards de dollars en 1991 à 54 milliards en 1998 aux Philippines et de 16,4 milliards de dollars en 1990 à 43 milliards de dollars en 1998 en Malaisie.

Enfin l'ensemble de ces éléments a conduit à la faillite des entreprises les plus endettées ou ne pouvant plus emprunter faute de liquidités avec toutes les conséquences sociales qui en découlent.

2.3. La dimension sociale de la crise

La période de développement soutenu qu'ont connue ces pays au cours des années récentes s'est traduite par un progrès social significatif, caractérisé par la réduction du nombre des pauvres, une forte croissance de l'emploi et la montée des salaires réels même s'il s'est accompagné d'une très grande précarité du marché du travail et dans nombre de ces pays du non respect des normes sociales fondamentales définies par l'OIT (travail des enfants, liberté d'association, de négociation collective, travail forcé etc...), facteur aggravant de la concurrence déloyale entre les différentes économies.

Or, on observe, depuis le début du 2ème semestre 1997, l'émergence d'un phénomène nouveau dans certains pays du Sud-Est asiatique, l'apparition d'un chômage de masse qui est ouvertement reconnu par les pouvoirs publics, donne

lieu à des débats dans l'opinion publique et dans les médias et fait l'objet de discussions entre les autorités publiques et les organisations syndicales.

Ce phénomène est directement lié à la crise économique et financière que traverse l'Asie et en particulier le Sud-Est asiatique : ces pays étaient largement épargnés jusqu'ici en raison de leur croissance économique élevée par le phénomène de chômage de masse que nous connaissons dans les pays occidentaux, même si le sous-emploi, notamment dans les zones rurales, y était endémique. Les taux de chômage officiels étaient aussi très faibles, de l'ordre de 2 à 3 % plafonnant à 8 % (Philippines).

La crise économique et financière que traverse le Sud-Est asiatique, depuis le mois de juillet, a profondément modifié la situation et a servi d'accélérateur à un processus que l'on pouvait pressentir, celui d'un accroissement progressif des niveaux de chômage de ces pays, lié à plusieurs facteurs : arrivée des jeunes sur le marché du travail et difficulté d'adaptation aux changements technologiques notamment. La crise économique et financière n'a fait qu'avancer et aggraver un processus somme toute prévisible.

Dans le domaine social, quatre domaines de préoccupation sont apparus avec la crise et devraient connaître de larges développements au cours de cette année.

a) L'émergence d'un chômage massif[60]

Selon certaines études, le chômage pourrait doubler en Asie en l'espace d'un an, sans qu'il atteigne toutefois le niveau des pays de l'Union européenne, à l'exception de l'Indonésie et des Philippines. Ces pays sont confrontés à un problème, celui du chômage industriel, dont les dirigeants avouent eux-mêmes savoir peu de chose et ne pas voir vraiment comment le traiter.

Les autres pays doivent faire face à un accroissement du niveau de chômage actuellement très faible (2 % à Singapour).

Aux **Philippines**, on observe une accélération des licenciements économiques, sans que l'on puisse disposer de statistiques précises, les employeurs n'étant tenus d'informer l'administration que des fermetures d'entreprise et non des résiliations de contrat de travail. D'après des statistiques établies par l'OIT, le taux de chômage de ce pays, en septembre 1997, dépassait déjà 8 %. Compte tenu des nombreuses opérations de licenciements économiques engagées à la fin de l'année et au début de 1998 en raison des fermetures d'entreprises - définitives ou provisoires - ou de leur diminution d'activité, dans plusieurs secteurs (par exemple les mines, le textile, la chimie, l'agro-alimentaire) la structure de l'emploi devrait se détériorer sensiblement au cours de l'année 1998[61].

En **Indonésie**, la situation de l'emploi se dégrade rapidement.

L'Organisation Internationale du Travail a annoncé que le chiffre du chômage en Indonésie va vraisemblablement doubler d'ici la fin de l'année. Le niveau du chômage devrait atteindre 8 à 9 millions, soit 8 à 10 % de la population active selon que le scénario sera une croissance zéro ou, plus

probablement, une croissance négative. Des économistes indonésiens estiment même qu'il pourrait atteindre 15 millions de personnes.

Cette hausse inquiétante est due à la conjonction de deux phénomènes : d'une part, l'importance des licenciements économiques liés à la fermeture des entreprises ou à la réduction de leur activité qui pourraient concerner entre un million et un million et demi de salariés ; d'autre part, l'arrivée des nouveaux entrants sur le marché du travail soit trois millions de personnes. Par ailleurs, la moitié de la population active est victime d'un sous-emploi chronique.

Face à cette situation à laquelle ce pays est très mal préparé, des mesures d'urgence ont été arrêtées et, fait notable, le président de la Banque Mondiale M. Wolfensohn, conscient de la dimension sociale de la crise indonésienne, s'est engagé à ce que la Banque finance un important programme d'emplois temporaires et à faible rémunération, comprenant plus de 75 millions de journées de travail. Le gouvernement, de son côté, finance des mesures pour l'emploi et des aides sociales incluses dans le budget de l'Etat pour 1998.

Cependant, et comme l'a souligné le directeur du BIT à Jakarta, M. Ahmed, ces programmes de travail intensif mis en place par les pouvoirs publics n'ont pas concerné les cols blancs de l'industrie ou du commerce. Selon lui, c'est en étudiant les facteurs qui ont, ces dernières années, contribué au miracle asiatique que l'on peut trouver une solution au problème du chômage. Il faut se concentrer sur des stratégies de développement de petites entreprises en milieu urbain ou de petites fermes en milieu rural. Il suggérait également que le gouvernement mette en place des services d'information et d'orientation, des formations et, surtout, un filet de protection sociale.

b) Les femmes principales victimes

La crise frappe particulièrement les femmes. Dans la société asiatique, elles sont victimes de toutes les formes de discriminations par rapport aux hommes, et ce, dès le plus jeune âge. A table, les meilleurs morceaux vont dans l'ordre au père, au fils aîné, aux autres garçons, aux filles et s'il en reste à la maman. En cas de problème de santé et de difficultés d'argent, on précipite le fils chez le médecin, pour la fille on a tendance à attendre. Si les ressources familiales s'affaiblissent, on maintient tant qu'on le peut les garçons à l'école et on en retire les filles. Chez elles, les mamans sont, avec la crise, de plus en plus victimes de violences comme en témoignent les organisations non gouvernementales. Les jeunes filles, elles, sont plus nombreuses à être jetées par leurs parents dans la prostitution. Pour les femmes la crise est un drame quotidien.

" *L'impact de la crise sur les femmes et les jeunes filles n'est rien moins que catastrophique* " déclare, par exemple, M. Tsao Yang, le représentant américain auprès de la Banque asiatique de Développement. En raison de la crise financière, les femmes perdent leur emploi plus que les hommes et des familles retirent leurs filles de l'école et parfois même les vendent aux " *bordels* ". Une fois que ces filles auront quitté l'école, elles n'y retourneront jamais. Et une fois qu'elles seront engagées dans la prostitution, s'en sera fini de leurs vies. Elles appartiendront à une génération perdue.

Elle s'appelle Juliana. Elle a huit ans. Elle habite Toeneka, un village dans l'Est de l'Indonésie. Ses parents l'ont sortie de l'école élémentaire. Elle doit passer ses journées à chercher de l'eau et à manger. " *Bien sûr dit la maman, l'école est gratuite, mais chaque enfant doit acheter son uniforme. Nous n'en avons pas les moyens* ". Le journaliste qui a signalé cet exemple, a expliqué que le coût du vêtement est de l'équivalent de deux dollars. Une jeune fille de dix sept ans, Meriana, lui a dit que " *les gens pensent qu'il vaut mieux garder les filles à la maison, pour économiser l'argent pour les garçons* "[62].

Dans leur vieillesse, les Indonésiennes des catégories sociales pauvres subissent elles aussi la crise. " *Si je n'ai pas assez à manger dans la maison, mon mari me frappe* " dit Iha qui vend quelques légumes sur un marché. " *J'ai peur de lui. Quand il n'y a rien à manger les hommes sont très fâchés* "[63].

Les exemples sont cités volontairement pour démontrer l'aspect humain de la crise asiatique. Les quatre pays de notre rapport ne sont peuplés de numéros. Il ne faut jamais l'oublier au nom de la finalité humaniste de l'action internationale de la France, telle que le ressent le Conseil économique et social.

c) La scolarisation en recul

La crise a une conséquence dramatique sur la scolarisation, particulièrement en Indonésie où 20 % des enfants d'âge scolaire ont été retirés des établissements à la date du début de l'été 1998.

Tel Doller, père de six enfants dont deux garçons et une fille scolarisables, gagnait l'équivalent de 140 F par mois (avant juillet 1998) ce qui lui permettait tout juste de loger, nourrir, habiller et éduquer sa famille. Licencié, sans la moindre indemnité, il travaille, de ci de là, dès qu'il trouve à s'employer. Il n'a plus de quoi payer pour l'éducation des enfants, à peine de quoi acheter à manger et encore grâce à sa femme qui tient une petite échoppe de produits alimentaires, dans son village d'origine où la famille est retournée[64].

Le gouvernement combat cette " déscolarisation ", mais que peut-il sans moyens ? Il a eu recours à un acteur connu, Rand Karno, pour faire une campagne radio-télévisée en faveur du maintien à l'école. Il s'est tourné vers les Institutions internationales. La Banque Mondiale et la Banque de Développement asiatique ont accordé une aide conjointe de 390 millions de dollars qui devrait assister 25 millions d'enfants pour cinq ans.

En dépit de ces efforts, la " déscolarisation " suit inexorablement l'évolution de la courbe de chômage. La survie, se nourrir, aura toujours la priorité sur l'investissement dans l'avenir que constitue l'école. Le problème se pose hélas en ces termes au point que des classes d'âge vont être en partie sacrifiées.

d) Les insuffisances de la formation professionnelle

Dans ce contexte de récession économique et de reconversion, un axe est apparu avec force : celui du renforcement de la formation professionnelle initiale et continue.

C'est ainsi qu'à **Singapour** l'élévation du niveau des qualifications, la mise en valeur des ressources humaines deviennent une des priorités du gouvernement

(regroupement de toute la politique de formation professionnelle au sein du ministère du travail transformé le 1er avril en ministère des ressources humaines) et des partenaires sociaux dont celle de la principale organisation syndicale, liée au pouvoir, le *National Trade Union Congress* (NTUC).

En **Malaisie** également, le ministère du travail entend consacrer prioritairement ses efforts à la formation professionnelle, compte tenu de pénuries de qualifications, en s'appuyant sur les centres de formation dépendant de son ministère en voie de modernisation avec l'aide étrangère (principalement allemande actuellement).

Aux **Philippines**, la politique de formation professionnelle, aux termes des. .conclusions de la dernière conférence nationale tripartite sur l'emploi, doit être un axe prioritaire : 200 000 personnes doivent bénéficier d'une formation en 1998 sous l'égide de la *Technical Education and Skills Development Authority* (TESDA) pour laquelle il est souhaité une coopération accrue avec l'Union européenne, y compris dans un cadre bilatéral.

Ce champ de la formation professionnelle devient donc un sujet particulièrement d'actualité qui pose le problème de notre positionnement sur ce marché en plein développement.

e) La remise en cause de l'immigration

Directement lié au précédent, le problème de l'immigration a également fortement émergé au début de l'année 1998. En effet, les pays riches de la zone - Malaisie, Singapour, Thaïlande - ont importé, au cours de la précédente décennie, pour accompagner leur fort développement économique (7 à 9 %), une main d'oeuvre bon marché en provenance de nombreux pays d'Asie (principalement Indonésie, Cambodge, Myanmar, Philippines).

Face à la récession économique et à ses conséquences sur l'emploi ces pays entendent donner une priorité d'emploi aux " *nationaux* " dans ce domaine et leur action se traduit :

- par un renforcement de la protection des frontières pour empêcher l'entrée des travailleurs de pays touchés par la crise (cela est sensible pour les travailleurs illégaux d'Indonésie qui cherchent à s'installer soit en Malaisie, soit à Singapour) ;
- par une application rigoureuse de la législation à l'encontre des travailleurs immigrés illégaux (internement et expulsion) à Singapour et en Malaisie, qui a donné lieu à de violents incidents en Malaisie ;
- enfin, par l'annonce que les travailleurs, même régulièrement installés, seront progressivement renvoyés dans leurs pays d'origine pour permettre le reclassement des chômeurs touchés par les réductions d'effectifs (cette politique a été clairement annoncée en Thaïlande et en Malaisie), sans qu'aient été vraiment analysées les possibilités de substitution entre ces catégories de main d'oeuvre.

f) La dégradation du système de santé

Alors que les pays du Sud-Est asiatique avaient connu ces dernières années une amélioration sensible de leur situation dans le domaine de la santé publique,

si l'on se réfère aux statistiques de l'OMS, on peut craindre malheureusement, en raison de la crise économique et financière, une détérioration dans ce domaine.

En effet, on constate une raréfaction voire, dans certains pays, comme l'Indonésie où l'industrie pharmaceutique est dépendante à 90 % de produits importés, des pénuries en matière de médicaments qui affecte l'approvisionnement en médicaments des hôpitaux, et appelle des mesures d'urgence.

Cette situation devrait encore se détériorer au cours des prochains mois. Bien qu'elle affecte principalement l'Indonésie, on assiste à un fort accroissement général dans le Sud-Est asiatique du coût des médicaments importés, en raison de la dépréciation des monnaies nationales, qui devrait donc toucher l'ensemble de cette zone à des degrés divers.

g) L'indispensable prise en compte du problème social

Hormis les Philippines déjà confrontées à un problème de chômage, les pays d'Asie du Sud-Est n'ont pas de réelle expérience sur ce sujet et notamment sur les méthodes à mettre en oeuvre pour assurer les reconversions industrielles et professionnelles.

De la même façon, il existe peu de systèmes de protection sociale formalisés en dehors des systèmes d'aide traditionnels de caractère familial [65].

Des dispositions prévoyant une indemnisation même limitée du chômage, des actions de formation en vue de l'élévation du niveau de qualification des demandeurs d'emploi et de la reconversion des salariés licenciés, sont envisagés pour atténuer les conséquences sociales de la crise (création d'emplois d'utilité collective à haute intensité de main d'oeuvre et faiblement rémunérés financés par des organisations internationales (Indonésie), aide au retour à la terre, priorité donnée à l'emploi des nationaux par le renvoi des travailleurs étrangers et l'expulsion des immigrés illégaux (Thaïlande), législation plus rigide sur les fermetures d'entreprises et les licenciements).

Comme cela a déjà été souligné, leur très faible niveau de chômage n'a pas conduit jusqu'à présent ces pays à mener des réflexions et à prendre des mesures de politique de l'emploi et de formation professionnelle de niveau adéquat, et l'on peut craindre, dans ces conditions, que les actions engagées ne soient pas à la hauteur des enjeux soulevés, à la fois pour des raisons méthodologiques et financières.

Des mesures telles que les actions de formation en vue d'une reconversion, d'aide au reclassement des salariés licenciés, l'amélioration des services de placement, l'aide au maintien de l'emploi pour des entreprises susceptibles de relancer ultérieurement leur activité (de type chômage partiel), la création de petites entreprises ne sont pas envisagées ou le sont de manière insuffisante.

Il est clair que ces palliatifs à une situation d'urgence ne pourront résoudre une crise profonde dont l'origine est structurelle et qui ne pourra se résorber que par des réformes de fonds, difficiles et longues à mettre en oeuvre. Il est donc impératif que ses conséquences en soit atténuées notamment par une aide internationale adaptée, par un appui méthodologique en matière de politiques de

l'emploi et de formation professionnelle et par le développement d'un dialogue social permettant d'encadrer les tensions sociales consécutives à l'accroissement du chômage et de la pauvreté.

3. Une crise d'un type nouveau qui démontre la difficulté d'une intégration harmonieuse des pays émergents dans l'économie mondiale

La crise qui a affecté les pays asiatiques est d'un type nouveau d'une part parce qu'elle présente des spécificités fortes et d'autre part du fait qu'elle met en question le système commercial multilatéral.

3.1. Des spécificités fortes

Il s'agit d'abord d'une crise du **secteur privé** : contrairement à la crise mexicaine de 1994, ces pays doivent faire face à l'insolvabilité d'agents privés, banques et entreprises.

En second lieu, la crise est **régionale** et son amplification est liée à un double phénomène : des dévaluations compétitives entre économies plus concurrentes que compétitives et l'interdépendance des groupes asiatiques.

Elle est également **structurelle** ainsi que le démontre la fragilité et l'opacité des systèmes bancaires et financiers et les insuffisances des politiques sociales. De ce fait elle impose dans le domaine financier de profondes restructurations et la création de vraies infrastructures financières domestiques, dans le domaine social des politiques adéquates.

Enfin, cette crise constitue **une interrogation sur le modèle de croissance des pays asiatiques**. L'insertion rapide des économies émergentes dans l'économie mondiale les rend de plus en plus dépendantes de leur environnement extérieur, notamment en terme de financement externe. Ce modèle de croissance qui a fait leur force exige en contrepartie une grande flexibilité et un degré élevé de lisibilité des politiques économiques.

3.2. La crise met en question le fonctionnement du système multilatéral

a) La crise va tout d'abord imposer des ajustements commerciaux de grande ampleur :

En effet, malgré des gains potentiels de compétitivité-prix considérables, les **exportations seront temporairement contraintes par le manque de liquidités** auquel doivent faire face les entreprises dans les pays les plus touchés. Dans un contexte de forte dégradation de l'environnement régional, **les exportations ne seront donc vraisemblablement pas très dynamiques en 1998** : mesurées en US dollars, elles ne progresseraient que d'environ 4 % en 1998. Mais en volume, cette croissance modeste se traduirait par une contribution à la croissance de près de 6 points de PIB (hors Chine). Enfin, dans la mesure où la crise provient de l'insolvabilité d'agents privés, parfois clients mais aussi souvent concurrents de nos propres opérateurs nationaux, elle **pose la question du lien entre l'effort financier à destination de ces pays et les enjeux commerciaux** (échanges et investissements directs).

b) La crise constitue un test pour le système multilatéral

Elle permettra, en effet, de juger de la capacité du système commercial multilatéral à gérer l'intégration rapide de pays émergents en nombre et en importance croissants (Chine et Russie dans les années qui viennent) tant d'un point de vue économique que politique.

Elle offre également **la possibilité d'éliminer certaines barrières aux échanges érigés par des pays, parfois relativement fermés**. Cette action doit être menée dans le cadre des programmes actuels qui prévoient un certain nombre de rendez-vous avec les autorités locales pour traiter de l'ouverture commerciale et financière. A titre d'exemple, les accords signés par le FMI avec la Corée et l'Indonésie ont prévu un calendrier d'élimination de barrières aux échanges dans les domaines des subventions et de la gestion des importations.

c) La crise peut permettre à l'OMC de jouer un rôle nouveau sur le lien entre commerce et monnaie[66]

La gestion du taux de change par les pays asiatiques au sortir de la crise devra **respecter un certain nombre de principes**, notamment la libre réappréciation de ces monnaies par le jeu du marché, pour éviter des effets déstructurants sur les échanges.

Le renforcement de la coopération internationale apparaît de plus en plus nécessaire et implique un rapprochement plus opérationnel du FMI et de l'OMC. Si le FMI dispose des moyens et de l'expérience nécessaire pour définir les volets macro-économique et financier des programmes d'ajustement, il pourrait utilement s'appuyer sur l'expertise de l'OMC pour définir leur volet commercial et en suivre l'application.

Sur le plan économique, la France a également un rôle à jouer. Là encore, son objectif est d'appuyer les efforts des gouvernements asiatiques pour faire face aux conséquences de la crise. Elle le fait d'ores et déjà au niveau bilatéral par une politique financière ouverte mais prudente et en restant accessible aux exportations des pays asiatiques. Au niveau multilatéral, elle apporte son soutien dans le cadre de sa participation au FMI, au *Trust Fund* et aux accords de rééchelonnement.

B - LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Si la crise financière a révélé les fragilités structurelles des systèmes bancaires et financiers, elle a également mis en lumière d'autres faiblesses en matière de " *développement durable* " : l'environnement, l'urbanisation, la sécurité alimentaire, les problèmes liés à la démographie.

1. Le défi démographique67

La question démographique est importante. Elle a forcément des effets économiques et sociaux. Elle est liée à exode rural, l'urbanisation, l'émigration. Elle a des répercussions sur la population active, l'emploi et l'environnement. Elle conditionne ainsi nombre de problèmes auxquels sont confrontés les quatre pays étudiés. Leur situation est parfois opposée : les Philippines sont surpeuplées, la Malaisie est sous-peuplée.

1.1. Une population nombreuse, à la croissance variable

La croissance démographique depuis les années soixante a été considérable en Asie du Sud-Est : la population a été multipliée par 2,5 en quarante ans.

Ce taux a été inférieur à celui observé dans d'autres régions du monde, notamment en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud. Si d'une façon générale il a baissé, les résultats sont différents d'un pays à l'autre.

Fig. 7 : Démographie et évolution des structures

	Taux de croissance démographique annuel moyen en %		Densité (en 1997)	Taux de population urbaine (%)		Espérance de vie		Part de l'emploi agricole	
	1975-1981	1984-1991		1981	1991	1981	1991	1981	1991
Indonésie	2,0	1,9	104	22	31	50	61	59	53
Malaisie	2,3	2,6	64	29	43	61	68	38	28
Philippines	2,4	2,4	230	36	43	61	64	53	44
Singapour	1,2	1,4	5476	100	100	71	75	1	<1

Source : Rodolphe de Koninck " *L'Asie du Sud-Est* " Masson géographie 1994.

Le taux de croissance démographique est resté stable aux Philippines et il s'est accru à Singapour et plus encore en Malaisie.

En Malaisie, l'écart entre le faible taux de mortalité (4,6 pour mille en 1991) et le taux de natalité encore fort (28 pour mille en 1991) est dû à la politique nataliste prônée par le gouvernement central auprès de la population malaise.

La transition démographique n'est donc ni uniforme ni achevée et " *la question démographique* " demeure à l'ordre du jour notamment aux Philippines où la densité est déjà supérieure à 200 habitants par km^2.

Les **Philippines** ont longtemps été un pays " *vide* ". Désormais, la séparation entre régions densément peuplées et régions sous-peuplées a disparu.

Dans un pays où le contrôle des naissances se heurte à des résistances liées à la culture catholique, le taux de croissance annuelle de la population est, depuis le début du siècle, l'un des plus élevés dans la région. Depuis le recensement de 1903, la population de l'archipel serait passée de 7,6 à 71,5 millions. Le taux de croissance annuel s'est situé généralement au-dessus de deux pour cent et il a même dépassé trois pour cent pendant les années soixante. Cette poussée démographique entraîne une forte pression sur les ressources de l'archipel, même si elle a commencé à se ralentir.

L'**Indonésie** représente l'archipel le plus peuplé du monde. La population est concentrée sur une fraction du territoire : sur les quelques 13 000 îles qui composent l'archipel, une centaine rassemble 99 % de la population et quatre d'entre elles " *les îles intérieures* " 90 % : Java, près de 60 %, Sumatra environ 20 %, Sulawesi près de 7 % et Kalimantan (partie indonésienne de Bornéo) environ 5 %.

A Java, la densité de la population dépasse désormais 800 habitants/km^2.

Cette concentration a conduit le gouvernement à favoriser les transferts de populations vers les îles orientales de l'archipel. Ce phénomène de " *transmigrations* "[68] a touché plus de 5,5 millions de personnes entre 1969 et 1994.

Malgré l'application d'une politique de limitation des naissances depuis le début des années soixante-dix, le taux de croissance annuelle se situe toujours aux alentours de deux pour cent ; la population a dépassé les 200 millions d'habitants en 1995.

A l'inverse, les pays relativement les moins peuplés, la Malaisie et Singapour souhaitent voir leur population progresser plus rapidement.

A **Singapour** cela reflète un changement de perception. Après avoir craint la surpopulation et s'être engagée dans une politique visant à décourager la naissance d'un second enfant, la Cité-Etat, confrontée à un sérieux problème de manque de main-d'oeuvre a relâché quelque peu son contrôle, voire même incité à la procréation - 2ème et 3ème enfant - dans les familles chinoises. En l'an 2000, la population de Singapour devrait atteindre 4 millions.

La dynamique du peuplement en **Malaisie** est très spécifique. Elle se caractérise par des flux migratoires internes **et** externes importants.

Les migrations internes, d'une ampleur exceptionnelle, se réalisent à plusieurs échelles : d'un village à l'autre à l'intérieur d'un même district, d'un district à un autre, des campagnes vers les villes. Entre 1970 et 1980 (années de recensement), plus d'un million de personnes déménagèrent d'un Etat à un autre et près d'un million et demi d'autres déménagèrent sans changer d'Etat. Les principaux déplacements de population ont lieu au sein même des campagnes, d'une région rurale à une autre. Ainsi, pendant les années soixante-dix, de tels déplacements comptèrent pour plus de 45 % de l'ensemble des migrations internes, celles des ruraux vers les villes ne comptant que pour à peine plus de 15 % contre 40 % pour les migrations de villes à villes. Un tel écart s'explique en partie par la nature des définitions de " *l'urbain* " et du " *rural* ", mais il est aussi lié à une tradition bien ancrée de mobilité agricole, surtout parmi les Malais. Les déplacements d'agriculteurs en quête de terre ou de travail, sur une base temporaire, ou même permanente, sont un élément caractéristique de la vie rurale malaisienne. Les migrations d'origine rurale vers les villes sont moins importantes que celles qui se réalisent entre les villes, au profit des plus importantes d'entre elles, phénomène particulièrement marqué dans la péninsule. Ces déplacements concernent d'abord les Malais ; entre 1970 et 1980, dans la péninsule, 25 % d'entre eux déménagèrent contre 23 % des Indiens, dont les effectifs sont beaucoup moins importants, et 16 % des Chinois.

Parmi les multiples conséquences de toutes ces migrations en termes de répartition spatiale des effectifs de population, trois processus sont particulièrement frappants : la croissance démographique des Etats du centre de la péninsule (Selangor, Pahang et le territoire fédéral) ; celle, de la ville même de Kuala Lumpur ; enfin, la croissance accélérée de l'ensemble des villes et plus particulièrement de leur population malaise.

Les flux migratoires d'origine internationale sont considérables. La plupart des immigrants proviennent d'Indonésie, des Philippines et de Thaïlande [69]. Ils sont au nombre d'un million, régulièrement inscrits et d'un autre million d'illégaux.

1.2. Une population jeune et une espérance de vie qui progresse rapidement

A l'exception de Singapour, les moins de quatorze ans représentent plus du tiers de la population totale[70].

Ce chiffre devrait néanmoins se réduire et en 2025, les moins de quatorze ans constitueront 24 % de la population en Malaisie, 23 % en Indonésie, 24 % aux Philippines mais seulement 18 % dans la Cité-Etat.

L'espérance de vie a en effet sensiblement progressé. Entre 1960 et 1995 [71], elle est passée de 41 à 64 ans en Indonésie, de 53 à 66 ans aux Philippines, de 54 à 71 ans en Malaisie. La mortalité infantile a fortement reculé pendant la même période : de 159 à 51 pour mille en Indonésie, de 134 à 39 pour mille aux Philippines, de 105 à 12 pour mille en Malaisie. Singapour, pour sa part, atteint les normes des pays développés avec un taux de mortalité infantile de 4 pour mille et une espérance de vie de 76 ans[72].

Par ailleurs, entre 1960 et la fin des années quatre-vingt, le nombre d'habitants par médecin est passé de 46 780 à 7 143 en Indonésie et de 7 020 à 2 564 en Malaisie. Aux Philippines, il y avait, en 1988, un médecin pour 8 333 personnes. Quant à Singapour, le nombre d'habitants par médecin y est passé de 1 215 en 1980 à 725 à la fin de la décennie. A titre de comparaison, il y avait alors, en France, un médecin pour 333 habitants.

Le vieillissement et l'accroissement de la population ne sont pas sans poser problème dans des pays dont les systèmes de retraites ou de protection sociale sont embryonnaires voire inexistants. Ce faible engagement de la collectivité publique envers les personnes âgées est un héritage confucéen : les parents sont à la charge de leurs enfants qui ont envers eux un devoir de piété filiale. La solidarité sociale et familiale se substitue aux régimes de prévoyance mais avec l'allongement de l'espérance de vie et l'évolution des structures familiales, elle décline. Ceci se traduit par une précarité des personnes âgées, l'épargne, même importante, ne suffisant plus à répondre à des besoins croissants.

Même à Singapour et en Malaisie, où existent le *Central Provident Fund* et *l'Employees Provident Fund*, le mécanisme de couverture par capitalisation ne couvre que les gros risques en matière de santé et ne mutualise pas les retraites.

Tous ces pays se trouvent donc confrontés à la nécessité de mettre en place ou de corriger leur système de retraite dans un contexte de crise ouverte et dans des conditions de forte instabilité.

La situation démographique pèse en outre sur l'agriculture que ce soit au niveau de l'utilisation des sols, de la satisfaction des besoins alimentaires ou de l'exode rural et par conséquent sur l'urbanisation et l'environnement en général.

2. Le défi agricole73

2.1. La recherche de l'autosuffisance alimentaire : les succès de la " Révolution verte "

Malgré le développement de l'industrie et des services, l'agriculture demeure l'activité économique principale de la population ; 48 % de la population active en Indonésie ; 46 % aux Philippines et 29 % en Malaisie (données 1995). Elle n'existe pratiquement plus à Singapour.

Son dynamisme est un trait commun aux économies du Sud-Est asiatique : entre 1980 et 1990 la production agricole a augmenté à un taux annuel moyen de 3,4 % en Indonésie, 3,8 % en Malaisie mais de 1 % aux Philippines. On constate également que, sauf aux Philippines, les cultures de rente ne se sont pas développées au détriment des cultures vivrières dont la croissance a été plus rapide que celle de la population. Cette progression s'est faite grâce à l'augmentation des surfaces en Malaisie et dans certaines îles extérieures de l'Indonésie. Aux Philippines ce résultat a été obtenu par l'augmentation des rendements et la multiplication des récoltes.

Dans ces pays comme partout en Asie, l'autosuffisance alimentaire signifie produire son riz. Au moment de l'indépendance la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines importaient une partie de leurs besoins des greniers à riz que sont la Birmanie et la Thaïlande. La production n'a pas suivi l'essor démographique. L'agriculture traditionnelle ne pouvant plus s'étendre, il a fallu se tourner vers les techniques nouvelles.

Les années soixante sont celles de la **révolution verte**. Grâce à l'aide américaine, des centres de recherche au Mexique et aux Philippines - l'Institut du riz de Manille - ont développé des céréales à haut rendement.

Elles ont donné de bons résultats en Indonésie : à Java les rendements de 1 tonne à l'hectare en 1950 ont atteint 4,5 tonnes dans certaines régions au début des années quatre-vingt. La production de riz a doublé en vingt cinq ans, passant de 15,2 millions de tonnes à 30,4 millions de tonnes en 1991 grâce à une augmentation de 16 % des rendements à l'hectare et de 20 % des surfaces cultivées.

L'amélioration de la vulgarisation agricole et du système de crédit rural a également joué un rôle déterminant. L'Etat a aussi investi dans un système de recherche agricole appliquée pour améliorer la sélection, la reproduction et la diffusion de nouvelles variétés résistantes ainsi que la gestion de l'eau et les pratiques culturales.

En 1984, l'Indonésie a atteint l'un de ses objectifs prioritaires : l'autosuffisance en riz, même si depuis 1995 il est nécessaire d'en importer en raison d'une sécheresse chronique.

En **Malaisie**, au Nord-Ouest de la péninsule, la paysannerie agricole a été soumise à un encadrement très strict appliquant le modèle technologique de la " *révolution verte* ". Une très bonne maîtrise de l'eau, l'importance des intrants et la mécanisation des labours et de la récolte, ainsi qu'une coordination très rigoureuse des opérations par la *Federal Land Development Authority* (FELDA)

expliquent la réussite technique de la double ou triple récolte de riz qui atteint des rendements moyens de 3 à 5 tonnes de paddy à l'hectare. La Malaisie qui importait jusqu'au 2/3 de sa consommation à l'époque coloniale était autosuffisante à 80 % à la fin des années soixante-dix.

Aux **Philippines**, la " *révolution verte* " a également été un succès : les rendements ont doublé en vingt ans et le pays est devenu légèrement exportateur. Cependant, ici plus qu'ailleurs, le développement agricole se heurte à un certain nombre d'obstacles.

2.2. Un fragile équilibre

L'autosuffisance ou du moins la sécurité alimentaire acquise dans les années 80 rencontre à présent certaines limites. Celles-ci sont de différents ordres : structurel (gestion de l'espace agricole, utilisation des sols) et plus encore conjoncturel (sécheresse, crise économique) sans qu'il soit toujours possible de les dissocier.

a) La gestion de l'espace agricole[74]

Le développement des productions agricoles est le résultat non seulement de la " *révolution verte* " mais également des politiques d'aménagement du territoire menées dans les pays étudiés.

La **Malaisie** a élaboré des politiques agricoles centrées sur de véritables stratégies d'aménagements du territoire. Le gouvernement a voulu résoudre à la fois le problème de l'intégration des groupes aborigènes vivant à l'intérieur montagneux et forestier de la péninsule, la question de la pauvreté rurale des petits paysans riziculteurs majoritairement d'origine malaise dans une nation et celle de la très faible productivité du secteur paysan.

Ces politiques agricoles ont été menées dans le cadre des plans quinquennaux de la Fédération depuis l'indépendance et de la " *New Economic Policy* " (NEP) lancée en 1971[75]. L'agriculture et la colonisation ont ainsi bénéficié dans les années soixante-dix de 20 % du budget fédéral. L'expansion territoriale reposait sur deux types de programmes : consolidation ou amélioration des périmètres irrigués et mise en exploitation de nouvelles terres. Depuis le début des années soixante, le FELDA a de la sorte établi 308 aires de colonisation dont la majorité se situent dans la péninsule. En trente ans quelques 100 000 familles de colons, pratiquement tous Malais, se sont vus confier la mise en valeur de quelques 500 000 hectares de terres nouvellement défrichées, sur lesquelles des hévéas ou des palmiers à huile ont été plantés. Des pans entiers de jungle sont transformés en plantations.

Le domaine agricole s'est ainsi accru de 70 % tout en diversifiant les productions : la part du caoutchouc dans les exportations de la Malaisie est passé de 55 % en 1961 à 3 % en 1991 alors que le palmier à huile se développait.

Ces évolutions se sont accompagnées de mouvements importants de populations (voir supra II., A., 2. " *Le défi démographique* ").

En **Indonésie**, la configuration de l'archipel et la densité de la population rendent plus problématique la gestion de l'espace agricole. Ici aussi l'Etat est largement intervenu. C'était un choix délibéré du président Suharto issu d'un

milieu rural de Java. Dès le premier plan quinquennal (1969-1974), la priorité a été accordée à l'agriculture. L'intensification des productions s'est accompagnée de l'extension des surfaces essentiellement aux dépens des espaces forestiers. La colonisation a été de plus en plus liée à la transmigration, programme de transfert de populations du centre vers les périphéries de l'archipel (voir supra II., A., 2. " *Le défi démographique* ").

Celle-ci a plusieurs objectifs :

- contribuer à une réduction de la pression démographique dans les îles et régions les plus densément peuplées ;
- tenir lieu au moins partiellement de réforme agraire ou plus exactement en atténuer la nécessité ;
- servir d'outil de développement régional dans les régions peu peuplées ou marginales ;
- faciliter l'intégration nationale.

Cependant malgré l'extension des surfaces cultivées (20 % en vingt-cinq ans) et la hausse des rendements, après avoir connu l'autosuffisance, l'Indonésie importe du riz (1,8 million de tonnes en 1995, 2,1 millions de tonnes en 1996, plus de 3 millions de tonnes en 1997). Au début des années quatre-vingt-dix, on estimait en tout état de cause qu'il serait nécessaire de mettre en culture 200 000 à 300 000 hectares de rizières supplémentaires pour retrouver l'autosuffisance. Plus que par une nouvelle intensification de l'utilisation des engrais (accrue de 500 % en 1970 et 1985), supérieure aux besoins optimaux, une meilleure gestion de l'irrigation permettrait toutefois d'augmenter encore les rendements déjà atteints, l'utilisation trop massive des engrais entraînant une pollution dangereuse des eaux de ruissellement.

L'extension des rizières s'est accompagnée par ailleurs d'une régression sensible des surfaces cultivées pour les autres cultures vivrières[76] et malgré la progression des rendements, les productions (à l'exception du maïs) ont fléchi.

L'Indonésie se trouve donc et indépendamment de la crise actuelle, devant la nécessité de revoir sa politique en la matière.

C'est sans aucun doute aux **Philippines** que la question agraire revêt le plus d'acuité. Héritage des politiques coloniales aussi bien espagnole qu'américaine, la situation favorise la grande propriété terrienne et le métayage. Le problème dépasse celui de la propriété de la terre. S'y ajoutent en effet la faible productivité de l'agriculture, la vulnérabilité des principaux produits d'exportation (sucre et huile de coco) ainsi que la surpopulation des campagnes et le trop plein de main d'oeuvre que ne peut absorber le secteur industriel et urbain.

Les problèmes de la mauvaise répartition de la terre sont liés au métayage (la plupart des récoltes se partagent à 50-50) et au microfundisme (la moitié des exploitants mettent en valeur moins de deux hectares).

Or plus qu'aux performances techniques ou à l'amélioration des infrastructures, les progrès réalisés après la guerre sont imputables à l'extension des cultures. Comme en Malaisie et en Indonésie, la colonisation - notamment de

Mindanao - a permis d'intégrer des territoires et des populations centrifuges. Par contre elle n'a pas permis d'enrayer la paupérisation des populations agricoles.

En réalité, les tentatives pour améliorer l'accès à la terre pour les petits exploitants ou même pour les travailleurs agricoles ont été fréquents depuis les années 30. La plus importante date de 1963 mais elle ne fut jamais appliquée. Lorsqu'en septembre 1972 le président Marcos déclare la loi martiale, l'un des motifs invoqués était précisément la nécessité d'imposer la réforme agraire envers et contre le Congrès. Entre 1972 et 1986, malgré l'opposition des grands propriétaires et la corruption généralisée au sein de l'appareil d'Etat, 25 % des terres concernées furent effectivement redistribuées, essentiellement dans l'île de Luzon. Cela s'avéra insuffisant et contribua bien souvent à cristalliser les antagonismes dans les campagnes. Ce contexte permit au Parti communiste philippin de consolider et même d'étendre son influence dans l'archipel.

En 1988, deux ans après son accession au pouvoir, Cory Aquino fit adopter un nouveau projet de réforme agraire visant les propriétés de plus de cinq hectares. Son application, coûteuse, s'est heurtée à l'opposition des grandes familles. La concentration des pouvoirs fonciers entre les mains de la bourgeoisie philippine n'a pas permis de mettre réellement en oeuvre " *l'introuvable réforme agraire* "[77].

La question est d'autant plus cruciale pour les Philippines qu'aux problèmes de la propriété foncière et de la pression démographique s'ajoute en 1998 les effets de la sécheresse et de la crise économique.

b) Une situation alimentaire problématique

Les **effets conjugués de la crise économique et d'une sécheresse inhabituelle** liée au phénomène climatique El Niño ont un impact sur les trois pays mais c'est surtout en **Indonésie**, particulièrement dans certaines régions ou pour certaines populations exposées, qu'elles risquent de perturber les équilibres alimentaires.

El Niño y entraîne une baisse sensible de la production rizicole. Les météorologues n'attendent pas de retour à la normale avant la fin du mois de juin 1998 ce qui signifie que les deux récoltes de riz de 1998 (habituellement vers février et juin) vont être significativement amputées à la fois par la baisse des rendements mais aussi par la diminution des surfaces par les agriculteurs qui ont parfois préféré au riz, d'autres cultures moins exigeantes en eau. La plupart des autres productions agricoles (maïs, manioc...) ont donc bénéficié de la baisse de l'assolement en riz et devraient augmenter sensiblement.

Au total, pour 1998, les estimations oscillent entre une tendance optimiste de déficit en riz de 3 à 4 millions de tonnes (selon des estimations qui constatent la diminution des surfaces consacrées au riz mais qui font l'hypothèse d'un rattrapage grâce à une augmentation de l'assolement en riz lors du troisième cycle agricole) et une prévision plus alarmiste qui incorpore la baisse des rendements consécutive à la sécheresse et minimise les surfaces consacrées au riz lors du troisième cycle de production.

A cette composante climatique, s'ajoute par ailleurs la crise économique qui a entraîné une hausse brutale des prix des produits alimentaires et notamment

du riz (+ 50 % environ), ce qui place les populations les plus défavorisées devant l'impossibilité d'accéder convenablement à l'offre alimentaire, non pas du fait de son indisponibilité mais du fait de l'effondrement de leur pouvoir d'achat.

D'après une mission conjointe de la FAO et du Programme alimentaire mondial s'il n'y a pas à proprement parler, de famine en Indonésie et que la situation alimentaire est globalement satisfaisante, il existe des poches de population victimes d'une malnutrition chronique. Les difficultés tiennent à la cherté des produits.

Ces populations estimées à 440 000 personnes sont d'ores et déjà gravement affectées par la situation actuelle.

D'autres populations (estimées à 1,6 millions de familles) qui se trouvent habituellement dans des conditions minimales mais suffisantes, pourraient également être affectées si la combinaison négative des facteurs économiques et climatiques s'accentuaient.

De son côté la Banque Mondiale vient de dresser son diagnostic et évoque la nécessité d'opérations d'aide alimentaire. Le gouvernement indonésien n'avait pas sollicité d'aide, il l'avait même décliné au motif qu'il contrôlait la situation grâce à des stocks suffisants.

De leur côté, certains pays ont proposé à la fois des opérations commerciales et des aides alimentaires et médicales (Japon, Australie, Etats-Unis, Canada, Union européenne, Chine, Taiwan, Vietnam). A ce stade, il ne semble pas que ces propositions aient fait l'objet encore d'un début d'exécution.

Aux **Philippines**, du fait de la sécheresse et de la chute de 25 % de la production de riz, il est prévu d'importer 1,25 million de tonnes en 1998.

Dans ce domaine comme dans d'autres la situation est extrêmement mouvante et manque de visibilité.

3. La forêt : un patrimoine en danger78

Liée à l'utilisation intensive des sols et affectée par la sécheresse, la forêt en Asie du Sud-Est est menacée. Elle recule mettant en danger l'équilibre écologique et la stabilité des sols.

Il aura fallu que les incendies des forêts indonésiennes en septembre 1995 soient à la une de l'actualité internationale pour faire prendre conscience de l'importance des destructions de ce patrimoine. En effet, à Sumatra et à Bornéo des superficies évaluées à 800 000 hectares étaient touchées par de graves incendies dont les fumées venaient perturber le trafic aérien et maritime à Singapour, en Malaisie et jusqu'aux Philippines à plus de 1 000 kilomètres.

Cette catastrophe écologique était prévisible.

Depuis 1982, années où plus de 3 millions d'hectares de forêts avaient été détruits dans la partie orientale de Bornéo, tous les trois ans, de tels incendies se déclarent, nécessitant la mise en place d'une cellule de crise spéciale au sein de l'ASEAN. Si le phénomène est en partie lié à El Niño, les images satellites ont démontré que l'essentiel des destructions provenait de brûlis réalisés par des

sociétés agro-industrielles ou des compagnies forestières pour mettre en place des plantations de cultures d'exportation ou d'eucalyptus.

C'est après la seconde guerre mondiale que la surexploitation des forêts a commencé dans la région. Auparavant la production était essentiellement tournée vers la consommation locale, voire à l'intérieur d'un ensemble colonial. Le grand changement fut provoqué par la reconstruction en Europe et au Japon et par la croissance économique notamment dans les NPI. Jusqu'au début des années cinquante, l'Afrique parait dominer le marché mais elle est vite supplantée par l'Asie notamment par les Philippines qui représentaient en 1955 plus de 60 % des exportations de grumes asiatiques.

Les **Philippines** allaient rester le premier fournisseur mondial jusqu'en 1965 grâce aux compagnies américaines que l'on retrouvera à la fin des années soixante en Indonésie. Avec l'établissement d'un Commonwealth en 1935, les Etats-Unis s'étaient assuré déjà le monopole de l'exploitation du bois. Cette situation se maintiendra après l'indépendance car les Etats-Unis conditionneront l'octroi d'une compensation pour dommages de guerre à la signature du " *Bell Act* " qui garantissait notamment les mêmes droits aux Américains qu'aux Philippins pour ce qui est des ressources naturelles de l'archipel.

En 1952, plus de 1 500 concessions sont accordées sur 3 millions d'hectares. La superficie progressa jusqu'en 1971 pour atteindre 10,6 millions d'hectares.

La production quant à elle serait passée de 1,6 millions de m^3 en 1947, à 3,7 millions en 1955 et 14,7 millions en 1969 avant de décliner jusqu'à moins de 5 millions de m^3 en 1990 tandis que le pays devenait importateur net de grumes.

Alors qu'en 1951, le directeur des Forêts déclarait " *qu'avec 78 % de couverture forestière, les Philippines pouvaient exploiter leurs forêts pendant 400 ans sans s'inquiéter* ", en 1960 un premier recensement révélera une dégradation si importante que le gouvernement ne publiera jamais les chiffres qui indiquaient une superficie forestière de 10,5 millions d'hectares soit 35 % du territoire.

Les autorités accuseront les agriculteurs itinérants mais il est significatif que l'exploitation forestière ait été interdite à partir de 1974 dans certaines régions des îles de Luzon, Cantaduanes, Masbate, Leyte et Negros ainsi que dans toutes les îles n'excédant pas 50 000 hectares. La Banque Mondiale reconnaîtra en 1989 que " *l'exploitation forestière à des fins commerciales est un des facteurs majeurs qui contribuent à la dégradation des terres et à l'érosion des sols* ".

L'incapacité de l'Etat philippin à réaliser une véritable réforme est l'autre cause de déforestation. Cette absence de réforme dans une région à forte croissance démographique a entraîné d'importants défrichements.

A la fin des années quatre-vingt, bien que le chiffre officiel soit de 15 millions d'hectares (50 % du territoire), les forêts ne s'étendraient plus que sur 6,4 millions d'hectares soit 21 % du pays[79]. Seuls 2,9 millions pouvaient être considérés comme denses et moins d'un million comme primaires.

Parallèlement aux Philippines, la **Malaisie** allait accroître sensiblement sa production afin de répondre à la demande croissante du marché mondial. Sous tutelle britannique jusqu'en 1959, la péninsule malaise ne dépassera son niveau d'avant guerre que dans les années soixante. A la fin des années soixante-dix, les Etats de la péninsule malaise interdiront l'exportation de bois brut afin de développer une industrie de transformation. L'exploitation s'avérera particulièrement dommageable. En 1973, l'occupation du sol se répartissait entre 35 % de forêts primaires contre 36 % de forêts dégradées ou exploitées et 28 % de terres cultivées. Certains prédisaient déjà qu'au rythme de production d'alors, il n'y aurait plus de forêts de basse altitude dans les années quatre-vingt. En fait dès 1981/1982, toutes les forêts en dessous de mille mètres d'altitude avaient été défrichées ou exploitées et il ne restait plus de forêts primaires que sur les reliefs élevés.

Comme pour les Philippines, le développement de l'agriculture a joué un rôle important dans le recul des forêts d'autant que la Malaisie est la seule région d'Asie tropicale qui se soit fixé comme objectif un fort accroissement démographique.

En 1981, la forêt n'aurait plus représenté que 6,7 millions d'hectares (51 % du territoire) dont seuls 31 % pouvaient être considérés comme peu endommagés. En 1990, d'après la Food Agricultural Organisation (FAO), cette surface aurait encore été réduite d'un million d'hectares.

Avec l'arrêt des exportations de bois brut de la péninsule, l'essentiel du commerce mondial des grumes provient des Etats malais du nord de Bornéo. Là aussi des limites ont été atteintes puisqu'un rapport de la Banque Mondiale confirma que les ressources du Sabah seraient épuisées au milieu des années quatre-vingt-dix. En moins de quarante ans, les forêts y ont perdu plus de la moitié de leur superficie, essentiellement du fait de l'exploitation forestière. Au Sarawak d'après les spécialistes de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), l'ensemble des forêts naturelles exploitables devrait avoir quasiment disparu vers l'an 2000.

Le cas de l'**Indonésie**, en raison de sa grande diversité régionale, est plus complexe.

Jusqu'au milieu des années cinquante, l'enseignement et l'exploitation seront encore fortement influencés par les cadres néerlandais. Les troubles politiques et économiques dans les années soixante allaient toutefois limiter la reprise de l'exploitation.

Cette dernière ne prendra une dimension importante qu'après l'instauration de " l'Ordre Nouveau " en 1965 et surtout à partir de 1967 quand des superficies de plus en plus importantes seront mise sous concession[80]. Les produits forestiers deviendront alors la deuxième source de devises après les hydrocarbures. Entre 1978 et 1980, l'Indonésie deviendra le premier exportateur de grumes tropicales avant de réduire puis d'interdire l'exportation de bois brut en 1985 pour développer une industrie de transformation. L'Indonésie est à présent le deuxième producteur de contreplaqué derrière les Etats-Unis et le premier exportateur mondial.

En mai 1997 Monsieur Suharto déclarait que l'Indonésie disposait encore de 140 millions d'hectares de forêts couvrant 73 % du territoire, ce qui en faisait le 3ème pays forestier après le Brésil et le Zaïre. Compte tenu de la déforestation, il resterait au mieux 70 millions d'hectares. Au rythme annuel de 1,5 à 2 millions d'hectares observé dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, la forêt indonésienne pourrait disparaître en moins de cinquante ans. Même en sous-estimant le niveau et les facteurs réels de déforestation, la FAO en est venue à annoncer que l'Indonésie risquait de devoir importer du bois à l'horizon de l'an 2000[81].

De plus, les concessions forestières ont été octroyées dans des réserves naturelles au mépris de la conservation du patrimoine génétique. Les défrichements agricoles se sont fait en zones de forêts denses alors qu'il était possible de réaliser une grande partie des projets sur les 21 millions d'hectares de zones dégradées. On aurait ainsi pu préserver les ressources et limiter l'érosion des sols.

Ces opérations ont non seulement dégradé l'environnement mais elles ont de plus favorisé l'affairisme au bénéfice des relations de la famille Suharto comme Bob Hasan surnommé le " *roi du bois* " ou Prajogo Pangestu, proche d'une des filles du président qui contrôlerait directement ou par prête-nom la plus vaste superficie en concession du pays.

L'Indonésie a néanmoins veillé à préserver son image sur la scène internationale. Elle a très rapidement adhéré à l'OIBT fondée en 1984 et soutenue financièrement par le Japon, premier importateur mondial de grumes et de bois tropicaux. Elle y dispose de plus de 15 % des voix et des postes clés. Elle détient la présidence du Conseil International des bois tropicaux, organe suprême de l'OIBT. Cependant lors de la Conférence de Rio en 1992, malgré son opposition au principe de certification d'origine des bois, garantissant qu'ils provenaient de forêts bien gérées, l'OIBT a développé le concept de " *l'horizon 2000* " où toutes les forêts exploitées devraient l'être de manière durable : des normes écologiquement acceptables ont été mises au point. Ce principe a été repris par le professeur Emil Salim, ex-ministre indonésien de l'Environnement qui a créé en 1994, l'Institut Indonésien de l'écolabel.

La forêt a longtemps été au cours de vie des populations asiatiques. Leur dégradation et toutes les conséquences qui en découlent conduisent à s'interroger sur le développement durable de cette région.

4. Urbanisme et urbanisation : la crise des villes[82] [83]

La pression croissante de la population sur les villes d'Asie du Sud-Est est devenu l'un des problèmes les plus urgents dans cette zone. L'industrialisation a entraîné une extraordinaire poussée des villes grandes et petites. La Banque Mondiale estime que la moitié de la population de la région résidera dans les villes d'ici 2020. Entre 1980 et 1985, la population urbaine est passée de 22 % à 34 % en Indonésie, de 38 % à 53 % aux Philippines, de 42 % à 54 % en Malaisie, Singapour étant totalement urbanisée. Partout les raisons ont été identiques : désintérêt pour les travaux de l'agriculture, insuffisamment rentables, à l'inverse

possibilités offertes par l'industrie et les services, conditions de vie apparemment plus agréables, mirages de la prospérité urbaine.

Largement motivé par des considérations économiques, cet afflux des populations vers les agglomérations apparaît d'autant plus problématique aujourd'hui que la crise va se traduire par un chômage inconnu jusqu'ici, affectant de larges franges de la population qui n'auront plus de moyens de subsistance.

La crise financière éclaire en outre sous un jour particulier les processus d'investissement foncier et immobilier. En Thaïlande, point de départ du séisme financier, un des signes précurseurs a été précisément l'effondrement de la demande sur le marché immobilier et l'éclatement de la " *bulle immobilière* " (voir supra II., A., 1. " *Les origines de la crise*").

4.1. Le développement urbain

a) Des villes géantes

Les villes d'Asie du Sud-Est sont de toute taille mais d'une manière générale, leur peuplement est extrêmement dense. D'après l'ONU en l'an 2000, treize des trente plus grandes villes du monde seront asiatiques. En 2025 Manille comptera plus de 14 millions d'habitants (contre 8 en 1990) et Jakarta, première agglomération de l'Asie du Sud-Est 21 millions (9 millions en 1990). Elle sera alors la quatrième agglomération mondiale (cf. annexe 5).

La croissance urbaine reflète le développement du pays. Avec des nuances, la ville concentre tous les pouvoirs. On y trouve les grandes industries, les banques, les centres commerciaux, les centres du pouvoir politique et religieux ainsi que les administrations et les établissements universitaires.

La **tertiarisation** progressive des villes[84] a conduit cependant à repousser les industries à la périphérie.

A **Kuala Lumpur** le développement industriel est limité au textile et à l'agroalimentaire. La raison semble en être également le nécessaire éclatement des industries sur un Etat divisé en trois parties (péninsule, Sarawak et Sabah) et l'exploitation sur place des ressources : mines, pétrole.

Manille où vit un Philippin sur sept a un tissu industriel assez développé, il s'agit essentiellement d'industries légères.

L'exemple de Jakarta

A **Jakarta**, la croissance s'est traduite par la création de " *villes satellites* " qui ont ensuite été intégrées à l'agglomération centrale. La région urbaine de Jabotabek (environ 10 000 km2) inclut les villes de Jakarta, Bogor, Tangerang et Bekasi. En 1990 elle représentait 15,8 millions d'habitants.

Le processus déborde dorénavant nettement les départements voisins de la capitale et la jonction tend à s'établir entre les grandes régions urbaines de Java Ouest que sont Jabotabek et Bandung Raya, celles-ci comptant respectivement 17,1 millions d'habitants et 5,3 millions au début de la décennie.

La croissance rapide des activités sur l'axe Jakarta-Bogor-Bandung et leur expansion sur une distance de 200 kms à un rythme imprévu ont activé la

constitution d'une région métropolitaine hétérogène, d'une immense banlieue au sein de laquelle cependant les relations fonctionnelles se développent[85].

Si l'urbanisation métropolitaine a proliféré sur une scène de plus en plus vaste, sa matrice n'en demeure pas moins la capitale, plus particulièrement le centre ville, voué au tertiaire supérieur et à l'image de " *central business district* ", devenue commune aux grandes capitales de l'Asie du Sud-Est, combinant centralité physique et centralisme de la décision. C'est dans ce contexte de " *tertiarisation internationale* " que l'on assiste au reflux des entreprises industrielles comme des habitants vers la périphérie.

Au milieu des années quatre-vingt, on considérait qu'à Jakarta les trois quarts des emplois relevaient du secteur tertiaire : " *formalisation et internationalisation des emplois tertiaires y vont désormais de pair et tendent à s'insérer dans les formes canoniques du tertiaire supérieur codifiées à Singapour depuis les années soixante-dix : tours de bureaux, complexes commerciaux, hôtels internationaux et immeubles résidentiels de luxe en copropriété. La transformation physique de l'espace central de Jakarta, comme celui des autres grandes métropoles d'Asie du Sud-Est est à la fois l'expression et le vecteur de cette évolution* "[86].

Dans cette course au gigantisme, Kuala Lumpur n'est pas en reste avec ses fameuses tours Petronas, les plus hautes du monde (451 mètres) ni Manille avec Makati.

Cette démesure des grandes villes n'est pas sans poser d'énormes problèmes.

b) Les conséquences de la métropolisation

Les problèmes auxquels ont à faire face les mégapoles d'Asie du Sud-Est que sont Manille et Jakarta, dans une moindre mesure Kuala Lumpur sont considérables. Ils touchent à la **spéculation foncière**, aux **infrastructures**, à **l'environnement**, au **logement**, à **la disparition du patrimoine monumental**, à **la détérioration du tissu social**.

L'expansion des grandes villes asiatiques pose en effet de multiples problèmes d'aménagement. L'urbanisation accélérée a dépassé les capacités des **infrastructures** existantes. Ces goulets d'étranglement représentent un triple risque : ils augmentent la qualité de la vie. Selon la Banque Mondiale les besoins de l'Asie du Sud-Est en matière d'infrastructures (eau, électricité, télécommunications, routes et ports) devraient représenter un coût estimé entre 1,3 et 1,5 trillion (mille milliards) de dollars au cours des dix prochaines années.

Le **choix de l'automobile** au détriment des transports en commun a conduit à réformer le paysage urbain, parcouru d'immenses artères, voire d'autoroutes urbaines. Il a créé engorgements et pollution : les enfants de Manille auraient une densité de plomb dans le sang dix fois supérieure à la moyenne.

Excepté à Singapour, le problème du **logement** se pose partout. Des politiques de logement ont pourtant été mises en oeuvre : en Indonésie, à la fin des années soixante, un programme de rénovation des villages urbains (les Kampung[87]), formant les quartiers de la capitale, a été entrepris. Elles n'ont pas

toujours été menées à terme : dans le secteur de Kuningan le programme d'amélioration des Kampung a été reconnu comme une opération exemplaire de restructuration in situ et le principe de réhabilitation des quartiers populaires a été intégré aux nouvelles dispositions en matière de planification urbaine. Cependant au début de la décennie, le destin du territoire occupé par les Kampung dans cette aire d'extension du centre d'affaires et de commerce international était scellé dans le sens d'une rénovation de grande envergue, conduisant à la disparition de ce type d'habitat. Les seules opérations résidentielles, principalement sous la forme d'immeubles collectifs de luxe devaient occuper plus de 400 hectares.

Cet espace devait également permettre de faire face à une demande croissante en surface de bureaux, de commerces et hôtels dans la capitale. La place des habitants des catégories modestes au centre ville est ainsi remise en question. La population visée par les programmes (aux ¾ des logements de luxe) est en effet étroitement associée au développement du tertiaire supérieur et à l'internationalisation.

Cette opération se traduira donc par des transferts de population ce qui provoquera nécessairement un rupture majeure dans leurs réseaux sociaux et leurs formes d'activité.

Depuis les années quatre-vingt, l'administration de la capitale a pris le cap de l'internationalisation. Ce ne sont plus enjeux " *locaux* " qui déterminent la restructuration urbaine mais avant tout les mécanismes de métropolisation.

Par ailleurs, il y a une vingtaine d'années, on pouvait encore relever la faiblesse de la promotion privée dans la sphère résidentielle des grandes villes indonésiennes en raison notamment de l'insuffisante structuration de ce secteur (capacités limitées des entreprises du bâtiment, étroitesse de la demande, complexité du système foncier), dans une économie dominée par le secteur pétrolier et fort peu distributive de ce fait.

Tel n'est plus le cas aujourd'hui, du fait de la croissance économique, de la diversification engagée après le contrechoc pétrolier de 1982 et de la montée de classes moyennes.

Les opérations immobilières ont foisonné, semblant ignorer tout risque de surproduction. Les " *fronts pionniers* " de l'urbanisation ont moins été le terrain d'action des lotisseurs que le champ de manoeuvre de grandes sociétés de promotion liées aux " *conglomérats* " financiers que constituent les milieux d'affaires de la diaspora chinoise à la faveur de la politique d'ouverture et de dérégulation économique.

Ici comme ailleurs, l'Etat a laissé au secteur privé le soin d'édifier des lotissements pour les nouvelles classes moyennes. Pour autant les bidonvilles, comme Tondo à Manille, n'ont pas tous disparu.

Rarement quartiers anciens et monuments auront été épargnés. Presque partout, y compris à Singapour, afin de faire place à la modernité et aux performances économiques, il fallait faire table rase du passé. Ainsi que l'indique Jean-Luc Domenach : " *Et pourtant il faudra bien que l'Asie orientale se ressaisisse de son espace. Pas seulement pour retenir les touristes (encore que l'argument soit pesé...), mais surtout pour retenir les hommes, ou plutôt les*

esprits, c'est-à-dire pour leur permettre d'assurer leur identité. Car les identités nationales, à l'origine liées à des processus politiques, avaient fini par dériver vers l'économie et ainsi, dans une certaine mesure, par se déspatialiser. En même temps que l'on était Malaisien ou Thaï, on s'identifiait par les taux de progression de l'économie, par les grands hôtels de Bangkok et les tours de Kuala Lumpur. Avec la crise, en même temps que les frontières paraîtront plus poreuses, les identités devront être relocalisées, retrouver des fondements, ces rizières et ces monuments qui ne sont pas soumis, eux, aux cours de Bourse "[88].

La prise de conscience de ce problème a été tardive à Singapour qui pourtant fait figure de modèle en matière d'urbanisation.

4.2. Singapour : un exemple d'urbanisation réussie89

Avec 80 % de logements sociaux, propriété de leurs occupants, des transports publics exemplaires, un circulation automobile extrêmement réglementée, le meilleur aéroport du monde, une voirie en parfait Etat, de nombreux espaces verts, Singapour est un exemple d'urbanisation réussie.

Cette urbanisation s'inscrit dans la tradition des villes comptoirs de la Compagnie des Indes orientales, conçues comme des unités planifiées, fonctionnelles et hiérarchisées : une aire centrale - de part et d'autre de la rivière Singapour - destinée aux édifices publics (l'actuelle City) ; au nord, le quartier européen ; à l'ouest, le quartier chinois ; à l'est, le vieux Kampung malais avec la mosquée, et au-delà le quartier indien.

Très vite Singapour connaît un rythme de croissance bien supérieur à celui des autres villes-comptoirs de la région (en 1870, sa population dépassait déjà les 100 000 habitants), de telle sorte que les limites assignées aux différentes composantes de cet espace urbain sont vite débordées tandis que la communauté chinoise se densifie considérablement, imprimant très fortement sa marque - architecturale, commerciale, communautaire - et provoquant à partir de 1880-1900 un essaimage en faubourgs où les familles les plus aisées construisent des " *maisons urbaines* " ; à partir de 1927, le centre n'est plus peuplé que par les moins fortunés (Européens mis à part). Les grandes vagues migratoires chinoises (et l'arrivée des femmes jusque là marginales) de l'entre deux guerres et un taux de natalité de plus de quarante pour mille provoquent surpeuplement et détérioration accélérée de la ville chinoise, où un logement conçu pour une famille en abrite désormais jusqu'à dix ! En 1955, ce centre chinois apparaît alors comme un quartier de taudis parmi les plus denses du monde. Mais c'est aussi, au cours des années trente, un développement sauvage de *squatter slums* sur toute la périphérie urbaine et en particulier au nord (Bukit Ho Swee, Toa Payoh) et au sud (quartier malais de Geylang). Le phénomène s'est poursuivi après la guerre, si bien qu'en 1960, le tiers de la population de Singapour vivait en *slums*.

Le 1er février 1960 est créé le Housing Development Board (HDB), la régie d'Etat la plus puissante parmi la demi-douzaine qui existent à Singapour[90], qui met alors en oeuvre, par programmes quinquennaux, une immense entreprise de relogement en unités de type HLM : 50 000 de 1960 à 1965, plus de 65 000 de 1966 à 1970, 113 000 de 1971 à 1975 et plus de 130 000 de 1976 à 1982. Au total, en 1986, quelque 85 % de la population singapourienne ont été ainsi

relogés, dont la majorité dans une douzaine de villes nouvelles conçues selon le principe britannique de " *voisinage* " (*neightbourhood units*), qui organise l'espace de ces villes nouvelles selon une grille hiérarchisée d'équipements et d'infrastructures en fonction de seuils relatifs aux surfaces construites et aux densités de peuplement. Les grands équipements d'un *town center* desservent l'ensemble de la ville nouvelle, faite d'unités de voisinage articulées sur un centre secondaire qui regroupe les équipements desservant uniquement le voisinage, lequel compte entre 2 000 et 5 000 ménages. Un système de prélèvement sur les salaires permet d'accéder à la propriété.

Le centre ville lui-même est un chantier actif depuis la création, en 1966, de la Urban Redevelopment Authority, qui a déjà remodelé la partie centrale de part et d'autre de la rivière Singapour et qui a détruit la *chinatown*, en préservant toutefois un îlot, témoin du passé historique et curiosité touristique. Peu de villes au monde, à cette échelle, connaissent un remodelage aussi rapide et aussi radical. Tout cela relève d'une planification caractéristique du projet singapourien : la transformation économique repose sur un encadrement social et territorial très serré. Il s'agit du contrôle sur la croissance démographique, la santé et l'éducation mais aussi de la planification de l'emploi, du logement et des loisirs. C'est enfin, une mobilisation idéologique tout à fait exceptionnelle articulant en quelque sorte toutes les conditions de la reproduction sociale.

Singapour " *représente l'exemple même de la symbiose entre autoritarisme politique, économie partiellement administrée et réussite spectaculaire* "[91] alors même que les pays avoisinants traversent une crise sans précédent.

Même si la crise actuelle conduit à s'interroger sur le modèle de croissance des pays asiatiques, la " *success story* "[92] de Singapour permet de penser que les bases du système restent valables et pourraient permettre, sous certaines conditions, un rebond des pays voisins.

C - DES ATOUTS QUI DEVRAIENT PERMETTRE DE SURMONTER LA CRISE

1. Premier atout : la population

La population est le principal atout de l'Asie y compris des quatre pays de cette étude. Elle est souvent laborieuse, volontaire, dure à la tâche. Elle ne rechigne pas à l'effort. De plus elle s'adapte très vite. Tel paysan privé de sa terre par le nouvel aéroport de Kuala Lumpur se transforme aussitôt en restaurateur, spécialisé dans le poisson, pour les touristes de passage. Les Asiatiques sont entreprenants. Ils n'attendent pas tout de l'Etat ou des autres. Ils savent très bien travailler en groupe[93].

Dans des sociétés qui, avec les progrès technologiques, deviennent complexes, ils ont en outre l'avantage de se former vite. Le taux d'alphabétisation qui se situe entre 80 % et 90 % est un de ses atouts majeurs. En Europe, comme aux Etats-Unis, les enfants immigrés d'Asie tirent souvent les classes scolaires vers le haut. Bien sûr tous les Asiatiques ne se situent pas au même niveau, mais des élites s'y dégagent très vite dans tous les domaines. Leurs talents trouvent à s'épanouir dans tous les secteurs. Ils s'investissent aisément dans l'informatique et les technologies de pointe. Le monde moderne ne les

intimide pas. Ils sont tout aussi bons dans un domaine historiquement fort éloigné : la musique classique européenne. Le nombre de jeunes asiatiques intégrés dans la Julliard School of Music étonne toujours. Ils ont le potentiel pour occuper toutes les fonctions et les métiers de la société, des plus humbles aux plus nobles.

En outre, les Asiatiques sont sortis récemment du sous-développement. Les difficultés, voire le retour à la pauvreté, ne les désarment pas. Ils sont habitués à vivre durement et sans grands moyens. Ils ne désespéreront pas et ne se laisseront pas aller. Un prêtre français qui a passé sa vie à Manille à sauver les enfants de la rue, nous a expliqué qu'aux Philippines on n'avait pas le temps de penser au suicide. Les Asiatiques sauront faire l'effort pour sortir de la crise. Quand tous les atouts auront plus ou moins disparu, ce qui est presque le cas avec son aggravation incessante au moment où ce rapport est publié, il en restera toujours un, la vaillante population asiatique.

Toutefois, les qualités de la population ne pourront s'exprimer pleinement que si l'organisation de la société le permet. Des institutions démocratiques, des syndicats libres, une vie associative indépendante, un niveau de protection sociale satisfaisant donneraient alors à la population le moyen de combattre les abus de pouvoirs publics et privés.

Cette évolution se dessine parfois en pointillé en particulier en Indonésie. Elle connaîtra des hauts et des bas au cours de cette période de transition historique.

2. La minorité chinoise94

La minorité chinoise représente parmi les populations diverses d'Asie, un atout capital. Elle est particulièrement travailleuse, industrieuse et très souvent qualifiée. Elle dispose, en plus, de moyens, qu'elle est prête à investir à la condition qu'elle se sente en sécurité. L'existence d'une diaspora chinoise peut y contribuer. Elle puise beaucoup de force dans la solidarité qu'elle s'est forgée, dans l'adversité, à travers le temps. Ses difficultés proviennent de son succès. Les populations indigènes la jalousent. Quand une crise apparaît, la minorité chinoise en est aussitôt rendue responsable. Elle doit donc garder un profil bas.

Son rôle est démontré en Indonésie. Lorsqu'en février 1990, le Président Suharto adresse une invitation aux chefs des trente et un plus grands conglomérats, de venir à son ranch javanais le 4 mars, vingt neuf sont d'ethnie chinoise. Minoritaires dans la population, au point d'en former moins de 3 %, les Chinois contrôlent environ à eux seuls 70 % du secteur privé. Le chef de l'Etat jouera sur leur statut de " *mal aimés* " pour leur demander de contribuer à la croissance (en investissant), à la stabilité (en soutenant le régime) et à la distribution équitable des richesses (par l'impôt). Il leur fera valoir que leur succès est le résultat du combat de tout le peuple indonésien. Après quoi, il demandera aux patrons des trente et un grands groupes de transférer 25 % de leurs avoirs aux coopératives. Elles s'en tireront en versant 1 %, ce qu'elles considéreront comme un simple impôt supplémentaire. Le recours à la minorité chinoise pour assurer le développement du pays a été un leitmotiv du régime Suharto. En 1996, les six premiers contribuables indonésiens étaient d'ethnie chinoise.

Aussi la chute du général-Président a-t-elle été accompagnée de violences anti-chinoises, meurtres, viols, incendies et destructions de leurs habitations et de leurs commerces. Les plus riches étaient déjà partis, les petits ont payé. Tous les experts s'accordent pour penser que la minorité chinoise est essentielle au redressement de l'Indonésie, le pays le plus gravement atteint par la crise[95]. On l'a même appelée la colonne vertébrale de l'économie. Or des milliers d'Indonésiens, d'ethnie chinoise, se sont réfugiés à l'extérieur du pays à Singapour, en Australie et ailleurs. Cela a eu, par exemple, pour conséquence de porter atteinte au système de distribution alimentaire dans le pays. Le nouveau Président, M. B. J. Habibie, interrogé à leur sujet n'a pas eu des mots rassurants. " *Si la communauté chinoise ne veut pas revenir parce qu'elle n'a pas confiance dans son pays et sa société, ni moi, ni personne ne peut les contraindre de rentrer. Mais croyez-vous vraiment que nous en mourrons ? Leur place sera prise par d'autres* "[96].

Selon M. Stanley Fischer, le responsable " *Asie* " du FMI, " *le gouvernement de Jakarta a peu de chances de réussir un redressement économique, s'il ne parvient pas à faire revenir les dizaines de milliards de dollars d'investissements qui ont été retirés du pays après les violences dont a été victime la minorité ethnique chinoise fortunée* "[97]. Pour mesurer la valeur de l'apport des Asiatiques d'ethnie chinoise, il suffit de se tourner vers Singapour dont la réussite tient entièrement à la valeur de sa population. L'atout chinois est réel, à la condition de ne point le sacrifier.

3. Des ressources considérables

Si l'on excepte Singapour, les trois autres pays disposent de matières premières qui sont un atout. Reste à les exploiter sans se faire exploiter. Utilisées à bon escient, les ressources pétrolières de l'Indonésie et la Malaisie permettraient de financer le développement et de contribuer à la justice sociale. Il en irait de même des autres richesses que recèle le sous-sol. Le nickel en Indonésie et aux Philippines, l'étain en Malaisie (un tiers de la production mondiale) et en Indonésie, le cuivre aux Philippines et en Indonésie, le fer en Malaisie et aux Philippines, le bauxite en Indonésie, l'or, l'argent et le cobalt aux Philippines[98].

Le caoutchouc est une ressource importante pour la Malaisie qui, à elle seule, assure un tiers de la production mondiale. Les forêts sont une autre richesse[99], en Indonésie et particulièrement aux Philippines où elles recouvrent 42 % de l'ensemble du territoire. Les Philippines produisent également du sucre, du riz, du maïs, de l'ananas et de la noix de coco, l'Indonésie, outre le sucre et le riz cultive du café. L'huile de palme tient une place de choix en Indonésie et en Malaisie où des pans entiers de paysages naturels ont été rasés pour faire place à des palmiers plantés en rangs serrés qui lui assurent plus de la moitié de la production mondiale.

Pour l'Indonésie, si l'on met à part le pétrole, l'agriculture entre pour un quart dans le montant des exportations. Elle est le troisième exportateur de café dans le monde. Pour les Philippines les exportations agricoles représentent 40 % du total[100].

L'idée qui se dégage de ce rapide inventaire des ressources est qu'une " *bonne gouvernance* " d'une part, des afflux de capitaux d'autre part, pourraient mettre en valeur l'atout que constituent les richesses naturelles de ces pays.

4. Les petites entreprises

Les petites entreprises ont joué un rôle important dans la croissance de l'Asie du Sud-Est. Dans l'un des pays les plus avancés de la région, la Thaïlande, elles employaient à elles seules plus de la moitié de la population active. Selon un spécialiste[101], " *elles n'attirent guère l'attention, mais il est difficile d'imaginer un redressement significatif et durable en Asie, sans qu'elles n'y jouent un rôle important* ".

Comme en Europe et aux Etats-Unis, les petites et moyennes entreprises tiennent une place déterminante pour l'emploi. Elles sont aussi, en Asie, le moteur de la croissance. Malheureusement elles résistent moins bien à la crise que les grandes sociétés qui disposent de moyens plus importants. Elles subissent de plein fouet le rétrécissement du marché intérieur. Plus de la moitié des faillites des six premiers mois de 1998 à Singapour était le fait d'entreprises capitalisées pour moins de l'équivalent de 2 millions de francs. Les banqueroutes étaient en hausse de 18 % par rapport au premier semestre de 1997. En Malaisie, le nombre de PME en difficulté aurait doublé, depuis le début de 1998. Dans ce pays, le gouvernement a créé un fonds de 366 millions de dollars pour leur venir en aide[102].

Si elles sont les premières à subir les effets de la crise, elles peuvent aussi être créées beaucoup plus rapidement que les grandes. Elles n'ont pas besoin de beaucoup de moyens, elles se situent souvent dans l'économie informelles.

Les petites entreprises sont très adaptées à la culture asiatique. Des personnes entreprenantes les créent. Le travail s'y effectue avec une grande flexibilité. Elles font appel à la famille, au sens large. Mais elles ont besoin d'un marché intérieur prospère pour vivre. Quatre PME malaisiennes sur cinq n'exportent pas. C'est dire leurs difficultés à survivre pendant la crise.

Les petites et moyennes entreprises représentent un réel atout dans la mesure où elles sont bien intégrées dans la société de cette partie de l'Asie. Le redressement économique dépend pour une large part de leur existence et de leur essor. Leur rôle mérite d'être encouragé par les gouvernements et les organisations internationales.

5. Le soutien international

Le cinquième atout vient du soutien accordé par les organisations internationales et les grands pays industrialisés.

C'est le Fonds Monétaire International (FMI) qui a eu à intervenir le premier dans la mesure où la crise était financière à l'origine[103]. Son ampleur, particulièrement en Indonésie, nécessite des aides de nature sociale qui sont plus difficiles à venir. Il n'existe pas de grande organisation sociale internationale qui puisse équilibrer le rôle du FMI. Toutefois, les principaux bailleurs de fonds de l'Indonésie, réunis au sein d'un Groupe de Consultation International (GCI), à

Paris les 29-30 juillet 1998, sous la présidence de la Banque Mondiale ont pris en compte la dimension sociale de la crise. Ils ont accordé une aide supplémentaire de 8 milliards de dollars à forte teneur sociale.

Le FMI a été l'acteur international principal et l'interlocuteur des gouvernements asiatiques. Les grands pays industrialisés ont à cet égard soutenu le FMI, choisissant de laisser l'organisation internationale agir à leur place. Tel a été le cas des Etats-Unis.

Lorsqu'il était encore au pouvoir, le Président Suharto avait dit à l'envoyé spécial du Président américain Bill Clinton, M. Walter Mondale, " *si je suivais les conseils du FMI, les Indonésiens me vireraient* ". On remarquera que les relations américano-indonésiennes n'ont pas été mises en cause.

Le plan de sauvetage de l'économie indonésienne de 43 milliards de dollars, décidé en 1997, sous l'égide du FMI, présente deux caractéristiques importantes. D'une part, il regroupe un ensemble d'aides multilatérales et bilatérales où la part propre du FMI est de 10 milliards de dollars. D'autre part, sa mise en oeuvre est conditionnée par l'application, par l'Indonésie, des mesures d'assainissement exigées par l'organisation internationale, soutenues par les pays donateurs. Les versements sont effectués progressivement, tranche par tranche, ce qui donne lieu à d'âpres négociations. La débâcle économique et le drame social de l'Indonésie obligent à des mesures à court terme, pour pallier la misère tout en évitant d'aller à l'encontre du redressement économique et financier. L'équilibre est des plus difficiles à trouver.

Le montant des aides chiffrées à 43 milliards de dollars, fait l'objet d'évaluations contradictoires, ainsi que sa répartition. Les actifs étrangers d'Indonésie estimés à 5 milliards de dollars sont incorporés dans ce total. Dans un communiqué du FMI, ils apparaissent sous la forme d'" *Indonesia's Substantial External Assets* ".

Les 10 milliards du **FMI** s'étalent sur trois ans et concernent les réformes structurelles. Leur importance vient également du fait que les autres donateurs ne " *décaissent* " qu'au vu de l'exécution du programme du FMI.

La **Banque Mondiale** apporte 4,5 milliards pour des projets précis[104]. " *Nous tenons à inclure de l'assistance pour les pauvres qui sont particulièrement menacés par la crise* " a indiqué son Président M. James Wolfensohn[105].

Il semblerait que 2,5 milliards sont une contribution normale et 2 milliards une aide additionnelle appelée " *Quick Disbursement Assistance* " avec une aide à l'enseignement.

La **Banque asiatique de développement**[106] apporte 3,5 milliards de dollars, pour trois ans, qui se répartissent en une tranche de 1,5 milliards destinée pour l'essentiel au secteur bancaire et financier et une autre de 2 milliards où l'éducation et la formation professionnelle sont concernées. L'aide additionnelle est de 1 milliard.

Singapour apporte une première aide de 5 milliards de dollars liée à l'amélioration de la balance des paiements dont 2 milliards sont un montage financier pour le commerce extérieur qui aidera l'Indonésie à surmonter ses

problèmes d'endettement extérieur[107]. Il est question d'une seconde facilité de 5 milliards de dollars, mais elle n'a pas fait l'objet d'un communiqué officiel.

Le **Japon** s'est engagé pour 5 milliards de dollars pour aider la balance des paiements et une double assistance de 1,3 milliards de dollars et de 300 millions de dollars annoncée en juillet 1998 lors de la réunion du GCI.

Les **Etats-Unis** ont mis à disposition 3 milliards de dollars.

Le **sultanat de Brunei** a promis 1,2 milliards de dollars, l'**Australie** 1 milliard et la **Malaisie** 1 milliard également.

L'**Allemagne** (205 millions de dollars), les **Pays-Bas** et le **Canada** ont annoncé des aides à l'occasion de visites officielles à Jakarta. Si l'hypothèse haute dépasse 44 milliards de dollars, le montant effectif serait selon des documents non publiés plus proches de 30 milliards de dollars. Surtout, l'Indonésie n'aurait reçu à l'automne 1998 qu'une partie infime de l'assistance promise. Lors de la réunion des pays donateurs dans le cadre du groupe de consultation, à Paris, les 29-30 juillet, il a été annoncé que 14 milliards de dollars de l'aide donnée sous l'égide du FMI serait déboursé avant la fin de l'année.

La **France** pour sa part a renforcé son soutien dans trois domaines : une aide alimentaire, une aide dans le domaine de la santé, un soutien financier supplémentaire aux projets en cours[108].

Le FMI qui est le passage obligé des opérations de sauvetage international n'a pas bonne presse. Les Philippines se réjouissent de s'être libérées de sa tutelle. La Malaisie fait tout pour ne pas y avoir recours. " *Nous essayons de suivre les prescriptions du FMI* - dit le Premier ministre de Malaisie M. Mahathir Bin Mohamad - *non parce que nous pensons qu'il a raison, mais que si nous le faisions pas, il y aurait une perte de confiance, mais je peux vous dire que le FMI pense qu'il faut mettre les sociétés en faillite* "[109], ce qui éclaire les différences d'opinion entre le FMI et certains pays.

Dans les termes les plus diplomatiques, les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN ont estimé que " *les organisations financières internationales et régionales, et les pays amis donateurs, doivent appréhender l'impact des mesures d'ajustement structurel, qui sont appliquées par les pays touchés, sur les secteurs les moins privilégiés et les plus vulnérables de leurs sociétés* ". Ils ont également " *demandé aux pays donateurs et aux institutions financières internationales de mettre en application les engagements signés pour permettre aux pays touchés par la crise de continuer à contribuer au maintien de la stabilité dans la région* ".

L'aide internationale, si insuffisante et si déséquilibrée soit-elle, est néanmoins un atout important pour les pays de l'Asie du Sud-Est. Ils ne sont pas accompagnés par les donateurs comme ils le voudraient mais ils ne sont pas seuls, même si, en fin de compte, c'est de leur propre politique que leur sort dépend.

6. Une obligation provoquée par la crise : l'assainissement financier

En Indonésie, le secteur bancaire va être restructuré. Avant la crise, il existait deux cent quarante banques. Nombre d'entre elles appartenaient à des

sociétés auxquelles elles donnaient l'essentiel de leurs crédits à des conditions privilégiées. D'autres accordaient des prêts sur des bases plus politiques qu'économiques à des proches du pouvoir. Le nombre de banques va être réduit de façon drastique. Une agence pour la restructuration du système bancaire a été créée pour mettre de l'ordre dans ce secteur. Les circuits de financement vont être rationalisés. Les sociétés doivent toutes rendre compte de leur endettement à l'étranger. Des entreprises d'Etat vont être privatisées. Les douze premières apporteraient 2,5 milliards de dollars.

L'assainissement en Indonésie doit s'effectuer en même temps que le pays tente de se transformer, en démocratie sur fond de débâcle économique et sociale, de violences anti-chinoises et de mésentente avec ses voisins. Cette tâche immense ne peut compter sur le temps, car la population sans cesse appauvrie réclame des solutions immédiates. Le président B.J. Habibie, surveillé par l'armée, poursuit la politique de mise en ordre financière, dans les limites de l'acceptable par la population, pour que l'Indonésie mérite la confiance internationale. C'est ainsi que la dette privée de 80 milliards de dollars, n'a pas fait l'objet d'un moratoire, mais a été restructurée. " *Nous avons besoin de la confiance des marchés* " a déclaré le puissant ministre des finances M. Gihandsar Kartasushita[110].

La Malaisie, après avoir pendant un an tenté de concilier l'orientation de discipline financière et d'assainissement du vice-Premier ministre et ministre des Finances M. Anwar Ibrahim avec la politique de relance payée par le déficit budgétaire voulue par le premier ministre Mahathir Bin Mohamad, a pris le contrepied des choix des autres pays asiatiques.

Le 1er septembre 1998, M. Mahathir a limogé M. Anwar Ibrahim, jusqu'alors son successeur présumé, et a engagé la Malaisie dans une voie totalement à contre-courant des recommandations usuelles du Fonds Monétaire International. Il a opté pour une stratégie de rupture " *à l'opposé de la philosophie et des principes du marché* ". " *Les gens ne peuvent plus rester dans le système du marché soit-disant libre* " a-t-il ajouté[111].

Il a instauré un contrôle des changes particulièrement strict. Les résidents ne peuvent sortir du pays plus de 10 000 ringgit (l'équivalent de 8 000 F). Les non-résidents n'ont le droit de repartir qu'avec ce qu'ils ont apporté. Les gros billets sont supprimés pour éviter les passages en fraude. Quiconque investi dans le pays doit y laisser ses fonds pendant un an. Les transactions importantes s'effectuent en dollars et par la banque centrale. Les ringgits détenus à l'étranger, notamment à Singapour, doivent être rapatriés dans un délai d'un mois, après quoi ils seraient sans valeur.

Dans le même temps, une tendance à la relance pour les grands travaux et à l'injection d'argent dans l'économie par la hausse des dépenses publiques se dessine. C'est vrai à Singapour, en Indonésie et particulièrement en Malaisie. Du coup, le " Moody's Investors Service Inc " qui oriente les investissements a abaissé, fin juillet 1998, le " risque " Malaisie à celui des sociétés dont l'avenir est incertain. Le lancement d'emprunts internationaux et la vente d'obligations, à l'étranger par Kuala Lumpur reviendra plus cher. La Malaisie compte avoir recours aux moyens nationaux du budget de l'Etat, à la compagnie pétrolière

PETROMAS et au fond d'économies obligatoires des travailleurs pour financer des autoroutes, des transports en commun, un port sur la côte Ouest, des logements, des écoles, des cliniques et des projets d'adduction d'eau dans les zones rurales.

En Malaisie, où le népotisme et le favoritisme politicien sont pratiqués, certes à moindre échelle qu'en Indonésie, le nombre de sociétés financières va être réduit autoritairement de trente neuf à huit. La Banque Centrale de Malaisie exige désormais des banques qu'elles déclarent tous les trois mois les prêts appelés " *non performants* ". De plus elles sont interrogées chaque mois.

A Kuala Lumpur, M. Anwar Ibrahim, le vice-premier ministre et ministre des finances, rassurait. Selon lui " *l'exigence d'une bonne gouvernance et d'une société civile en Asie est une force que rien n'arrêtera. Une culture de la démocratie fondée sur le principe universel de liberté est la fondation de la paix dans le monde. La crise économique asiatique a nourri l'aspiration à la création d'une société civile. C'est comme si la crise avait provoqué une houle de destruction créatrice, dont certains disent que c'est la loi du progrès dans l'économie de marché. Cette destruction créatrice nettoiera la société de la collusion, du copinage et du népotisme dans l'économie. Le résultat sera une économie de marché amaigrie et revitalisée, basé sur l'impartialité et la compétition dans un champ clair où les grandes sociétés, les petites et moyennes entreprises et tous les citoyens auront un accès égal au capital et aux ressources* "[112]. L'ancien numéro 2 se pose désormais en solution de rechange à M. Mahathir, en cas d'échec.

A Singapour, la réglementation a été resserrée. Les banques n'ont plus le droit de dissimuler des réserves. Les investissements doivent être rendus publics à leur valeur de marché. Singapour a été classé, la deuxième année de suite, comme le pays où l'économie est la plus compétitive par le " *rapport 1998 sur la compétitivité "* du Forum Economique Mondial basé à Genève. Les pays sont classés en fonction de leur degré d'ouverture, leur honnêteté, leurs finances, leur infrastructure, leur technologie, leur gestion, leur force de travail et leurs institutions. C'est aussi le pays asiatique, selon une étude, qui présente la meilleure qualité de vie pour les expatriés[113].

Les Philippines ont été moins atteintes. La vitalité démocratique du pays donne une légitimité à son pouvoir politique. Le système bancaire a été géré de façon plus saine que celui des nations asiatiques les plus touchées par la crise. Les autorités ont même profité de leur relation ancienne avec le FMI et des bonnes performances qui lui ont permis de sortir de sa tutelle pour signer un accord de précaution de droits de tirages spéciaux de un milliard de dollars.

L'assainissement s'accompagne d'une ouverture plus grande aux investissements étrangers : par exemple à 51 % du secteur des assurances et à 49 % des sociétés de bourse et des télécommunication en Malaisie, à 49 % des introductions en bourse des entreprises indonésiennes, à 49 % du secteur des assurances à Singapour, ou encore au passage de 40 à 60 % des participations au capital des sociétés de financement locales aux Philippines.

La volonté de sortir de la crise est évidente. L'assainissement y aidera certainement. L'équilibre, sera comme toujours et comme partout difficile à trouver, entre la discipline monétaire et la relance économique. Les quatre pays s'y emploient de leur mieux.

CHAPITRE II

L'INTÉGRATION DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

La fin de la guerre froide qui a marqué et divisé profondément l'Asie a réduit considérablement les menaces extérieures directes pesant sur les pays du Sud-Est asiatique. L'effondrement de la puissance soviétique a entraîné une diminution de la présence politico-militaire des Etats-Unis, un apaisement des conflits et une autonomisation de la région.

Comme champ politique, l'Asie est moins directement reliée qu'auparavant à la scène mondiale et à côté des Etats-Unis, les acteurs régionaux (Chine, Japon, Inde) y jouent un rôle plus important.

Même si les questions de sécurité demeurent, la fin de la bipolarité a donné plus de poids aux questions économiques. Celles-ci revêtent dorénavant une dimension politique. Sécurité et indépendance mettent en jeu les approvisionnements en matières premières, la protection des routes maritimes, la maîtrise des droits de douanes et l'accès aux marchés étrangers.

L'importance croissante des préoccupations économiques dans les relations internationales apparaît clairement dans le débat sur le commerce mondial. Depuis la fin des négociations du cycle de l'Uruguay, celui-ci est dominé par les dialogues entre l'Asie et l'Amérique du Nord d'une part et depuis le sommet euro-asiatique de Bangkok (mars 1996), entre l'Asie Orientale et l'Union européenne d'autre part.

Parallèlement derrière la poussée des économies et la course à la compétitivité apparaissent des déséquilibres internes que la crise financière a révélés. La fin de la guerre froide fait peser de nouveaux risques sur les économies de la région avec l'entrée en jeu de pays qui, comme la Chine ou le Vietnam, menacent les avantages comparatifs de la Malaisie ou de l'Indonésie.

Les recompositions qui accompagnent la fin de la bipolarité et l'évolution des structures économiques mises en place après la seconde guerre mondiale autour des accords de Bretton Woods, du FMI et du GATT, se sont traduites en Asie Orientale par une prolifération d'organisations, notamment régionales telles que l'Asian Free Trade Area (AFTA), l'East Asia Economic Caucus (EAEC), l'Asian Regional Forum (ARF) mais aussi à une échelle plus large l'Asian Pacific Economic Cooperation (APEC) et l'Asian European Meeting (ASEM).

Cette évolution a conduit également à l'intégration de cette zone dans le circuit des échanges mondiaux. Sa part de marché dans le monde qui était encore inférieure à 3 % en 1986 a atteint 6,3 % en 1997.

Fig. 8 : Poids de l'ASEAN dans le commerce mondial

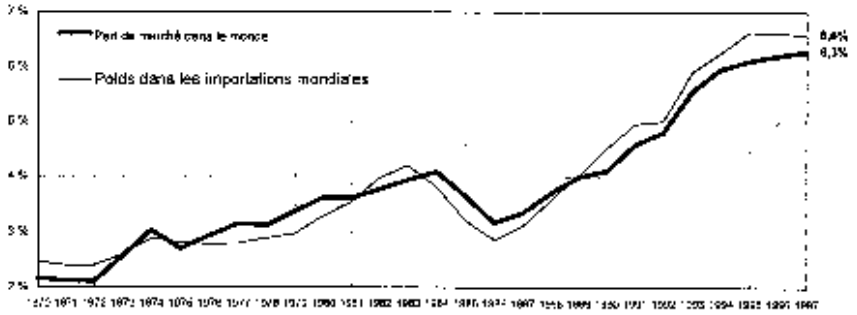

Source : FMI, calculs DREE 3 B.

Plus de la moitié de ces échanges se réalisent avec les pays industrialisés : Japon, Etats-Unis et Union européenne essentiellement. Cela se vérifie tant pour les importations que pour les exportations.

Fig. 9 : Part de l'ASEAN dans les importations des grands pays industrialisés

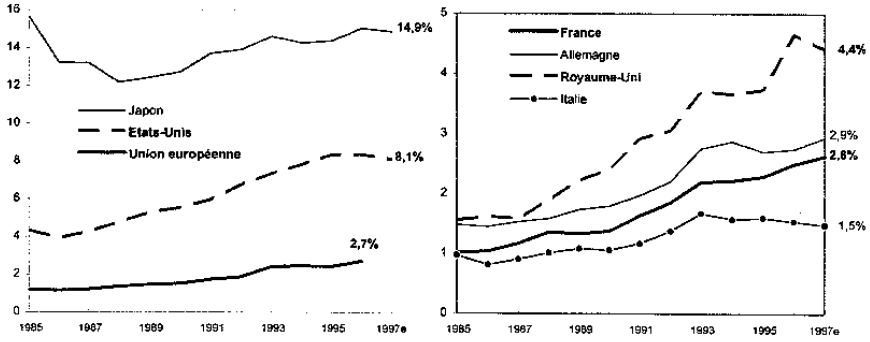

Source : FMI, calculs DREE 3 B.

Fig. 10 : Part de l'ASEAN dans les exportations des grands pays industrialisés

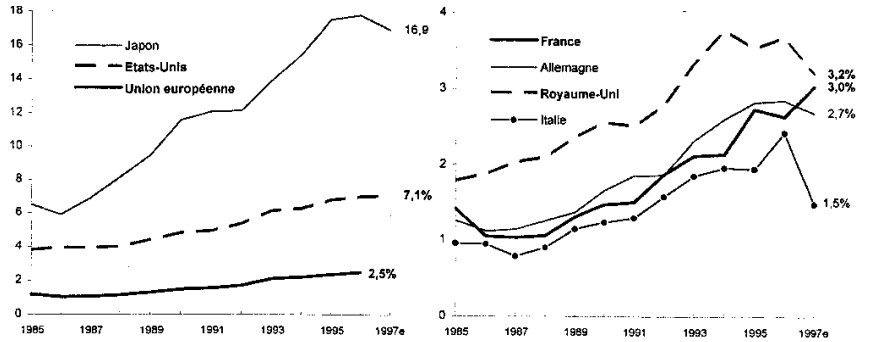

Source : FMI, calculs DREE 3 B.

Cette situation reflète la politique d'industrialisation par les exportations vers les marchés développés. Elle est la conséquence d'un développement impulsé par l'investissement étranger[114] attiré par les avantages comparatifs de la région, pour produire, à moindre coûts des biens destinés avant tout aux marchés extérieurs. Ce choix a indéniablement favorisé le développement des pays de l'ASEAN, il a profondément transformé leur structure économique et notamment celle de leur balance commerciale, sans pour autant s'accompagner d'une réelle ouverture à la concurrence internationale[115].

Globalement excédentaires dans leurs relations avec les Etats-Unis et dans une moindre mesure avec l'Union européenne, ces pays sont en revanche fortement déficitaires avec le Japon, leur premier partenaire économique.

I - LES RELATIONS AVEC LE JAPON, PREMIER PARTENAIRE COMMERCIAL DES PAYS DE LA ZONE

Quels que soient les indicateurs utilisés pour mesurer le poids du Japon en Asie du Sud-Est, force est de constater l'influence décisive de ce pays dans le développement économique de la zone[116]. En même temps, sa montée en puissance et sa volonté de s'affirmer dans le monde lui ont donné une place croissante dans les relations internationales et un rôle qui dépasse le simple champ économique.

A - LES INVESTISSEMENTS JAPONAIS : À L'ORIGINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PAYS D'ASIE ORIENTALE

1. Un nouveau partenariat117

Le spectre de la " *zone de coprospérité asiatique* " qui avait réorienté par la force tous les liens commerciaux de la région vers le Japon et l'effondrement économique dans lequel s'était achevée la présence japonaise à l'issue de la seconde guerre mondiale[118] ont entaché d'un climat de méfiance et de rancune les relations entre le Japon et le reste de l'Asie après la fin des conflits. Ce climat de suspicion a longtemps freiné l'instauration de liens économiques étroits entre les deux régions.

Le retournement qui s'est opéré il y a une dizaine d'années est le résultat de la véritable stratégie mise en place par le Japon depuis les années cinquante. Protégé dans le cadre de l'alliance avec les Etats-Unis et limité en moyens militaires par sa Constitution, il a donné la priorité aux investissements économiques. Il a également accordé une aide au développement importante.

Dans cette logique, l'Asie du Sud-Est a d'abord constitué une **remarquable réserve de matières premières** : pétrole, gaz, caoutchouc, bois. La crise du Golfe a d'ailleurs révélé la dépendance de l'économie japonaise en produits énergétiques d'Indonésie (15 % du pétrole et plus de la moitié du gaz naturel liquéfié), de Malaisie et de Brunei.

Dans un deuxième temps, une fois le " *miracle japonais* " engagé, Tokyo **a investi sur place**, ce qui lui a permis de contourner les législations protectionnistes locales, mais aussi de maintenir la compétitivité des produits japonais grâce à une main d'oeuvre bon marché, un prix de terrain plus abordable

et des sources d'énergie moins onéreuses. Il a ainsi pu également délocaliser les industries polluantes hors du Japon.

Au milieu des années quatre-vingt, cette approche fait place à une stratégie **d'intégration dans un ensemble économique** dirigé par Tokyo. La hausse des coûts salariaux nippons, la réévaluation du yen à la suite des accords du Plaza (septembre 1985), l'instauration des quotas imposés par les Etats-Unis et l'Union européenne, la concurrence de NPI tels que la Corée du Sud ou Taïwan ont freiné la croissance japonaise. Les responsables nippons décident alors d'orienter l'économie vers des productions à forte intensité technologique et de déplacer les industries moins performantes vers des pays aux conditions plus attractives et qui présentent en outre l'avantage d'avoir des monnaies ancrées au dollar.

C'est à cette époque que ces pays, souhaitant se libérer de la précarité d'un développement trop dépendant de l'exportation de matières premières optent pour une politique d'industrialisation par les exportations et l'ouverture aux investissements étrangers[119].

Les pays de l'ASEAN deviennent ainsi une plate-forme de production indispensables aux grandes firmes nipponnes.

On constate même une spécialisation sectorielle et géographique des investissements japonais : électronique de pointe en Malaisie, industries lourdes (métallurgie) en Indonésie, énergie et activités pétrolières aux Philippines, électronique, pétrochimie, banques et services à Singapour. Entre 1986 et 1987 les investissements nippons progressent de près de 300 % en Malaisie, de 60 % en Indonésie et de 31 % aux Philippines. Premier investisseur dans la zone, le Japon a contribué, et bénéficié, de façon décisive au décollage économique et à l'industrialisation de ces pays ainsi qu'aux transformations sociales qu'elle provoque.

Fig. 11 : Part du Japon dans les investissements directs étrangers

	1980-1985	**1986-1990**	**1989-1993**
Malaisie	23 %	26 %	22 %
Singapour	14 %	37 %	29,5 %
Indonésie			23,5 %
Philippines			25,1 %

Source : OCDE - DREE.

Avec la croissance rapide et soutenue qu'ont connue ces pays à partir des années quatre-vingt, les investissements directs japonais ont dorénavant pour objectif la conquête des marchés locaux : en 1994, moins de 20 % de la production des filiales de sociétés japonaises dans la région ont été vendus au Japon, plus des trois quarts a été commercialisés sur place. Ils permettent également la constitution d'un tremplin d'exportation de produits japonais vers les pays développés[120].

On notera cependant que malgré cette progression et l'importance des investissements japonais pour les économies locales, les Etats-Unis restent la destination privilégiée de ces investissements (45 % en 1996). Même l'Europe

avec 15,3 % des flux japonais, se situe devant les quatre pays étudiés dont la part reste en deçà de 10 %.

2. Des échanges déséquilibrés

Un constat analogue peut être fait en matière de commerce extérieur : le Japon est de loin le premier partenaire commercial des quatre pays devant les Etats-Unis et l'Union européenne.

En 1997, sa part de marché était estimée à 23,9 % en Indonésie, 22,3 % en Malaisie, 21,3 % aux Philippines et 17,6 % à Singapour alors que ces quatre pays ne représentent en 1995 que 12,6 % des exportations japonaises orientées à hauteur de 27,2 % vers les Etats-Unis.

Compte tenu du poids économique des partenaires, ces échanges se traduisent par un déficit commercial pour trois de ces pays, l'Indonésie faisant exception.

Fig. 12 : Echanges avec le Japon (en milliards de dollars)

	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	91-96 moyenne
INDONESIE									
Part de marché du Japon	**31,5 %**	**24,8 %**	**24,4 %**	**22,0 %**	**22,1 %**	**27,1 %**	**24,5 %**	**23,2 %**	**23,9 %**
Importations en provenance du Japon	3,4	5,5	6,3	6,0	6,2	8,3	9,9	10,0	7,8
Exportations vers le Japon	10,8	10,9	10,8	10,8	11,2	11,5	12,3	13,8	11,7
Balance commerciale, caf fab	**7,4**	**5,5**	**4,4**	**4,7**	**4,9**	**3,2**	**2,5**	**3,9**	**3,9**
Taux de couverture	**316**	**200**	**170**	**179**	**179**	**139**	**125**	**139**	**155**
MALAISIE									
Part de marché du Japon	**22,8 %**	**24,2 %**	**26,1 %**	**26,0 %**	**27,5 %**	**26,7 %**	**27,3 %**	**24,3 %**	**26,3 %**
Importations en provenance du Japon	2,5	7,1	9,6	10,4	12,5	15,9	21,2	19,2	14,8
Exportations vers le Japon	3,0	4,5	5,5	5,4	6,1	7,0	9,2	10,5	7,3
Balance commerciale, caf fab	**0,5**	**-2,5**	**-4,1**	**-5,0**	**-6,4**	**-8,9**	**-12,0**	**-8,8**	**-7,5**
Taux de couverture	**120**	**64**	**57**	**52**	**49**	**44**	**43**	**55**	**50**
PHILIPPINES									
Part de marché du Japon	**19,9 %**	**18,4 %**	**19,4 %**	**21,2 %**	**22,8 %**	**24,2 %**	**22,3 %**	**21,8 %**	**21,9 %**
Importations en provenance du Japon	1,7	2,4	2,5	3,1	4,0	5,4	6,3	6,9	4,7
Exportations vers le Japon	1,5	1,6	1,8	1,7	1,8	2,0	2,7	3,7	2,3
Balance commerciale, caf fab	**-0,1**	**-0,8**	**-0,7**	**-1,3**	**-2,2**	**-3,4**	**-3,6**	**-3,2**	**-2,4**
Taux de couverture	**93**	**68**	**70**	**57**	**47**	**37**	**43**	**53**	**51**
SINGAPOUR									
Part de marché du Japon	**18,0 %**	**20,1 %**	**21,3 %**	**21,1 %**	**21,9 %**	**21,9 %**	**21,1 %**	**18,2 %**	**20,9 %**
Importations en provenance du Japon	4,3	12,3	14,1	15,2	18,7	22,5	26,3	23,9	20,1
Exportations vers le Japon	1,6	4,6	5,1	4,8	5,5	6,8	9,2	10,3	7,0
Balance commerciale, caf fab	**-2,8**	**-7,6**	**-9,0**	**-10,4**	**-13,1**	**-15,7**	**-17,1**	**-13,6**	**-13,2**
Taux de couverture	**36**	**38**	**36**	**32**	**30**	**30**	**35**	**43**	**34**

Source : FMI, calculs DREE 3 B à partir des données nationales de Singapour.

Singapour à lui seul, malgré la taille réduite de son territoire et de sa population compte pour plus du tiers des échanges de ces quatre pays avec le Japon. Sa place particulière tient en grande partie à son rôle de port d'éclatement et de réexportation.

En 1997, le Japon reste le premier fournisseur de la **Malaisie** (22,3 %) devant les Etats-Unis (16,7 %) et Singapour (13,1 %). En revanche, il n'est qu'au troisième rang des pays clients (13 % des exportations malaises en 1996) derrière Singapour (20 %) et les Etats-Unis (19 %). Il en résulte un important déficit commercial (12 milliards de dollars en 1995, 8,8 milliards en 1996).

Le troisième pays par l'importance de ses échanges avec le Japon est l'**Indonésie** (23,8 milliards de dollars américains en 1996). Il s'agit de la contrepartie du fort courant d'investissements qui alimente un flux d'importations de biens d'équipement et au niveau des exportations, de ventes de matières premières notamment énergétiques.

Les **Philippines** ont une part marginale dans le commerce du Japon même si ce pays représente leur deuxième client (3,7 milliards de dollars d'exportations en 1996) après les Etats-Unis (7 milliards de dollars) et leur premier déficit (3,2 milliards de dollars).

Ces courants mettent en lumière la stratégie du Japon : on assiste à une logique d'intégration régionale, elle-même partie d'une logique d'intégration globale visant le marché mondial. Elle se traduit par une nouvelle division du travail.

3. Une nouvelle division du travail

A la faveur du développement des pays d'Asie du Sud-Est, la structure du commerce bilatéral, caractérisée initialement par des exportations de matières premières et des achats de biens d'équipement représentative d'échanges entre pays en développement et pays développés, a connu quelques inflexions avec une progression des exportations de produits industriels vers le Japon.

Ces exportations témoignent du succès de l'industrialisation de ces pays. Elles sont néanmoins le fait de multinationales nipponnes implantées non seulement pour vendre sur le marché local mais également pour effectuer des exportations déguisées en contournant les restrictions commerciales.

L'archipel philippin est l'exemple type de l'utilisation de l'Asie du Sud-Est par le Japon comme tremplin vers les Etats-Unis. En raison des accords commerciaux privilégiés entre Washington et son ancienne colonie, ce pays constitue un relais apprécié par les entreprises japonaises.

Ces pratiques ont suscité des réactions des producteurs occidentaux, notamment européens qui ont dénoncé le dumping de producteurs installés à Singapour ou en Malaisie. L'exemple le plus récent concerne l'exportation de télécopieurs personnels à destination de l'Union européenne dont les baisses de prix ont crée des difficultés pour l'industrie communautaire, essentiellement Philips en Autriche et Sagem en France.

Les pays de la région ont donc évolué au fur et à mesure de leur industrialisation d'une situation de fournisseurs de matières premières à celle de pays-ateliers, qui traduit la place spécifique que le Japon leur assigne dans la division internationale du travail.

L'examen de la structure du commerce extérieur est révélatrice à cet égard : elle est différente avec le Japon de ce qu'elle est avec le reste du monde. Alors que les exportations de matières premières restent prédominantes dans les ventes au Japon, tel n'est plus le cas vers les autres destinations.

Partenaire déterminant au plan des échanges et des investissements, le Japon a joué également un rôle clé en Asie au travers de son aide au développement.

4. Le premier donneur d'aide

Le Japon est traditionnellement donneur d'aide aux deux pays éligibles : Indonésie et Philippines. Environ 40 % de l'aide japonaise au développement est en effet destinée à l'Asie du Sud-Est soit les deux tiers de l'aide reçue par la région.

En 1996, même si elle s'est réduite par rapport au début de la décennie, l'aide bilatérale nipponne a représenté 80 % des apports reçus par l'Indonésie et 57 % de ceux destinés aux Philippines.

L'aide au développement permet à Tokyo d'accompagner ses investissements d'une aide technique, notamment dans le domaine des infrastructures, et humaine tout en répondant à l'effort de solidarité que la communauté internationale attend de lui.

Cet effort se matérialise également au travers des institutions multilatérales et notamment de la Banque Asiatique de Développement (BASD) présidée par le japonais Mitsuo Sato et dont Tokyo est le premier actionnaire. En effet le principal bénéficiaire des concours de la BASD reste l'Indonésie avec 11,8 % des montants versés en 1997 suivie par la Chine. Les Philippines se situent au 5ème rang. La BASD s'est fortement mobilisée pour répondre aux besoins provoqués par la crise asiatique. Ses engagements de prêts sont passés de 5,5 milliards de dollars américains en 1996 à 9,4 milliards de dollars en 1997.

Par ailleurs, le Japon a annoncé sa participation avec cinq autres pays au programme d'intervention du FMI en Indonésie dans le cadre d'une " *seconde ligne de défense* " dont la vocation est d'être utilisée au cas où l'aide multilatérale s'avérerait insuffisante pour atteindre les objectifs fixés. Cette aide prendrait la forme d'une facilité de stand-by destinée à soutenir la balance des paiements.

L'asiatisation des stratégies du Japon, notamment du fait de sa politique en Asie du Sud-Est est très nette même si elle est incomplète en raison de la poursuite d'ambitions mondiales. Elle répond à des préoccupations de puissance mais également à des objectifs de sécurité.

B - LE RÔLE POLITIQUE ET STRATÉGIQUE DU JAPON EN ASIE DU SUD-EST : UNE REMISE EN CAUSE PAR LA CRISE ?

Une fois disparu le danger communiste, la plus grande menace pour le Japon s'est située en Asie orientale : ce serait une menace sur ses approvisionnements maritimes. Une large fraction de l'économie japonaise est en effet tributaire du libre passage dans les détroits d'Asie du Sud-Est (85 % de ses importations de pétrole transitent par ces détroits et le prix à payer en cas de contournement serait pénalisant).

D'autre part le niveau de ses investissements y est suffisamment élevé pour que Tokyo se soucie de la croissance des pays concernés, ne serait ce que pour le remboursement de ses créances[121].

Ces deux préoccupations l'ont incité à développer avec ces Etats une étroite concertation notamment dans le cadre de l'ASEAN. C'est en effet avec le Japon que les relations de l'ASEAN sont les plus développées : elle organise avec lui

un forum annuel depuis 1971. Le chef de l'Etat nippon est le seul invité à participer aux réunions des chefs d'Etat des pays membres.

C'est à partir de 1977 que selon la formule du Premier ministre, Monsieur Fukuda, les relations " *de coeur à coeur* " ont pris une tournure plus politique. En mai 1983, Monsieur Nakasone propose " *un programme d'amitié pour le XX^e siècle* " et en 1988 Monsieur Takeshita " *un nouveau partenariat pour la paix et la prospérité* ". En septembre 1991, l'empereur entame une tournée de réconciliation en Asie du Sud-Est, premier voyage depuis son accession au trône. Derrière la coopération économique se profile donc une coopération politique.

La concordance de vue au début des années quatre-vingt-dix entre la diplomatie japonaise et celle de l'ASEAN permet à Tokyo de trouver un écho favorable à ses initiatives sur la scène internationale.

Le règlement du conflit indochinois et plus particulièrement la question cambodgienne, sont une illustration de ce partenariat en matière de sécurité. Le règlement d'une solution négociée a permis au Japon d'avancer dans deux domaines. Il a tout d'abord mis un terme aux entraves à sa capacité d'action internationale puisque depuis juin 1992, une loi autorise les forces de défense à participer aux opérations de paix de l'ONU et que les opérations des Autorités provisoires des Nations-Unies au Cambodge (APRONUC) ont été dirigées par un japonais, Monsieur Akashi. Ensuite Tokyo a bénéficié de l'appui des pays de l'ASEAN pour la question d'un siège permanent au Conseil de sécurité, en contrepartie de son soutien aux initiatives de l'organisation régionale en faveur d'un retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge et notamment à celle de Jakarta pour faciliter les négociations sur le Cambodge.

L'importance du Japon dans la région s'est également manifesté par le rôle qu'il a joué dans les autres instances régionales, notamment dans la formation de l'APEC, l'échec de l'EAEC et finalement l'organisation du dialogue euro-asiatique.

En juillet 1991, c'est son ministre des affaires étrangères Monsieur Nakayama qui propose que la Conférence interministérielle de l'ASEAN se transforme en forum sur les questions de sécurité régionale, regroupant outre l'ASEAN et le Japon, les Etats-Unis, le Canada et l'Australie. L'Asian Regional Forum (ARF) verra le jour en 1993 à une échelle plus large puisqu'il inclura également la Nouvelle Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Russie et l'Union européenne[122].

La multiplicité des initiatives japonaises, si elle favorise l'insertion de ces pays sur la scène internationale, n'est pas sans les inquiéter dans la mesure où elle s'accompagne d'une montée en puissance des capacités de défense de l'archipel nippon.

Néanmoins s'il est vrai que l'on observe un réarmement du Japon, il convient de préciser qu'il est d'abord la conséquence de la politique américaine : initialement encouragé pour endiguer la montée du communisme en Asie, il a en quelque sorte été favorisé par le désengagement relatif des Etats-Unis, de la région. Le premier champ d'application de la " *bigemonie* "[123] a été l'Asie du

Sud-Est. Washington a exigé du Japon un partage du fardeau qui a conduit à une hausse sensible du budget de la défense nippon.

L'accent a été mis sur le développement des forces aériennes et maritimes à rayon d'action régional, afin de protéger les voies de passage. La flotte japonaise s'est ainsi hissée au premier rang en Asie, surpassant de loin la flotte chinoise sur le plan technique[124]. Cantonnée pendant plusieurs décennies à des opérations à l'intérieur d'une zone de 200 miles autour des côtes japonaises, la flotte nippone croise depuis quelques années fréquemment jusqu'à 1 000 miles de l'archipel. Depuis 1994, elle participe tous les deux ans à des exercices navals conjoints avec les flottes américaines, australienne, canadienne et sud coréenne dans le Pacifique.

Cependant malgré des moyens industriels et la maîtrise technologique, même si l'armée japonaise est devenue l'une des premières du monde, le Japon ne souhaite pas redevenir une grande puissance militaire. Il demeure protégé par le parapluie atomique américain face aux menaces de ses deux grands voisins. Il s'est interdit de posséder l'arme nucléaire et il se refuse volontairement à toute exportation d'armes. En revanche il joue un rôle actif dans l'organisation des conférences sur la sécurité régionale et table sur le développement économique pour assurer la stabilité de la région.

Ce dernier objectif est cependant remis en question par la crise financière. Alors que le rôle du Japon s'était affirmé par le pouvoir financier et technologique, la gestion de la crise asiatique et son absence de leadership dans la région ont mis en lumière la difficulté pour Tokyo de jouer un rôle stabilisateur et de trouver une réponse à la récession des pays en crise comme l'avaient fait les Etats-Unis lors de la crise mexicaine.

La crise a ainsi remis en cause son statut de puissance asiatique à part entière alors que l'évolution récente a fait apparaître au contraire le rôle essentiel de la Chine et une certaine redistribution des cartes dans la région.

II - LA CHINE, UN PARTENAIRE AMBITIEUX

L'année 1998 met en évidence le retour de la Chine sur la scène régionale et internationale. La crise l'a en effet placée dans une position extérieure très favorable.

La Chine a acquis le statut de superpuissance à la faveur de cette crise notamment au détriment du Japon.

Son annonce de ne pas dévaluer le yuan lui permet de sortir renforcée de la crise au niveau régional aussi bien en termes économiques - l'équilibre des forces au sein de l'Asie en développement rapide est désormais clairement en faveur du monde chinois - que politiques.

Le récent voyage du président américain à Pékin a consacré ces nouvelles ambitions. Il a ainsi effacé l'opprobre consécutif aux événements de Tian an men et les sanctions commerciales qui avaient suivi.

Ce constat représente, si ce n'est l'aboutissement, du moins une étape décisive d'une évolution amorcée au tournant des années quatre-vingt. Ce retour

de l'Empire du Milieu s'exprime ainsi en terme politiques et économiques, sur la scène régionale mais aussi mondiale.

A - Le Retour De La Chine En Asie Du Sud-Est

Les relations entre la Chine et le Sud-Est asiatique ont très largement évolué depuis 1949, époque à laquelle Pékin n'avait choisi ni l'Occident ni l'Asie mais le camp de la révolution. Il faudra attendre les années soixante-dix pour que l'image de l'Asie Orientale commence à se modifier en Chine et que les rapports se normalisent avec le Sud-Est asiatique et le Japon, parallèlement au rapprochement avec les Etats-Unis à partir de 1971.

Ce rapprochement prendra corps après la disparition de Mao-Tse-Toung (septembre 1976), le retour au pouvoir de Deng Xiaoping et la normalisation des relations sino-américaines (1978). 1990 marque le retour chinois dans la région avec le rétablissement des relations diplomatiques entre la Chine et l'Indonésie (8 août 1990) et entre Pékin et Singapour (3 octobre 1990).

Plusieurs facteurs ont favorisé un retour de la Chine en Asie du Sud-Est. La fin du système bipolaire qui suit l'éclatement de l'URSS a amené de nouveaux bouleversements ; le nouvel ensemble qui remplace l'URSS ne dispose plus des mêmes moyens financiers qu'auparavant et, de toute façon, les orientations prises sous Gorbatchev sont confirmées (départ du Vietnam) tandis que, de leur côté, les Etats-Unis vont être amenés à évacuer les bases qu'ils occupent aux Philippines, et limiter désormais leur présence militaire à l'Asie du Nord-Est. Il y a donc un vide que la Chine est rapidement tentée de combler, d'autant qu'il lui permet de répondre à des objectifs qu'elle a minutieusement préparés, en stabilisant ses relations avec l'ensemble des pays sur ses frontières terrestres orientales et occidentales. Il s'agit pour elle de poursuivre ses avancées sur ses façades maritimes, d'affirmer ainsi ses droits nationaux et sa prééminence régionale.

La Chine revendique la totalité du plateau continental sous marin qui s'étend en mer de Chine orientale et méridionale, un espace maritime considérable allant du nord, à proximité de l'île japonaise d'Okinawa, jusqu'au sud, à 1 500 miles de ses côtes, à quelques encablures des Philippines, du Vietnam, de l'Indonésie et de la Malaisie. Les îles Paracel et Spratleys se trouvent au centre des cartes maritimes empruntées par les supertankers qui ravitaillent des Philippines, Taiwan, la Corée du sud et le Japon en pétrole brut importé du Moyen Orient. Le gel de ces routes maritimes serait synonyme d'une asphyxie économique quasiment immédiate.

L'année 1992 a marqué un tournant. Les ambitions chinoises s'affirment. La Chine promulgue en février 1992 une nouvelle loi sur les espaces maritimes qui rappelle l'état de ses revendications sur la mer de Chine du Sud et élargit le domaine sur lequel elle prétend pouvoir établir sa souveraineté. Elle va même jusqu'à inclure les îles Natuna, proches de l'Indonésie dans son espace de souveraineté.

On assiste à partir de là, à une montée des tensions : en février 1995, avec les Philippines jusque là épargnées par les actions chinoises en Mer de Chine

méridionale, avec la Malaisie, physiquement présente dans les Spratleys. Les Etats de la région cherchent alors à renforcer ou à développer des liens avec d'autres partenaires. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1995 l'Indonésie et l'Australie améliorent des relations jusqu'alors difficiles et concluent un accord de défense qui sera complété en 1997 par un nouvel accord établissant notamment un projet de surveillance en commun des îles Natuna.

C'est également ce qui motive les déclarations des Etats-Unis désireux que la mer de Chine demeure une " *mer ouverte* " et que la liberté de circulation des bâtiments soit maintenue[125].

La montée en puissance de la Chine dont l'effort militaire porte en grande partie sur la marine et l'armée de l'air, inquiète donc la région. La menace n'est pas tellement celle d'une guerre chaude mais plutôt d'ordre stratégique. Ces tensions ont été récemment éclipsées par la crise financière mais celle-ci a révélé un autre aspect des ambitions de Pékin : l'affirmation de son rôle économique dans la zone, notamment au travers de la diaspora chinoise. La Chine est pour ses voisins un atelier, un marché mais aussi un concurrent de première importance.

B - L'INFLUENCE DE LA DIASPORA CHINOISE126

Parmi les éléments moteurs de l'émergence de l'Asie du Sud-Est, figure la diaspora chinoise. L'émigration chinoise, issue principalement des provinces du Sud de la Chine, commence réellement au XIX^{e} siècle, surtout après 1860. Il est certain que l'influence chinoise, artistique, religieuse, architecturale (plan en damiers des villes) est bien antérieure. On peut la faire remonter au III^{e} siècle, à partir du moment où le commerce maritime avec les mers du Sud prend son essor, aux premiers pèlerinages bouddhistes et à l'établissement de relations officielles notamment avec Java.

Ces entreprises ont des visées expansionnistes et commerciales à la fois. Des noyaux de peuplements chinois se forment notamment en Malaisie et à Singapour qui, grâce aux courants commerciaux générés par la présence britannique à compter du XVIII^{e} siècle, vont connaître un développement économique et une diversification sociale. Les Chinois, jusqu'alors essentiellement urbains, vont se diriger vers l'agriculture de plantation (Java, Sarawak, Philippines) et l'exploitation sucrière (Malaisie, Bornéo). Un processus " *d'intégration silencieuse* "[127] caractérise ces communautés chinoises jusqu'au bouleversement des années 1840-1960. A partir de cette époque, l'addition de bouleversements à différentes échelles - la mise en valeur coloniale et massive de l'Asie du Sud-Est, l'ouverture forcée de la Chine, l'abolition de l'esclavage - confère une nouvelle dimension à l'émigration chinoise. Ainsi, entre le milieu du XIX^{e} et 1940, 7 millions de Chinois entrent en Malaisie dont 2,5 millions s'implanteront. Entre 1881 et 1900, la population chinoise de Singapour passe de 20 000 à plus de 600 000 et celle de Java et Madura de 150 000 à près de 300 000. Cette traite des coolies va progressivement céder la place à une immigration plus humaine et à un essor considérable des activités commerciales puis industrielles des communautés chinoises. Partout leur importance économique est considérable et parfois même décisive[128].

On estime à plus de 20 millions (1992) le nombre des Chinois installés en Asie du Sud-Est. Ils sont près de 80 % des 3 millions de Singapouriens, un tiers des Malaisiens, 3 % des Indonésiens (soit plus de 6 millions de personnes en 1980-1985), 2 % des Philippins. Si on trouve des populations chinoises sur les cinq continents, le fait caractéristique est leur très grande concentration en Asie du Sud-Est.

Fig. 13 : Le fait chinois dans le monde 1980-1985

Etats et territoires	**Population d'origine chinoise**	**% de la population totale**
ASIE (sans la Chine)	18 474 491	
- Indonésie	6 150 000	4,02
- Thaïlande	4 800 000	10,33
- Malaise	4 100 000	33,34
- Singapour	1 856 237	76,89
- Philippines	1 036 000	2,04
- Birmanie	700 000	1,97
- Vietnam	700 000	1,22
AMÉRIQUES	1 633 075	
- Etats-Unis	910 843	0,39
- Canada	325 000	1,31
- Brésil	65 000	0,05
- Pérou	52 000	0,27
- Panama	33 000	1,61
- Jamaïque	20 000	0,88
EUROPE	550 026	
- Royaume-Uni	230 000	0,41
- France métropolitaine	210 000	0,38
- Pays-Bas	60 000	0,41
- Allemagne	20 000	0,03
OCÉAN PACIFIQUE	168 456	
- Australie	122 700	0,88
- Nouvelle-Zélande	20 000	0,63
- Tahiti	20 000	11,76
AFRIQUE	78 509	
- Ile Maurice	34 100	3,55
- Madagascar	13 600	0,14
- La Réunion	13 400	2,43
- Afrique du Sud	11 000	0,03
TOTAL OUTRE-MER	20 905 457	
ESPACE CHINOIS		
- Chine populaire	940 942 034	93,33
- Taiwan	19 159 082	98,20
- Hong Kong	4 885 600	97,90
- Macao	271 400	98,00

Source : Pierre Trolliet " *La diaspora chinoise* ".

Ces immigrés, bien installés, souvent mal intégrés, peuvent être aussi bien des commerçants modestes que de richissimes entrepreneurs ou banquiers, des courtiers exportateurs ou réexportateurs nantis. En ville, ils contrôlent une large part des groupes privés et concourent pour une somme considérable (on a avancé 1 000 milliards de dollars US) à l'établissement du PNB en Asie du Sud-Est.

Cette richesse est due en partie à leur activité commerciale ou financière qui bénéficie en premier lieu de multiples liens établis de pays en pays, entre les différentes communautés chinoises, souvent originaires des mêmes provinces, ce qui facilite les relations. Cet aspect " *clanique* " se retrouve dans la structure de l'entreprise qui reste avant tout familiale, ainsi protégée contre les intrusions financières ou technologiques des concurrents.

Si leur rôle économique est essentiel en Asie du Sud-Est, il l'est également dans leur pays d'origine, la Chine, où ils ont été des acteurs privilégiés de la politique d'ouverture et de l'intégration économique du monde chinois. Leurs investissements en Chine transitent par des places bancaires qui ont un accès facile au marché continental : c'était notamment le cas de Hong-Kong. Les zones choisies pour investir sont généralement leur province d'origine. Ainsi, la province du Guangdong, notamment les trois zones économiques spéciales de Shenzhen, Zhuhai et Shanton accueillent environ les deux tiers des investissements de Hong-Kong sur le continent.

Singapour a également largement développé ses activités en Chine, cible prioritaire de la Cité-Etat et y a délocalisé une partie de sa production.

Le parc industriel de Suzhou est l'illustration de cette politique. Il s'agit du plus ambitieux des parcs singapouriens ; il devrait inclure non seulement des unités de production mais, à terme, une ville nouvelle de 200 000 personnes entièrement équipée et gérée sur le modèle singapourien[129].

La Chine absorbe ainsi les investissements des Chinois d'Asie du Sud-Est pour faire de ses zones côtières des zones " *atelières* " qui concurrencent nombre de pays de la région et ont contribué à la dégradation de leur compétitivité.

C - LA CHINE, UN CONCURRENT SÉRIEUX POUR LES INDUSTRIES DU SUD-EST ASIATIQUE130

1. La Chine prend un avantage décisif dans certains secteurs

A partir du début des années 90, la Chine est devenue progressivement un sérieux concurrent pour les pays de l'ASEAN, tant en matière de commerce que d'investissements étrangers.

En amont, **une part importante des flux annuels d'IDE** qui étaient destinés à l'ASEAN se sont détournés vers la Chine. Les flux à destination de l'Empire du Milieu ont progressé avec une extraordinaire rapidité de 4,6 milliards de dollars américains en 1991, ils sont passés à 11 milliards en 1992, 27 milliards en 1993, 33 milliards en 1994, 37 milliards en 1995, 40 milliards en 1996. Jusqu'en 1989, l'ASEAN se taillait la part du lion dans les IDE à destination de l'Asie puisqu'elle en recevait environ les deux tiers. Cette part est tombée à environ un tiers : 14 milliards de dollars US contre environ 40 milliards de dollars US pour la Chine en 1997.

En outre, les investissements étrangers accentuent l'orientation de l'économie vers l'exportation. L'économie d'atelier des joint-ventures étrangères génèrent environ la moitié des exportations.

Ainsi la concurrence de la Chine jouent également en aval. La progression de 15 % par an de ces échanges lui ont permis de tripler en quinze ans sa part dans le commerce mondial. **Cette concurrence joue sur les marchés extérieurs**, notamment aux Etats-Unis. En 1990, la Chine était le dixième partenaire commercial des Etats-Unis avec près de 5 milliards de dollars d'exportations et 15 milliards de dollars d'importations. Depuis cette date, la Chine a plus que doublé ses achats et plus que triplé ses ventes aux Etats-Unis. Elle a notamment dépassé les principaux partenaires commerciaux européens de Washington (Italie, France, Royaume-Uni et Allemagne) ainsi que deux dragons asiatiques (Corée et Taiwan) pour devenir en 1996, le quatrième partenaire commercial des Etats-Unis derrière le Canada, le Japon et le Mexique. Le déficit américain, le deuxième après le déficit avec le Japon, s'aggrave. Il a atteint 49,7 milliards de dollars en 1997 (+ 26 % par rapport à 1996) et pourrait s'élever à 60 milliards de dollars en 1998.

La Chine est en passe de prendre un avantage décisif sur les pays de l'ASEAN en termes de contenu technologique de ses produits destinés à l'exportation, adossant sa compétitivité commerciale principalement au bas niveau du coût de sa main d'oeuvre. Seul parmi les quatre pays étudiés, Singapour échappe à cette concurrence sur les marchés tiers. Ses salaires sont comparables à ceux des pays développés comme les infrastructures et le contexte des affaires. La montée en gamme de l'industrie chinoise la place désormais comme un concurrent avéré très sérieux du reste de l'Asie du Sud-Est. Cette concurrence est particulièrement sensible dans certains secteurs, notamment ceux qui jadis étaient l'apanage de l'ASEAN qui est ainsi concurrencée par la Chine dans l'industrie du textile et du cuir, mais aussi de l'électronique grand public et dans l'horlogerie.

Les douze secteurs les plus affectés ressortent d'une étude récente effectuée par le ministère de l'Economie et des finances et de l'industrie.

Fig. 14 : Secteurs les plus concurrencés par la Chine131

	Chine		Corée		Malaisie		Indonésie		Thaïlande		Philippines	
vêtement de confection	13,7	(9,0 - 3)	23	(1,4 - 19)	16	(1,0 - 22)	18	(4,6 - 7)	20	(4,3 - 6)	17	(6,1 - 3)
vêtement et bonneterie	11,4	(5,6 - 4)	32	(1,6 - 17)	13	(1,0 - 23)	14	(2,6 - 12)	17	(3,3 - 9)	12	(5,6 - 4)
cuirs et chaussures	22,6	(11,4 - 1)	38	(3,1 - 10)	37	(1,7 - 12)	38	(5,6 - 5)	35	(6,1 - 2)	39	(2,8 - 10)
ouvrages en bois	3,4	(0,6 - 36)	4	(0,1 - 57)	7	(2,5 - 9)	10	(8,7 - 3)	5	(0,6 - 34)	6	(0,6 - 33)
meubles et accessoires	5,8	(1,4 - 23)	15	(0,2 - 50)	11	(1,1 - 19)	10	(2,1 - 17)	14	(1,4 - 23)	9	(1,6 - 16)
horlogerie	9,0	(0,9 - 27)	12	(0,2 - 47)	9	(0,2 - 47)	13	(0,3 - 66)	11	(0,6 - 33)	13	(1,3 - 18)
électronique grand public	10,6	(3,5 - 7)	14	(3,2 - 9)	17	(10,7 - 3)	14	(2,6 - 13)	15	(2,4 - 17)	14	(1,7 - 15)
optique	6,1	(1,4 - 22)	9	(0,7 - 32)	10	(0,8 - 25)	9	(0,5 - 32)	9	(1,0 - 28)	10	(1,2 - 19)
appareils électroménagers	11,3	(1,9 - 17)	23	(1,5 - 18)	21	(0,4 - 34)	22	(0,1 - 54)	23	(1,3 - 24)	15	(0,2 - 48)
gros matériels électriques	5,7	(1,7 - 16)	13	(0,7 - 30)	12	(1,8 - 11)	14	(0,5 - 37)	15	(1,6 - 21)	17	(0,6 - 31)
fournitures électriques	4,5	(4,0 -5)	6	(4,5 - 5)	6	(3,4 - 8)	7	(1,2 - 22)	7	(3,3 - 10)	8	(5,6 - 4)
matériels électriques	2,9	(3,8 - 6)	4	(4,2 - 6)	4	(11,7 -2)	4	(1,3 - 21)	4	(12,9 - 1)	4	(9,1 - 2)
composants électroniques	0,4	(0,5 - 35)	0,6	(13,3 - 1)	0,5	(12,8 - 2)	0,5	(0,2 - 29)	0,5	(5,5 - 4)	0,5	(20,3 - 1)

NB : Pour la première colonne Chine, part en (%) de la concurrence que le monde subit en provenance de la Chine. Pour les autres colonnes : part chinoise (en %) dans la concurrence à l'exportation subie par les 4 pays de l'ASEAN en crise. Les chiffres entre parenthèses indiquent la part et le rang du secteur dans les exportations du pays.

Les douze premiers secteurs représentent environ 21 % des exportations coréennes, 30 % des exportations indonésiennes, 45 % des exportations chinoises, 3,6 % des exportations malaysiennes, 3,6 % des exportations philippines et 39 % des exportations thaïlandaises. Certains de ces secteurs ont pour les quatre pays de l'ASEAN touchés par la crise perdu de leur importance en termes commerciaux (l'horlogerie, les produits du bois), mais beaucoup d'entre eux comptent pour eux parmi les secteurs porteurs en matière d'exportations (les fournitures électriques, mais surtout et de manière différenciée d'un pays à l'autre, les vêtements de confection ou de bonneterie, le cuir et les chaussures). La position concurrentielle de Chine vis à vis de ces cinq pays dans ces secteurs signale qu'elle talonne l'ASEAN, mais reste relativement encore éloigné de la Corée.

Il faut noter que la Chine est encore peu présente dans les composants électroniques, alors que ce secteur est essentiel dans les exportations des cinq autres pays étudiés, hormis l'Indonésie qui ne réalisent que 0,2 % de ses exportations dans ce domaine.

Les matières premières et l'agro-alimentaire constituent encore une part importante du commerce des pays de l'ASEAN. Ainsi, si l'Indonésie semble relativement épargnée par le positionnement concurrentiel chinois, c'est qu'elle réalise 23 % de ses exportations dans les hydrocarbures et les produits qui en sont dérivés. Il en est de même pour la Malaisie à hauteur de 8 %. Enfin, l'agro-alimentaire reste important dans les exportations des quatre de l'ASEAN : 22 % des exportations de la Thaïlande, 15 % pour l'Indonésie, 13 % pour la Malaisie, et plus de 15 % pour les Philippines.

A la montée en puissance de la concurrence chinoise en termes commerciaux, l'ASEAN a répliqué en mettant en place l'AFTA (ASEAN Free Trade Area). La Malaisie, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande ont certes baissé de concert leurs droits de douanes à 12 % en moyenne ; mais des pics demeurent au-delà de 30 % (dans le luxe). Dans un contexte de concurrence avivée entre pays de la zone, l'horizon 2003 pour abaisser les droits de douanes à 5 % semble bien lointain. En fait, la relative lenteur des progrès de l'AFTA a fait le jeu de la Chine, et la crise financière semble conduire les membres de l'ASEAN à différer la mise en place AFTA, voire version pessimiste peu probable, à l'enterrer définitivement.

De plus, du fait de sa non appartenance à l'OMC, la Chine peut contourner certaines règles du commerce international.

2. Les pays de l'ASEAN devraient logiquement se réfugier dans les secteurs dont la production est à fort contenu local

A moyen terme, compte tenu de la concurrence chinoise notamment, une sortie par le haut implique une montée en gamme de ces économies, et donc des investissements massifs, ce qui est loin d'être acquis dans les conditions actuelles. Seuls les pays peu touchés par la crise financière comme Singapour, Taïwan, la Chine ou Hong-Kong semblent en mesure de faire cette montée en gamme cohérente du reste avec l'impression d'une redistribution des cartes en Asie.

En tout état de cause, les monnaies de l'ASEAN n'ont pas été suffisamment dépréciées pour que leurs produits regagnent leur compétitivité prix vis-à-vis de la Chine. Dans ce contexte, le risque d'une spirale de dévaluations compétitives ne doit pas être négligé.

Structurellement confrontés à la menace concurrentielle chinoise et n'ayant pas la possibilité dans l'immédiat d'engager des investissements assurant enfin leur montée en gamme, les pays de l'ASEAN sont pris par l'urgence de dégager à court terme des recettes à l'exportation. Par conséquent, la Thaïlande, l'Indonésie, la Malaisie et dans une moindre mesure les Philippines, qui connaissent toujours une forte progression de leurs exportations, ne se rétabliront rapidement que si leurs monnaies sont maintenues à un bas niveau.

Mais surtout fortement concurrencés par la Chine dans des secteurs qui étaient jadis leur apanage, les pays de l'ASEAN risquent de se réfugier dans des secteurs à fort contenu local (produits agricoles et pétroliers) afin de tirer pleinement profit du regain de compétitivité-prix que la dépréciation de leur devise suggère, cédant la place dans les secteurs à plus fort contenu technologique aux produits chinois.

Comme l'écrit Jean-Luc Domenach " *les dangers que la Chine fait peser sur ses voisins ne sont donc pas seulement et pas d'abord extérieurs. Ni la consolidation politique, ni le triomphe économique ne sont définitivement acquis, d'autant que la situation sociale reste fragile. De nouveaux troubles d'une grande ampleur pourraient gêner gravement l'intégration régionale et mondiale de la Chine. La politique extérieure a conduit cette intégration, nous reste ambivalente et oscillatoire. Les dangers que fait encore peser la Chine sur ses voisins restent hypothétiques et c'est heureux. Mais ils sont à la mesure de l'importance du pays et du chemin qu'il a récemment accompli à la rencontre du monde. Ce chemin est considérable, il n'est pas encore achevé* ".

Le sort de la région demeure dépendant de l'évolution de la Chine. Par conséquent, la stabilité de l'Asie orientale et du Sud-Est asiatique en particulier, est étroitement liée aux liens triangulaires stratégiques Etats-Unis/Chine/Japon, les seuls qui soient en mesure de convaincre Pékin de respecter les règles du jeu international. Pour les experts[132] " *une intégration à part entière de la Chine dans la région Asie Pacifique est l'unique option pour une stabilité régionale durable* ". Celle-ci passe par le développement du dialogue instauré dans le cadre de l'APEC, de l'ARF ou de l'ASEM. En attendant, le principal rempart pour maintenir la paix dans la région est la présence américaine.

III - LES RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS : DES ENJEUX POLITICO MILITAIRES AUX LIENS ÉCONOMIQUES PRIVILÉGIÉS

L'année 1898 est généralement considérée comme une date charnière dans l'histoire américaine : elle marque l'arrivée des Etats-Unis en Asie avec la conquête des Philippines.

La fin du XIX^{e} et le début du XX^{e} siècle voient ainsi les Etats-Unis, en tant que puissance, se projeter bien au-delà de leur espace continental. Si l'Atlantique

reste encore au centre des préoccupations jusqu'à la seconde guerre mondiale, le Pacifique est de moins en moins marginal dans la stratégie de Washington.

Les relations des Etats-Unis avec les quatre pays du Sud-Est asiatique ont ainsi connu de profondes transformations depuis le début du siècle. De nature essentiellement stratégique jusqu'à la fin des années soixante-dix, elles doivent être replacées dans un contexte global qui est celui des rapports et des alliances entre Washington et l'Asie.

Au milieu des années quatre-vingt, les questions de sécurité se déplacent vers l'économie et se traduisent par une priorité donnée à la diplomatie commerciale sans que pour autant le rôle considérable des Etats-Unis dans la sécurité des pays riverains du Pacifique soit réellement remis en cause.

A - UNE COOPÉRATION STRATÉGIQUE DATANT DE L'APRÈS 1945

La victoire sur le Japon en 1945 représente une étape décisive. A partir de cette date, la ligne de défense des Etats-Unis est fixée sur les archipels bordant le continent asiatique. L'espace de l'océan Pacifique est désormais intégré dans le dispositif stratégique américain face au monde communiste.

1. Une stratégie défensive et maritime133

En 1945, la stratégie américaine en Extrême Orient est défensive et maritime. Contrairement à l'URSS, en août 1945, les Etats-Unis n'étaient en effet liés à la Chine, puissance continentale, par aucun traité d'alliance.

Ce caractère maritime et défensif de la stratégie américaine dans la région - et par conséquent de leur périmètre de sécurité - fut assez scrupuleusement préservé jusqu'en 1950-53 en dépit des tensions engendrées par la guerre froide.

Ce périmètre de sécurité est alors composé des territoires américains eux-mêmes (Alaska, Hawaï, Midway, Wake et Guam) mais aussi des bases philippines. Washington était lié à Manille depuis 1946-1947 par un ensemble d'accords militaires (notamment ceux du 14 juillet 1946 et du 14 mars 1947) qui faisaient de cette ancienne possession coloniale une pièce maîtresse du dispositif américain dans la région. L'idée était clairement de limiter le contrôle des Etats-Unis au seul Pacifique Nord - Washington n'était lié à aucun Etat du Pacifique Sud en 1950 - et à l'intérieur de ce Pacifique Nord, aux seuls Etats ou territoires insulaires, qui du point de vue américain semblaient nécessaires à la sécurité de l'océan. Etaient exclus de ce périmètre tous les territoires dont la défense ne visait pas la sécurité du Pacifique, mais plutôt l'Extrême-Orient continental : Corée, Taïwan et Indochine.

2. Les conséquences de la guerre de Corée

Avec la guerre de Corée, on observe une extension de ce périmètre de sécurité. Ceci se traduit en 1951, par la signature de différents pactes de sécurité : le pacte de sécurité nippo-américain qui garantissait non seulement la sécurité du Japon mais aussi celle de l'Extrême-Orient (août 1951) ; **le traité de défense mutuelle américano-philippin** (août 1951) et surtout le traité tripartite de

sécurité avec l'Australie et la Nouvelle Zélande, le 1er septembre 1951 qui créait l'ANZUS. Ces trois textes visaient à assurer la sécurité dans le Pacifique Nord - ce qui était traditionnel - mais aussi dans le Pacifique Sud et en Extrême-Orient.

La guerre de Corée achevée, le processus s'accélérera avec le traité de défense mutuelle signé le 1er octobre 1953 entre la Corée du Sud et les Etats-Unis et le 8 septembre 1954 avec la conclusion à Manille **d'un pacte de défense de l'Asie du Sud-Est**.

Outre la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis, celui-ci regroupait le Pakistan, les Philippines, la Thaïlande, l'Australie et la Nouvelle Zélande. L'OTASE s'articulant ainsi avec l'OTAN et l'ANZUS et avec le pacte de Bagdad par le Pakistan et la Grande-Bretagne, liait de cette façon l'Extrême-Orient par sa partie méridionale, à toute une chaîne d'alliances - OTAN, pacte de Bagdad, pacte américano-japonais et américano-sud-coréen, ANZUS - censée endiguer le bloc communiste.

Ce dispositif était complété le 2 décembre 1954 par le pacte de sécurité conclu entre les Etats-Unis et Taïwan.

Cette extension du périmètre de sécurité américain aboutira en 1963-1964, à l'engagement des Etats-Unis au Vietnam puis dans toute l'Indochine.

Fig. 15 : Anneau des pays-membres de l'OTASE (1954)

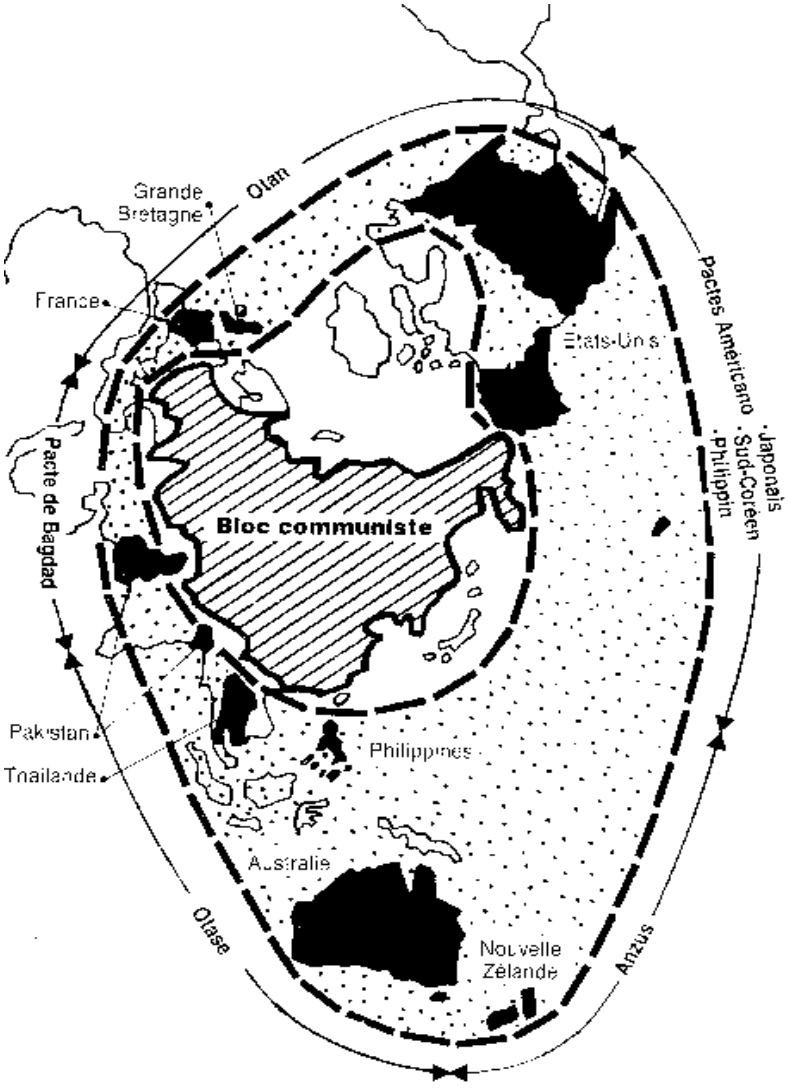

Source : François Joyaux " *Géopolitique de l'Extrême-Orient* " Editions Complexe 1991-1993.

3. Le désengagement (1969-1979)

Directement engagés au Vietnam, les Etats-Unis profitent de la formation de l'ASEAN (1967) pour réduire leur présence dans ces pays. Washington appuie les initiatives économiques et politiques de l'ASEAN. L'association constitue une nouvelle entité qui va " multipolariser " l'Asie et permettre à ces Etats d'affermir leur position (principalement contre la Chine).

Le 8 juillet 1969, le Président Nixon prononce à Guam un discours qui traduit cette nouvelle politique : " *les pays menacés par l'agression communiste doivent assumer la responsabilité de leur propre défense* ". Il s'agit de transformer l'aide militaire en aide économique : plus les pays de la région seront développés, mieux ils sauront assurer la stabilité interne et se défendre contre les attaques extérieures.

La doctrine Nixon a pratiquement redéfini en Asie, un périmètre de sécurité américain qui était celui des Etats-Unis vers 1945-1948, principalement fondé sur le réseau de bases se trouvant aux Philippines, au Japon et en Corée du Sud, excluant tout engagement dans le reste de l'Asie du Sud-Est (à l'exception de stocks d'armements en Thaïlande).

La doctrine de Nixon traduit une volonté avérée de revenir aux principes stratégiques du lendemain de la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire une défense du Pacifique centrée sur quelques points d'appui importants et destinée à protéger la façade occidentale des Etats-Unis mais évitant soigneusement de s'engager directement dans le maintien de l'équilibre même de l'Extrême-Orient.

Les Etats-Unis entrent alors dans la période d'" *endiguement* " : ils rapatrient les troupes du Vietnam et des bases thaïlandaises mais maintiennent une présence navale autour des pays de l'ASEAN, par l'intermédiaire de la III^{e} et VII^{e} flottes ainsi que leur réseau de bases et de points d'appui militaires traditionnels aux Philippines, en Malaisie et à Singapour.

4. Equilibre des forces et objectifs économiques

Dans une certaine mesure, les Etats-Unis vivent encore, sur les principes de la doctrine Nixon même si les changements intervenus au cours des deux dernières décennies ne lui permettent pas de répondre à tous les problèmes de l'heure.

Parmi les principaux enjeux concernant les pays étudiés et les Etats-Unis, quatre méritent d'être particulièrement soulignés : la dénucléarisation du Pacifique Sud et de l'Asie du Sud-Est[134], le retrait américain de la zone concrétisé notamment par l'évacuation des bases navale et aérienne des Philippines en 1991-1992, la situation en Indonésie et les contentieux en mer de Chine du Sud[135].

Les conséquences de la dénucléarisation du Pacifique Sud sont importantes pour les Etats-Unis. D'une part cette région est un théâtre stratégique unique et toute limitation à la liberté d'action dans la partie Sud ne peut donc que compliquer la stratégie américaine dans la partie Nord. D'autre part, le Pacifique Sud, compris au sens large, commande l'accès à l'Océan Indien et cet accès est essentiel pour les Etats-Unis qui ne possèdent pas de flotte dans l'Océan Indien mais y détachent seulement des éléments de leur flotte du Pacifique.

La fermeture des bases américaines aux Philippines - à la suite du refus du Sénat philippin de ratifier le Traité d'août 1991 qui renouvelait le bail de Subic Bay - a mis fin à un siècle de présence américaine et à un dispositif qui contribuait à la sécurité des Détroits malais et des voies d'approvisionnement de matière premières.

C'est également en tant que verrou entre océan Indien et océan Pacifique que l'Indonésie constitue un enjeu majeur pour les Etats-Unis. Seule voie de passage Est-Ouest ouverte à tous, en vertu du droit maritime international, le détroit de Malacca est l'emblème de sa position géostratégique unique. Fermé au nord par la péninsule malaisienne et au sud par la masse australienne, l'archipel indonésien, avec ses treize mille îles, constitue un point de passage obligé tant pour les flux économiques que pour les navires de guerre.

Enfin une des sources de tensions en Asie du Sud-Est, potentiellement parmi les plus dangereuses, concerne la souveraineté sur les eaux de la mer de Chine du Sud, principale voie maritime entre Proche et Extrême-Orient. Ce contentieux oppose la Chine à Taïwan, au Vietnam, à la Malaisie et aux Philippines. Il porte sur les îles Spratleys et Paracels et de façon plus générale sur le contrôle des eaux territoriales. Or si l'ASEAN est un facteur d'apaisement dans les conflits, surtout frontaliers, qui opposent ses membres, elle éprouve des difficultés à parvenir à un *modus vivendi* en mer de Chine face à une résurgence du nationalisme chinois qui s'appuie sur un rapport de forces extrêmement favorable.

Les menaces ne manquent donc pas en Asie en cette fin de siècle même si elles sont éclipsées par la crise financière. C'est pourquoi le désengagement américain, après la fin de la guerre froide a été reconsidéré à la fois par les pays d'Asie du Sud-Est et par Washington. Si les avis étaient partagés en Asie entre un Lee Kuan Yew, partisan de maintenir les Etats-Unis dans un rôle de protecteur de la paix régionale et de la souveraineté des plus faibles et d'autres dirigeants - M. Mahathir notamment - plus réservés sur le maintien d'un rôle stratégique des Etats-Unis, à Washington, les responsables américains semblent s'être convaincus, à compter des années 92-93, de la nécessité de maintenir leur présence en Asie orientale et du danger d'un vide stratégique dans la région.

En fait une fois libérés de la menace soviétique, les Etats-Unis ont en partie remplacé les objectifs stratégiques globaux de leur présence dans la région par des objectifs économico-politiques nationaux.

Afin de conforter leur action globale et faciliter leur offensive économique, ils ont résolu de compenser l'absence d'une organisation de défense de l'ASEAN, de ne laisser aucune des grandes puissances asiatiques acquérir d'avantage décisif et de tourner autant que possible à leur profit, dans le cadre de l'APEC, le mouvement de régionalisation de l'Asie.

Les Etats-Unis ont en effet la capacité d'exercer en Asie un rôle très voisin de celui de la Grande-Bretagne qui maintint l'équilibre des forces en Europe jusqu'aux deux guerres mondiales du XX^{e} siècle. La stabilité de la région Asie-Pacifique n'est pas une loi de la nature, mais la conséquence d'un équilibre qui réclamera de plus en plus de vigilance dans le monde de l'après guerre froide.

Ainsi que l'indique Jean-Luc Domenach[136] " *au total, donc, malgré les embarras dans lesquels la dualité de leurs objectifs*[137] *les engage régulièrement, les Etats-Unis ont efficacement négocié le tournant de l'après guerre froide. Leur présence commerciale en Asie est considérable et leur suprématie politico-*

militaire y est éclatante. Surtout, leur politique régionale est un facteur de stabilité, parfois décisif ".

Sans que soit supprimé la nécessité du " parapluie " américain, la capacité des Etats-Unis à jouer un rôle dans la région dépend, autant si ce n'est davantage, de ses succès économiques que diplomatiques.

B - Un Acteur Essentiel Des Échanges Dans La Zone Pacifique

Ce nouvel équilibre en Asie orientale s'est mis en place au rythme du rapide développement économique de la région. Celui-ci a entraîné une forte progression des échanges commerciaux et des flux de capitaux. Cependant le déficit commercial américain a conduit les Etats-Unis à soutenir la constitution d'une vaste zone de libre échange transpacifique. En raison de ces liens étroits entre les deux rives du Pacifique, l'incidence de la crise asiatique sur l'économie américaine est certaine, même si elle reste limitée.

1. Des échanges en expansion

1.1. Des courants anciens

Les courants d'échanges entre les Etats-Unis et l'Asie du Sud-Est sont connus dès la fin du XVIII^{e} siècle. A cette époque, les capitaines de Salem découvrent la zone de production du poivre située au Nord de Sumatra ; ils profitent du statut de neutralité de leur pays et de la souplesse de leur système de libre entreprise pour court circuiter les intermédiaires hollandais et devenir la principale source d'approvisionnement des européens jusque vers 1830, date à laquelle, à la suite de la chute des prix, les relations avec les indigènes se dégradent.

Au XIX^{e} siècle, Java n'est pas simplement une étape sur la route de Canton ; nombre de navires de Nouvelle Angleterre et de New-York en font une destination finale pour aller chercher non seulement les épices et le café dont les américains sont gros consommateurs mais aussi le sucre et l'étain.

Les Philippines espagnoles de leur côté prennent une place croissante dans les importations en provenance d'Asie. En effet, Manille offre deux articles que les Etats-Unis ne produisent pas en quantité suffisante : le sucre et surtout le chanvre, indispensable pour la fabrication des câbles et des cordes de marine. La production du Kentucky est loin de suffire aux besoins d'une flotte en pleine essor dans les années 1850 ; les Philippines permettent de ne pas trop dépendre de la Russie, principale source d'approvisionnement jusque là. C'est pourquoi, à la veille de la guerre de Sécession, le seul chanvre de Manille représente de 7 à 11 % des importations américaines du Pacifique.

A partir du dernier tiers du XIX^{e} siècle, la révolution des transports et des communications réduit les distances et permet une intensification des relations, surtout avec le Japon. Avec l'Asie du Sud-Est le commerce est déséquilibré car cette région, si elle importe peu, expédie des quantités croissantes vers les Etats-Unis au point de représenter près de la moitié des importations originaires du Pacifique, à l'époque du New Deal. N'entrant pas en concurrence avec les

intérêts des industriels et des agriculteurs américains, elles ne se heurtent pas au protectionnisme américain.

Les ventes sont concentrées sur un nombre limité de produits : étain en Malaisie, chanvre aux Philippines, sucre en Indonésie alors que les exportations des Etats-Unis vers ces pays sont beaucoup plus diversifiées et composées essentiellement de produits manufacturés.

Fig. 16 : La structure du commerce américain par pays, 1905-1909, (en pourcentage)

	Importations	**Exportations**
Malaisie	étain (59,2), gommes (10,3), épices (9,9), caoutchouc (8,4), bois (3,9), céréales (3,7)	pétrole (22,6), tabac (21), mécanique (18,3), viandes (11,7), céréales (9,4), cotonnades (1)
Indes néerlandaises	sucre (79,3), café (7,7), épices (2,1), gommes (1,5)	pétrole (63,4), mécanique (21,4)
Philippines	chanvre (87,1), sucre (10)	mécanique (23,6), cotonnades (11,2), pétrole (8,7), explosifs (6,2), céréales (5,8), cuir (5,8), viandes (4,8), bois (4), charbon (3,1), instruments (2,4), véhicules (1,8)

Source : Jean Heffer - Les Etats-Unis et le Pacifique - Albin Michel 1995.

Malgré les possibilités de développement des échanges que représentent l'ouverture en 1914 du Canal de Panama et la disparition des concurrents européens du fait de la guerre mondiale, le commerce avec l'Asie du Sud-Est stagnera jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale.

1.2. Un développement récent

L'augmentation sensible des courants est donc un phénomène relativement récent qui s'accélérera à partir des années quatre-vingt et qui s'accompagne d'une diversification des produits exportés. A partir de là les importations américaines en provenance de la zone sont dominées par les articles manufacturés, l'Indonésie, gros producteur de pétrole constituant une exception.

Fig. 17 : Structure des échanges entre les Etats-Unis et les nouveaux pays industrialisés d'Asie-Pacifique, en 1984-1986 (en %)

	Denrées alimentaires		Matières premières		Combustibles & carburants		Produits manufacturés												Autres	
									Chimie		Semi-finis		Machines		Matériel de transport		Biens de consommations			
	E	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E	I
Hong-Kong	17	1	4	z	2	z	75	97	12	z	9	5	36	20	6	z	12	72	2	2
Taïwan	22	2	14	z	6	z	58	96	15	1	4	15	29	24	7	4	3	52	2	z
Corée du Sud	14	2	23	z	5	z	57	97	11	1	6	18	31	18	7	3	2	57	1	z
Singapour	**5**	**2**	**1**	**1**	**4**	**7**	**87**	**87**	**8**	**1**	**4**	**2**	**54**	**59**	**17**	**3**	**4**	**22**	**2**	**3**
Malaisie	**5**	**9**	**1**	**10**	**z**	**2**	**92**	**77**	**8**	**z**	**4**	**3**	**74**	**58**	**5**	**z**	**1**	**15**	**1**	**2**
Philippines	**18**	**28**	**3**	**2**	**1**	**z**	**76**	**68**	**10**	**2**	**7**	**4**	**51**	**30**	**3**	**z**	**5**	**33**	**2**	**2**
Indonésie	**18**	**7**	**15**	**11**	**2**	**69**	**64**	**13**	**20**	**z**	**3**	**7**	**29**	**1**	**10**	**z**	**2**	**5**	**1**	**z**
Thaïlande	9	26	9	11	1	3	79	59	16	1	4	9	45	17	10	z	4	32	2	1
Chine	8	5	14	4	z	19	77	71	16	4	7	15	35	1	18	z	1	51	z	1

E : exportations des Etats-Unis ; importations aux Etats-Unis.
z : moins de 1 %.
Source : CIA, OECD Trade with Asia. A Reference Aid, Washington, mars 1988, p. 41-144.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la bonne santé de l'économie américaine facilite la multiplication des échanges. Ils triplent entre 1990 et 1996. Dorénavant, les Etats-Unis sont le deuxième partenaire commercial derrière le Japon qui leur a ravi leur place de premier fournisseur des Philippines en 1992.

Les quatre pays vendent désormais des biens de consommation de masse (électronique grand public, confection, chaussures de sport) mais aussi des équipements (composants électroniques, matériel informatique) et des produits semi-finis (chimie). Les Etats-Unis exportent essentiellement des machines, y compris des biens d'équipement pour l'industrie lourde, des produits chimiques, de l'électronique et de l'aéronautique.

En **Indonésie**, les trois principaux postes d'importation sont le coton, le matériel de télécommunications et les oléagineux (soja).

Aux **Philippines**, les cinquante années de colonisation américaine, pendant lesquelles le pays a constitué un marché fermé aux autres influences, ont amené le maintien des technologies et des comportements de consommation. Si la part de marché des Etats-Unis, qui avait atteint 25 % au début de la dernière décennie, est maintenant proche de 20 %, le modèle américain est toujours synonyme de technique avancée et de qualité supérieure.

Les Etats-Unis y ont identifié plusieurs secteurs cibles pour le développement de leurs échanges. Ils y occupent souvent déjà une place de leader. Il s'agit de :

- la défense ;
- les télécommunications et l'audiovisuel ;
- l'informatique ;
- l'aéronautique ;
- l'énergie électrique ;

- l'eau ;
- la construction ;
- l'emballage et l'agro-alimentaire ;
- les équipements de laboratoire et scientifiques ;
- les équipements pour l'hôtellerie et la restauration ;
- les équipements et services pour le contrôle de la pollution ;
- la santé ;
- les équipements aéroportuaires.

Washington est déjà l'un des premiers fournisseurs des Philippines pour le blé, le maïs, les tourteaux de soja, les produits agro-alimentaires et espère le devenir pour le bois.

Fig. 18 : Echanges avec les Etats-Unis (en milliards de dollars)

	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	91-96 moyenne
INDONESIE									
Part de marché des Etats-Unis	**13,0 %**	**11,5 %**	**13,1 %**	**14,0 %**	**11,5 %**	**11,3 %**	**11,4 %**	**10,2 %**	**11,9 %**
Importations en provenance des Etats-Unis	1,4	2,5	3,4	3,8	3,3	3,4	4,6	4,4	3,8
Exportations vers les Etats-Unis	4,3	3,4	3,5	4,4	5,2	6,2	6,5	7,9	5,6
Balance commerciale, caf fab	**2,9**	**0,8**	**0,1**	**0,6**	**2,0**	**2,8**	**1,9**	**3,6**	**1,8**
Taux de couverture	**305**	**134**	**103**	**116**	**161**	**180**	**141**	**182**	**147**
MALAISIE									
Part de marché des Etats-Unis	**15,1 %**	**169 %**	**15,3 %**	**15,9 %**	**16,9 %**	**16,6 %**	**16,3 %**	**15,3 %**	**16,1 %**
Importations en provenance des Etats-Unis	1,6	4,9	5,6	6,3	7,7	9,9	12,7	12,1	9,1
Exportations vers les Etats-Unis	2,1	5,0	5,8	7,6	9,6	12,4	15,3	14,2	10,8
Balance commerciale, caf fab	**0,5**	**0,0**	**0,2**	**1,3**	**1,9**	**2,5**	**2,7**	**2,1**	**1,8**
Taux de couverture	**130**	**101**	**103**	**120**	**124**	**126**	**121**	**117**	**119**
PHILIPPINES									
Part de marché des Etats-Unis	**23,5 %**	**19,5 %**	**20,2 %**	**18,0 %**	**20,0 %**	**18,5 %**	**18,5 %**	**19,7 %**	**19,1 %**
Importations en provenance des Etats-Unis	2,0	2,5	2,6	2,6	3,5	4,2	5,2	6,2	4,1
Exportations vers les Etats-Unis	1,6	3,1	3,2	3,8	4,3	5,2	6,2	7,0	4,9
Balance commerciale, caf fab	**- 0,4**	**0,6**	**0,5**	**1,2**	**0,8**	**1,0**	**1,0**	**0,7**	**0,9**
Taux de couverture	**82**	**122**	**121**	**146**	**123**	**124**	**119**	**112**	**124**
SINGAPOUR									
Part de marché des Etats-Unis	**14,1 %**	**16,1 %**	**15,8 %**	**16,5 %**	**16,3 %**	**15,2 %**	**15,1 %**	**16,4 %**	**15,9 %**
Importations en provenance des Etats-Unis	3,4	9,8	10,5	11,9	14,0	15,6	18,7	21,6	15,4
Exportations vers les Etats-Unis	2,4	11,2	11,7	13,4	15,1	18,1	21,6	23,1	17,1
Balance commerciale, caf fab	**- 1,0**	**1,4**	**1,2**	**1,5**	**1,1**	**2,5**	**2,9**	**1,5**	**1,8**
Taux de couverture	**72**	**114**	**111**	**113**	**108**	**116**	**115**	**107**	**112**

Si les Etats-Unis sont un partenaire essentiel pour ces quatre pays, en revanche leur poids dans le commerce extérieur américain doit être relativisé. Alors qu'en 1996, l'Asie représentait 40 % des importations américaines et 32,2 % de ses exportations, la part des quatre pays s'élevait à 7 % des exportations et 6,4 % des importations de Washington[138].

De par son étendue et son dynamisme actuel, le marché américain constitue un débouché prioritaire pour ces pays qui y réalisent des excédents (8 milliards de dollars en 1996 pour les quatre pays) alors que leur commerce global est déficitaire.

L'importance des Etats-Unis pour ces économies est donc indéniable. Elle est due au poids croissant des échanges mais elle résulte également d'une position forte en matière d'investissements.

2. Les investissements américains

Jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, les Etats-Unis seront importateurs nets de capitaux. La première guerre mondiale en changeant leur position de débiteur à créancier, leur permettra de s'implanter à l'étranger. Deux raisons fondamentales président à cette nouvelle démarche : d'une part la recherche de marchés afin d'écouler les surplus de production et de contourner les barrières douanières, d'autre part l'exploitation des ressources naturelles dans la crainte d'un épuisement à terme des gisements américains ou en raison d'une meilleure rentabilité du capital.

En Asie du Sud-Est, durant la première moitié du XX^{e} siècle, c'est essentiellement la crainte du gaspillage des ressources naturelles nationales qui pousse les sociétés américaines à investir. C'est ce qui explique notamment le dynamisme des sociétés pétrolières. " *Les pétroliers remportent de brillants succès, principalement aux Indes néerlandaises. Longtemps entravée par l'administration coloniale hollandaise, la Standard Oil of New Jersey finit par obtenir des concessions avec l'appui du gouvernement de Washington qui menace de représailles les activités de la Royal Dutch-Shell en Amérique. En 1926, le premier baril raffiné sort de ses installations de Palembang. Sept ans plus tard, elle fusionne avec la Socony-Vacuum, l'ancêtre de Mobil Oil, pour former la Stanvac (Standard Vacuum Oil C°) où sont regroupées ses opérations de production et de raffinage à Sumatra, avec les réseaux de commercialisation de l'autre firme en Asie et en Océanie. Un tiers du capital investi dans l'or noir indonésien est désormais américain - une arme dont jouera Roosevelt dans son bras de fer avec l'Empire du Soleil Levant en 1941. Entrepôts, réservoirs, stations-service, flotte de tankers attestent de la puissance des majors américaines dans le Pacifique occidental, en particulier en Chine, au Japon et dans les Philippines. L'expansion de l'industrie automobile incite également les producteurs de pneumatiques d'Akron, la U.S. Rubber et Goodyear, à garantir leurs approvisionnements en caoutchouc naturel en investissant dans les plantations d'hévéas à Sumatra et en Malaisie, sans jamais atteindre cependant l'importance des intérêts britanniques*[139] ".

Encore aujourd'hui, l'énergie (pétrole et gaz) représente le premier secteur d'investissement en **Indonésie** avec la finance et les mines. Hors secteurs pétrolier et financier, les Etats-Unis se situent au 5ème rang des investisseurs étrangers en Indonésie, où leur part des investissements totaux est de 7,2 %[140].

Ils y sont précédés par le Japon (20,5 %), le Royaume-Uni (16 %), Hong-Kong (9,2 %) et Singapour (9,2 %).

Ils sont en revanche le premier investisseur étranger aux Philippines et en Malaisie, où grâce aux transferts de technologies ils ont contribué à l'essor industriel.

Dans leur ancienne colonie, ils détiennent 31 % des investissements étrangers et précédent le Japon (23 %). Leur présence est forte et souvent

ancienne, dans tous les secteurs d'activité, mais est plus particulièrement conséquente, en termes financiers, dans le domaine des infrastructures (production électrique, transports, télécommunications, eau avec Bechtel,...), des hydrocarbures (exploration, raffinage, distribution...), des services (assurance, banque...), de l'informatique et de l'électronique, branches dans lesquelles les Philippines ont réalisé une percée au cours des dernières années[141].

En **Malaisie**, c'est également grâce à une forte présence dans des secteurs de pointe (électronique) mais aussi dans le pétrole ou la chimie, qu'avec 27,4 % du total des IDE ils devancent le Japon (23,6 %) et l'Allemagne (12,7 %).

A **Singapour**, les Etats-Unis (18 % des IDE) sont en seconde position derrière le Japon. La Cité-Etat est celui des quatre pays étudiés qui reçoit les flux les plus importants (14, 15 milliards de dollars en 1996). Ceux-ci se réalisent prioritairement dans le secteur manufacturier et dans une moindre mesure dans le pétrole et les services financiers.

Fig. 19 : Investissements américains en Asie du Sud-Est

	1995				**1996**			
	I	M	P	S	I	M	P	S
Montants en milliards de dollars	6,6	4,2	2,53	12,69	7,57	5,28	3,35	14,15
Part dans le total des IDE américains en %	0,92	0,59	0,35	1,77	0,95	0,67	0,42	1,8

I = Indonésie ; M = Malaisie ; P = Philippines ; S = Singapour.

Source : Services d'expansion économique aux Etats-Unis.

La Cité-Etat, tout comme la Malaisie, présente la particularité non seulement d'accueillir des investissements américains en nombre mais aussi d'investir aux Etats-Unis, leur quatrième destination dans ce domaine[142] notamment dans le secteur financier (77,3 %). Parmi les grands groupes publics singapouriens, on peut citer Singapore Technologies Aerospace en Alabama dans le domaine de la maintenance des appareils ainsi que le groupe Keppel.

Les Etats-Unis se trouvent au troisième rang des destinations des investissements malaisiens à l'étranger après Singapour et Hong-Kong.

Les Etats-Unis ont donc joué un rôle différent mais aussi important que celui du Japon dans le développement des pays du Sud-Est asiatique, à la fois comme débouché pour leurs exportations, comme fournisseur de capitaux et de techniques mais également en soutenant les initiatives régionales et tout particulièrement la constitution d'une vaste zone de libre échange, l'APEC.

3. Le multilatéralisme souple de l'APEC

L'idée d'une coopération régionale institutionnalisée dans le Pacifique est apparue après la guerre à l'initiative du Japon avec son projet de Pacific Area

Free Trade Association (PAFTA) qui ne vit pas le jour en raison de la création de l'ASEAN en 1967.

L'Organisation for Pacific Trade and Development (OPTAD), créée dans les années soixante-dix sur le modèle de l'OCDE, le Pacific Economic Cooperation Council (PECC) créé en 1980 qui rassemble hommes d'affaires, universitaires et responsables politiques de dix huit pays, le Pacific Basin Economic Council (PBEC) (1967) qui réunit les chefs d'entreprises d'une quinzaine de pays, manquaient de cohésion réelle. L'APEC allait donner une impulsion nouvelle.

Le premier élan donné à l'APEC est venu du Premier ministre australien Bob Hawke, qui en a suggéré l'idée lors d'un discours à Séoul en janvier 1989. Face à la montée des regroupements, en particulier la mise en place du marché unique et l'accord de libre échange nord américain entre les Etats-Unis et le Canada (devenu NAFTA avec le Mexique), il s'agissait de créer un forum multilatéral, axé sur le développement économique de la région. De ce fait, les pays de la future NAFTA - et donc les Etats-Unis - étaient initialement exclus de cette organisation. Trois raisons vont conduire à les y accueillir : la crainte d'une hégémonie japonaise, (Tokyo d'ailleurs ne voulant et ne pouvant apparaître comme le leader de l'Asie), l'intérêt d'une médiation américaine qui constitue toujours un atout pour des pays qui sont loin d'être réconciliés et la nécessité d'accéder au marché américain. Pour les Etats-Unis, fortement déficitaires avec l'Asie[143], l'APEC offrait la possibilité de rééquilibrer les échanges grâce à la zone de libre échange et de freiner l'érosion de leur influence économique dans une zone en pleine expansion[144].

C'est pourquoi l'APEC sera le théâtre du conflit qui oppose depuis longtemps les tenants du libéralisme américain aux apôtres du modèle asiatique.

Cette profonde divergence est apparue à la Conférence de l'APEC à Bogor en novembre 1994. L'accord sur la mise en place de la zone de libre échange qui prévoit l'ouverture des marchés des pays avancés en 2010 et des pays émergents en 2020 a donné lieu en effet à deux lectures contradictoires.

Pour les Etats-Unis, principal débouché des pays asiatiques, il s'agit de voir la réciproque se traduire dans les faits et donc de pénétrer les pays asiatiques où les firmes américaines sont relativement peu présentes en dehors du secteur pétrolier et des banques alors qu'elles ont des avantages comparatifs dans d'autres secteurs : services, industries de l'information.

Les pays asiatiques émergents estiment pour leur part, qu'ils doivent protéger leurs industries naissantes et leurs marchés intérieurs (notamment la distribution) et que le libre échange doit leur permettre d'accéder aux technologies.

Ces divergences profondes éclateront au grand jour avec la crise et l'intervention du Fonds Monétaire International.

Pour d'aucuns[145] le Fonds Monétaire International a servi d'instrument à la politique américaine dans la mise en place d'un nouvel ordre économique en Asie auxquels résistent tant bien que mal la Thaïlande, l'Indonésie et la Corée du Sud. Ces pays n'ont pas vraiment coopéré avec le FMI en minimisant l'ampleur

de leur dette, en négociant durement le programme des réformes et en freinant leur mise en oeuvre.

Les conflits d'intérêts qui entravent la mise en oeuvre de la zone de libre échange pourraient s'accentuer d'autant plus que la crise n'est pas sans incidence sur l'économie américaine.

4. L'impact potentiel de la crise asiatique146

Même si elle reste limitée, l'incidence de la crise se fera sentir sur l'économie américaine : sur les échanges et les investissements entre les deux zones mais également sur la politique économique extérieure de Washington.

4.1. L'incidence de la crise sur les échanges et les investissements

Le déficit des Etats-Unis avec ces pays pourrait s'amplifier. Il est vraisemblable que le ralentissement de la demande intérieure des pays asiatiques se traduise par un ralentissement de leurs importations alors que la dépréciation de leur monnaie par rapport au dollar, en renforçant leur compétitivité - prix, engendrerait un mouvement de substitution en leur faveur et au détriment des produits américains tant sur leurs marchés domestiques que sur les marchés tiers.

Si l'impact de la crise est certain, son ampleur sera globalement limitée et il sera différencié selon les secteurs et les régions. La façade pacifique des Etats-Unis pourrait être la plus amplement affectée, particulièrement dans le domaine des technologies de l'information, de l'aéronautique civile et du tourisme. Le Mid-West serait également touché mais dans une moindre mesure : l'Asie du Sud-Est constitue en effet un débouché non négligeable pour le maïs américain.

C'est dans le secteur de l'énergie que les projets d'investissements pourraient être réduits du fait de la baisse ou de la stagnation de la demande asiatique.

4.2. Les conséquences de la crise sur la politique économique américaine

Si deux facteurs poussent à la remise en question de l'ouverture commerciale des Etats-Unis, un troisième s'est fait jour, particulièrement en 1998, en faveur d'un engagement plus prononcé dans l'économie mondiale.

- **Le renouvellement du débat sur les conséquences de la globalisation**

L'impact prévisible de la crise asiatique sur certains secteurs industriels (automobile, semi-conducteurs) donne des arguments aux partisans d'une pause dans le mouvement de libéralisation. Sur la base de travaux d'économistes, ils concluent à une sous estimation traditionnelle des incidences réelles du commerce international sur l'évolution des salaires américains. Ils se rangent aux théories de la surproduction ou de l'excès d'offre globale défendues par M. Paul Krugman.

- **Une interrogation croissante sur le fonctionnement du système multilatéral147**

En matière commerciale, la conjonction des critiques encourues par les Etats-Unis à l'occasion du sommet de Kyoto et de la défaite américaine à l'OMC dans le panel Fuji-Kodak favorise la tentation de l'unilatéralisme, toujours populaire au Congrès. Dans le même temps, les institutions de développement telles que la Banque Mondiale ou la Banque Interaméricaine, tendent de leur côté à souligner la nécessité de programmes d'assistance technique permettant d'accompagner la libéralisation du commerce et de l'investissement dans les pays en développement, via notamment un renforcement des systèmes de régulation de l'activité économique, jugés insuffisants.

- **Un affaiblissement du poids politique des opposants au libre échange**

Le débat américain autour du " *fast track* " n'est pas terminé. Celui-ci permet au Président, après avoir consulté le Congrès, de lui soumettre des accords commerciaux qu'il doit approuver dans un bref délai et sans les amender. Il resurgira à l'occasion de la reprise des négociations multilatérales de l'OMC en 1999.

Une importante évolution a eu lieu début juillet 1998, à Washington. L'opposition républicaine, majoritaire au Congrès américain, apportera désormais un appui circonstancié au Président Bill Clinton dans sa politique internationale, en particulier pour accorder plus de moyens au Fonds Monétaire International (FMI) afin de venir en aide à l'Asie et de continuer à accorder à la Chine la clause commerciale de la nation la plus favorisée. Ce changement est dû au Comité d'Action du patronat américain qui est l'ordonnateur des financements électoraux. Les grands industriels ont fait comprendre qu'ils ne pourraient se montrer généreux si l'extrême droite religieuse du parti dictait avec succès ses choix isolationnistes qui vont à l'encontre des intérêts des sociétés exportatrices américaines. Le lobby agricole a agi dans le même sens.

Si la crise russe a donné des arguments aux adversaires du FMI, qui lui reprochent d'avoir " gâché " 20 milliards de dollars, les problèmes de l'Amérique Latine jouent en sens inverse puisque les Etats-Unis y ont des intérêts commerciaux et autres considérables.

Les dirigeants républicains du Sénat et de la Chambre des représentants, MM. Trent Lott et Newt Gingrich ont accepté de jouer le jeu international. Toutefois, à la Chambre, des rivalités de personnes pourraient ralentir le processus. En effet, le numéro deux républicain M. Dick Armey du Texas[148] veut garder le soutien des " *isolationnistes* " pour briguer l'éventuelle succession de M. Newt Gingrich face à M. Robert Livingston, élu de la Louisiane appuyé par les " *internationalistes* ". Aux Etats-Unis, les choix internationaux ne sont jamais loin de la politique intérieure.

IV - L'UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS DE L'ASEAN : PREMIÈRES ÉTAPES D'UN DIALOGUE

Contrairement aux Etats-Unis dont la présence dans le Pacifique et en Asie a été continue depuis la fin du XIX^{e} siècle[149], les liens de l'Europe avec l'Asie du Sud-Est, tissés essentiellement durant la colonisation, ont connu des ruptures, en particulier après la seconde guerre mondiale. A l'issue du conflit, la décolonisation des pays d'Asie du Sud-Est et leur volonté d'indépendance ont conduit à un désengagement de l'Europe de cette zone.

Il faudra attendre le début des années 1990 pour que l'Europe, jusque là attachée prioritairement à la construction européenne puis à l'évolution des pays d'Europe centrale et orientale, prenne conscience de l'importance croissante de cette région du monde.

Alors que l'Europe était encore absorbée par ses problèmes internes, l'Amérique parvenait à créer un partenariat avec l'Asie par le biais de l'APEC[150]. Initialement simple forum de consultations, l'APEC s'est élargie au point de constituer un cadre destiné à renforcer les échanges économiques et politiques entre Asie et Amérique.

Cette évolution a accéléré la prise de conscience européenne de la nécessité d'avoir une stratégie asiatique. Il est d'ailleurs apparu que l'intérêt de l'Europe dans cette zone, et plus particulièrement en Asie du Sud-Est, n'est pas seulement économique mais également politique. Ces Etats aspirent à jouer un rôle sur la scène internationale et leur stabilité à une importance désormais mondiale. Pour leur part, ces pays voient dans le dialogue avec l'Europe la possibilité de se dégager d'une dépendance trop exclusive à l'égard des Etats-Unis et du Japon.

A - L'EUROPE S'EST TOURNÉE TARDIVEMENT VERS L'ASIE ORIENTALE

Les liens qui se sont établis entre l'Union européenne et les quatre pays étudiés l'ont été initialement dans le cadre de deux institutions régionales : la Communauté européenne et l'ASEAN. Ils se dont développés essentiellement dans le domaine économique et commercial pour s'élargir récemment à un champ plus vaste géographiquement et thématiquement, avec l'Asia-Europe Meeting (ASEM).

1. Les relations UE-ASEAN : un dialogue limité par la question des droits de l'Homme

Certains pays de l'Union européenne étaient historiquement liés aux pays étudiés (les Pays-Bas à l'Indonésie, le Royaume-Uni à la Malaisie et à Singapour). Cela n'a pas empêché que des liens spécifiques se forgent entre l'Union européenne en tant que telle et l'ASEAN.

C'est ainsi que les pays de l'ASEAN, à l'instar d'autres pays en voie de développement, ont bénéficié à compter de juillet 1971 du Système des préférences généralisés (SPG) qui prévoit le libre accès ou des tarifs douaniers réduits pour les exportations à destination de l'UE, de produits industriels finis et semi-finis et pour une large gamme de produits agricoles transformés[151].

L'impulsion décisive qui a conduit à l'établissement des liens plus étroits entre la Communauté économique européenne et les pays en développement d'Asie a été donnée par l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté. Jusqu'à la fin de 1992, la Malaisie, et Singapour bénéficiaient en effet de tarifs préférentiels sur le marché britannique en vertu du système préférentiel en vigueur à l'intérieur du Commonwealth. La portée de ce système préférentiel s'est progressivement atténuée suite à l'adhésion du Royaume-Uni, à l'alignement progressif des tarifs douaniers britanniques sur ceux de la Communauté et aux réduction de droits négociées dans le cadre du GATT.

C'est pourquoi les parties aux négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni décidèrent d'un commun accord que les difficultés que les pays concernés pourraient rencontrer seraient résolues dans le cadre de négociations bilatérales telles que ces dernières sont prévues dans la " *Déclaration commune d'intention* " annexe au traité d'adhésion.

C'est donc à compter de 1972 que l'Union européenne développe réellement un réseau dense de relations commerciales, économiques et politiques avec l'ASEAN. Elles seront formalisées et officialisées en 1980 avec la conclusion de l'accord de coopération CEE-ASEAN.

Celui-ci prévoit :

- une coopération commerciale qui représente un volet essentiel de l'union[152] ;
- une coopération économique, par exemple en encourageant l'établissement des liens économiques plus étroits et la coopération industrielle et technique entre les firmes des deux régions ;
- une coopération en matière d'aide au développement.

Celle-ci vise essentiellement le développement des ressources humaines, la mise en valeur des ressources naturelles, la protection de l'environnement en général y compris la protection du patrimoine forestier (notamment en Indonésie).

D'autres actions de coopération sont réalisées chaque année dans le domaine scientifique et technologique, l'énergie, l'aide humanitaire, la lutte contre la drogue et l'aide aux réfugiés.

Le dialogue UE/ASEAN est rythmé par des rencontres régulières au niveau des Ministres des affaires étrangères. La réunion d'octobre 1985 avait pour principal objectif l'encouragement des investissements européens dans les pays de l'ASEAN. En 1986, c'est le problème de l'accès aux marchés de l'ASEAN qui s'est trouvé au centre des débats, en 1987 l'investissement et la création d'un centre de gestion conjoint à Brunei, en 1991 la coopération au développement en visant en priorité la formation, les sciences, la technologie.

C'est cette même année que des divergences sont apparues, au sujet des négociations du cycle de l'Uruguay : les pays de l'ASEAN, dont quatre font partie du groupe de CAIRNS[153], très critiques à l'égard de la politique agricole commune, voulaient un engagement spécifique de réduction des subventions dans le secteur agricole.

Cependant l'approfondissement des relations achoppe surtout sur la question des droits de l'Homme, dans une moindre mesure sur la dimension sociale. Les désaccords entre les deux parties ont réellement surgi à partir de 1991, quand, devant les atteintes multiples et graves à la liberté dans certains pays, la CEE a proposé de lier les accord économiques et les programmes d'aide, aux politiques suivies en matière de droits de l'Homme et d'environnement.

Ces divergences portent tout particulièrement sur le problème du Timor oriental, ancienne colonie portugaise, annexé par l'Indonésie en 1975 et sur la Birmanie où une dictature militaire a tout simplement refusé d'accepter les résultats des élections et assigné à résidence le vainqueur incontesté du scrutin Madame Daw Aung San Suu Kyi qui a reçu plus tard le Prix Nobel de la Paix.

Ceci explique que la transformation de l'accord UE/ASEAN en accord de " 3ème génération " (fondé sur le respect des droits de l'Homme et de la démocratie) ait été bloquée par l'opposition du Portugal dénonçant la politique de l'Indonésie au Timor oriental. Lors de la dernière réunion ministérielle UE/ASEAN de Singapour (février 1997) il a été décidé de consolider et de diversifier les relations économiques.

Le bilan dressé dans ce domaine à Singapour est d'ailleurs loin d'être négligeable. Des " European Business Informations Centers " (EBIC) ont été mis en place pour informer les entreprises sur les opportunités d'affaires, l'European Community Investment Partners Program a apporté environ 36 millions d'écus entre 1990 et 1996 à des projets de joint-ventures. Les programmes UE-ASEAN sur les licences et marques et sur les normes industrielles ont été adoptés.

Le programme de travail, prévoyant notamment la négociation de protocoles sectoriels permettant de progresser à l'intérieur de l'accord UE-ASEAN devait être finalisé lors de la commission mixte UE/ASEAN à Bangkok en novembre 1997. Celle-ci a été annulée, l'ASEAN ayant exigé que la Birmanie y participe alors que l'UE n'était prête à accepter qu'une présence officieuse des représentants de ce pays. L'appartenance de la Birmanie à l'ASEAN depuis juillet 1997 est devenue ainsi un des principaux obstacles au développement de relations allant au delà de l'économique. Il convient de rappeler que l'UE a adopté à plusieurs reprises des positions communes exprimant son inquiétude face aux violations des droits de l'Homme en Birmanie. Elle a suspendu les préférences tarifaires dont bénéficiait la Birmanie dans le cadre du SPG.

2. Une présence économique à conforter

L'Union européenne a vu ses échanges progresser sensiblement depuis la début de la décennie alors que ses investissements restent insuffisants.

2.1. Des échanges qui progressent

Sur le plan commercial, une nouvelle impulsion a été donnée en 1994 à Karlsruhe, elle s'est traduite dans la communication de la Commission sur *" une nouvelle dynamique dans les relations entre l'Union européenne et l'ASEAN "*. On assiste en effet à partir de cette date à un regain d'intérêt des deux côtés et à la multiplication d'initiatives qui sont concrétisées dans les volumes échangés.

Les quatre pays étudiés ont bénéficié de cette dynamique : leurs échanges avec l'UE ont plus que doublé entre 1990 et 1996.

Fig. 20 : Les échanges avec l'Union européenne (en milliards de dollars)

	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1991-96 moyenne
INDONESIE									
Part de marché de l'Union Eur.	14,5 %	20,4 %	19,9 %	21,9 %	23,5 %	20,1 %	19,8%	22,2%	21,2 %
Importations en provenance de l'UE	1,6	4,5	5,2	6,0	6,7	6,1	8,0	9,5	6,9
Exportations vers l'UE	1,4	3,1	3,8	4,9	5,4	6,4	6,7	8,1	5,9
Balance commerciale, caf fab	-0	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Taux de couverture	92	69	74	82	81	104	84	85	85
MALAISIE									
Part de marché de l'Union Eur	17,2 %	15,9 %	15,2 %	13,8 %	2,7 %	4,8 %			
Importations en provenance de l'UE	1,9	4,6	5,6	5,5	5,8	8,8			
Exportations vers l'UE	2,3	4,5	5,2	6,2	7,0	8,4			
Balance commerciale, caf fab	0	-0	-0	1	1	- 0			
Taux de couverture	125	97	93	113	121	95			
PHILIPPINES									
Part de marché de l'Union Eur	11,7 %	11,7 %	10, 7%	12,2 %	11,1 %	11,1 %	10,7%	9,4 %	10,9 %
Importations en provenance de l'UE	1,0	1,5	1,4	1,8	2,0	2,5	3,0	3,3	2,3
Exportations vers l'UE	1,0	1,5	1,7	1,9	2,0	2,4	3,1	3,3	2,4
Balance commerciale, caf fab	0	-0	0	0	0	-0	0	0	0
Taux de couverture	107	99	121	107	102	94	101	109	106
SINGAPOUR									
Part de marché de l'Union Eur	12,4 %	13,8 %	13,0 %	13,6 %	12,4 %	13,0 %	13,3%	14,5%	13,3 %
Importations en provenance de l'UE	3,0	8,4	8,6	9,8	10,6	13,4	16,6	19,0	13,0
Exportations vers l'UE	2,6	7,9	8,7	10,0	10,8	13,0	15,8	16,3	12,4
Balance commerciale, caf fab	-0	-0	0	0	0	-0	-1	-3	-1
Taux de couverture	86	95	101	102	102	97	95	86	97

Source : FMI, calculs DREE.

Cette évolution est observée aussi bien en ce qui concerne les importations que les exportations de l'Union européenne. Globalement celle-ci est largement excédentaire grâce notamment au solde positif de l'Allemagne, du Royaume Uni et de la France.

C'est en **Indonésie** que l'Union européenne est la mieux placée puisqu'en 1996, elle détenait 22,2 % de ce marché, juste derrière le Japon (23,2 %) et largement devant les Etats-Unis (10,2 %). C'est également dans ce pays qu'elle a relativement le plus progressé même s'il ne s'agit pas de son partenaire le plus important dans la zone.

Cette place revient à **Singapour** dont les échanges avec l'Union européenne représentait plus du double des montants échangés avec l'Indonésie. Néanmoins la part de marché de l'UE (14,5 % en 1996) la situe légèrement en deçà du Japon (18,2 %) et des Etats-Unis (16,4 %).

Sa place sur le marché **malaisien** est comparable (15 %) à celle des Etats-Unis (15,3 %), mais très en deçà du Japon d'où parviennent un quart des produits achetés par la Malaisie.

La présence européenne est bien plus faible aux **Philippines** (9,4 % de part de marché) où le Japon et les Etats-Unis occupent alternativement la première place avec environ 20 % du marché.

Les exportations de l'Union européenne vers ces pays se composent essentiellement de biens d'équipement (matériel de transport, machines) alors que les biens de consommation représentent la plus grande partie des importations européennes.

Fig. 21 : La structure par produits des échanges avec l'Union européenne

		alimentation, boiss., tabac		**matières premières**		**énergie**		**produits chimiques**		**machines, matériel de transport**		**autres pdts manufacturés**	
		X	M	X	M	X	M	X	M	X	M	X	M
	1994	92	691	193	1089	132	249	735	105	2659	423	683	3468
Indonésie	1995	162	572	275	1196	46	224	782	113	3563	432	784	3552
	1996	125	645	211	1496	35	288	840	210	4175	613	956	3826
	1997	95	382	146	934	30	165	545	106	2954	371	732	2551
	1994	194	301	82	1125	13	6	469	155	4202	4508	1081	1799
Malaisie	1995	244	284	104	1175	10	11	443	192	5638	5531	1197	1789
	1996	242	275	89	991	13	16	490	307	4999	5756	1308	1818
	1997	160	135	84	649	9	20	358	105	3434	3613	854	1172
	1994	344	109	41	92	276	5	1061	198	5029	6591	2739	998
Singapour	1995	412	101	35	116	222	1	1122	312	5738	6817	2970	1075
	1996	476	98	44	91	76	11	1287	411	6875	7444	3167	951
	1997	383	65	34	50	109	2	864	329	4256	5101	1881	578
	1994	176	186	20	261	16	2	302	20	1190	733	331	819
Philippines	1995	202	160	17	358	9	0	315	21	1253	903	405	757
	1996	219	173	21	344	3	0	339	37	2046	1495	492	805
	1997	212	80	18	182	3		250	10	1648	888	361	513

Source : Eurostat.

Au sein de l'Union européenne, l'Allemagne est sans conteste le principal partenaire puisque sa part de marché va de 6,8 % en Indonésie, à 4,2 % en Malaisie, 3,8 % aux Philippines et 3,6 % à Singapour. Elle devance le Royaume Uni et la France qui se disputent la deuxième place avec respectivement 3,3 % et 3,2 % du marché indonésien, 2,6 % et 2 % du marché malaisien, 1,5 et 1,3 % de celui des Philippines et 2,8 % à Singapour. On notera néanmoins que depuis le début de la décennie, la présence française tend à se développer alors que celle du Royaume-Uni se stabiliserait ou diminuerait (cas de la Malaisie).

Force est de constater néanmoins que, pas plus les Etats-Unis ou dans une moindre mesure le Japon, l'Union européenne n'a su ou n'a pu tirer pleinement parti du dynamisme et de la forte demande émanant des pays asiatiques. C'est en effet avec les autres pays asiatiques que les échanges des quatre pays étudiés se sont le plus développé même s'ils restent encore inférieurs à ceux réalisés avec les pays industrialisés. Tel est le cas de la Corée du Sud en Indonésie et en Malaisie)[154].

2.2. Des investissements encore insuffisants

En matière d'investissements directs étrangers, le constat est plus nuancé. Les pays d'accueil ont en effet reçu des flux croissants depuis la fin des années 80. L'Union européenne occupe la troisième place derrière le Japon et les Etats-Unis. Toutefois son poids relatif tend à diminuer alors que les investissements entre pays de la zone progressent. Cette évolution s'explique par la mise en oeuvre du marché unique et l'ouverture à l'Est qui ont conduit les entreprises européennes à investir dans les pays géographiquement proches.

Des quatre pays étudiés, **Singapour** est celui qui est le plus ouvert à l'investissement étranger. Celui-ci représente 75 % de l'investissement industriel total. Les Etats Unis sont les premiers investisseurs avant même le Japon mais l'Europe se montre très active. Comme dans les trois autres pays, le Royaume-Uni arrive en tête des investisseurs européens, suivi des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la France.

En **Indonésie**, les IDE sont principalement le fait d'investisseurs asiatiques (le Japon est à l'origine de 25 % des flux de 1990 a 1995, suivi par Hong Kong). Le premier investissement occidental sont les Etats-Unis (9,5 %), le premier européen est, une fois encore, le Royaume-Uni (6,4 %) suivi des Pays-Bas (5,4 %), de l'Allemagne (3,2 %), du Luxembourg (1,6 %) et de la France qui, avec 1,5 % des IDE, se situe au onzième rang.

En **Malaisie** où les principaux investisseurs sont également asiatiques, on note la part croissante des Etats-Unis, ce qui peut s'expliquer par la priorité donnée à l'électronique et à l'industrie électrique. La France (1,1 %) est le second investisseur européen après le Royaume -Uni (2,1 %).

Aux **Philippines** ou les flux sont restés faibles en dépit d'une progression récente, les IDE européens viennent pour l'essentiel du Royaume-Uni et des Pays-Bas, très largement avant la France, 4ème investisseur européen.

De la même façon qu'en matière de commerce extérieur, l'Europe semble ne pas avoir tiré pleinement parti des possibilités d'investissements offertes par le dynamisme de marchés asiatiques. La nécessité de donner une plus grande priorité à ce continent et de développer le dialogue politique est apparue en 1994 avec la définition d'une nouvelle stratégie. Elle s'est concrétisée dans l'ASEM.

B - L'ASEM, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

1. Les origines de l'ASEM

L'initiative de l'ASEM est récente. Elle part d'un appel lancé en Europe, en faveur d'une nouvelle approche stratégique envers l'Asie dont l'importance économique et politique accrue avait été soulignée par la Commission européenne dans sa communication de juillet 1994. Singapour l'a concrétisée en octobre 1994 lors de la visite à Paris de son Premier ministre, Goh Chok Tong, en proposant une première réunion au sommet des dirigeants asiatiques et européens.

La volonté affichée était alors de renforcer le " *côté faible* " du triangle Asie de l'Est, Europe occidentale et Amérique du Nord en créant un nouveau

partenariat entre l'Europe et l'Asie. L'Europe souhaitait en effet accroître sa présence en Asie orientale tandis que les pays d'Asie (et notamment l'ASEAN) désiraient diversifier leurs relations et équilibrer le partenariat Asie Pacifique renforcé par l'APEC en 1993. Pour les pays asiatiques, l'intensification des relations Europe-Asie correspondaient également à leur souhait de jouer dorénavant un rôle plus actif dans les affaires mondiales conformément à leur poids économique croissant.

L'initiative de Singapour a trouvé un écho favorable en France, pays qui présidait l'Union européenne au premier semestre 1995, elle a été adoptée en juin 1995 par le Conseil européen de Cannes.

Le premier sommet euro-asiatique s'est tenu à Bangkok le 1er et le 2 mars 1996. Il a rassemblé les chefs d'Etat et de Gouvernement de vingt-cinq pays : sept pays de l'ASEAN (Bruneï, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam), la Chine, la Corée et le Japon, les quinze Etats-membres de l'Union européenne, ainsi que le Président de la Commission. La deuxième rencontre Europe-Asie de Londres (ASEM II - 2/4 avril 1998) s'est déroulée avec le même format. Les prochains sommets auront lieu à Séoul (2000) et en Europe (2002).

Les règles de fonctionnement de l'ASEM se sont précisées à l'occasion du Sommet de Bangkok, autour de quelques principes :

- caractère informel et consensuel de l'ASEM : il s'agit d'éviter des confrontations bloc à bloc sur des sujets politiques ou économiques conflictuels, d'où le caractère informel et intergouvernemental du processus ;
- caractère politique de l'ASEM, qui a valeur de reconnaissance politique de l'Asie par l'Europe et vice-versa ;
- compétence globale de cette enceinte, incluant le dialogue et la coopération politiques, économiques et culturelles, ce en quoi l'ASEM se distingue fondamentalement de l'APEC qui n'a pas de volet culturel.

La cohérence du processus s'articule autour d'une architecture qui se veut hiérarchisée : réunion tous les deux ans des Chefs d'Etat et de gouvernement, qui déterminent les grandes priorités de l'ASEM ; rôle de coordination dévolu aux Ministres des affaires étrangères, qui se rencontrent chaque année et définissent un programme de travail de l'ASEM, tandis que les Ministres de l'économie et des Finances assurent le suivi des questions économiques. Ces réunions sont préparées par les hauts fonctionnaires (SOM et SOMTI[155] pour les questions économiques), qui sélectionnent également les initiatives proposées par les membres. Les échanges d'information entre les deux parties sont assurés par quatre coordinateurs qui se rencontrent périodiquement : Présidence et Commission pour l'UE ; un pays de l'ASEAN et un pays d'extrême Orient pour la partie asiatique (Thaïlande et Japon actuellement).

Les membres n'ont pas jusqu'à présent souhaité créer de structure fixe (secrétariat), afin de maintenir le caractère informel du processus, se différenciant en cela de l'APEC.

2. Un bilan significatif

Deux ans après sa création, le dialogue Europe-Asie affiche d'ores et déjà des résultats significatifs. L'ASEM a cependant dû réorienter son action dans le contexte nouveau né de la crise financière asiatique.

Des initiatives nombreuses ont été engagées dans les trois volets du dialogue.

2.1. Le dialogue politique au sein de l'ASEM

Le dialogue politique reste le plus sensible des trois volets de l'ASEM, certains gouvernements asiatiques étant réticents à développer ce domaine, au risque de voir abordés certains sujets comme l'absence de démocratie et les droits de l'Homme où ils pourraient être mis en cause. Après de nombreuses discussions, les pays partenaires se sont engagés à n'exclure aucun thème à priori du dialogue politique mais de réserver dans un premier temps les échanges à des sujets d'intérêt commun (non prolifération, réforme des Nations-Unies, questions régionales...) et non conflictuels. La dialogue politique au sein de l'ASEM II de Londres a reflété les progrès enregistrés depuis le Sommet de Bangkok dans ce domaine. Les discussions ont porté sur des thèmes généraux (environnement, élargissement de l'Union Européenne, situation de l'ASEAN) et sur des thèmes régionaux (Corée, Cambodge, Kosovo).

La tenue de séminaires juridiques informels a été suggérée à la suite d'une initiative conjointe de la France et de la Suède, lors de la réunion ministérielle de Singapour (15 février 1997) afin de développer de façon informelle des domaines sensibles tels que les droits de l'Homme et l'Etat de droit. Le séminaire organisé à Lund en décembre 1997 sur ce thème a pu être considéré comme un succès. Le caractère informel du séminaire, qui n'a pas donné lieu à des conclusions contraignantes, a permis des échanges de vue très libres. Une réflexion est actuellement engagée sur les suites qui pourraient être envisagée à cette initiative en Asie. La partie asiatique a cependant tenu à ce que ce séminaire ne soit pas considéré comme une activité de l'ASEM proprement dite, bien qu'étant réservée à ses membres.

2.2. La coopération économique

La coopération économique est celle qui s'est révélée depuis l'origine la plus dynamique au sein du processus de l'ASEM. C'est aussi le domaine auquel les asiatiques attachent le plus d'importance, surtout depuis le début de la crise financière asiatique. Plusieurs axes de coopération ont été définis :

- renforcement de la concertation sur les questions multilatérales ;
- développement et facilitation du commerce et des investissements entre l'Europe et l'Asie. Deux plans de promotion du commerce et de l'investissement entre les pays de l'ASEM ont été adoptés lors de l'ASEM, qui a rappelé également les priorités définies avant la crise dans le domaine de la facilitation et de la libéralisation des échanges ;
- dialogue entre hommes d'affaires : trois Forum d'hommes d'affaires se sont tenus afin d'améliorer les conditions des échanges et des investissements entre l'Europe et l'Asie et créer un effet de réseau.

L'ASEM II, qui s'est inscrit dans un contexte général marqué par la crise économique et financière dans la région, a été également l'occasion de valoriser l'action de l'Europe dans les actions menées pour lutter contre la crise et marquer un geste de solidarité à l'égard de l'Asie en lançant des initiatives spécifiques de soutien : création d'un **fonds d'assistance technique** de l'ASEM qui sera placé auprès de la Banque Mondiale afin d'apporter une aide juridique et financière aux pays touchés par la crise et d'un réseau d'experts européens.

2.3. La coopération dans les autres domaines

L'ASEM s'est donné aussi pour objectif de développer les autres champs de coopération, notamment les échanges intellectuels et culturels et les échanges entre les personnes.

C'est dans cet esprit de *" promotion des échanges entre les instituts de recherche et de prospective, entre les peuples et les groupes culturels "* que la Fondation Euro-asiatique (ASEF) a été lancée en février 1997 à l'issue de la réunion des Ministères des Affaires étrangères de Singapour. L'ASEF disposera, lorsque toutes les contributions seront versées, d'un fonds de 21 MUSD. Son intervention s'exerce dans le domaine culturel et de l'éducation (organisation de conférences, échanges scolaires, coopération dans le domaine du livre, de la presse, de l'audiovisuel etc...), mais aussi dans le domaine technique : énergie, environnement, télécommunications[156].

L'activité de l'ASEF concerne spécifiquement trois secteurs :

- les échanges intellectuels. L'ASEF a notamment parrainé dans ce cadre le séminaire franco-suédois de Lund (11-13 décembre 1997) sur les droits de l'Homme et l'Etat de droit ainsi que les séminaires des jeunes dirigeants (Japon, mars 1997 - Vienne, mai 1998) et une conférence sur la crise asiatique organisée conjointement avec le CEPII (11-12 mai 1998) ;
- les échanges culturels, dans lesquels s'est inscrit le Forum Culturel Europe-Asie organisé conjointement par la France et l'ASEF, ainsi que les différentes manifestations britanniques organisées autour du Sommet ASEM II de Londres (2-4 avril 1998) ;
- les échanges entre personnes, dont les principaux projets sont actuellement l'Université d'été Europe-Asie et le programme d'échange de jeunes cadres.

Au-delà de l'ASEF, de nombreuses initiatives ASEM sont lancées dans ce troisième volet du dialogue Europe-Asie, parmi lesquelles il convient de citer notamment le secteur de **l'environnement**, avec la création, lors du Sommet de Londres, du Centre des technologies de l'environnement de l'ASEM à Bangkok et le lancement d'une initiative britannique sur la **prévention des catastrophes environnementales**. D'autres domaines, tels que **l'éducation**, le **bien-être** des **enfants** ou la **gestion et la protection du patrimoine**, ont également suscité l'intérêt des Etats-membres, le plus souvent avec le soutien de la Commission et de l'ASEF. La France a ainsi proposé avec le Vietnam une initiative destinée à

développer la coopération euro-asiatique dans le domaine de la protection du patrimoine.

Ce troisième volet est également celui où se pose avec le plus d'acuité le risque de la prolifération des initiatives de l'ASEM, ce qui a conduit à prévoir un mécanisme plus rigoureux de sélection des projets.

3. Les perspectives : définir des priorités

La dynamique de l'ASEM, la multiplicité des initiatives en raison notamment de son caractère global ont conduit à rationaliser les travaux et à définir les priorités. Il s'agit d'éviter les risques de redondance et d'essoufflement du processus engagé jusque là de façon dynamique et coordonnée.

Dans cet esprit le sommet de Londres a entériné :

- l'établissement d'un " cadre de coopération Europe-Asie " qui précise les principes et les mécanismes du dialogue et de la coopération à long et moyen terme pour les différents volets de l'ASEM et fixe des orientations pour les deux prochaines années. Il est établi que l'ASEM doit conserver un caractère informel et ne doit pas être institutionnalisé. un certain nombre de domaines de coopération ont été identifiés : science et technologie, environnement, blanchiment de l'argent, lutte contre le trafic de drogue, terrorisme et crime organisé etc ;
- la mise en place d'un " groupe de vision " chargé de :

- examiner l'état des relations euro-asiatiques, d'en analyser les forces et les faiblesses ;
- élaborer une vision à moyen et long terme afin de renforcer la coopération entre les deux continents ;
- envisager la forme que pourrait prendre le processus durant la première décade du XXe siècle et les évolutions possibles de l'ASEM.

****

L'ASEM a donc créé un climat nouveau qui devrait permettre de nouer un vrai dialogue.

Il convient tout d'abord que l'Europe comble son déficit d'image et qu'elle valorise son engagement dans la région. Le Japon par sa position géographique, les Etats-Unis par leur présence publique et la Chine par son habilité politique ont paru plus actifs et plus solidaires que les Européens. On a en effet beaucoup reproché à l'Union européenne de ne pas s'être réellement manifesté depuis le début de la crise. Or sa quote-part au FMI est de 30 %, plus que celle des Etats-Unis (18,6 %) et du Japon (5,6 %) réunis. L'encours des banques européennes (350 milliards de dollars) est aussi important que celui des banques japonaises et représente près de sept fois celui des banques américaines.

Par ailleurs, l'Europe doit faire passer une autre image que celle qu'elle a eu jusqu'alors d'un continent frileux et tiraillé par ses problèmes internes. Elle constitue au contraire un exemple réussi d'intégration, notamment au plan économique et monétaire. Dans la période de difficulté que traverse l'Asie, l'euro

a certainement un rôle à jouer et l'expérience européenne pourrait utilement inspirer les pays asiatiques.

CHAPITRE III

LA PLACE DE LA FRANCE

Comme ses partenaires européens, la France est restée longtemps trop peu présente dans le Sud-Est asiatique, si l'on excepte des liens anciens avec le royaume de Siam. Elle n'a pas toujours fait montre d'un intérêt à la mesure des enjeux que représentent les pays étudiés.

Les raisons en sont à la fois historiques et culturelles. Avant la seconde guerre mondiale, la France remplissait son rôle de puissance coloniale en Indochine. Après le choc de Dien Bien Phu, la France s'est éloignée de la scène asiatique. Son retour en Extrême-Orient, sous la présidence du Général de Gaulle, s'est affirmé avec la reconnaissance de la Chine en 1964 et le discours qu'il a prononcé à Phnom Penh en 1966[157].

Depuis les années 60, notre politique extérieure a en fait consisté à dialoguer avec les grandes puissances - ainsi la diplomatie française a traditionnellement considéré que l'axe prioritaire de la région passait par Pékin - ou à manifester un intérêt lié à l'héritage historique et au passé colonial.

Or précisément la France n'a eu de relations historiques avec aucun des pays étudiés, hormis la brève période napoléonienne en Indonésie à la suite de l'annexion de la Hollande par la France au début du XIX^{e} siècle.

Un effort considérable dans le domaine économique fut cependant réalisé dans les années 70 avec la mise en place d'organismes bilatéraux de coopération économique, de commissions mixtes et de protocoles financiers ainsi que la multiplication de conventions destinées à encourager les investissements français. Cet effort fut particulièrement soutenu en direction de l'Indonésie où de grandes entreprises françaises ont ainsi participé à la " décennie du développement[158] " sans que les PME s'impliquent pour autant.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette relative désaffection : outre l'absence de relations historiques et l'éloignement, il y a une profonde méconnaissance de ces pays d'un abord difficile, l'obstacle de la langue, la priorité donnée longtemps à d'autres zones telles que l'Afrique ou l'Europe.

En effet les élites asiatiques ne nourrissent pas à l'égard de la France de sentiment hostile ou même aussi ambivalent qu'envers les Etats-Unis, objet alternativement d'admiration et de méfiance. Elles relèvent en revanche que la France a négligé de se doter de moyens pour établir des relations de partenariat avec la région.

Cet ensemble de facteurs a conduit à une lente érosion de l'influence française. Il faudra attendre la fin de la confrontation Est-Ouest et la redistribution des rôles sur la scène régionale au détriment des partenaires extérieurs et au bénéfice d'acteurs régionaux pour que notre pays prenne en compte la nécessité d'être présent dans une zone d'une importance probablement cruciale dans les prochaines décennies. Cette évolution est d'autant plus opportune que, conscients de leur potentiel et désireux de s'insérer sur la scène internationale, les pays du Sud-Est asiatique cherchent toujours un contrepoids aux influences très fortes des Etats-Unis et du Japon.

Le retour de la France, amorcé au début des années 90 avec la relance de la coopération dans la péninsule indochinoise et les efforts pour restaurer la paix au Cambodge n'a pas encore porté tous ses fruits. Si notre influence et notre présence ont marqué des progrès, ceux-ci sont encore insuffisants.

Il appartient à notre pays s'il veut figurer dans cette partie du monde au siècle prochain d'avoir une véritable réflexion asiatique et de poursuivre ses efforts au-delà de la crise actuelle.

I - LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS DU SUD-EST ASIATIQUE : DES LIENS RÉCENTS QUI DEVRAIENT ÊTRE CONSOLIDÉS

A la différence du Japon et des Etats-Unis, le commerce extérieur et les investissements français restent encore peu orientés vers les pays de l'ASEAN et en particulier vers les quatre pays étudiés. Dans les années 80, notre pays a en effet privilégié, dans la perspective du marché unique, ses relations avec ses partenaires européens, et les pays solvables de l'OCDE, le continent asiatique apparaissant plus risqué et d'un accès plus difficile.

La croissance accélérée de l'Asie Orientale depuis la seconde moitié des années 80 a conduit les pouvoirs publics français à réorienter leur politique vers cette région et à l'ériger en zone prioritaire au début de la présente décennie.

Ce redéploiement s'est traduit par des résultats certains, mais ils restent à consolider. Ils pourraient être fortement affectés par la crise financière.

A - DES EXPORTATIONS EN HAUSSE MAIS DE FAIBLES PARTS DE MARCHÉ

Même si nos échanges ont doublé depuis 1992, la France commerce relativement peu avec les pays étudiés et nos parts de marché y sont encore faibles.

La progression de nos échanges avec l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et Singapour s'explique largement par le contexte d'expansion de ces pays. Elle est également le résultat de la politique des pouvoirs publics.

1. La politique française

Elle s'est traditionnellement appuyée sur une coopération financière active. Elle s'est redéployée récemment.

1.1. Une coopération financière active

L'importance des projets de développement lancés par ces pays fait qu'ils ont largement bénéficié de crédits publics français. Ainsi l'Indonésie est le deuxième bénéficiaire des protocoles en Asie (voir annexe n°8) après la Chine même si depuis 1991 ceux ci sont en diminution.

Les Philippines sont également éligibles mais pour des montants moindres, la Malaisie l'a été jusqu'en 1991.

Les financements français ont porté sur des secteur prioritaires pour le développement des deux pays. Sur la période 1990-1997, il s'agit en Indonésie de :

- la production, le transport et la distribution de l'électricité (28 %) ;
- les télécommunications (17 %) 159 ;
- les transports ferroviaires (10 %) ;
- la santé (6 %) ;
- le traitement des eaux, la maîtrise des crues (5 %) ;
- les réseaux de télévision (3,5 %).

A ce total de l'ordre de 70 %, il convient d'ajouter deux opérations lourdes : d'une part, l'aéroport d'Ujung Pandang (18 %), d'autre part la fourniture de deux vaisseaux de recherche océanographique (8,5 %).

Aux Philippines, la répartition sur la même période est la suivante :

- télécommunications (35,8 %) ;
- santé (16,4 %) ;
- sécurité aéroportuaire et maritime (16,4 %) ;
- environnement (eau et déchets) (9,4 %) ;
- transports urbains (9 %) ;
- modernisation de l'administration (6,4 %) ;
- météorologie (3,6 %) ;
- électricité (3 %).

Cependant ces financements n'ont pas eu l'effet de levier escompté puisque notre part du marché indonésien qui était de 2,2 % en 1990, s'est stabilisé depuis 1990 autour de 3 %. Le montant annuel des protocoles s'est donc progressivement réduit sur ce pays aux environs de 500 millions de francs. En même temps, la procédure a été réorientée vers des projets technologiquement intéressants et qui permettent à l'offre française d'avoir une certaine visibilité tout en facilitant l'accès des PME à ces financements.

Cette coopération financière ne représente qu'une partie de l'aide apportée par la France. La crise financière a conduit à mettre en place des soutiens supplémentaires au titre de la participation de notre pays aux organisations multilatérales (2,4 % du capital de la BAD, 5,1 % des quotes-parts au FMI, 4,6 % à la Banque Mondiale, 20 % du budget communautaire) d'une part et dans le cadre d'institutions telle que le Groupe consultatif sur l'aide internationale à l'Indonésie d'autre part.

Ainsi en marge de la dernière réunion du GCI les 29 et 30 juillet derniers à Paris, la France s'est engagée à renforcer son soutien à l'Indonésie. Celui-ci comporte trois volets :

- une aide alimentaire de 20 000 tonnes de blé et de farine qui transitera par le PAM et qui représente 25 millions de francs ;
- une aide dans le domaine de la santé sous deux formes : une aide d'urgence en médicaments et une aide à la maintenance des équipements hospitaliers ;
- la coopération financière sera également poursuivie dans le cadre des protocoles intergouvernementaux, un effort financier supplémentaire devant être fait afin de permettre le bon achèvement de certains contrats en cours de réalisation et d'éviter en conséquence des pertes majeures pour l'économie de ce pays.

La France reste ainsi le troisième partenaire financier de l'Indonésie.

Cet effort financier s'est accompagné d'une mobilisation des entreprises vers l'Asie.

1.2. Une nouvelle stratégie pour l'Asie

Conscients des limites d'une politique longtemps fondée sur les protocoles et les grands contrats et face à l'émergence d'une classe moyenne, les pouvoirs publics ont lancé en février 1994 une politique déterminée en direction de l'Asie : " *L'Initiative française vers l'Asie* ", vaste programme de mobilisation des entreprises vers cette partie du monde. " *L'Initiative vers l'Asie* " a associé à l'action des pouvoirs publics, l'ensemble des partenaires de la Charte de l'exportation[160]. " *L'Initiative française vers l'Asie* " a renforcé notamment les appuis au commerce courant, elle s'est articulé autour de différents axes et notamment :

- la réorientation vers l'Asie du réseau public d'appui à l'exportation : CFCE, ACTIM mais surtout le redéploiement des postes d'expansion économique dont un quart des effectifs dans la zone OCDE a été affecté dans les zones émergentes et en tout premier lieu en Asie. On notera à cet égard que, tenant compte de la vision régionale des entreprises, le réseaux des PEE a été également régionalisé. C'est ainsi que le PEE de Djakarta est chef de file dans la région pour les questions énergétiques ;
- l'orientation prioritaire des procédures d'appui au commerce courant qu'il s'agisse de l'assurance foire, de l'assurance prospection ou du CODEX (aide à l'implantation) ;
- l'intensification des campagnes de communication pour promouvoir l'image de l'industrie et de la technologie françaises ;
- la multiplication des manifestations françaises en Asie. C'est ainsi que sur les trois grandes manifestations programmées en 1998, deux se tiennent dans la zone étudiée : France High tech a eu lieu à Djakarta en avril dernier (voir annexe n° 9) et France 98 se tiendra en Manille en octobre prochain (voir annexe n° 10).

Par ailleurs, les responsables français utilisent dorénavant davantage les enceintes multilatérales telles que l'OMC ou l'ASEM au sein desquelles ils font valoir les préoccupations françaises en matière de propriété intellectuelle,[161] d'accès aux marchés publics et aux circuits de distribution.

Cette politique s'est enfin accompagnée récemment d'un renforcement de la présence française au plus haut niveau et notamment sur le plan diplomatique.

1.3. Une priorité pour la diplomatie française

Alors que les grands groupes français étaient parfois bien implantés dans les pays émergents, le déficit de contacts politiques était particulièrement flagrant au début des années 90.

Avec l'Indonésie, les relations assez suivies des années 70 s'étaient distendues la décennie suivante en dépit d'une visite sur place du président François Mitterrand en 1986. Durant la période Marcos, les liens avec les Philippines se sont relâchés, ils ne se sont réellement renoués qu'après le retour de la démocratie et l'arrivée au pouvoir de Mme Aquino en 1986. Avec la Malaisie, les relations étaient quasi inexistantes puisque M. de Charette a été le premier ministre des Affaires étrangères à s'y rendre (en mars 1996) depuis l'indépendance de ce pays.

L'impulsion a, en fait, été donnée par le Président de la République M. Jacques Chirac dans le discours qu'il a prononcé à Singapour à la veille du premier Sommet de l'ASEM (à Bangkok en mars 1996). Il a fixé une nouvelle priorité asiatique et un objectif de triplement de nos parts de marché en Asie[162].

M. Jacques Chirac, très intéressé par l'Asie s'est attaché à renforcer les liens avec les responsables asiatiques. Il a notamment établi des relations personnelles avec l'ancien premier ministre et homme fort singapourien M. Lee Kuang Yew et le premier ministre malaisien M. Mahathir Bin Mohamad. Les liens établis au sommet avec des hommes disposant dans leurs pays de pouvoirs importants ont permis à la France de réduire son handicap, dû à l'absence de présence historique. Il est bien sûr nécessaire d'étendre ces liens aux décideurs et à la société dans son ensemble pour les inscrire dans la durée.

Enfin le recadrage français est allé de pair avec la nouvelle stratégie européenne définie en 1994.

Cependant, malgré d'indéniables succès diplomatiques - notamment le rôle de la France dans le rétablissement de la paix au Cambodge[163], le dialogue avec l'ASEAN, la coopération avec le Japon pour la reconstruction du Cambodge -, les pays asiatiques ne jugent pas l'approche française suffisante, ni comme l'expression d'une politique asiatique. Les essais nucléaires en 1995-1996 ont été très mal reçus. Cette mauvaise perception peut expliquer en partie que les efforts récemment déployés ne se soient pas encore réellement traduits au plan économique en dépit de succès incontestables.

2. Des progrès indéniables

Ceux ci sont perceptibles à trois niveaux : celui des échanges, du solde commercial et des performances de certains secteurs.

2.1. Des échanges en progression

Nos échanges avec les quatre pays ont bénéficié du contexte général d'expansion du commerce international et du dynamisme de ces économies puisqu'ils ont doublé entre 1992 et 1997, essentiellement en raison de l'accroissement des exportations françaises. Contrairement à une opinion largement répandue nos importations sont sensiblement inférieures à nos ventes.

Fig. 22 : Les échanges commerciaux de la France avec les quatre pays de 1992 à 1997

	1992	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**97/92 en %**
exportations françaises	16,8	18,2	19,9	27,9	28,7	41,8	+ 149
importations françaises	17,3	18,2	20,5	23,6	26,1	29,4	+ 69
Total	34,1	36,3	40,5	51,5	54,8	71,2	+108,8

Source : Douanes françaises.

C'est avec les Philippines que nos échanges ont le plus progressé : ils ont quadruplé en cinq ans. Avec la Malaisie et Singapour, ils ont augmenté respectivement de 134 % et 125 % alors qu'ils ne se sont accrus que de 35 % avec l'Indonésie.

2.2. Un solde qui s'améliore

Le solde dégagé s'est très fortement redressé depuis 1995 pour atteindre un niveau record en 1997 (12,4 milliards de francs). Il est devenu globalement excédentaire depuis trois ans bien que l'évolution soit variable selon les pays.

L'amélioration est particulièrement sensible avec les Philippines, l'Indonésie et Singapour. En revanche, notre solde reste négatif avec la Malaisie même si le déficit s'est réduit.

Fig. 23 : Le solde commercial de la France avec l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et Singapour (en millions de francs)

	Indonésie	**Malaisie**	**Philippines**	**Singapour**	**Total**
1993	- 22	- 2 050	+ 57	+ 1 995	- 20
1994	- 291	- 82	+ 363	- 579	- 589
1995	+ 554	+ 4 355	+ 176	- 616	+ 4 269
1996	+ 1 278	- 882	+ 880	+ 1 350	+ 2 626
1997	+ 2 657	- 1 008	+ 8 523	+ 2 187	+ 12 359

Source : Douanes - DREE.

2.3. Des secteurs performants

Cette évolution traduit les efforts des exportateurs français et la compétitivité de produits à forte valeur ajoutée. Nos ventes sont constituées à hauteur des deux tiers de biens d'équipement, notamment de matériel électrique et électronique, d'équipements mécaniques, de télécommunications et d'avions comme l'illustre l'exemple de Singapour.

Fig. 24 : Les grands contrats remportés depuis 1995 à Singapour

Airbus : en matière aéronautique, en février 1998, 27 Airbus restaient encore à livrer, d'ici l'an 2000, au titre de commandes fermes de 1994(SIA-Singapore Airlines), 1996 et début 1998 (SALE-Singapore Aircraft Leasing Entreprise, filiale crédit-bail de SIA) et 1997 (SILKAIR, filiale régionale de SIA) sur un total de 39 appareils vendus depuis 1994.

Alcatel Data : équipement du réseau " *Singapore One* " d'interconnexion électronique des ménages (30 millions de francs)

Alcatel Submarine Networks : fourniture et pose d'un câble sous-marin de télécommunications entre l'Europe et le Japon, via Singapour (1,8 milliard de francs)

Dragages et travaux publics : construction de tours, de bureaux, d'un hôtel et de trois condominia

Dumez-GTM : construction d'un complexe douanier à Tuas (1,4 milliard de francs)

Gec Alsthom : " signalisation " de la future ligne de métro " nord-est " (520 millions de francs) et fourniture de 150 voitures automatisées pour cette ligne (1 milliard de francs)

Matra Communication : fourniture d'un réseau numérique de radio-télécommunications singapouro-taiwanais (1, 2 milliard de francs), lancé en 1998 par Arianespace.

Spie Enertrans : " caténaires " de la future ligne de métro " nord-est " (75 millions de francs)

Syseca Thomson Software : équipement d'une salle de commandement de la police pour le suivi du trafic routier (111 millions de francs), fourniture et installation du système de contrôle intégré de la future ligne de métro " nord-est " (120 millions de francs)

Source : DREE.

Nos ventes courantes se réalisent essentiellement dans la chimie et l'agro-alimentaire. La France détient une position privilégié dans quelques secteurs bien ciblés tels que les boissons, la parfumerie, les vêtements de luxe, la pharmacie.

En 1996 et pour partie en 1997, nos échanges avec l'Asie ont, en outre, été soutenus par une forte demande - émanant notamment d'une population dont le pouvoir d'achat s'accroissait - et par la dépréciation du franc amorcée à la fin de l'année 1996 et rendue effective par l'appréciation du dollar auquel étaient ancrées les monnaies locales. Ils ont enfin été renforcés par des livraisons exceptionnelles d'Airbus.

L'année 1997 a donc vu une conjonction de facteurs propices à des résultats exceptionnels. Compte tenu de la crise financière, on peut donc **s'interroger sur la poursuite de cette évolution et se demander par ailleurs si elle ne masque pas en réalité les faiblesses de nos échanges avec ces pays**.

3. Des courants à consolider

Le caractère ponctuel de nos excédents et l'évolution erratique de notre solde commercial apparaissent en effet comme le résultat d'échanges fondés sur de grands contrats soutenus dans certains cas pour un effort financier public.

Ce phénomène est patent en 1997 avec la livraison de 24 Airbus (13 aux Philippines, 5 à Singapour, 4 à l'Indonésie) et d'un méthanier de 1, 5 milliard de francs à la Malaisie.

En 1997, hors aéronautique, notre solde commercial avec les Philippines passe de 8, 4 milliards de francs à 1,6 milliard de francs, avec Singapour d'un excédent de 2,2 millions de francs à un solde négatif de 1,1 milliard de francs.

Notre déficit avec la Malaisie atteindrait 2,5 milliards de francs si l'on ne prenait pas en compte la livraison d'un méthanier. Si l'on fait abstraction des livraisons aéronautiques, au lieu de dégager un excédent de 2,7 milliards de francs, nos échanges avec l'Indonésie seraient équilibrés.

Sur ces trois pays, les ventes d'avions ont représenté 12,5 milliards de francs en 1997, c'est à dire notre excédent sur les quatre pays étudiés.

3.1. Une faible part de nos échanges

La place qu'occupent ces marchés dans notre commerce extérieur, nos parts de marché, la structure de nos exportations sont autant d'indices des limites sur lesquelles nous butons dans cette zone.

Nos ventes à ces quatre pays ne représentent en effet que 2,5 % de nos exportations en 1997. Singapour est notre 16ème client, les Philippines le 28ème, l'Indonésie le 31ème et la Malaisie le 37ème. En tant que fournisseur, ils se situent au 18ème rang pour Singapour, au 29ème pour la Malaisie, au 33ème pour l'Indonésie et au 56ème pour les Philippines.

Certes nos parts de marché ont progressé mais en 1997, elles n'étaient encore que de 2,1 % en Malaisie, 2,8 % à Singapour, 3,1 % en Indonésie et 4,4 % aux Philippines alors que notre part du marché mondial s'élevait à 5,4 %. Hors aéronautique, ces chiffres s'avèrent encore plus modestes.

3.2. La prédominance des grands contrats

Par ailleurs nos ventes restent trop tributaires du caractère ponctuel des investissements productifs et des grands projets d'infrastructure. L'offre française est moins compétitive pour les biens destinés à l'industrie lourde et de transformation qui représentent une part importante de la demande de ces pays. En revanche le marché de biens de consommation importés y reste souvent embryonnaire. Force est de constater que l'implantation insuffisante de nos entreprises ne permet pas de consolider les courants d'affaires[164].

3.3. Des marchés concurrentiels

Il convient de rappeler que les entreprises françaises sont arrivées sur ces marchés bien après le Japon et les Etats-Unis qui y exercent une influence de longue date, mais aussi après l'Allemagne et la Grande Bretagne dont la présence en tant que puissance colonisatrice est ancienne.

De plus, outre l'intégration économique avec le Japon, la régionalisation croissante des échanges au sein de l'ASEAN et l'émergence sur la scène asiatique de nouveaux acteurs tels que la Chine ne favorisent pas la percée de partenaires plus récents comme la France.

Enfin la crise qui affecte la région depuis juillet 1997 ne peut qu'exacerber la concurrence et fragiliser les performances de ces dernières années.

4. Des résultats fragilisés par la crise financière

L'impact de la crise asiatique sur le commerce extérieur français devrait passer essentiellement par une contraction de la demande adressée par ces pays aux entreprises françaises. Il devrait rester globalement limité du fait de notre

faible présence dans cet zone (2,5 % de nos exportations). La crise pourrait néanmoins affecter particulièrement certains secteurs.

4.1. La chute de la demande pèse sur nos exportations

La baisse de la demande provient à la fois des entreprises et des ménages.

L'investissement est la composante de la demande intérieure qui va subir l'ajustement le plus brutal étant donné la phase de surinvestissement qu'ont connu la plupart des économies touchées par la crise.

C'est le cas particulièrement en Indonésie où le taux d'investissement pourrait baisser de 20 % par rapport à 1997. Or les exportations françaises vers l'Indonésie dépendent largement de la mise en oeuvre de grands projets, notamment dans les secteurs du matériel électrique, téléphonique et du génie civil. L'annulation ou le report d'un nombre croissants de projets privés se fera d'autant plus sentir sur les flux d'importations que l'investissement étranger ne sera pas immédiatement en mesure de compenser la baisse de l'investissement domestique

En Indonésie, cette évolution affectera d'autant plus les exportations françaises qu'aucune livraison d'Airbus ne prendra le relais, si bien que nos ventes à ce pays pourraient chuter dramatiquement.

Par ailleurs **les baisses très sensibles des revenus** dues aux ajustements de salaires et d'effectifs pèseront sur la consommation des ménages. La diminution du taux d'épargne, enregistrée traditionnellement lors d'un ralentissement d'activité, qui aurait pu traditionnellement amoindrir l'effet de la contraction des revenus des ménages n'est pas acquise : les ménages à faibles revenus n'ont pas de marge de manoeuvre, les classes moyennes pour partie endettées (crédits à la consommation) seront laminées par la crise et les ménages les plus aisés pourraient vouloir reconstituer leur patrimoine amputé par la baisse des prix des actifs. En termes de structure, la consommation de biens durables plus sensibles aux effets de revenu et de richesse est la plus touchée ainsi que les services et le tourisme.

A court terme la redémarrage des économies en crise dépend donc très largement de la reprise de **leurs exportations**. Or celle-ci n'est pas acquise pour tous les pays en raison notamment du niveau d'intégration régionale des échanges commerciaux qui fait que la contraction forte et rapide des échanges intra-régionaux s'auto entretient.

Par ailleurs, les entreprises exportatrices de la région se heurtent à de grosses difficultés de financement à court terme.

La chute des cours du pétrole se traduit également par une baisse considérable des ressources, en particulier en Indonésie et en Malaisie.

Enfin, le surcroît de compétitivité-prix procuré aux pays en crise par la dépréciation de leur monnaie est d'autant plus faible que le contenu en importations de leurs exportations est élevé, ce qui est le cas notamment en Malaisie.

Force est donc de constater que la dynamique interne est durablement grippée, ce qui ne laisse pas entrevoir une reprise sensible de nos ventes dans un proche avenir.

4.2. Un impact progressif

Cependant l'effet de la crise sur notre commerce extérieur pourrait ne se faire sentir que progressivement. En effet les biens d'équipement prédominants dans **nos exportations**, possèdent une grande inertie Dans la mesure où les pays acheteurs honorent leurs engagement (aucun défaut n'a été signalé à ce jour), le manque à gagner serait limité en 1998. Mais la baisse, d'ores et déjà vérifiée, des signatures de grands contrats pourrait affecter nos échanges en 1999.

Après une année record en 1997 - 31,6 milliards de francs d'exportations sur les quatre pays - nos ventes en 1998 pourraient retrouver le niveau des années 1995-1996.

D'ores et déjà, la réduction de notre solde commercial est avérée. Elle résulte bien plus du ralentissement de nos exportations que d'une progression significative de nos importations. Ce sont nos biens d'équipement, principale composante de nos ventes vers cette zone et nos exportations à destination des pays les plus affectés par la crise - Indonésie au premier chef, Malaisie dans une moindre mesure - qui sont particulièrement touchés.

Il n'en est pas de même aux Philippines où les répercussions de la crise sur nos ventes devraient rester marginales : aucun contrat signé n'a été remis en question et huit Airbus devraient être livrés en 1998.

Bien que Singapour subisse indirectement les conséquences de la crise, les atouts dont dispose la Cité-Etat et notamment sa capacité d'adaptation lui permettent d'en limiter les effets.

Fig. 25 : Evolution trimestrielle de nos échanges (en milliards de francs)

		1997 TR.1	1997 TR.2	1997 TR.3	1997 TR.4	1998 TR.1
INDONESIE	exportations	3,0	2,5	1,8	1,4	0,6
	importations	1,4	1,5	1,6	1,7	1,6
	solde	**1,6**	**1,0**	**0,3**	**-0,2**	**-1,0**
	taux de couverture	216 %	167 %	116 %	86 %	40 %
MALAISIE	exportations	1,4	2,3	1,9	1,8	1,2
	importations	1,9	2,1	2,2	2,2	2,3
	solde	**-0,5**	**+0,2**	**-0,4**	**-0,5**	**-1,1**
	taux de couverture	73 %	110 %	84 %	79 %	51 %
PHILIPPINES	exportations	0,9	2,1	4,2	3,2	3,6
	importations	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6
	solde	**0,5**	**1,7**	**3,7**	**2,7**	**2,6**
	taux de couverture	213 %	486 %	849 %	601 %	540 %
SINGAPOUR	exportations	4,2	3,2	3,9	4,1	3,4
	importations	3,4	3,1	3,6	3,4	3,0
	solde	**0,9**	**0,1**	**0,3**	**0,7**	**0,3**
	taux de couverture	125 %	103 %	108,5 %	120 %	111 %

Source : Douanes. DREE.

Les incidences de la crise pourraient également se faire sentir sur **les importations françaises**. Celles-ci se composent très largement de biens de consommation (textile, habillement, chaussures) mais également de produits techniquement plus sophistiqués, notamment en provenance de Singapour : électronique grand public et matériel informatique. L'ouverture au commerce international de ces pays s'est en effet accompagné d'une montée en gamme des productions[165].

Fig. 26 : Structure des importations françaises en provenance d'Indonésie, Malaisie, Philippines et Singapour

PHILIPPINES	INDONESIE	MALAISIE	SINGAPOUR
Biens de consommations (textile habillement, chaussure, jouets, articles de sport, bijouterie)	Biens de consommation courante (chaussure, électro-ménager électronique grand public	Composants électroniques	Biens d'équipement
Biens d'équipements professionnel	Matières premières	Matériel informatique,	Produits électroniques matériel informatique, composants électroniques, téléphonie
Produits agro-alimentaires	Biens d'équipements	Biens de consommation	Biens de consommation
		Produits élaborés divers	
		Produits intermédiaires	
		Electro-ménager	
		Produits agro-alimentaires	

Source : DREE.

Nos achats ont progressé régulièrement ces dernières années. En 1997 ils ont été dopés par la reprise économique dans des secteurs comme le matériel

informatique ou les composants électroniques, en partie réimportés après travail à façon.

Les effets d'une concurrence plus vive du fait des dévaluations des monnaies, bien que globalement faibles pourraient affecter quelques branches particulièrement exposées à la concurrence asiatique. Les pays développés ont déjà procédé à un ajustement structurel face à la pression compétitive des pays asiatiques notamment dans l'électronique ou le textile habillement, la chaussure, l'outillage à main.

Ces nouveaux équilibres pourraient être remis en cause.

Pour l'instant, notre commerce extérieur global semble encore peu touché. **Il reste néanmoins soumis dans les mois à venir à une probable intensification de la concurrence asiatique ainsi qu'à un risque éventuel de propagation de la crise**.

En même temps, celle-ci offre des opportunités d'investissements aux opérateurs français jusqu'à présent trop peu présents dans cette région.

B - LES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS

Les entreprises françaises n'ont montré jusqu'à présent qu'un faible intérêt à s'implanter en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines. En revanche, Singapour est devenu une destination privilégiée des investissements français en Asie. La France se situe loin derrière le Japon, les Etats-Unis ou même le Royaume-Uni.

Pourtant, certains grands groupes français ont su mener une politique d'implantation offensive dans ces pays depuis de nombreuses années et ont su saisir les opportunités d'un marché en forte expansion jusqu'à une période récente.

La crise financière asiatique qui a profondément bouleversé les économies de ces pays est susceptible de constituer une nouvelle opportunité pour les entreprises françaises qui participeront au processus de restructuration nécessaire à l'assainissement du système productif de ces pays.

1. Les investissements français : une place modeste, mais un intérêt croissant pour cette zone

1.1. Une place modeste

a) Une faible part des investissements étrangers en Asie Orientale

L'Asie a attiré de nombreux investissements directs en provenance des pays industrialisés. En 1996, 24 % des investissements directs américains à l'étranger se dirigeaient vers l'Asie, proportion équivalente à celle des investissements nippons dans cette zone.

Fig. 27 : Les investissements directs en Asie Orientale[166]
(en % des investissements à l'étranger des pays)

	1985	1990	1994
Etats-Unis	1 %	22 %	24 %
Japon	12 %	12 %	24 %
France	1 %	1 %	3 %
Allemagne	2 %	1 %	9 %
Royaume-Uni	3 %	4 %	9 %
Italie	0 %	0 %	6 %

Source : OCDE.

En revanche, la France est peu présente en Asie du Sud-Est, même si elle a amélioré ses positions depuis dix ans. Le stock des investissements français reste effectivement très concentré sur l'Union européenne, ce qui s'explique par le choix dans les années quatre-vingt de privilégier l'investissement dans l'Union européenne dans la perspective du marché unique et d'une façon plus générale dans les pays solvables de l'OCDE, le continent asiatique apparaissant d'un accès plus risqué.

En 1996, la part consacrée aux investissements en Asie Orientale ne représente que 3 % de ses investissements à l'étranger, taux très faible également en comparaison de celui de nos principaux voisins européens : 9 % des investissements allemands et britanniques, 6 % des investissements italiens se dirigent vers ces pays.

L'encours des investissements français en Asie se concentre sur les NPI. Singapour accueille 0,7 % du stock total français et la Corée du Sud 0,3 %. Ensuite, viennent la Chine et les pays de l'ASEAN avec chacun 0,2 % du stock total.

Cette faiblesse de la présence française en Asie se retrouve dans le nombre d'entreprises implantées dans les pays de l'ASEAN, comparé aux implantations mondiales françaises, aux besoins de ces pays et aux stratégies des firmes japonaises, américaines, britanniques ou allemandes.

Fig. 28 : Implantations françaises en Asie (filiales)

	Au 1er janvier 1996		Au 1er janvier 1995		Evolution 95-96 en %	
	Nombre de filiales	Effectifs	Nombre de filiales	Effectifs	Nombres de filiales	Effectifs
MONDE	15 788	2 547 613	15 671	2 474 395	0,7 %	3,0 %
Asie du Sud-Est	881	85 287	910	80 716	- 3,2	5,7
ASEAN	856	84 447	883	79 802	- 3,1	5,8
Part dans le monde	5,4 %	3,3 %	5,6 %	3,2 %		
Singapour	274	19 643	287	21 783	- 4,5	- 9,8
Indonésie	115	13 188	88	10 841	30,7	21,6
Malaisie	180	27 272	162	24 971	11,1	9,2
Philippines	57	4 848	45	2 890	26,7	67,8

Source : DREE.

b) Une place modeste en Indonésie, aux Philippines et en Malaisie, le rôle de Singapour

Les investissements directs français réalisés dans les quatre pays se caractérisent par :

- une très faible présence aux Philippines, malgré les efforts particuliers pour attirer davantage les investissements français, et dans une moindre mesure en Indonésie, en Malaisie ;
- une implantation importante à Singapour (les investissements ont été multipliés par deux entre 1990 et 1996 et ont augmenté de 80 % entre 1993 et 1994). Singapour accueille en particulier de nombreux sièges régionaux d'entreprises françaises.

Fig. 29 : Encours des investissements directs français en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et à Singapour167
(en millions de francs)

	1990	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**
Indonésie	2 222	2 770	2 057	613	663	670	1 027
Malaisie	126	204	188	145	278	338	200
Philippines	66	54	59	73	114	117	95
Singapour	6 345	2 809	3 095	3 130	6 068	6 133	12 258
Total	8 759	5 828	5 399	3 961	7 123	7 258	9 805

Source : Banque de France.

Les chiffres tirés de la balance des paiements française mettent en évidence que sur la période 1986-1994 le total des flux français d'investissements directs en Malaisie a été à peine supérieur à 0,6 milliard de francs, contre plus de 2,5 milliards à Singapour, 2 milliards en Thaïlande et 1 milliard en Indonésie. Pour sa part, la compilation de diverses statistiques locales qui rendent très mal compte de l'origine des flux de capitaux laisse penser que la France ne détiendrait qu'environ 1 % du stock d'investissements étrangers en Malaisie et se situerait dans le dernier tiers de la liste des vingt pays qui ont le plus investi dans ce pays. On notera que la présence économique française aux Philippines, encore relativement peu importante, a connu en 1994 et en 1995 une progression rapide.

- une faible part des flux d'IDE français dans le total des flux d'investissements étrangers des quatre pays ;
- une évolution annuelle très fluctuante des investissements soumis aux décisions stratégiques des multinationales, elles-mêmes influencées par l'environnement politique, social ou réglementaire de ces pays.

Fig. 30 : Part des flux d'IDE français dans le total des flux d'investissements directs des quatre pays (en %)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Indonésie	3,6	1,3	1,1	-	1,0	0,9
Malaisie	0,9	0,5	-	0,8	-	0,5
Philippines	-	-	-	-	-	2,6
Singapour	1,4	1,6	10	3,8	0,7	2,6

Source : Banque de France.

Ces investissements sont fortement dominés par les grands groupes français qui s'implantent en Indonésie (Total), aux Philippines (Elf), en Malaisie (Thomson) et à Singapour (Danone, Air Liquide...).

Tous les secteurs sont concernés : la sidérurgie, l'électronique, l'électroménager, l'informatique, les composants électroniques, les télécommunications, la chimie, la pétrochimie, la pharmacie, l'énergie, le commerce, les services financiers... L'électronique occupe une place privilégiée même si ce secteur connaît un ralentissement face à la baisse de la demande et à la surcapacité de production.

- **Les Philippines : une faible présence française**

Longtemps considérées comme le parent pauvre du miracle économique asiatique, les Philippines ont changé de visage depuis les élections de 1992. Soumis auparavant à des restrictions sectorielles et d'ensemble qui limitaient leur accès de façon considérable, les investissements étrangers ont été très largement libéralisés[168] au cours des dernières années. Les flux d'IDE français en direction des Philippines ont de ce fait augmenté en 1993 et 1994.

Avec environ 70 entreprises, la présence française y est réduite, les technologies françaises sont peu adaptées aux techniques locales, fortement imprégnées par le modèle américain durant la colonisation (recherche de l'efficacité et de la rentabilité).

La France se situe au dixième rang mondial et au quatrième rang européen avec une part de 1,2 %. Les Etats-Unis et le Japon conservent toujours le leadership des investissements. Parmi les pays de l'Union européenne, l'Allemagne dispose d'une implantation conséquente et la Grande-Bretagne a entrepris un effort important de promotion commerciale.

Les principales sociétés françaises implantées aux Philippines sont Essilor, Rhône-Poulenc, Sanofi, Servier (dans le secteur industriel), Air France, Alcatel, L'Oréal (dans le secteur commercial), la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit Agricole-Indosuez et un bureau de représentation de Paribas (dans le domaine bancaire et financier).

Les entreprises françaises participent également avec les entreprises locales aux projets d'amélioration des infrastructures mis en concession (traitement d'eau, transports, métro, énergie...).

Avec la crise, les Philippines offrent de nouvelles opportunités aux investisseurs français. Relativement moins touchées par la crise que leurs voisins,

elles offrent des opportunités d'acquisitions d'entreprises en meilleure santé et à un prix abordable.

- **L'Indonésie : un marché intérieur étendu**

La France a bénéficié de la nouvelle réglementation plus favorable aux investisseurs étrangers[169] et d'un marché intérieur étendu (200 millions d'habitants). Plusieurs grandes entreprises françaises se sont implantées en Indonésie : Schneider Indonesia , Danone, Yasulor Indonesia (groupe L'Oréal), Alcatel Trade International, Dragages Indonesia (Bouygues), Rhône Poulenc Rorer..., dans les secteurs de la chimie, de l'énergie, de la distribution, de l'agro-alimentaire, des cosmétiques, des matières premières...

La totalité des ressources pétrolières et gazières du pays vitales pour l'Indonésie sont gérées par la société publique Pertamina. Les opérateurs étrangers sont associés aux opérations d'exploration et de production dans le cadre de contrats de partage de production. Les trois principaux opérateurs sont Caltex (partenariat Texaco-Chevron), Mobil et Total.

La crise a créé un nouveau contexte. De nombreuses entreprises locales ne sont plus en mesure d'assurer la production faute d'inputs importés et impayables au taux actuel de la roupie. Elles cherchent un acquéreur ou au moins un partenaire étranger.

Outre la crise et les incertitudes qu'elle engendre, des obstacles se présentent toutefois pour ces acquisitions. Il est souvent difficile de déterminer la santé de l'entreprise cible et de savoir si ses difficultés sont essentiellement dues à des problèmes de trésorerie ou ont des causes plus profondes. Les comptes ne sont pas toujours consolidés.

- **La Malaisie : un obstacle de taille, la " loi bumiputra "**

Les autorités malaisiennes ont choisi de faire participer au développement économique les Malaisiens et surtout les Bumiputras (Malais de souche). Ces derniers détiennent en général 30 % du capital total des entreprises malaisiennes. Or, les Bumiputras ne sont pas toujours des partenaires actifs dans l'entreprise.

Les actionnaires étrangers sont le plus souvent autorisés à détenir 30 % du capital. Cette participation peut néanmoins s'élever à 70 %, voire 100 % dans des cas très spécifiques. Il existe également des règles précises pour la structure du capital quant à la participation malaisienne.

Les entreprises françaises qui cherchent à développer leurs affaires en Malaisie sont confrontées à un environnement extrêmement concurrentiel. Ouvert sur l'extérieur, le marché malaisien est dominé par les principaux fabricants mondiaux japonais, américains et européens, et les entreprises des nouveaux pays industrialisés (Taiwan, Corée du Sud et, dans une moindre mesure, République populaire de Chine et Inde).

En 1997, 211 sociétés françaises étaient implantées de façon permanente en Malaisie. Ces unités sont. généralement des petites structures : en effet, 60 % d'entre elles emploient moins de trente salariés et seulement 7 % plus de 300. La réglementation locale les a fait opter pour le statut de société de droit local (80 %), de préférence à celui de bureau de représentation (20 %).

Les investissements français en Malaisie sont d'un niveau modeste et se concentrent autour de quelques secteurs[170] :

- l'électronique : qu'elle soit professionnelle ou grand public, elle occupe une place très importante via les trois implantations de Thomson et, dans une moindre mesure, d'Alcatel ;
- le secteur pétrole et gaz : que de soit au niveau de l'ingénierie des plates-formes, raffineries (Technip, Cegelec), de l'exploration (Ipedex), de la pose des pipe-lines (Preciteam, Entrepose, Spie), l'activité pétrolière et para-pétrolière des grands opérateurs malaisiens - Petronas, Shell, Esso, BP - représente un marché important pour les ingénieries et équipementiers français ;
- la filière caoutchouc : troisième producteur mondial de latex, la Malaisie a attiré de longue date des investisseurs internationaux dont l'entreprise française Mapa (gants pour usage ménager).

La France et la Malaisie ont signé des accords de coopération destinés à favoriser certains projets concernant les télécommunications et les transports.

Les mesures radicales prises par le Premier ministre, M. Mahathir Bin Mohamad, le 1er septembre 1998 - contrôle des changes, rapatriement des ringgits en circulation à l'étranger, interdiction de convertir les ringgits détenus par les investisseurs - créent un climat d'incertitude. Elles ne manqueront pas d'inquiéter les investisseurs et par là même, d'affecter nos relations économiques.

- **L'exception singapourienne**

Depuis son indépendance et pendant trente ans, la Cité-Etat a assuré sa forte croissance par l'ouverture totale de son marché aux capitaux étrangers et est devenue l'une des destinations privilégiées des investissements en Asie. Les investissements étrangers continuent de jouer un rôle important puisqu'ils représentent 70 % du stock total de ses investissements et participent pour 32 % à son produit intérieur brut[171].

Mais aujourd'hui, Singapour, devenu un pays industrialisé et moderne, attire les capitaux étrangers en relevant de nouveaux défis. Elle ne peut plus jouer sur le critère de coût de la main d'oeuvre et met en avant de nouveaux atouts : qualification très poussée du travail, législation favorable à l'investissement dans les secteurs innovants, infrastructures portuaires et aéroportuaires de première qualité, réseau de télécommunication performant. Elle vise aussi à attirer des investissements de pointe et à haute valeur ajoutée (électronique, chimie).

Singapour n'a pas édicté de loi en matière d'investissements étrangers. La Cité-Etat a cependant mis en place de nombreuses aides fiscales, industrielles, technologiques et logistiques pour tenter de soutenir dans tous les domaines l'investissement direct étranger et l'expansion des projets étrangers déjà réalisés.

La principale autorité qui gère les aides à l'investissement est l'Economic Development Board (EDB) qui a concentré ses efforts sur des secteurs d'activité à faible intensité de main-d'oeuvre et à haute valeur ajoutée. S'ensuivent des programmes d'incitation au développement des activités de recherche et des entreprises innovantes. Les secteurs privilégiés sont ceux qui font le succès de

Singapour : l'électronique, la chimie et l'ingénierie. Des efforts ont également été faits pour encourager le développement d'industries pharmaceutiques et d'entreprises de biotechnologies.

Singapour encourage l'implantation des centres régionaux des multinationales opérant en Malaisie, en Indonésie et aux Philippines, devenant ainsi le partenaire obligé vers ces pays.

En 1995, le Japon se situait au premier rang des investisseurs étrangers à Singapour devant les Etats-Unis. Mais depuis, les investissements américains à Singapour n'ont cessé d'augmenter et les investissements japonais de régresser. En 1997, les Etats-Unis sont devenus le premier investisseur à Singapour.

Le Royaume-Uni vient en troisième position (11 % des investissements). Le Japon, le Royaume-Uni et les Etats-Unis à eux trois représentent plus de 46 % de la totalité du stock. Toutefois, si les montants investis n'ont cessé d'augmenter, la part de ces trois pays stagne, voire diminue (elle était de plus de 50 % en 1992). Ceci est dû à l'émergence d'investisseurs régionaux mais surtout à la forte croissance de l'investissement de pays investissant jusque-là plus timidement à Singapour (cas de la majorité des pays de l'Union européenne).

La France quant à elle détenait 2,6 % de la totalité des investissements en 1995, en augmentation considérable depuis 1993 (1,3 %). Ce pourcentage la place dans la moyenne des pays européens, loin derrière le Royaume-Uni et les Pays-Bas, mais devant l'Allemagne. Toutefois, entre 1992 et 1996, les engagements d'investissements de l'Allemagne ont été supérieurs à ceux de la France, preuve de l'intérêt accru pour Singapour.

Fig. 31 : Répartition du stock des investissements étrangers à Singapour entre 1990 et 1995 (par pays)

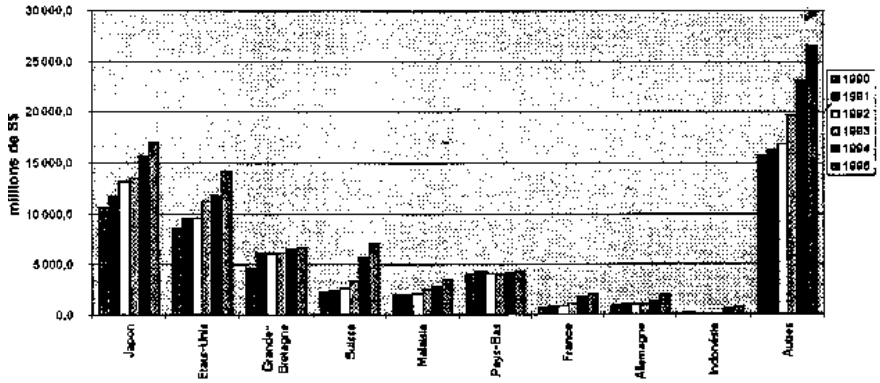

Source : Direction des Relations Economiques Extérieures. Les notes des Postes d'Expansion Economique " *Singapour : investissements étrangers dans l'île et en Asie du Sud-Est* ". Juin 1998.

La présence française se développe régulièrement. Quatre cents entreprises sont implantées à Singapour. Les investissements cumulés représentaient environ 6 milliards de francs en 1995 et 12 milliards en 1996. Singapour est la première destination des investissements français en Asie du Sud-Est. Leur implantation a été tardive, depuis 1987 pour la majorité d'entre eux. Les investissements se

répartissent à hauteur de 42 % dans les services, 35 % dans le commerce et 23 % dans l'industrie.

La prédominance des services s'explique par la présence des principales banques françaises (treize banques dont la BNP et CA-Indosuez avec 6 % de part de marché), ainsi que huit compagnies d'assurance (dont l'UAP). La France détient près de 7 % du marché bancaire total de Singapour, ce qui la place au troisième rang étranger derrière le Japon, les Etats-Unis, mais devant l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Les entreprises françaises sont représentées en premier lieu par le groupe Thomson, puis Elf Atochem, Eurocopter (division hélicoptères de l'Aérospatiale), Air Liquide, le groupe Schneider, Danone, Délifrance (groupe Vilgrain), ainsi que la plupart des grandes marques de luxe comme LVMH.

Pour accompagner et soutenir l'effort d'implantation de nos PME et de nos grands groupes en Asie, les pouvoirs publics français par l'intermédiaire du CNPF International ont signé à Paris le 3 avril 1995, un accord de coopération bilatéral, avec l'EDB singapourien. Cet accord instaure " *un club d'affaires France-Singapour* ", constitué de présidents et directeurs généraux de grands groupes et de PME de chaque pays. Son objectif est triple : outre le renforcement des investissements et des échanges commerciaux entre les entreprises françaises et singapouriennes, il s'attache à développer des partenariats vers les pays tiers de la région Asie-Pacifique et prévoit que les PME de chaque pays bénéficient de l'appui des groupes pour développer leurs activités dans le pays partenaire.

La Cité-Etat constitue ainsi un espace privilégié pour l'investissement étranger en raison de la qualité de ses infrastructures, de sa main d'oeuvre et du cadre légal.

1.2. Un intérêt croissant de la France pour ces quatre pays

L'étude des flux d'investissement montre l'intérêt croissant de la France pour les pays de l'ASEAN. La part dans les flux d'IDE français ont plus que doublé de 1990 à 1996, passant de 0,6 % à 1,6 %.

Fig. 32 : Les flux d'investissement directs français dans l'ASEAN et dans les quatre pays

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
ASEAN (en milliards de F)	0,9	0,3	2,0	1,6	0,8	1,3	2,3
Part dans les flux d'IDE français (en %)	0,6	0,2	1,3	1,4	0,6	1,3	1,6
(en milliards de F)							
Indonésie	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,3
Malaisie	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1	0,1
Philippines	0,0	0,0	- 0,0	- 0,0	0,0	0,0	0,1
Singapour	0,4	- 0,4	1,1	0,9	0,2	0,4	1,4
Total des 4	0,7	- 0,2	1,2	1,1	0,3	0,7	1,9
Part des flux d'IDE français dans ces quatre pays des IDE de l'ASEAN	78 %	-	60 %	69 %	38 %	54 %	83 %

Source : Banque de France.

Cette évolution est encourageante, car si nos investissements sont encore insuffisants par rapport aux potentialités de ces marchés, de plus en plus d'entreprises françaises s'implantent dans cette zone.

Cet intérêt tient à la fois à l'ouverture aux investissements étrangers (voir annexe n° 1) et à la mise en place d'un vaste marché régional[172].

En investissant en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et à Singapour, **les entreprises françaises recherchent en priorité l'accès à un marché**. L'intérêt pour une entreprise est de produire là où elle pourra vendre sa production en l'adaptant aux conditions locales et à la demande des consommateurs. De moins en moins d'entreprises investissent en Asie du Sud-Est dans une optique de délocalisation pure (c'est-à-dire de production uniquement destinée à l'exportation).

La plupart cherchent au contraire à gagner des parts de marché en Asie et à s'y implanter durablement. Ces entreprises prennent en considération des indicateurs macro-économiques tels que la population, la croissance démographique, le PNB par habitant, les estimations de croissance.

Le faible coût de la main-d'oeuvre est le plus souvent associé au critère de qualité du facteur travail et à la capacité à intégrer les technologies les plus modernes. Les quatre pays d'Asie du Sud-Est ne sont en effet plus aussi compétitifs que des pays comme la Chine en matière de coûts salariaux, mais proposent une main-d'oeuvre plus qualifiée ou en tout cas plus facile à former.

Les différentes incitations fiscales ne sont pas un facteur déterminant pour le choix d'un investissement. Les entreprises profitent des mesures en vigueur mais en grande majorité ne comptent pas dessus pour calculer la faisabilité et la rentabilité de leurs projets.

Le choix d'une localisation pour un investissement dépend largement des secteurs d'activité et des pays considérés. L'accès à des ressources naturelles par exemple est un facteur primordial pour certaines entreprises de transformation et ne l'est pas pour les entreprises de services.

La situation politique, sociale ou économique d'un pays peut être également la raison du choix d'un investissement. Cela est vrai en particulier pour les entreprises de services et les investissements à court et moyen terme (cinq ans). En revanche, ce n'est pas un facteur déterminant pour les industries qui investissent à long terme (20-30 ans).

Cependant la stabilité et la prévisibilité, notamment en matière fiscale, semblent être un facteur déterminant. A cet égard, les incertitudes actuelles ne manqueront pas de dissuader les investisseurs. Si les données disponibles actuellement ne font pas encore apparaître cette évolution, les problèmes structurels de ces économies, révélés par la crise, constituent de sérieux obstacles à l'investissement. En même temps, ce contexte pourrait ouvrir de nouvelles perspectives à nos entreprises.

2. La crise a peu modifié les perspectives d'investissement direct de la région même si elle génère des incertitudes173

2.1. Une confiance maintenue des investisseurs étrangers

A la mi-février la crise financière de la région ne semblait pas avoir encore ébranlé la confiance générale dans l'investissement direct étranger en Asie de l'Est et du Sud-Est. La CNUCED et la Chambre internationale de Commerce ont réalisé à cette date un sondage auprès de 500 multinationales sur leurs perspectives d'investissements. Sur les 198 réponses, 62 % déclarent que leurs projets à court et à moyen terme demeurent inchangés (ce pourcentage variant peu suivant l'origine géographique des entreprises), 26 % d'entre elles envisagent même d'intensifier leurs investissements à court et moyen terme. A l'exception des entreprises originaires de l'Asie en développement, elles sont toujours plus nombreuses à déclarer vouloir augmenter leurs investissements qu'à vouloir les diminuer. Enfin, presque toutes évaluent positivement la situation à long terme estimant que les perspectives d'investissement direct sont inchangées.

Les entreprises multinationales basées à Singapour semblent partager la même analyse. La plupart des entreprises contactées lors de l'enquête réalisée en mai pour cette étude déclaraient en effet ne pas avoir modifié leur stratégie d'implantation dans la région. Un quart d'entre elles déclaraient également avoir l'intention d'augmenter leurs acquisitions. Le constat doit cependant être modulé suivant les secteurs d'activité. Les entreprises des services étaient plus nombreuses à envisager un ralentissement de leurs investissements tandis que les entreprises industrielles envisageaient souvent de nouvelles acquisitions. Enfin, certains secteurs ont connu un ralentissement de leurs investissements antérieur à la crise : c'est le cas notamment de l'électronique ou du pétrole, du fait de surcapacités de production en Asie du Sud-Est.

La grande majorité des investisseurs déclarait par ailleurs que l'Asie est pour leur entreprise l'une des cibles privilégiées de leurs investissements à venir. L'ASEAN recueillait la majorité des suffrages, même si certains lui préféraient la Chine ou l'Asie du Sud (notamment dans les secteurs à forte intensité en main d'oeuvre).

2.2. Mais des obstacles

Les entreprises asiatiques, fortement endettées doivent brutalement faire preuve de plus de transparence et se mettre à niveau en matière de comptabilité ce qui permettra aux autres opérateurs, notamment les institutions financières étrangères mais aussi locales, de les juger désormais sur des critères plus objectifs (structure du bilan, ratio d'endettement, profitabilité...). L'un des bienfaits de cette crise sera donc de contraindre ces structures opaques à internaliser les contraintes des marchés internationaux alors que pour l'instant elles n'avaient que bénéficié des avantages qu'ils offraient (débouchés commerciaux et facilités de financement).

Le processus de restructuration se heurte à de nombreux obstacles. **La crise agit comme un révélateur et un catalyseur** et met à nu les faiblesses structurelles de ces pays, particulièrement en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines.

Ces obstacles proviennent :

- de la structure encore très familiale de l'actionnariat de nombreuses entreprises asiatiques, du manque de transparence en matière de comptes des sociétés, des faibles moyens de pressions des créanciers (absence de loi sur les faillites, impossibilité de récupérer les actifs), des limitations encore très nombreuses aux prises de contrôle du capital par des étrangers et enfin des liens très étroits entre autorités politiques, institutions financières et grands groupes ;

Pour l'instant, seules les entreprises condamnées à cesser leurs activités ont été liquidées ou revendues. La majorité des sociétés et institutions financières, techniquement insolvables selon les normes occidentales, continuent leurs activités.

- Il subsiste des incertitudes importantes sur l'évaluation de la valeur des actifs ;
- enfin, le nécessaire mouvement d'ouverture des marchés, de restructuration, de rationalisation de l'outil de production et d'ouverture aux capitaux et au management étrangers (en mesure d'apporter l'expertise nécessaire à la restructuration des systèmes financiers et du tissu productif) suppose une volonté politique forte qui n'apparaît pas en Indonésie et en Malaisie.

En effet, ces restructurations qui, pour l'essentiel restent à venir, seront très douloureuses car elles impliquent des réductions substantielles d'effectifs et des baisses conséquentes de salaires nominaux. La capacité d'absorption d'un tel choc sera déterminante.

La restructuration du secteur financier et de l'appareil productif sera d'autant plus problématique que la phase de surinvestissement a été longue et ample (élimination des surcapacités, réduction de l'endettement et apurement des créances douteuses).

2.3. La crise pourrait offrir de nouvelles opportunités

En dépit de ces obstacles, la crise peut offrir de nouvelles opportunités pour les entreprises françaises notamment dans certaines branches. La baisse des coûts dans des secteurs à forte intensité en main d'oeuvre pourrait bénéficier à des fabricants déjà implantés et leur permettre de s'investir commercialement dans des régions où ils ne sont présents jusqu'à maintenant que " *productivement* ".

La diminution de la concurrence due à l'abandon de certains projets par les entreprises locales pourrait favoriser les entreprises étrangères moins touchées par la crise, susceptibles en conséquence de reprendre certaines parts de marché.

En raison du manque de visibilité à court terme, c'est plutôt dans une perspective de moyen terme que la crise offre des opportunités.

II - LA COOPÉRATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE AVEC LE SUD-EST ASIATIQUE : DES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES

Les incertitudes qui pèsent sur les économies est-asiatiques et sur les perspectives de sortie de la crise, la prise de conscience que l'ajustement sera plus long que certains ne l'avaient pensé il y a quelques mois encore, ne sont pas sans répercussion sur l'ensemble de nos relations avec ces pays et notamment sur nos relations culturelles.

A ce stade, le manque de visibilité ne permet pas de définir dès à présent la politique qui sera suivie en 1999 dans un domaine où l'impulsion des pouvoirs publics est fondamentale.

Or, indépendamment des conséquences purement financières, la crise et les bouleversements qu'elle entraîne vont obliger à repenser une coopération centrée sur l'aide au développement, (Singapour constituant une fois de plus l'exception) et à déterminer de nouvelles priorités.

Aussi, après avoir dressé un état des lieux au printemps 1998, le rapport s'efforcera de tracer un certain nombre d'orientations.

A - UN CONTEXTE DIFFICILE

Notre action s'exerce dans un contexte difficile et d'autant moins favorable qu'aux freins structurels se sont ajoutés ces dernières années une réduction de nos moyens et plus récemment les répercussions de la crise.

1. Un univers lointain, une zone hétérogène

L'Asie du Sud-Est est un monde doublement éloigné de nous et de nos idées. Cet univers nous est d'autant moins accessible que ses traits propres sont dissimulés par les inextricables entrelacs des influences indienne, chinoise, musulmane et européenne : *" En aucun point du globe en effet, si ce n'est peut-être en Asie centrale, il n'est possible de trouver comme ici la juxtaposition ou la fusion d'à peu près toutes les civilisations "*[174].

De plus, s'ils ont adopté le même modèle de développement, s'ils ont en commun le fait d'appartenir au monde malais, ces quatre pays diffèrent

considérablement. Ils constituent une mosaïque de populations, de religions, de systèmes politiques, de cultures diverses.

Ils sont dissemblables également dans leur rapport à l'Occident et à cet égard la crise a servi de révélateur. A côté des Philippines, qui leur hispano-américanisation a acculturées à l'Occident, de Singapour ouvert à la modernité et à l'occidentalisation, on trouve l'Indonésie qui a ressenti la crise et l'intervention du FMI comme une humiliation et la Malaisie dont le Premier ministre, le plus ardent défenseur de l'asiatisme, dénonçait le complot américain. En même temps les pays où les gouvernements sont plus politiquement récalcitrants à l'égard de l'influence occidentale sont ceux où elle est la plus spectaculaire. En Malaisie pour 2000 anciens étudiants des universités japonaises, il en est 200 000 qui ont fait leurs classes en Grande-Bretagne. A Singapour, où plus de la moitié des emplois dépendent de multinationales, l'anglais est une véritable deuxième langue, tout comme aux Philippines.

Dans toute cette zone, l'Occident c'est d'abord le monde anglo-saxon.

C'est dire que notre action culturelle souffre au départ d'un certain nombre de handicaps même si la culture française bénéficie d'un préjugé favorable et d'une place particulière dans les milieux intellectuels et parmi les élites. Elle peut tirer parti de son originalité à la condition d'être soutenue par l'action extérieure de la France.

2. Des moyens insuffisants

2.1. La contrainte budgétaire

Malgré les régulations budgétaires qui affectent les crédits du Ministère français des affaires étrangères depuis 1993, la part de l'Asie a progressé ces dernières années dans les crédits de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST). Ils représentent dorénavant la deuxième enveloppe après le Maghreb.

Fig. 33 : Evolution des crédits de la DGRCST sur le titre IV
(en milliers de francs)

Régions	**1992**		**1997**	
	Montant	%	Montant	%
Europe Occidentale	174 969	7,8	185 409	10,6
Europe Orientale[1]	422 902	18,8	307 812	17,7
Afrique du Nord	735 239	32,8	391 639	22,5
Proche et Moyen-Orient[1]	205 029	9,1	219 275	12,6
Afrique Sub-Saharienne	116 270	5,2	91 390	5,2
Asie du Sud et du Sud-Est	**210 335**	**9,4**	**230 873**	**13,2**
Extrême orient et Pacifique[2]	130 448	5,8	123 009	7,1
Amérique du Nord[3]	67 516	3,0	43 645	2,5
Amérique Latine[4]	180 985	8,1	109 843	8,6
Total	2 243 693	100,00	1 742 895	100,00

[1] En 1992, les crédits pour les PECO comprennent également les crédits " parisiens ". A partir de 1993, ils ne regroupent que les dépenses géographisées.

[2] Inclus Fonds Pacifique.

[3] TV5 Québec (20 millions de francs) était intégré dans l'enveloppe de 1992.

[4] Inclus Fonds Caraïbes.

Source : Avis présenté par M. Patrick BLOCHE, député, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 1998 ; Assemblée Nationale n°306.

Ce constat reflète la priorité donnée à cette région du monde, dans le domaine culturel comme dans le domaine économique.

Néanmoins, force est de constater que les quatre pays étudiés n'ont pas bénéficié de cette évolution, qui s'est faite au profit de pays qui se sont ouverts au début de la décennie : Vietnam d'abord, puis Cambodge, Chine, Inde et Laos.

En crédits d'intervention, l'Indonésie devance Singapour qui se situe avant la Malaisie et les Philippines.

Il convient de noter par ailleurs que les crédits du ministère des Affaires étrangères ne financent pas l'intégralité des opérations. Son budget n'inclut pas nécessairement les efforts financiers fournis par des organismes tels que l'Institut français de Recherche scientifique pour le développement en Coopération (ORSTOM), le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)[175] ou l'Ecole Française d'Extrême Orient (EFEO), très présents dans la zone et qui développent souvent des projets sur plusieurs années.

2.2. La crise financière

Aussi plus que la contrainte budgétaire, c'est actuellement la crise financière qui représente la principale difficulté. Elle pèse particulièrement sur les formations effectués en France qui étaient cofinancées par les pays d'origine, à hauteur de 70 % dans le cas de l'Indonésie.

Faute de moyens et dans un premier temps, la plupart des étudiants sont rentrés dans leur pays (90 % des Indonésiens).

La crise contraint ainsi les gouvernements à accélérer la mise en place de structures locales d'enseignement supérieur qui évitent l'envoi à l'étranger de plusieurs milliers d'étudiants avec les coûts considérables que cette expatriation implique. Il est évident qu'aujourd'hui ces pays doivent faire appel à l'expertise étrangère pour réaliser cet objectif. Ils ont parallèlement le souci de diversifier leur système de formation jusqu'à présent essentiellement orienté vers les systèmes anglo-américains. C'est notamment le cas de la Malaisie. La faveur dont la France est actuellement l'objet dans ce pays, sa réputation dans ce domaine, constituent une occasion à saisir.

Cette situation implique en conséquence une **révision complète de notre coopération avec ces pays, qui risque de remettre en cause au premier chef les formations en France au bénéfice de coopérations sur place**. Elle conduira ainsi à définir des formations prioritaires. Elle pourrait néanmoins avoir des conséquences positives dans la mesure où la France disposera d'une plus grande latitude pour choisir des secteurs porteurs correspondant à ses points forts : agronomie tropicale, médecine, télécommunications, eau, énergie.

B - ÉTATS DES LIEUX DE L'ACTION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Notre coopération culturelle, scientifique et technique est régie par des accords intergouvernementaux dont le plus ancien - l'accord général avec l'Indonésie - remonte au 20 septembre 1969.[176]

Notre coopération se décline traditionnellement en plusieurs volets :

- la coopération scientifique et technique ;
- la coopération linguistique et éducative ;
- la coopération culturelle ;
- la coopération audiovisuelle ;
- les établissements français à l'étranger.

Dans les pays étudiés, la coopération scientifique et technique constitue de très loin, l'essentiel de notre action.

1. Une priorité : la coopération scientifique et technique

Compte tenu des distances culturelles, il a été jugé plus judicieux d'investir dans les sciences et les technologies.

Notre action dans ce domaine s'est efforcée traditionnellement de suivre les axes prioritaires de développement définis sur place, en diffusant auprès des responsables locaux des différents secteurs le savoir-faire technologique français et de s'insérer dans les programmes financés par les organismes internationaux (Banque mondiale, BAD, Union européenne).

Notre coopération a ainsi pour principaux objectifs :

- la formation des cadres scientifiques et techniques ;

- la recherche de synergie avec nos projets industriels dans le domaine de la formation ;
- des secteurs ciblés.

1.1. La formation des cadres scientifiques et techniques

Compte tenu de la priorité donnée dans la région au développement économique , un des principaux problèmes qui se pose à ces pays est celui de la formation, notamment d'ingénieurs et de techniciens pour réduire leur dépendance technologique.

En règle générale, la recherche scientifique asiatique présente un profil plus " utilitariste " que les modèles occidentaux : elle est présente surtout dans les domaines appliqués où les débouchés économiques sont manifestes (sciences de l'ingénieur, physique, chimie) et néglige quelque peu les autres (sciences de l'univers, médecine).

La France a cherché à répondre à cette demande.

L'objectif a été d'attirer vers notre pays un nombre croissant d'étudiants " privés " en bénéficiant de bourses de leur gouvernement, ce qui permettait de compenser ainsi la relative diminution des bourses financées par la France.

a) L'Indonésie

La formation des cadres pour les grandes agences publiques, les ministères techniques et les industries stratégiques (nucléaire, espace, aéronautique) a été une des priorités de notre politique dans ce pays. Au total plus de 3 000 boursiers ont été formés en France dont 500 environ avec un doctorat ou un diplôme d'ingénieur et ce, sur des financements multilatéraux avec une faible participation française.

Nous arrivons dans ce domaine après l'Allemagne mais avant nos autres partenaires européens qui suivent une politique analogue en matière de bourses, c'est-à-dire une diminution des bourses de longue durée au profit de stages de courte durée.

Notre coopération s'appuie également sur la **présence d'experts français** dans deux ministères techniques (Développement Technologique dont le titulaire était l'actuel Président, M. Habibie et Transports dont le ministre est un ancien boursier en France) et auprès du Bureau indonésien de coordination des Investissements[177].

b) La Malaisie

Actuellement sur 100 000 étudiants malaisiens, 50 000 sont formés à l'étranger. Ils se répartissent entre le Royaume-Uni (18 000), l'Australie (15 000), les Etats-Unis (8 000), le Canada (1 000). La France en accueille 200.

Pourtant dès 1985, un important programme de **formation** essentiellement financé par le ministère de la fonction publique malaisien avait été mis en oeuvre, permettant à 200 étudiants d'ethnie malaise d'effectuer des études supérieures en France dans des domaines divers. Les autorités malaisiennes ayant mis fin à ce programme en 1994, notre pays s'est efforcé de développer l'information sur le système éducatif français par des conférences de presse, l'organisation de

séminaires, la prospection systématique des institutions locales offrant des bourses d'études (ministères, universités, fondations, grandes entreprises), l'ouverture sur les minorités, notamment la minorité chinoise qui gère un réseau d'enseignement parallèle.

Ces actions mises en oeuvre en étroite collaboration avec la SFERE (Société française d'exportation des ressources éducatives) ont permis de remporter plusieurs contrats de formation. Pour la presque totalité d'entre elles, ces formations sont à la charge exclusive des autorités malaisiennes, à l'exception de quelques bourses incitatives concernant l'apprentissage du français.

Dans le **domaine scientifique**, la méconnaissance réciproque des milieux scientifiques français et malaisiens n'a permis de mettre en oeuvre jusqu'à présent que des opérations modestes dans les domaines :

- des études malaises, puis de l'archéologie grâce à l'Ecole Française d'Extrême-Orient ;
- de la phytochimie et de la parasitologie des poissons avec pour partenaires le CNRS et l'université Malaya ;
- de l'informatique avec des échanges entre l'université Sains Malaysia de Penang et les universités de Grenoble, Strasbourg et Besançon.

c) Les Philippines

Notre coopération avec l'archipel philippin a pâti non seulement de la situation politique jusqu'en 1986 mais également de notre faible présence économique.

Ce pays reste en outre très tourné vers les Etats-Unis, voire l'Australie notamment dans le domaine scientifique et technique.

Nos programmes de coopération ont été surtout orientés vers l'aide publique au développement.

d) L'exception singapourienne

Singapour dispose désormais d'une expertise de haut niveau qu'elle souhaite valoriser pour assurer sa suprématie régionale par la maîtrise des technologies avancées. Elle est donc à la recherche de partenaires avec qui engager de véritables coopérations.

Depuis plusieurs années, la France y consent un effort particulier en faveur de la **formation** et de la **promotion du système éducatif français** de haut niveau.

En 1982, le ministère des Affaires étrangères français et la " *Public service commission* " singapourienne ont signé une convention appelée **" *Programme prioritaire* "**, destinée à permettre à de jeunes Singapouriens de recevoir dans les grandes écoles françaises une formation en sciences de l'ingénieur. Depuis l'origine, cet important programme a permis de former quelques 235 ingénieurs. Bien que ce programme soit indéniablement un succès, on a pu noter depuis quelques années une certaine désaffection des candidats singapouriens en raison de la durée des études (6 ans), de la reconnaissance des diplômes et de la nécessité d'apprendre préalablement la langue française. Aujourd'hui seule la

première année d'étude reste à la charge de la partie française ainsi que la couverture sociale durant toute la durée des études.

De son côté, le ministère de la Défense accueille deux à trois Singapouriens par an, qui sont formés dans l'aéronautique.

La coopération devrait s'intensifier en matière de recherche appliquée par la création conjointe avec les Singapouriens d'un ou deux laboratoires de recherche, en s'appuyant sur des partenaires publics (CNRS) et des entreprises qui trouveront un intérêt direct aux travaux de ces équipes.

Cette dernière orientation tend à se développer dans les trois autres pays, notamment afin d'assurer une meilleure synergie avec nos projets industriels.

1.2. La recherche de synergie avec nos projets industriels

Notre politique s'est efforcé d'accompagner les efforts des entreprises françaises et de conforter la présence de notre pays.

Dans cette optique, en **Malaisie,** la France apporte un soutien pédagogique et linguistique à l'Institut franco-malaisien. Lancé en 1993, financé sur protocole, il forme des techniciens de niveau bac professionnel.

Dans le même esprit, la coopération entre l'université technologique Malaysia et le campus Thomson doit aboutir à la création au sein de cette université d'un master en génie logiciel.

De même en 1996, la France a participé au financement d'une étude réalisée par l'Institut aéronautique et spatial visant à redéfinir l'ensemble du financement du dispositif de formation destiné à soutenir le développement des projets industriels malaisiens dans ce domaine.

En Indonésie le projet du centre de recherche appliquée, FUSTIPEK, lancé par M. Habibie alors qu'il était ministre de la Recherche et de la technologie, procède du même principe.

Aux Philippines, l'exposition de technologie française " *France 98* " qui se déroulera en octobre 1998[178] dans le cadre de la commémoration du centenaire de la première indépendance du pays constituera un événement phare qui devrait renforcer les liens économiques et rehausser l'image de la technologie française.

C'est probablement à **Singapour** que la synergie technologie-projets industriels est la mieux assurée grâce notamment à **l'Institut franco-singapourien.** Ouvert en 1983 avec le concours de la France, il demeure la véritable vitrine de la technologie française tout en dispensant des formations qui conduisent au bout de deux ans les bacheliers au diplôme d'ingénieur en électronique. L'IFS assure également des sessions de formation courtes pour les professionnels travaillant dans le domaine de l'industrie.

Aujourd'hui, comme prévu dans l'accord, le relais a été progressivement pris par la partie singapourienne. La participation française permet la prise en charge du poste de directeur scientifique de l'IFS, de deux CSN et de missions d'appui.

La Cité-Etat dispose de plus d'un **centre de documentation universitaire**, **scientifique et technique** (CEDUST) qui joue un rôle important en matière de

veille technologique, de diffusion de l'information scientifique et d'amélioration de la connaissance de notre système éducatif et universitaire (seuls quelques dizaines d'étudiants singapouriens sont accueillis dans nos universités). Le CEDUST produit une revue d'information scientifique (" *Facts* ") à **vocation régionale**. Le rapprochement entre le CEDUST et le Centre français des affaires, qui partagent les mêmes locaux, a donné un élan nouveau très profitable à notre coopération à Singapour.

D'une manière générale, cette politique de formation a accompagné la percée de nos entreprises tout en étant centrée sur certains secteurs participant au développement de ces pays.

1.3. Une coopération centrée sur quelques secteurs

a) L'agriculture[179]

L'**agriculture** constitue certainement un des secteurs où la France est la plus présente et depuis le plus longtemps.

Aux **Philippines**, notre action dans ce domaine est engagée depuis plus de dix ans. Elle est principalement régie par un accord liant le CIRAD et le " *Philippine Council for Agriculture, Forestry and Natural Resources Research and Development* " (PCARRD). Elle concerne notamment la prévention de maladies, l'amélioration des rendements et la qualité des productions (cacao, cocotier, bananier, ananas). Notre pays est également associé à une action de formation, suite à un récent don du Trésor ayant permis la création dans l'île de Mindanao d'un laboratoire de qualité du caoutchouc.

Le secteur de l'aquaculture et de la bio-foresterie se sont ouverts à notre coopération en 1994, des spécialistes français servent de conseils dans le cadre de la création par les autorités philippines d'un laboratoire de bio-technologie forestière.

En **Malaisie**, une coopération est établie entre le CIRAD et le Palm Oil Research Institute of Malaysia (PORIM) dans le domaine de la lipochimie, secteur prioritaire en Malaisie qui est le premier producteur mondial d'huile de palme.

Depuis 1989, une coopération existe entre le " *CIRAD-Forêts* " et " *Innoprice Corporation* " dans l'Etat de Sabah pour l'amélioration des essences et la gestion durable de la forêt mais le soutien de la France diminue depuis 1996.

C'est en **Indonésie** que le CIRAD est le plus présent (18 chercheurs) dans les secteurs de l'hévéa-culture, du palmier à huile et des ressources forestières. Le relais devrait être pris par l'aide multilatérale : l'Union européenne a ainsi un programme pour l'industrie du bois dont le Centre Technologique est à Kuala Lumpur.

A **Singapour**, une véritable coopération scientifique s'est développée entre le " *CIRAD-Forêts* " et la " *Nanyang Technological University* " qui ont signé en avril 1995 un accord pour développer la recherche sur les techniques de reboisement des sols dégradés qui représentent plusieurs millions d'hectares en Asie du Sud-Est.

b) Les sciences de la terre

Il s'agit là aussi d'une coopération ancienne.

En **Indonésie**, elle recouvre l'**océanographie** et **la prévention des risques naturels majeurs** (sismologie et volcanologie). Elle prend la forme d'une assistance technique auprès du Bureau de météorologie et de géophysique indonésien, de formation continue sur site et transfert de technologies, de mise en place et de dons d'équipements fournis par les laboratoires et entreprises français. Elle offre aussi des stages de courte durée (2 mois) en France : auprès de l'unité mixte de recherche " *Domaine océanique* " de l'université de Bretagne occidentale par exemple.

Nos organismes occupent une place enviée par les chercheurs d'autres pays.

Aux **Philippines**, cette coopération est ancienne. Elle a bénéficié en 1993, d'un don du Trésor français sous forme d'équipements. Ses principaux objets sont l'étude de la grande faille des Philippines (campagnes sismologiques et géodésiques) et la surveillance des volcans dans le cadre d'un programme de prévention des risques majeurs. Très appréciée par nos partenaires philippins, cette coopération jouit en outre d'une **visibilité** qui n'a cessé de s'accroître avec notamment en 1994, la venue dans les eaux philippines de l'Atalante, navire de recherches océanographiques et en 1995, avec l'organisation d'un colloque GEOSEA à Manille dont une session entière a été consacrée aux coopérations franco-philippine et franco-indonésienne.

c) Les sciences humaines

Nos équipes sont présentes depuis de nombreuses années. Les domaines privilégiés sont l'archéologie : cinq programmes sont conduits avec le concours de l'EFEO, de l'ORSTOM, du Muséum d'histoire naturelle et du CNRS en **Indonésie**.

Aux **Philippines**, l'ethnologie, le droit constitutionnel et l'administration publique sont les disciplines les plus développées.

d) Une diversification dans d'autres secteurs

Au-delà des trois grands secteurs d'intervention, un effort de diversification est fait notamment en direction de la médecine : médecine tropicale, sida aux **Philippines**, éradication de la poliomyélite et planification familiale en **Indonésie** conjointement avec le Vietnam et le Laos.

La **Malaisie** pour sa part bénéficie du concours de la France en matière d'urbanisme et de conservation du patrimoine. Nous participons en effet depuis 1992 à un important projet de rénovation du centre historique de la vieille ville de Georgetown (Penang) dont un architecte en chef des monuments historiques français est le consultant. Cette opération qui a une forte visibilité a déjà permis la création d'un Centre de formation aux métiers d'art.

2. La coopération linguistique et éducative

Il s'agit du deuxième volet de notre coopération par le montant des crédits mis en place.

L'enseignement du français occupe cependant une place modeste, il se heurte de surcroît à la concurrence de l'anglais, langue officielle à Singapour et aux Philippines et à des systèmes éducatifs spécifiques. Ainsi aux Philippines, les langues étrangères ne sont enseignées ni dans le primaire, ni dans le secondaire. En Malaisie, l'anglais est obligatoire dans le secondaire et le français n'est que la troisième langue étrangère facultative dans l'enseignement secondaire derrière l'arabe et le japonais.

2.1. En Indonésie

La langue française est enseignée dans les départements de français des universités, dans des instituts supérieurs de pédagogie, dans nos quatre centres culturels et les onze Alliances françaises.

a) La coopération linguistique

Elle s'oriente principalement vers :

- l'enseignement du français de spécialité (hôtellerie notamment, mais aussi secrétariat et administration) ;
- la formation de traducteurs/interprètes (une filière de formation professionnelle en traduction a été ouverte à Universutas Indonesia) ;
- la formation de formateurs et la formation continue des enseignants (instituts supérieurs, CCF, Alliances, associations des professeurs de français).

b) Les centres culturels et les Alliances françaises

Ils constituent un véritable réseau à travers l'archipel qui dispense cours de français et documentation sur la France. Il s'agit :

- des centres culturels implantés à Jakarta, Surabaya, Bandung et Yogyakarta ;
- du CEDUST de Jakarta ;
- des onze Alliances françaises réparties sur l'ensemble du territoire.

2.2. En Malaisie

L'enseignement optionnel du français a été introduit en 1974 dans les internats malaisiens, qui sont des collèges d'Etat considérés comme des " pôles d'excellence ". Il s'y trouve désormais en concurrence avec - outre l'anglais, obligatoire - l'arabe, le mandarin, l'allemand, et surtout le japonais.

Actuellement, le français est enseigné dans quinze internats (sur trente huit), quatorze écoles privées, six universités (sur neuf), deux Alliances françaises (Kuala Lumpur et Penang) et trois Instituts (Institut Technologique franco-malaisien, Institut Technologique MARA, Institut des Relations Diplomatiques). Notre réseau représente donc quarante établissements, dans lesquels interviennent environ soixante quinze enseignants, pour quatre mille apprenants.

L'Alliance française à Kuala Lumpur a mené à bien en 1998, avec l'appui actif de l'Ambassade de France, un projet d'agrandissement important de son établissement.

Les certifications du Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) et du Diplôme Approfondi de Langue Française (DALF) ont été mises en place par le Bureau de Coopération Linguistique et les Alliances, respectivement en 1993 et 1996.

Alors que les universités n'offraient jusqu'ici aucune filière diplômante dans notre langue, le Ministère malaisien de l'Education vient d'approuver la création d'une licence de français, précédée d'une année de formation linguistique intensive, au sein de l'Université Putra Malaysia. Ce programme, destiné dans un premier temps à produire des enseignants, devrait faire suite à celui ayant permis la formation en France d'une cinquantaine de professeurs malaisiens de français.

A l'issue de son entretien de novembre 1996 avec le Président Chirac, le Premier ministre de Malaisie a exprimé le souhait de généraliser l'enseignement du français comme troisième langue dans le cursus scolaire.

2.3. Les Philippines

Dans le supérieur, la suppression en avril 1987 de l'apprentissage obligatoire de l'espagnol a largement profité au français. Actuellement le nombre d'apprenants de français avoisine quatre mille pour l'ensemble des enseignements de français, Alliances françaises comprises.

Le français est enseigné dans vingt deux établissements, dont quinze universités privées, deux publiques et deux Alliances (Manille et Cebu). On recense soixante cinq enseignants de français. Le statut des langues étrangères dans les universités privées est souvent lié aux rapports entretenus avec la congrégation religieuse ayant fondé l'établissement. C'est ainsi qu'une importance particulière est accordée au français à l'Université jésuite Ateneo ou à l'Université De la Salle.

Grâce à un accord conclu en 1994 avec l'Université de Franche-Comté, l'Université publique des Philippines propose une maîtrise d'études françaises. Cette nouvelle certification devrait avoir, à terme, pour effet de réduire le nombre de bourses d'études en France. Dans les autres universités, le statut du français est variable, parfois obligatoire, mais souvent facultatif. L'image du français demeure celle d'une langue de culture et de relations internationales qui trouve plutôt sa place dans les départements de sciences humaines et dont l'apprentissage n'offre que de rares débouchés professionnels.

La coopération linguistique, qui prend en compte l'insuffisance en nombre des enseignants (en raison notamment du faible niveau des rémunérations) et leur niveau moyen de connaissance, a un rôle important à jouer pour soutenir l'enseignement dispensé, notamment :

- par l'enseignement direct de la langue dans les institutions philippines : affectation de deux lecteurs CSN (l'un auprès de l'Université des Philippines et l'autre itinérant auprès de l'Université De la Salle et du Centre de formation du Ministère des Affaires étrangères) ;
- par l'orientation de l'enseignement vers des secteurs moins traditionnellement littéraires : le français de spécialité, notamment des

affaires, de la médecine, de la science et de la technologie ainsi que de la traduction, en complémentarité avec notre coopération scientifique et technique ;

- par une collaboration au sein de la coopération linguistique régionale dans le cadre de l'Université d'été de Singapour avec l'envoi de professeurs philippins de français.

L'Alliance Française de Manille, pôle d'excellence de l'enseignement du français aux Philippines et établissement avec lequel une convention a été signée, le 31 octobre 1991, afin de mieux coordonner les actions de diffusion de la langue et de la culture française, joue un rôle essentiel dans ce dispositif. Elle compte mille deux cent cinquante élèves par an, y compris ceux de l'annexe de Cebu, mais fait face en 1998 à une opération de réinstallation immobilière onéreuse.

Dans le cadre de la réforme du système éducatif philippin, soutenu par la Banque Mondiale, une demande d'expertise française dans le domaine de la formation des cadres et du processus de déconcentration a été lancée.

2.4. Singapour

La place qui est faite à l'enseignement de notre langue dans un Etat où cohabitent l'anglais, le chinois et le malais reste modeste : quatre mille cinq cent apprenants dont trois mille dans le secondaire et mille cinq cent au niveau universitaire auxquels il faut ajouter cinq à six mille élèves pour l'Alliance française et les établissements privés.

Cette position est comparable à celle du japonais, qui est en progression, et meilleure que celle de l'allemand. Le niveau des enseignants et des élèves est relativement bon.

La mise en place, en 1991, à l'Université Nationale de Singapour, d'un " *Programme d'Etudes Européennes* " a renouvelé l'intérêt pour notre langue. Ce programme propose, sur trois ans, une approche multidisciplinaire de la réalité européenne (culture, histoire, institutions...) et l'apprentissage du français ou de l'allemand. Parmi les deux cent étudiants actuellement concernés, les deux tiers ont choisi notre langue.

Notre attaché linguistique (assisté d'un CSN et d'une petite équipe d'enseignants et de lecteurs) exerce une **compétence régionale** en Asie du Sud-Est pour la coopération universitaire. Il organise chaque année, en liaison avec l'Organisation des Ministres de l'Education d'Asie du Sud-Est (SEAMEO), une université d'été à laquelle participent des représentants de toute la région.

3. Les échanges culturels

Ils sont relativement ténus et vont pâtir de la crise financière. De plus, hors des grandes villes, la France souffre d'une image imprécise, voire inexistante. Ils reposent principalement sur nos centres culturels et sur les Alliances Françaises.

En **Indonésie**, il convient de rappeler les nombreuses manifestations organisées en 1995 et 1996. A l'occasion des célébration du cinquantenaire de l'indépendance, en 1995, des opérations d'envergure ont été menées : exposition

des Trésors du Musée National de Jakarta au Musée Guimet ; spectacle grand public sur la place centrale de Jakarta ; exposition des oeuvres françaises du Musée de la capitale. Ces manifestations ont été prolongées en 1996 grâce à un large soutien du mécénat français et local : Lyon Opéra Ballet, Arts Sauts, Compagnie Raffinot, Groupe Urban Sax, festival de cinéma.

En **Malaisie**, en égard au contexte socio-culturel local, où la religion constitue un frein à toute initiative novatrice, les échanges artistiques demeurent limités. Néanmoins, une quinzaine de manifestations culturelles (concerts, expositions, festivals de cinéma) sont organisées chaque année en collaboration avec l'Alliance française, des galeries et les grands hôtels de Kuala Lumpur.

Aux **Philippines**, les échanges culturels sont traditionnellement mis en oeuvre en collaboration avec l'Alliance Française (arts plastiques, photographie). Des spectacles de danse - associés à des résidences d'artistes - sont régulièrement présentés.

Les échanges artistiques auront été durablement marqués par le Festival philippin qui s'est déroulé en France tout au long de l'année 1994, le principal événement étant constitué par l'exposition à la Grande Halle de la Villette des pièces découvertes dans l'épave du San Diego, bâtiment espagnol coulé au large de Manille en 1600. L'exposition, inaugurée en octobre par le Président Ramos, a bénéficié du concours de l'AFAA et du mécénat de la Fondation ELF. Elle a été présentée en Espagne avant d'aller aux Etats-Unis, notamment à l'occasion des Jeux Olympiques d'Atlanta, puis au Japon.

En 1998, à l'occasion du centenaire de l'indépendance du pays, un effort particulier est engagé en partenariat avec le secteur privé et en accompagnement de l'exposition technologique.

Parmi les manifestations prévues, on peut citer :

- le festival d'orgue de bambou ;
- un séminaire de formation des danseurs du ballet philippin par le chorégraphe Lionel Hoche, pour une création inspirée d'un épisode de la Révolution Nationale ;
- un concert de l'harmoniciste Jean-Jacques Milteali ;
- une exposition des oeuvres réalisées aux Philippines en 1997 par le photographe Thierry Prat ;
- la venue de la Compagnie José Mantalvo (comédie musicale) ;
- le festival du film français (les Philippines sont le troisième producteur de films au monde) ;
- la fête de la musique.

A **Singapour**, on observe une demande croissante des Singapouriens qui se sont dotés d'infrastructures de qualité. Pour y répondre notre pays a développé son action culturelle dans différents domaines (cinéma, arts plastiques, danse et musique).

C'est dans ce contexte qu'un premier " *Festival français* " s'est tenu en 1993 (concerts, spectacles de ballet, expositions, cinéma, animations de rue

associés à des promotions commerciales). Le succès de cette opération nous a encouragés à organiser, avec le soutien du mécénat, une deuxième édition encore plus ambitieuse du Festival en octobre et novembre 1995. Il a eu pour thème " *Créativité et innovation* " et, comme points forts, l'exposition technologique et la venue du Ballet de l'Opéra de Paris. Notre image culturelle est sortie renforcée de cette manifestation et elle constitue une référence pour le développement des arts à Singapour.

A l'occasion du festival international des arts de Singapour (mai - juillet 1998) se tient une grande exposition sur " *les sources de l'art moderne en France : de Renoir à Picasso* ". Il s'agit de la première exposition française d'art moderne en Asie du Sud-Est qui vient de collections de musées français. Cette expérience valorise en outre nos techniques de conservation et de restauration. Elle permet à la Sorbonne et à l'Université de Singapour d'engager une coopération durable.

4. La coopération audiovisuelle

L'objectif essentiel reste, à moyen terme, de favoriser la diffusion de films français ou francophones dans des pays où la plupart des films étrangers sont américains.

Ce contexte fait que sont privilégiées les actions de formation visant notamment à sensibiliser les étudiants et jeunes professionnels à l'importance de se rapprocher des standards internationaux. La France en tant que membre de l'Asian Institute for Broadcasting Development (AIBD) finance des stages régionaux de formation auxquels participent la plupart des pays de l'ASEAN.

Dans le domaine de la télévision, la situation est différentes selon les pays.

En **Malaisie**, notre présence est rendue difficile par l'absence de liberté de l'information. Tout est contrôlé. Les paraboles individuelles sont interdites. Les trois chaînes de télévision malaisiennes diffusent régulièrement des programmes américains (généralement les moins intéressants), britanniques, japonais ou australiens. Les nouvelles orientations en cours de mise en oeuvre quant à la diffusion de CFI, et de RFI pourraient permettre une meilleure présence tout en jetant les jalons d'une coopération future. Il convient parallèlement de noter qu'aucun enseignement de langue étrangère n'est présenté sur les chaînes locales.

Notre coopération est plus développée avec les trois autres pays.

Aux **Philippines**, la nomination d'un CSN chargé de la coopération audiovisuelle a permis l'essor de la coopération dans ce domaine vivant et prometteur (développement de Canal France International puis de TV 5 auprès des réseaux câblés).

Par ailleurs, nous avons engagé une coopération avec la chaîne publique de télévision PTV 4, laquelle a bénéficié, en 1990, de deux prêts sur protocole du Trésor, l'un destiné à la réhabilitation de la chaîne, l'autre à l'équipement en matériels électroniques français (Thomson), sous forme d'un stage de formation conduit par un expert français. Cependant les résultats de cette coopération ne semblent pas probants.

En **Indonésie**, CFI, déjà diffusé depuis 1993, est passé au deuxième trimestre 1996 sur un nouveau satellite, Palapa C 1, beaucoup plus puissant que le précédent et diffuse en clair un programme destiné à la réception directe.

TV 5 et MCMI, retransmis par Asiasat 2 depuis août 1996, couvrent l'Indonésie dans une bouquet de programmes européens.

La France a une action importante en matière d'audiovisuel éducatif. Un cours de français est donné sur la chaîne éducative TP 1, avec des programmes élaborés par le BCLE. Le conseiller pédagogique et audiovisuel éducatif, affecté à Jakarta, a reçu une mission **régionale**.

A **Singapour**, le satellite Asiasat 2 rend désormais possible la diffusion de la chaîne francophone TV 5, au sein d'un bouquet international. La reprise de cette chaîne par le réseau câblé de Singapour devrait devenir effective dans les mois qui viennent.

Le service culturel s'efforce en outre de contribuer à la promotion du cinéma français dont la présence se maintient à un niveau modeste.

5. Les établissements français

Dans chacun des quatre pays existe un établissement relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) qui y rémunère un certain nombre d'enseignants et accorde des bourses.

Ces établissements scolarisent une majorité de Français, quelques étrangers tiers et une infime minorité de nationaux à Manille et à Kuala Lumpur [180]. Les effectifs sont donc fonction du nombre de sociétés françaises sur place, ils sont un bon indice de notre présence économique.

Si les lycées de Jakarta et de Singapour assurent un enseignement jusqu'en terminale, il n'en est pas de même en Malaisie et aux Philippines où à partir de la seconde le relais est pris par le CNED.

Dans tous ces établissements, les effectifs sont en croissance, notamment à Singapour où est prévu la construction d'un établissement de huit cent à mille élèves.

L'expérience du lycée de Manille est novatrice. L'école française fonctionne dans le cadre de l'Eurocampus associée à l'école allemande. Son succès a suscité un projet à plus long terme qui engloberait l'école anglaise afin de constituer un Eurocampus à trois. En effet, vers l'an 2000 l'Eurocampus devrait s'installer sur un autre terrain qui deviendrait un centre scolaire européen d'une capacité de mille deux cent élèves rassemblant les trois écoles.

Loin d'être négligeable, la présence française mériterait néanmoins d'être développée. Cette évolution s'est amorcée au début de la présente décennie. La crise financière pourrait obérer les efforts menés ces dernières années.

*
* *

La crise menace la place de la France dans cette partie du monde, comme elle porte atteinte à celle des autres pays. La tentation existe, chez nous, comme ailleurs, de moins s'impliquer dans des nations lointaines dès lors qu'elles

connaissent des difficultés de tous ordres. C'est bien sûr l'erreur à ne point commettre. Un jour l'Asie du Sud-Est se relèvera de la crise. Si la France y développe dans la tourmente sa présence économique, sociale, culturelle et politique, elle y nouera des liens d'amitiés et de partenariat qui lui permettront de jouer un rôle conforme à ses capacités et à sa vocation lorsque la crise sera passée et qu'un nouvel avenir se construira.

ANNEXES

Annexe 1 : Les investissements étrangers

I - DÉFINITIONS

A - Investissement direct, investissement de portefeuille

Pour s'implanter dans un pays, la plupart des entreprises ont recours à diverses formes d'investissement : construction de bâtiments, acquisition de biens d'équipement, prise de participation, achat de droits de licence, redevance de brevets...

On regroupe les investissements sous plusieurs catégories :

1. L'investissement direct

Il traduit la stratégie des entreprises et leur volonté d'implantation dans la région et implique des relations à long terme. Il peut prendre la forme de création *ex nihilo* d'une structure productive, de joint-venture, de prise de participation dans le capital des firmes nationales, d'association de deux ou plusieurs entreprises dont une ou moins est locale, d'accord de coopération, de licence, de sous-traitance, de dividendes réinvestis sur place, de prêts souscrits auprès de l'étranger. L'investissement direct fait essentiellement l'objet de cette étude.

2. L'investissement de portefeuille

Plus instable (valeurs mobilières), il reflète davantage une politique spéculative à court terme des investisseurs.

B - LES STOCKS, LES ENGAGEMENTS ET LES FLUX D'INVESTISSEMENT

Les stocks des investissements étudiés sont les sommes effectivement versées au cours de l'année légale de janvier à décembre. Leur étude permet donc de suivre l'aboutissement des projets. Cependant, surtout en période de crise où les entreprises redéfinissent leur stratégie, ils ne renseignent que très peu sur les tendances à venir.

Ces tendances sont bien mieux reflétées par les engagements d'investissement qui comptabilisent sous cette rubrique les sommes que les entreprises projettent d'une année sur l'autre.

On notera qu'il n'y a aucun lien direct entre engagements d'investissements et flux d'investissements pour une même année. Tout d'abord, les engagements d'investissements sont une projection des dépenses futures, mais surtout n'est prise en compte qu'une partie des sommes comptabilisées pour les flux : investissements de portefeuille, prêts, opérations de faible envergure, flux de capitaux entre maison-mère et filiales... entrent dans les flux réels mais pas dans les engagements. Ceci explique pourquoi les engagements d'investissements d'un pays sont toujours positifs alors que les flux peuvent très bien être négatifs si le pays rapatrie des capitaux.

II - ACQUISITIONS ET PARTENARIATS SONT PRIVILÉGIÉS À SINGAPOUR, EN INDONÉSIE, EN MALAISIE ET AUX PHILIPPINES

Le type d'investissement dépend de la taille des entreprises, les PME sont plus réticentes que les grandes entreprises à recourir à des partenariats et à des

acquisitions. En effet, elles craignent davantage les fuites de technologies et les difficultés de gestion qui pourraient en résulter. La prise de participation minoritaire est toutefois relativement rare chez les entreprises industrielles. Enfin, selon les pays étudiés, certains modes sont privilégiés en fonction notamment des législations sur l'investissement.

A- SINGAPOUR PRIVILÉGIE LE MODE D'INVESTISSEMENT PAR LE BIAIS DE FILIALES

L'une des clés de l'investissement à Singapour est en effet que la Cité-Etat a toujours autorisé les étrangers à posséder 100 % du capital des sociétés. Or, la plupart des entreprises apprécie ce moyen qui leur assure le contrôle total de leur implantation et leur permet d'importer leur savoir-faire sans trop de fuites de technologies. Cela évite également de chercher un partenaire.

Le recours à un partenaire est d'ailleurs moins utile à Singapour que dans les trois autres pays, car les milieux d'affaires y sont plus transparents (il est donc moins utile d'y être introduit) et le marché intérieur est plus restreint, l'essentiel de la production étant destinée à l'exportation pour laquelle l'expertise apportée par le partenaire singapourien n'est pas toujours reconnue.

A Singapour, se pratique également le partenariat avec une autre entreprise étrangère, le plus souvent une multinationale. Dans ce cas, la recherche d'un partenaire est motivée par le partage des risques financiers, le partage des technologies pour fabriquer un produit nouveau (le partenariat pend alors le plus souvent la forme d'un joint-venture) ou encore l'accès à un réseau commercial.

B - LA MALAISIE, L'INDONÉSIE ET LES PHILIPPINES PRIVILÉGIENT LES PARTENARIATS (PRISE DE PARTS DE CAPITAL) AVEC UNE ENTREPRISE LOCALE

Les trois autres pays, l'Indonésie, les Philippines et la Malaisie, conscients des progrès encore à réaliser, ont pour attirer les capitaux étrangers - vecteurs de transfert de technologie et de savoir-faire - assoupli et modifié les lois réglementant l'entrée des investissements étrangers. Il ont notamment desserré les contraintes sur la participation étrangère dans le capital des sociétés locales.

Les législations malaisienne, philippine ou indonésienne n'autorisent pas les entreprises étrangères à posséder 100 % du capital d'une société. Pour cette raison, la création de filiales est plus rare dans ces trois pays.

Dans le cas général, l'investissement doit prendre la forme d'une co-entreprise avec un partenaire local s'occupant des raisons pratiques d'accès au marché, de démarches réglementaires, d'insertion dans le milieu local ou pour offrir un réseau commercial étendu.

A noter que la plupart des entreprises françaises industrielles n'acceptent de s'engager dans un partenariat que si elles y ont le contrôle industriel (ou en ayant la majorité absolue du capital ou en ayant des partenaires uniquement financiers). On assiste donc à une augmentation sensible des prises de participation majoritaires.

Certains secteurs ne sont pas ouverts aux investissements étrangers, comme les médias, l'audiovisuel, la distribution. Il existe cependant des biais permettant aux distributeurs étrangers d'entrer dans le secteur de la vente au détail en Indonésie, par exemple par des accords de franchise et d'assistance technique. A travers ces deux approches, les investisseurs étrangers sont présents dans le secteur de façon officielle, excluant encore l'investissement direct.

En Indonésie, une législation plus contraignante sur l'ouverture des investissements aux étrangers ainsi que le retard pris dans le domaine des infrastructures, des télécommunications et de l'énergie ont limité l'implantation des entreprises françaises.

Aux Philippines, la libéralisation économique plus tardive que dans les autres pays a été peu propice aux investissements français (et étrangers en général) dans un contexte politique perturbé.

La Malaisie se démarque de l'Indonésie et des Philippines par une réglementation relativement libérale en matière de prises de participation, ainsi que par une importante panoplie d'incitations fiscales des plus compétitives. Les investisseurs étrangers semblent avoir également été sensibles à la très grande stabilité politique de la Malaisie, à la bonne qualité de ses infrastructures en voie de constante amélioration, ainsi qu'à un taux de change compétitif et l'existence d'une main d'oeuvre relativement bien formée et parlant l'anglais.

C - ACQUISITIONS : DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS... MAIS ENCORE DES OBSTACLES

Avant la crise, les propositions de vente d'entreprises locales étaient rares. La crise a changé la donne et de nombreuses entreprises industrielles américaines, singapouriennes, allemandes ont déjà manifesté leur intention de racheter des entreprises locales obligées de se restructurer et de faire appel aux capitaux étrangers (augmentation de prise de participation).

Mais, il existe divers obstacles à l'acquisition de ces entreprises :

- les propositions de vente ne sont toutefois pas aussi nombreuses qu'on pourrait s'y attendre ;
- les prix sont encore assez élevés, les entreprises comptent sur ces ventes pour rétablir leur situation financière ;
- les difficultés pour évaluer la valeur de l'entreprise ; les comptes des entreprises ne sont pas toujours consolidés et manquent en général de transparence ;
- la législation sur l'investissement n'est pas encore assez ouverte malgré les récentes modifications ; certains secteurs sont encore en partie fermés aux étrangers ;
- certains investisseurs éprouvent des difficultés nouvelles pour trouver un partenaire financier prêt à investir dans les pays les plus touchés par la crise ; les banques sont en effet beaucoup plus exigeantes qu'auparavant.

Annexe 2 : Les échanges commerciaux (en millions US $)

	1970	1975	1980	1985	1990	1996
Exportations FAB						
Singapour	1 552,0	5 374,0	19 400,0	22 912,0	52 753,0	124 400,0
Malaisie	1 684,0	3 603,0	12 560,0	15 408,0	29 420,0	80 600,0
Indonésie	1 112,0	7 218,0	21 910,0	19 600,0	26 800,0	50 200,0
Philippines	1 340,5	2 273,3	5 767,0	4 614,0	8 200,0	20 543,0
Part de marché dans le monde en %						
Singapour	0,55	0,70	1,05	1,22	1,58	2,37
Malaisie	0,60	0,49	0,71	0,82	0,87	1,48
Indonésie	0,39	0,93	1,19	0,99	0,76	0,91
Philippines	0,37	0,29	0,32	0,25	0,24	0,39
Importations CAF						
Singapour	2 458,0	6 133,0	24 013,0	26 237,0	60 954,0	131 506,0
Malaisie	1 399,0	3 528,0	12 600,0	15 400,0	29 170,0	80 600,0
Indonésie	1 005,0	4 770,0	10 838,0	10 273,0	21 500,0	44 200,0
Philippines	1 204,6	3 702,8	8 300,0	5 351,4	12 992,6	31 900,0
Poids dans la demande mondiale en %						
Singapour	0,82	0,93	1,25	1,33	1,74	2,42
Malaisie	0,47	0,43	0,56	0,62	0,83	1,46
Indonésie	0,34	0,58	0,57	0,52	0,63	0,79
Philippines	0,40	0,45	0,43	0,27	0,37	0,59

Source : DREE

Annexe 3 : Les comptoirs portuaires et la progression de l'Islam au XVème et XVIème siècle

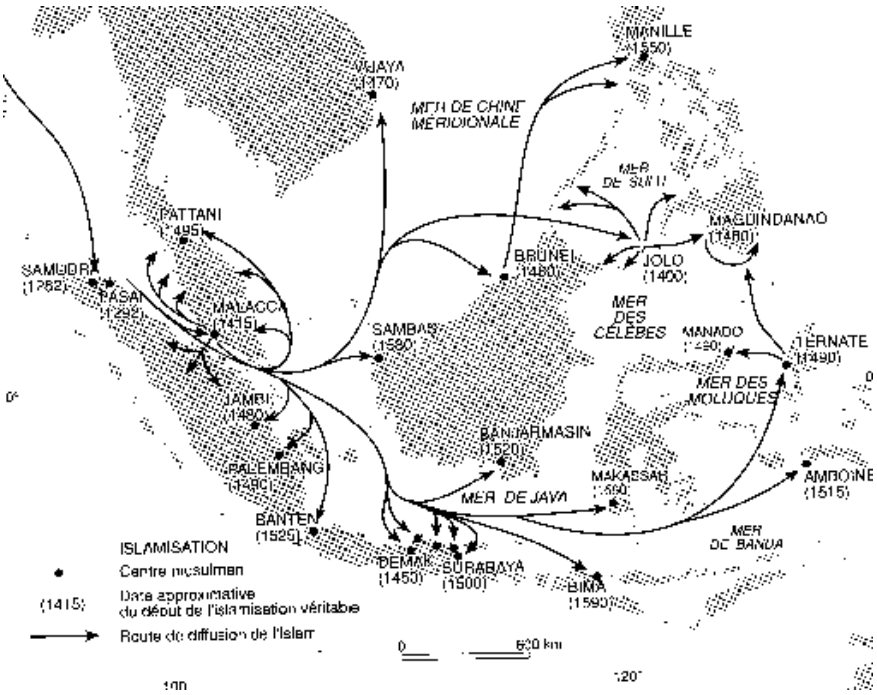

Source : Rodolphe De Koninck - L'Asie du Sud-Est - Masson géographie 1994

Annexe 4 : Le circuit intégré de l'ASEAN

Entre 1985 et 1991 les exportations de produits électroniques de l'ASEAN ont quintuplé (de 6,6 à 32,8 milliards de dollars US) et leur structure s'est transformée : la part des composants a diminué de 60 à 30 % alors que celles de l'électronique grand public et de l'informatique ont augmenté respectivement de 18 à 35 % et de 15 à 22 %. L'essor des flux dirigés vers le Japon a été considérable (passant de 100 à 3 331 millions de dollars US) et traduit l'effet des délocalisations japonaises suscitées par l'endaka [181].

Depuis la fin des années soixante, plusieurs vagues de délocalisation ont façonné la « vocation électronique » de l'ASEAN. Les firmes américaines, suivies des firmes japonaises, ont investi à Singapour puis en Malaisie au début des années soixante dix et aux Philippines puis en Thaïlande. A partir de 1985, la réévaluation du yen a suscité une nouvelle vague de délocalisations japonaises et dans les années qui ont suivies l'envolée des coûts salariaux dans les NPI a provoqué des transferts de spécialisation entre les pays de l'Est et du Sud-Est asiatique.

Tout le Gotha de l'électronique mondiale est présent dans l'ASEAN. Un circuit assemblé en Thaïlande sera testé à Singapour et intégré dans un téléviseur en Malaisie. Les échanges de produits électroniques assurent le tiers environ des échanges intra-ASEAN en 1991 et ils relèvent pour l'essentiel de transactions intra-firmes. L'essor des exportations de produits grand public et informatiques à partir de l'ASEAN s'est accompagné d'une évolution de la division du travail entre les pays. Singapour a renforcé sa spécialisation relative dans l'informatique [182] et les équipements de télécommunication ; la Malaisie, troisième exportateur mondial de semi-conducteurs, et la Thaïlande exportent davantage de produits grand public et d'équipements informatiques. Par contre les Philippines demeurent spécialisées dans les composants ; seule l'Indonésie demeure un peu à l'écart et accueille encore très peu de multinationales de l'industrie électronique. Ces évolutions suscitent une augmentation des flux de composants et de sous-ensembles intra-ASEAN.

Le fait que ces flux soient organisés par des multinationales ne signifie pas qu'ils sont volatiles, car les entreprises étrangères peuvent de moins en moins être considérées comme footloose [183]. Les coûts salariaux ne suffisent plus à expliquer l'attrait de ces pays. Le marché électronique asiatique est le plus dynamique et pourrait, à moyen terme, dépasser le marché européen. Une présence locale permet de réduire non seulement les coûts de production mais aussi les coûts de transaction (qu'il s'agisse de l'acheminement des produits - coût non négligeables dans le cas de l'électronique grand public - ou des coûts d'inspection car un acheteur de semi-conducteurs souhaite visiter l'usine qui lui assurera son approvisionnement) [184].

Annexe 4 (suite)

Intégration industrielle en Asie du Sud-Est : le cas de la filière électronique

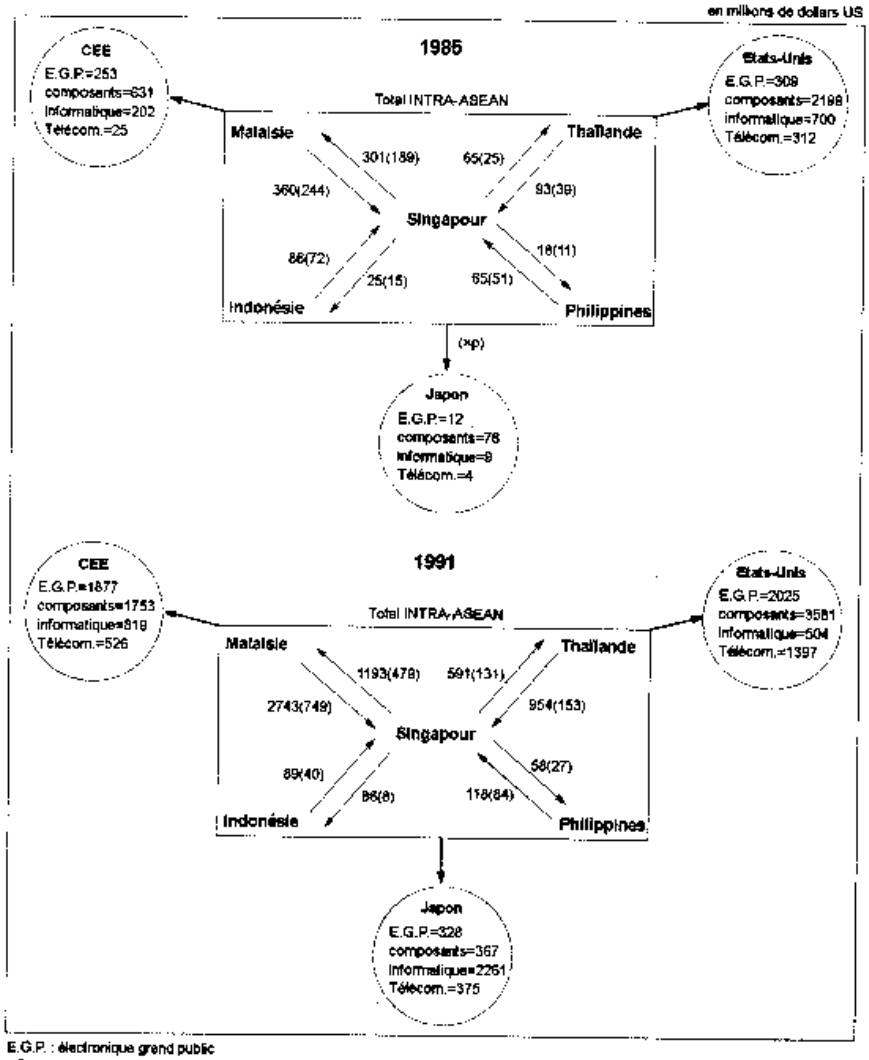

E.G.P. : électronique grand public

◯ = échange de composants seuls

Source : Banque de données CHELEM-CEPII

Annexe 5 : Principaux indicateurs économiques

(en milliards de $)	1975				1980				1985				1990				1996				1997 (estimation)			
	S	M	I	P	S	M	I	P	S	M	I	P	S	M	I	P	S	M	I	P	S	M	I	P
PIB	5,6	9,3	31	15	12	24	72	33	18	31	87	31	37	42,8	114	45	94	96,9	227	83,8	96,3	93,9	197	83,2
PIB/habitant (en US $)	2434	781	228	356	5000	1758	491	683	7240	1975	472	567	13870	2392	638	725	30940	4717	1147	1166	25800	4482	961	1130
Taux de croissance du PIB (en %)	4,3	0,8	5	6,4	9,7	7,4	9,9	3,7	-1,6	-1	2,5	-7,3	9	9,7	9	3	7,3	8,2	8	5,7	7,8	7,5	5,5	5,1
Taux d'inflation (en %)	-2,9	4,5	19,1	6,3	3,5	6,7	19	17,9	0,4	0,3	4,7	23,1	3,4	2,6	12,5	14,2	1,3	3,5	7,9	8,4	1,9	2,7	6,6	5,1
Exportations	5,3	3,6	7,2	2,3	19,4	12,6	21,9	5,8	22,8	15,4	19,6	4,6	52,8	29,4	26,8	8,2	124,4	80,6	50,2	20,5	125	95,5	49,8	25,2
Importations	6,1	3,5	4,7	3,7	24	12,6	10,6	8,3	26,2	15,4	10,2	5,4	61	29,4	21,5	13	131,5	83,6	44,2	31,9	132	90	42,9	35,9
Solde balance commerciale	-0,8	0,1	2,5	-1,4	-4,6	1,8	11,3	-2,5	-3,4	3,1	9,4	-0,8	-3,7	2,5	5,4	-4,8	-0,5	3,4	5,9	-11,3	-0,8	4	7,2	-10
Balance courante		1		-2		-0,3	-0,6	-1,9		1,5	1,5			-0,9	-3	-2,7	14,3	-6,3	-7,7	-3,8		-8,9	-8,8	-2,3
Dette extérieure	0,2	1	6,4	0,7	0,4	2,1	13,1	3,1	0,3	9,2	27,7	5,7	0,04	16,4	70	31	0	36,4	114	41,9		38,4	118	52,5
Dette extérieure/PIB (en %)	4,1	10	21,1	5	3,7	9,1	18,1	9,4	1,6	29,7	31,7	18,4	0,1	38,4	61,1	68,6	0,9	37,6	49,9	50		40,9	59,9	63,1
Service dette/exportation (en %)						6,3		26,6						10	33	27		7,1	28	13	0,5	5,8	27	14
Réserves en devises	3	3,8	0,6	1,3	6,6	12,9	5,4	5,8	12,6	4,9	5	4,6	26,8	9,8	7,5	8,2	76,9	27	18,3	10	72,6	22,5	18,2	9,5

Source : DREE - COFACE

S = Singapour ; M = Malaisie ; I = Indonésie ; P = Philippines

Annexe 6 : La population urbaine

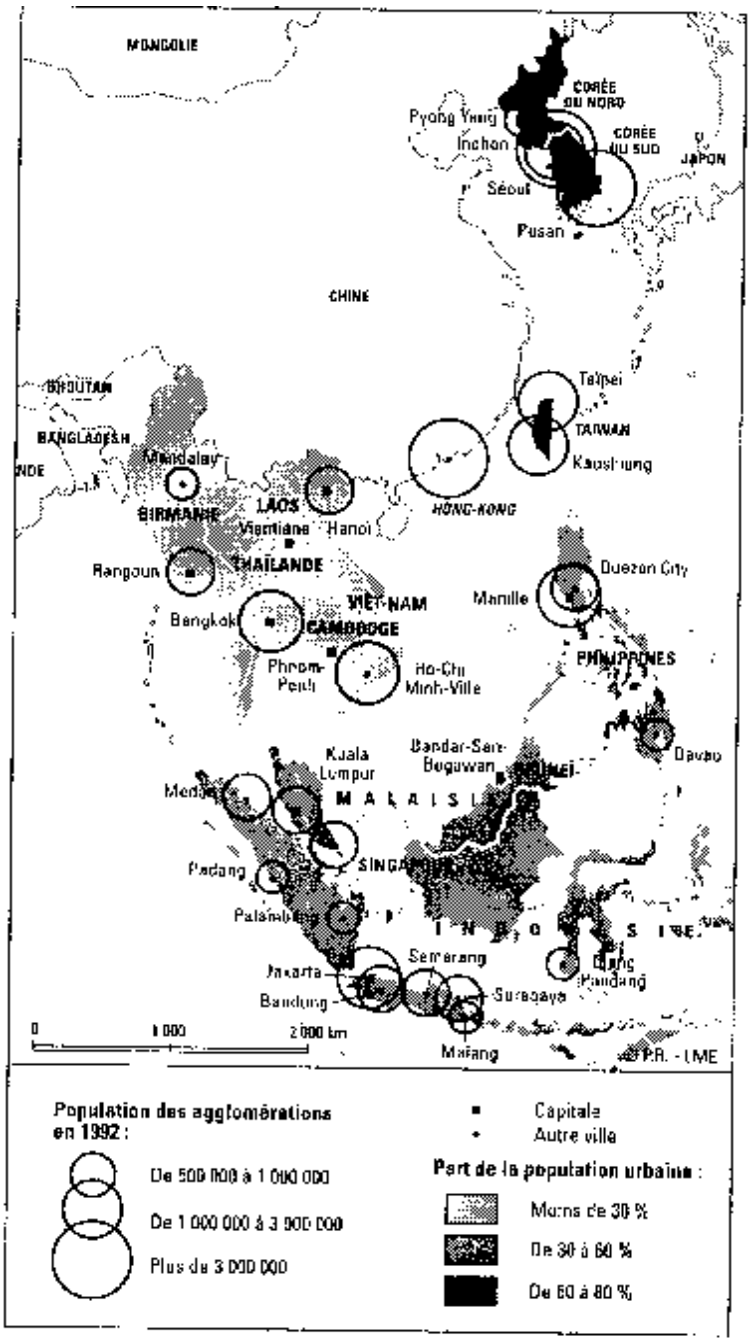

Source : Hugues Tertrais « L'Asie du Sud-Est - le décollage » - Le Monde Editions 1996.

Annexe 7 : L'importance économique de la diaspora en Asie du Sud-Est
(Extrait de « La diaspora chinoise » - Pierre Trolliet - PUF 1994)

La diaspora chinoise en Asie du Sud-Est est créditée d'un poids économique considérable, qui serait même sectoriellement écrasant, mais qui ne se prête pas à un chiffrage précis et vérifié[185] ; diverses évaluations à différents niveaux ont été proposées, qui permettent sous toute réserve de se faire une idée des ordres de grandeur, selon quelques indicateurs :

- *la puissance financière*, qui serait au milieu des années 1980 selon des estimations japonaises et chinoises comprise entre 50 et 60 milliards de dollars pour atteindre quelque 100 milliards de dollars en incluant Hong Kong ;

- *la production de richesse*, exprimée en parts du PNB de la diaspora dans les différents pays concernés, serait de l'ordre de 200 milliards de dollars ; le PNB de la Chine populaire étant de l'ordre de 300 milliards de dollars mais pour une population *cinquante fois plus nombreuse*, le rapprochement est saisissant et souvent souligné, mais il compare une population encore à 70 % paysanne en RPC, à une diaspora massivement urbaine, marchande et industrielle ; il accuse bien, néanmoins, deux stades de développement fort éloignés ;

- *l'importance sectorielle* : 60 à 70 % du capital privé en Indonésie et en Malaisie, 90 % des investissements industriels en Thaïlande, les deux tiers des ventes des Philippines, l'essentiel du commerce de détail et de gros un peu partout (sauf en Indonésie) et la quasi-totalité du commerce et de l'artisanat au Cambodge et au Sud-Vietnam avant 1975, etc., relèvent de la diaspora ;

- *la part chinoise dans la capitalisation boursière* : 61 % en Malaisie, 73 % en Indonésie, 81 % à Singapour, 89 % en Thaïlande ;

- *la puissance bancaire* : plus de 100 banques entièrement ou partiellement contrôlées par la diaspora, dont 45 en Indonésie, 19 en Malaisie, 14 à Singapour, 14 en Thaïlande, 13 aux Philippines... En 1983, sur les 12 plus grandes banques du monde (>1 milliard de dollars), 5 étaient chinoises, dont 2 à Singapour et les autres en Thaïlande, Malaisie et Indonésie. Singapour, qui est devenue une des grandes places bancaires du monde, est depuis longtemps une base essentielle du rayonnement bancaire de la diaspora.

Depuis vingt-cinq ans, plus de 70 grands conglomérats ont émergé en Asie du Sud-Est, dont une trentaine ont une base familiale qui « pèse » plus de 1 milliard de dollars ; quelques-uns des plus éminents de ces tycoons[186] milliardaires en dollars sont les suivants :

- *Liem Siœ Liong* (Sœdomo Salim) d'origine hokkien, possède la première fortune d'Indonésie où il contrôle plus de 500 sociétés avec 135 000 employés ; le groupe est leader du secteur bancaire, de la production de plusieurs matières premières agricoles - dont le clou de girofle qui est à l'origine de la fortune de Liem - et il tient une place importante dans l'automobile, la chimie, l'agro-alimentaire, l'immobilier. Il est implanté à Hong Kong, à Singapour, en Chine, en Hollande, aux Etats-Unis, en Russie, etc. Il est étroitement lié à la famille du Président Suharto ;

- *Chatri Sophonpanich* (Tang Pik Ching) dont la famille Teochiu contrôle la Bangkok Bank, première de Thaïlande, et quelque 200 sociétés dans les secteurs les plus divers - plantations, transports, immobiliers, hôpitaux, etc. ;

- *Robert Kuok*, qui fut le « roi du sucre » et dont le groupe Kuok Brothers est un véritable empire qui s'étend à Singapour, en Malaisie, à Hong Kong, à Manille, à Pékin... Import-export, construction navale, et de plus en plus hôtellerie (chaîne Shangri La) et immobilier (World Trade Center à Pékin) sont quelques unes des grandes activités du groupe qui comprend une dizaine de sociétés cotées en bourse ;

- *Kweck Hong Ping*, hokkien de Singapour, fondateur de la Société Hong Leong (matériel de construction) qui deviendra le groupe du tableau 5 *supra*, en Malaisie et à Singapour où il constitue une des principales puissances financières ;

- *Lee Seng Wee*, hokkien de Singapour, a hérité de son père, le fameux Lee Kong Chian, un « empire de l'hévéa » accompagné d'autres plantations ; ce sera la très puissante Lee Rubber et la participation à la Fondation de l'Overseas Chinese Bank Corp. La famille est créditée de la plus grosse fortune de Singapour ;

- *William Soerjadjaja* (Tjia Kian Hiong), hokkien né à Java où il débute dans le commerce des vieux papiers. Fondateur du plus grand groupe automobile d'Indonésie (Astra Group) qui emploie quelque 30 000 personnes, en coopération avec Toyota et Daihatsu.

Une telle puissance n'a pu être généralement garantie que par des appuis politiques, allant souvent jusqu'à la collusion, que les *tycoons* chinois ont su très habilement se ménager, sans pour autant se « mouiller » en politique politicienne ; une telle attitude constitue une des caractéristiques essentielles - une des conditions aussi - de la pratique chinoise en Asie du Sud-Est.

Ainsi par exemple :

- *en Indonésie*, où le phénomène est « structurel », le meilleur exemple est celui du groupe Liem Siœ Liong lié au Président Suharto par les intérêts de Madame dans les minoteries, par ceux d'un parent de Madame dans les cimenteries, par ceux du frère de lait du président dans un groupe bancaire, par ceux des fils et fille du président dans une société financière ;

- *en Malaisie*, le groupe Kuok a soigneusement réparti les postes de directeurs des différentes sociétés entre l'aristocratie malaise, les militaires, les hauts fonctionnaires et même un membre de la famille royale de Johore, tandis que le frère du fondateur Philip Kuok a occupé des postes d'ambassadeur de Malaisie en Allemagne et au Benelux. L'ancien secrétaire général du ministère du Commerce et de l'industrie est le PDG des aciéries William Cheng, le beau-père des deux précédents premiers ministres, est directeur de sociétés dans les groupes chinois Mui, Genting et Paramount Corp., etc. ;

Annexe 8 : Les protocoles

Au plan financier, les protocoles déterminent les concours financiers consentis pour financer l'achat en France de biens et services français destinés à la réalisation de projets mentionnés en annexe de chacun d'entre eux. La notion de projet est particulièrement importante. Le protocole ne peut s'appliquer à n'importe quel contrat d'exportation même s'il s'agit d'une grosse affaire de biens d'équipement : les ventes de véhicules par exemple ne peuvent être éligibles aux protocoles. Le projet est ouvert à toutes les entreprises françaises susceptibles de les réaliser.

L'inscription sur protocole d'un projet dépend de trois facteurs :

- le degré de priorité pour les autorités locales au regard d'autres projets qui peuvent concerner des entreprises françaises ;
- une évaluation positive du projet par les pouvoirs publics français (DREE) ;
- la compatibilité du projet avec les critères de l'OCDE (contrainte de concessionalité des crédits, limitation géographique, interdiction des crédits d'aide pour des projets qui seraient « commercialement viables » ; c'est à dire dont l'équilibre financier pourrait être assuré même en recourant à des crédits à condition de marché).

Les protocoles prévoient des prêts du Trésor français, des crédits à l'exportation ou des crédits mixés associant à un prêt du Trésor confessionnel des crédits exports (crédits acheteurs accordés par les banques et garantis par la COFACE).

L'éligibilité des pays est fonction de deux critères dans la « zone de partenariat »[187] dont font partie les pays asiatiques : le critère de richesse (PIB/habitant et le critère « *accès au marché des capitaux* ».

Annexe 9 : Bilan de l'exposition France High-Tech : un succès incontestable

Malgré la crise économique que connaît l'Indonésie, l'exposition France High-Tech qui vient de se tenir à Jakarta du 15 au 18 avril a connu un réel succès attesté par ses 15 000 visiteurs et l'écho qu'elle a rencontré tant auprès des médias que des autorités locales.

La France avait décidé dès la fin 1996 d'organiser à Jakarta une grande exposition industrielle, baptisée France High-Tech. Cette exposition poursuivait deux objectifs : présenter l'offre technologique et industrielle française dans un pays où notre image reste essentiellement liée aux biens de consommation et au luxe (alors même que 75 % de nos exportations vers l'Indonésie sont constitués de biens d'équipement) et faire découvrir ce marché potentiel à nos entreprises. Le déclenchement de la crise à la fin de l'été 1997, s'il a évidemment amené à ajuster notre positionnement et notre communication, n'avait pas remis en cause la pertinence d'une telle manifestation qui participe par nature d'une démarche commerciale à moyen/long terme : message de confiance dans l'avenir du pays et dans son potentiel économique, présentation d'équipements industriels et de technologies nécessitant de longues négociations et intervenant dans des projets lourds et longs, consolidation de notre présence industrielle... Dès lors, le discours vis-à-vis des autorités locales s'est essentiellement articulé autour de la manifestation de confiance de la France envers l'Indonésie, de l'importance que nous accordions à ce pays et de notre volonté d'y accroître notre présence industrielle, de notre souhait de participer à son développement et à sa modernisation au travers de projets d'infrastructures ou de joint-ventures porteurs de transferts de technologies dans tous les secteurs pertinents.

De fait, malgré quelques désistements inévitables, les entreprises françaises ont largement cautionné cette stratégie puisque quatre vingt deux d'entres elles ont finalement décidé de participer à l'exposition. Si nos grands secteurs industriels étaient bien présents avec les télécommunications (France Telecom,

Matra-Nortel, TRT), l'énergie et l'électricité (Ademe, Elf, Framatome, Gec Alsthom, Schneider, Total...), les infrastructures (Bouygues, Campenon Bernard, Compagnie Générale des Eaux, Suez Lyonnaise des Eaux...), les technologies de pointe (Gemplus, Lagardère Matra Hachette, Thomson, CNES...), l'industrie (Inoplast, Outinord, Peugeot, Reel...), les hautes technologies étaient également représentées par les secteurs de la santé (Gem, Kontron, Laboratoires Lehning, Odam Broker, Trophy Radiologie) et de l'agro-alimentaire (Adepta, Argos, FAU, Agro-Contractants, Sepia...) enfin plusieurs sociétés de services étaient également présentes (Accor, Afaq, Air France, Coface, Crédit Lyonnais, Port Autonome du Havre, Scac, Ulysse Pila...).

Sur les quatre vingt deux exposants, les trois quarts étaient des sociétés déjà présentes ou actives en Indonésie, le dernier quart étant constitué d'entreprises profitant de l'exposition pour découvrir ce pays pour la première fois. C'est clairement cette dernière population d'entreprises, PME pour l'essentiel, qui a le plus reculé devant la crise indonésienne et qui est à l'origine du fait que le nombre total d'exposants a été en-deçà de ce qui avait été prévu au début 1997. Pour la même raison, la proportion de grands groupes et de PME a été inversée par rapport à ce qui est constaté habituellement (1/3 grands groupes contre 2/3 PME) avec 60 % de grands groupes et 40 % de PME.

L'exposition France High-Tech a été inaugurée le 15 avril au matin par M. Jacques Dondoux secrétaire d'état au Commerce extérieur et Ramelan, Ministre indonésien de la Recherche et de la Technologie et président du BPPT, l'agence chargée de développer et de mettre en oeuvre les nouvelles technologies en Indonésie. Etaient également présents à la cérémonie d'ouverture MM. Sanyoto et Haryanto, respectivement Ministre des Investissements et Ministre de l'Alimentation, de l'Horticulture et des Produits pharmaceutiques. Une délégation de sénateurs français (Commission des affaires extérieures et de la Défense) conduite par le sénateur de Villepin, était associée à l'événement.

En outre, le 16 avril, le Vice-Président de la République d'Indonésie, M. Habibie, est également venu visiter l'exposition accompagné du gouverneur de Jakarta et de notre Ministre. M. Habibie est resté près de 40 minutes et s'est arrêté sur de nombreux stands pour pouvoir discuter avec les exposants. Cette marque d'intérêt du deuxième personnage de l'Etat a évidemment été largement couverte par les médias indonésiens.

Outre l'exposition elle-même, il faut signaler différentes manifestations professionnelles ou culturelles qui ont contribué à faire de cette semaine, la « semaine de la France à Jakarta ». La veille de l'exposition, un séminaire organisé conjointement par le PEE et l'Association des anciens étudiants indonésiens en France a réuni une centaine de participants autour de conférences sur les thèmes suivants : modélisation de la croissance des végétaux (Cirad), distribution d'eau potable à Jakarta (Suez Lyonnaise des Eaux), gestion forestière traditionnelle (Orstom), utilisation de la carte à puce dans le secteur bancaire (Groupement carte bancaire), Arianespace (Aérospatiale) et télédétection (Spot). Ce séminaire a été inauguré par le Ministre Haryanto, président de l'Association, et clôturé par M. De Villepin.

Pendant l'exposition, des séminaires techniques ont été organisées sur les thèmes du transport et de la distribution d'électricité, sur les énergies renouvelables, sur l'aquaculture et sur la certification environnementale. L'exposition « From the building to the city » présentant des réalisations architecturales françaises majeures en Asie et incluant également une maquette du grand stade était aussi abritée sur France High-Tech. S'agissant des aspects plus « culturels » de notre image, la Sopexa a organisé un séminaire sur les vins et fromages français qui a connu un grand succès. Des mini-salons de biens de consommation français étaient montés dans les hôtels du groupe Accor en collaboration avec Peugeot, Danone et l'Oréal, et l'enseigne japonaise Sogo, avec le support de la Sopexa, a inauguré une campagne de promotion des produits français liés à notre gastronomie qui s'étendra jusqu'à la mi-mai. Enfin, lors du cocktail de gala organisé sur le lieu de l'exposition le 16 au soir, deux défilés de mode Lacoste et Kenzo ont apporté les paillettes nécessaires à ce type d'exposition et le clin d'oeil attendu à notre image habituelle.

Au total France High-Tech aura accueilli plus de 15 000 visiteurs indonésiens dont plus de 11 500 professionnels. Sur le plan médiatique, l'exposition et l'offre industrielle française ont fait l'objet de plusieurs sujets diffusés dans les journaux télévisés de grande écoute et d'une cinquantaine d'articles dans la presse écrite indonésienne.

Il ressort de discussions avec différents interlocuteurs indonésiens que ceux-ci ont tous, sans exception, été positivement frappés par l'esthétique spectaculaire de l'exposition qui tranchait avec les expositions habituelles organisées en Indonésie et par son côté très professionnel. Ils ont aussi été très sensibles au message de confiance et de continuité qu'elle véhiculait. Il est clair que cette exposition contribuera a renforcer l'image réelle de la France auprès des autorités locales comme des élites d'affaires.

Côté français, on a pu noter la satisfaction unanime des exposants à propos de la conception de l'exposition, de son organisation, de la qualité et du nombre des visiteurs qu'ils ont pu rencontrer sur leurs stands. Ce résultat a pu être obtenu grâce à la réalisation d'un mailing de 150 000 invitations auprès de professionnels sélectionnés dans les secteurs des entreprises exposantes et par le travail de relance systèmatique du PEE auprès de ses propres contacts, des fédérations professionnelles locales et des différentes administrations pertinentes. L'organisation concomitante des séminaires techniques a également contribué à attirer un public d'experts.

On regrettera néanmoins qu'une grande majorité des exposants ait utilisé l'anglais et non l'indonésien pour leurs textes de présentation, ce qui paraît contraire au bon sens le plus élémentaire en matière de communication commerciale. Un autre regret concerne l'absence remarquée de grandes entreprises comme Alcatel, Dassault ou l'Aérospatiale ainsi que celle des banques françaises à l'exception notable du Crédit Lyonnais.

Contrairement aux expositions du même type réalisées ces dernières années dans les pays émergents, celle de Jakarta n'avait plus pour ambition première de profiter d'une phase de croissance pour développer nos relations commerciales et amener un grand nombre d'entreprises nouvelles sur un marché en expansion. L'accent a donc été mis sur une politique d'image, opportune ici, d'une France résolument avancée dans les hautes technologies dont les applications sont indispensables à moyen et lont terme à un pays en développement. Le maintien de l'exposition dans le contexte de crise actuelle avait également pour but de démontrer la poursuite de notre politique volontariste développée vers les pays d'Asie depuis quelques années. L'événement, bien médiatisé, a été perçu par les responsables locaux comme un signe de confiance et de solidarité exprimé collectivement par les pouvoirs publics et les entreprises françaises, ce qu'aucun autre pays, préférant multiplier les annonces d'aides en tout genre souvent sans lendemain, n'a réalisé jusqu'à présent sous cette forme.

Il nous revient maintenant de poursuivre cet effort inscrit dans le long terme en réfléchissant aux actions à mener dans les deux ou trois ans qui viennent et qui aideront nos entreprises à mieux préparer la reprise de leurs activités : organisation par l'Actim de séminaires professionnels dans les secteurs prioritaires, incitation à la participation de nos sociétés aux expositions industrielles maintenues malgré la crise, invitations de décideurs locaux à se rendre en France pour garder le contact nos entreprises et leurs technologies, efforts vis-à-vis des journalistes indonésiens pour qu'ils continuent à véhiculer l'image de la technologie française, missions ponctuelles d'experts français pour répondre à des appels spécifiques de l'administration indonésienne et développement d'actions de formation centrées autour des besoins futurs de nos entreprises dans leur politique d'implantation dans ce pays.

Source : Service d'Expansion économique en Indonésie - La lettre d'Indonésie - mai 1998.

Annexe 10 : L'exposition France 98 aux Philippines (Manille 5 au 9 octobre 1998)

Le CFME ACTIM organise, en liaison avec les Services de l'Expansion Economique aux Philippines, une grande exposition française à Manille en 1998, visant à valoriser l'image technologique de la France dans ce pays.

1998 est à double titre une année importante pour les Philippines.

1998 marque en effet le centenaire de la déclaration d'indépendance de l'Archipel et sa volonté d'afficher au monde entier un avenir prospère en renouant avec ses racines historiques.

1998, c'est encore la récente élection démocratique du nouveau Président Joseph Estrada, qui ne devrait pas remettre en cause les acquis économiques de son prédécesseur Fidel Ramos.

France 98 à Manille s'inscrit dans cet environnement et devrait pouvoir en tirer profit. En effet, l'exposition française est le seul événement commercial associé au Centenaire. Elle bénéficie à ce titre du label officiel et jouira du meilleur accueil politique et institutionnel de la part des autorités philippines.

En outre, les récentes élections générales offrent aux exposants l'opportunité de rencontrer le nouveau pouvoir en place à l'occasion de l'inauguration officielle de l'exposition et de nouer des liens privilégiés.

Près de cent cinquante entreprises ont confirmé leur intérêt sur ce marché et ont répondu présent à l'invitation de France 98. En effet, malgré les turbulences que le Sud-Est asiatique a connues en début d'année, cette exposition remporte un vif succès auprès des sociétés françaises, tant parmi les PMI-PME que les grands groupes industriels.

Lieu et date :

L'exposition se tiendra du 5 au 9 octobre 1998 au World Trade Center de Manille sur une surface de 8 000 m².

Thématique :

Les technologies, les biens d'équipement et les services seront au coeur de l'exposition. Un espace Luxe sera spécialement aménagé sous forme de vitrines pour recevoir les grandes marques françaises (bijouterie, parfumerie, habillement, arts de la table). Un décor particulier à base de pierre et de fonte, des arcades imposantes, un dôme transparent et les grandes marques françaises feront de ce passage parisien le coeur visuel et médiatique de l'exposition.

Nombre d'exposants : 150, selon la répartition suivante :

- 70 % de petites et moyennes entreprises, 30 % de grands groupes.
- 60 % des sociétés exposantes viennent prospecter pour la première fois ce marché, les 40 % restants sont déjà présentes sur place et/ou entretiennent déjà des courants d'affaires avec les Philippines.

Selon les résultats statistiques de l'exposition française « *Francia 2000* » organisée par le CFME ACTIM au Chili en 1997, 90 % des entreprises en Etat

de prospection ont trouvé sur place de nouveaux clients, distributeurs ou partenaires.

Visiteurs :

L'objectif est d'attirer 30 000 visiteurs professionnels : ministères, entreprises philippines publiques ou privées, instituts de recherche et de formation.

Conférences et séminaires professionnels renforçant l'impact professionnel de l'exposition.

- Organisés en étroites collaboration avec les organismes et associations professionnelles français (ADEPTA, GIMELEC, CNPF International).
- Abordant de façon non exhaustive, les thèmes de l'agro-alimentaire, des infrastructures et de l'équipement industriel.

Soutiens et partenaires :

En France :

- le CFCE,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie,
- l'ADEPTA,
- le CNPF International,
- la SOPEXA,
- la COFACE,
- le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France,
- l'AFAA,
- la Maison de la France,
- les Directions Régionales du Commerce Extérieur,
- le MOCI,
- le GIMELEC,
- Ambassade des Philippines en France.
- Banque Asiatique de Développement (BAD),
- La Chambre de Commerce Européenne aux Philippines,
- Les Conseillers du Commerce Extérieur (section Philippines),

Aux Philippines :

- Le Poste d'Expansion Economique, près l'Ambassade de France aux Philippines,
- Département philippin du Commerce et de l'Industrie,
- Le Club des hommes d'affaires français et francophones aux Philippines.

Source : Services d'Expansion économique aux Philippines

BIBLIOGRAPHIE

Banque Mondiale
Le miracle de l'Asie Orientale
Oxford university Press 1997.

Daniel Besson et Marc Lanteri
Ansea, la décennie prodigieuse
Notes et Etudes documentaires - La Documentation française

Michel Fouquin, Evelyne Dourille-Feer, Joaquim Oliveira-Martins
Pacifique, le Recentrage Asiatique
Economica - Paris - 1991.

Les notes bleues de Bercy
Une sortie du sous-développement ? L'industrialisation par les exportations et les pays d'Asie
octobre 1997.

Michel Gilquin
La Malaisie
Karthala 1996.

Eric Bouteiller, Michel Fouquin
Le développement économique de l'Asie Orientale
Collection Repères - La Découverte 1995.

Philippe d'Arvisenet et Jean-Pierre Petit
Echanges et finance internationale - Les enjeux
Edition La Revue Banque - Août 1996.

Denys Lombard
Le carrefour javanais, essai d'histoire globale
Editions de l'école des hautes études en sciences sociales

Rodolphe de Koninck
L'Asie du Sud-Est
Masson géographie - 1994.

Marc Mangin
Une deuxième chance pour le "Marché commun" du Sud-Est asiatique
Le Monde - février 1998.

Jean-Luc Domenach
L'Asie en danger
Fayard - 1998.

Banque Mondiale
The East Asian Miracle
1993.

Jean-Raphaël Chaponnière
La puce et le riz - Croissance dans le Sud-Est asiatique
Armand Colin - 1985.

Jacques Giri
Les Philippines, un dragon assoupi ?
Karthala 1997.

Frédéric Durand
Les forêts en Asie du Sud-Est - Recul et exploitation
L'Harmattan 1994

Frédéric Durand
Les forêts indonésiennes à l'orée de l'an 2000, un capital en péril
Hérodote - 1er trimestre 1998

FAO
Indonesian Tropical Forestry Action Programm
1991.

Maurice Moreau
L'économie de l'Asie du Sud-Est
Que-sais-je ? - PUF 1996.

Charles Goldblum
Enjeux des capitales de l'Asie du Sud-Est - Jakarta et les aléas de la métropolisation
Hérodote - 1er trimestre 1998.

Jean-Louis Margolin sous la direction de David Camroux et Jean-Luc Domenach
Le rêve asiatique de Singapour in L'Asie retrouvée
Editions du Seuil 1997.

Sophie Boisseau du Rocher
Le Japon et l'Asie du Sud-Est
Politique étrangère 3-1992.

François Joyaux
Géopolitique de l'Extrême Orient
Editions Complexe 1993.

François Raillon
La crise asiatique, une victoire pour l'Amérique ?
Futuribles mai 1998.

REVUES

Banque Mondiale actualités
Bulletin des postes d'expansion économique en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et à Singapour
Défense Nationale
Esprit
Far eastern economic review
Le Moci
Le Monde Diplomatique
Les études de la Documentation française
Politique étrangère
Problèmes économiques

Rapport sur le développement dans le monde
Rapport annuel de la Banque Mondiale
Rapport annuel du Comité d'aide au développement de l'OCDE
Rapport annuel de la Banque Asiatique de développement
The Economist

LISTE DES PERSONNALITÉS RENCONTRÉES

Son Excellence M. François Barry Delongchamp, Ambassadeur de France à Singapour

Son Excellence M. Satrio Budihardjo Joedono, Ambassadeur d'Indonésie en France

Son Excellence M. Edouard Braine, Ambassadeur de France en Malaisie

Son Excellence M. Samuel Le Caruyer de Beauvais, Ambassadeur de France aux Philippines

Son Excellence M. Gérard Cros, Ambassadeur de France en Indonésie

Son Excellence M. Herman Hochstadt, Ambassadeur, Singapour

Son Excellence M. D. Jasudasen, Ambassadeur de Singapour en France

Son Excellence M. Klauspeter Schmallenbach, Ambassadeur représentant de la Commission européenne en Indonésie

Son Excellence M. Hector K. Villarroel, Ambassadeur des Philippines en France

Mme Claude Abily, deuxième secrétaire, Ambassade de France aux Philippines

M. Hubert d'Aboville, président de PAMATEC aux Philippines

M. Marzuki Achmad, membre du Parlement indonésien

Mme Josefina A. Agravante, université des Philippines Diliman

Dato Ah Lek, ministre des ressources humaines à Kuala Lumpur

M. Paul J. Alapat, économiste en chef, Indosuez, Singapour

M. Michel Antraigue, expert français auprès du ministre des investissements, Jakarta

M. Mohamed Ariff, directeur adjoint, Institut malaisien de recherche économique

M. Arif Arryman, directeur, ECONIT, Jakarta

M. Pierre Aussage, attaché de coopération technique, Ambassade de France à Singapour

Mme Marie Bakker, Franklin France, Singapour

Mme Martine Baranger, Sous direction Asie du Sud-Est, ministère des affaires étrangères

M. Pierre Barroux, directeur général adjoint de la Fondation Europe-Asie

M. Eric Basset, Renault, Singapour

Mme Bendara Bendasak, CFPI, Singapour

M. Jean-Claude Bernard, chef du service d'expansion économique en Malaisie

M. Eric Berti, Sous direction Asie du Sud-Est, ministère des affaires étrangères

M. Serge Besanger, directeur d'Eurogen, Singapour

Dato Zainol Abidin Bin Abd Rashid, secrétaire général, ministère des ressources humaines, Kuala Lumpur

M. Rosly Bin Ahmad, directeur adjoint, Institut franco-malaisien

M. Bohning, directeur du bureau de l'OIT à Manille

M. H. Bomer Pasaribu, syndicat SPSI, Jakarta

Mme Servane Bonnet-Esculier, Cabinet Rogers et Wells, Singapour

M. Bourgey, Président de l'Institut National des langues et civilisations orientales

Mme Brigitte Bouvet, attaché commercial, poste d'expansion économique à Singapour

M. Christophe Bres, consultant, AFPI, Kuala Lumpur

M. Soemadi Brotodiningrat, directeur général des affaires économiques, ministère indonésien des affaires étrangères

M. David Camroux, directeur du programme Asie-Europe à l'Institut d'Etudes politiques de Paris, chercheur associé au CERI

M. Olivier Chambard, Premier conseiller, Ambassade de France en Indonésie

M. Choo Thiam Siew, directeur adjoint du National Arts Council, Singapour

M. Kerk Chooting, vice-ministre du commerce extérieur et de l'industrie, Kuala Lumpur

Mme Isabelle Chouvet, Chargée de mission, CNPF International

M. René Consolo, deuxième secrétaire, Ambassade de France à Singapour

M. Franck Crespin, responsable marketing de la French Business Association à Singapour

Mme Ida Yusi Dahlian, président de la Commission de la santé, des affaires sociales, de la population et des femmes du parlement indonésien

Colonel De Linage, attaché de défense, Ambassade de France aux Philippines

M. Gabriel de Taffin, CIRAD, Jakarta

Mme Jacky Deromedi, Société Aprim, Singapour

M. Bernard Di Tullio, président des conseillers du commerce extérieur et président directeur général de Technip en Malaisie

M. Jean-Christophe Donnelier, sous directeur, direction des relations économiques extérieures, ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

M. Jacques Dumasy, chef des services d'expansion économique en Indonésie

M. Frédéric Duprez, Vallaurec, Singapour

M. Thomas Eggenburger, administrateur adjoint pour la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse à la Banque Asiatique de développement, Manille

M. Patrice Egron, directeur de la Banque Paribas en Indonésie

M. Donald Emerson, professeur de relations internationales à l'Université du Wisconsin, Etats-Unis

M. Bernard Estrade, bureau de l'AFP en Indonésie

M. Tubagus Feridhanusetyawan, Centre d'Etudes Internationales et Stratégiques, Jakarta

M. Roger Ferrari, directeur de Gec Alsthom aux Philippines

M. Renaud Fessaguet, directeur de l'Alliance Française à Manille

M. Flipo, AFP, Manille

M. Sylvain Fourcade, conseiller commercial, poste d'expansion économique à Singapour

M. Henri Fremon, chef du service d'expansion économique aux Philippines

M. Gilles Garachon, coordinateur Asie, direction des relations culturelles, scientifiques et techniques, ministère des affaires étrangères

M. Jorge Garcia Garcia, directeur économique, Banque Mondiale, Jakarta

M. Uwe-Jens Gemba, directeur de la Deutsche Schule à Manille

M. Jacques Gérard, président de la Commission des affaires économiques, fiscales et financières du Conseil Supérieur des Français de l'étranger

M. Daniel Gillen, président de la Chambre de commerce franco-malaisienne et premier vice-président et représentant régional de la BNP à Kuala Lumpur

Mme Daisy Goh, directeur pour l'Europe de l'Economic Development Board, Singapour

Mme Nadia Gourievedis, Quinette Gallay Asia, Singapour

M. André Grasso, Bureau Asie du Sud et du Sud-Est, direction des relations culturelles, scientifiques et techniques, ministère des affaires étrangères

M. Stéphane Gruenberg, sous direction Asie du Sud-Est, ministère des affaires étrangères

M. Jacques Gruselle, directeur de l'Institut franco-malaisien

M. Thierry Haller, Vallaurec, Singapour

M. Jean-Michel Harzic, maison de la France, Singapour

M. Louis-Paul Heussaf, président, Supply oilfield services Inc., Philippines

Datin Paduka Hajah Zaleka Binti Ismail, ministre de l'unité nationale et du développement social, Kuala Lumpur

M. Greet Jaspaert, centre de recherche Asie/Pacifique, université de Stanford, Etats-Unis

M. Marcel Jouve, conseiller culturel, scientifique et de coopération aux Philippines

M. Abdul Kadir AB. Latiff, relations commerciales bilatérales, ministère du commerce extérieur et de l'industrie, Kuala Lumpur

M. Amand Karunakaran, responsable des opérations internationales au Trade Development Board, Singapour

M. Merlyn Kasimir, directeur, relations commerciales bilatérales, ministère du commerce extérieur et de l'industrie, Kuala Lumpur

Mme Kuncoro, Centre for Policy and Implementation Studies, Jakarta

M. Dendy Kurniawan, chercheur, Econit, Jakarta

M. Kwik Kian Gie, économiste, Jakarta

M. Lau, professeur à l'université de Stanford, Etats-Unis

Mme Elizabeth Laurin, sous directeur, ministère des affaires étrangères

M. Pascal Le Deunff, premier secrétaire, Ambassade de France en Malaisie

M. Lee Boonyang, ministre des ressources humaines, Singapour

Mme Lee Tsao Yuan, directeur de l'Institue of Policy Studies, Singapour

M. Bernard Lefort, membre du Bureau permanent du CSFE

M. Patrick Lemarchand, directeur de Systra aux Philippines

Mme Wynne Leong, directeur adjoint pour l'Europe, EDB, Singapour

M. Liew Chin Choy, directeur du National Arts Council, Singapour

M. Lim Chong-Yah, professeur d'économie, à la Nanyang Technological University, président du national Wages Council

M. Liu Thai Ker, président du National Arts Council, Singapour

M. Fritz Loebus, représentant adjoint du PNUD, Jakarta

M. Daniel F. Mallet, senior Adviser, SGV and Co, Philippines

Mme Rosario Manalo, vice-ministre des affaires étrangères, Manille

M. Christophe Mariot, Paribas, Jakarta

M. Philippe Martel, conseil culturel et de coopétation scientifique et technique en Indonésie

M. Hervé Martin, directeur financier du Crédit Agricole Indosuez à Singapour

M. Daniel Maury, directeur de l'école française de Manille

M. Mickael Meow Chung, Institut malaisien de recherche économique, Kuala Lumpur

M. Marc Mercier, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie franco-indonésienne

M. Maurice Morea, directeur de la French Business Association, Singapour

M. Shun Ichi Murata, représentant du PNUD aux Philippines

M. Ramon Myers, professeur à l'université de Stanford, Etats-Unis

Mme Angeline NG, directrice générale adjointe de la French Business Association à Singapour

M. Muhamad Noor Yacob, sous secrétaire, ministère des ressources humaines, Kuala Lumpur

M. Olivier Noury, conseiller commercial, poste d'expansion économique à Kuala Lumpur

M. François-Xavier Ortoli, ancien ministre, ancien commissaire européen, représentant du gouvernement français au Conseil des gouverneurs de l'ASEF

M. Olivier Pagezy, chef du bureau " Asie de l'Est et Océanie ", Direction des relations économiques extérieures, ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

M. Philippe Pellegrin, directeur général du Crédit Agricole Indosuez à Singapour

M. Thomas Perianu, secrétaire général du Comité Asie/Pacifique, CNPF International

M. Rémi Perraud, premier conseiller, Ambassade de France à Singapour

M. Dominique Perreau, directeur des affaires économiques et financières, ministère des affaires étrangères

M. Patrick Pillon, attaché financier pour l'Asie du Sud-Est, Singapour

M. Eric Pillotin, premier secrétaire, Ambassade de France en Indonésie

M. Michel Piquet, Siplast, Singapour

M. Michel Prom, premier secrétaire, Ambassade de France en Malaisie

M. Rizal Ramli, directeur d'ECONIT, Jakarta

M. H. Rasyid BDB, syndicat FSPSI, Jakarta

M. Cyril Rocke, président de Finacor aux Philippines

Mme Catherine Rodriguez, attaché de coopération scientifique et technologique, consulat général de France à San Francisco, Etats-Unis

M. Henri Roux, conseiller pour les affaires sociales pour l'Asie du Sud-Est, Singapour

M. le professeur Sadli, économiste, Jakarta

Mme Françoise Saliou, Sous-Directeur, Direction des relations économiques extérieures, ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Mme Véronique Salis, chef du secteur Asie-Océanie, centre français du commerce extérieur

Dato Santhananaban, directeur d'Europe, ministère des affaires étrangères, Kuala Lumpur

M. Sanyoto Sastrowardoyo, ministre d'Etat aux investissements, président du BKPM, Jakarta

M. Calogero Sciandra, Institut franco-malaisien

Mme Cécile Sellier, attaché financier pour l'Asie du Sud-Est, Singapour

M. H. TB. Rachmat Sentika, membre du Parlement indonésien

M. Jean Michel Severino, vice-président, Banque Mondiale

Mme Tan Shean Ling, directeur adjoint, EDB, Singapour

M. Sim Li-Chen, directeur, Trade Development Board, Singapour

M. Franck Simaer, consul de France à Manille

Mme Evelyn Soriano, interprète, Manille

M. Sutara, vice-président du groupe DJAJANTI, Jakarta

M. Denis Sylvano, Babych, Singapour

M. Kelvin Tan, vice-président, Temasek, Singapour

Mme Ofelia Templo, directeur général adjoint de la National Economic Development Authority (NEDA), Manille

M. Tham Hock Chee, directeur division du développement, Trade Development Board, Singapour

M. Tohap, syndicat SBSI, Jakarta

Mme Vasseur, deuxième secrétaire, Ambassade de France en Indonésie

M. Celeste S. Vinzon, directeur adjoint, Bureau de la programmation et de la coordination, ministère des affaires étrangères à Manille

M. Christianto Wibisono, directeur d'Informasi, Jakarta

M. Yeo Gual Kwang, membre du Parlement, Singapour

M. Yeok Lam Keong, département de la stratégie, Government Investment Corporation, Singapour

Mme Yu Foo Yee Shoon, secrétaire général adjoint du NTUC, Singapour

TABLE DES SIGLES

AEFE : Agence pour l'enseignement français à l'étranger
AFTA : Asian Free Trade Area
AIA : Asean Investment Area
AIBD : Asian Institute for Broadcasting Development
AICO : Asean Industrial Cooperation Scheme
ALENA : Association de libre-échange nord américaine
APEC : Asian Pacific Economic Cooperation
APRONUC : Autorités provisoires des Nations-Unies au Cambodge
ARF : Asian Regional Forum
ARF : Asian Regional Forum
ASA : Association de l'Asie du Sud-Est
ASEAN : Association of South-East Asian Nations
ASEM : Asian European Meeting
BASD : Banque Asiatique de Développement
CPF : Central Provident Fund
DALF : Diplôme Approfondi de Langue Française
DELF : Diplôme d'Etudes en Langue Française
EAEC : East Asia Economic Caucus
EDB : Economic Development Board
FELDA : Federal Land Development Authority
GCI : Groupe de Consultation International
HDB : Housing Development Board
IDE : investissements directs étrangers
MAPHILINDO : Malaisie-Philippines-Indonésie
MTPDP : Mid Term Philippines Development Program
NEDA : National Economic and Development Authority
NEP : New Economic Policy "
NPI : Nouveau pays industrialisé
NTUC : National Trade Union Congress
OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OPTAD : Organisation for Pacific Trade and Development
PAFTA : Pacific Area Free Trade Association
PBEC : Pacific Basin Economic Council
PECC : Pacific Economic Cooperation Council
PNUD : Programme des Nations-Unies pour le développement
PVD : Pays en voie de développement
SEAMEO : Organisation des Ministres de l'Education d'Asie du Sud-Est
TESDA : Technical Education and Skills Development Authority

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1 : Les stocks d'investissements étrangers
Fig. 2 : Le commerce extérieur des pays de l'ASEAN
Fig. 3 : Un exemple de développement en Asie du Sud-Est
Fig. 4 : Le carrefour javanais
Fig. 5 : Spécialisation automobile japonaise en Asie du Sud-Est
Fig. 6 : Evolution du produit national brut (PNB)
Fig. 7 : Démographie et évolution des structures
Fig. 8 : Poids de l'ASEAN dans le commerce mondial
Fig. 9 : Part de l'ASEAN dans les importations des grands pays industrialisés
Fig. 10 : Part de l'ASEAN dans les exportations des grands pays industrialisés
Fig. 11 : Part du Japon dans les investissements directs étrangers
Fig. 12 : Echanges avec le Japon
Fig. 13 : Le fait chinois dans le monde 1980-1985
Fig. 14 : Secteurs les plus concurrencés par la Chine
Fig. 15 : Anneau des pays-membres de l'OTASE (1954)
Fig. 16 :La structure du commerce américain par pays, 1905-1909
Fig. 17 : Structure des échanges entre les Etats-Unis et les nouveaux pays industrialisés d'Asie-Pacifique, en 1984-1986
Fig. 18 : Echanges avec les Etats-Unis
Fig. 19 : Investissements américains en Asie du Sud-Est
Fig. 20 : Les échanges avec l'Union européenne
Fig. 21 : La structure par produits des échanges avec l'Union européenne
Fig. 22 : Les échanges commerciaux de la France avec les quatre pays de 1992 à 1997
Fig. 23 : Le solde commercial de la France avec l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et Singapour
Fig. 24 : Les grands contrats remportés depuis 1995 à Singapour
Fig. 25 : Evolution trimestrielle de nos échanges
Fig. 26 : Structure des importations françaises en provenance d'Indonésie, Malaisie, Philippines et Singapour
Fig. 27 : Les investissements directs en Asie du Sud-Est
Fig. 28 : Implantations françaises en Asie (filiales)
Fig. 29 : Encours des investissements directs français en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et à Singapour
Fig. 30 : Part des flux d'IDE français dans le total des flux d'investissements directs des quatre pays
Fig. 31 : Répartition du stock des investissements étrangers à Singapour entre 1990 et 1995
Fig. 32 : Les flux d'investissement directs français dans l'ASEAN et dans les quatre pays
Fig. 33 : Evolution des crédits de la DGRCST sur le titre IV

NOTES DE BAS DE PAGE

1 L'ensemble du projet d'avis a été adopté par un vote au scrutin public par 121 voix et 48 abstentions (voir en annexe le résultat du scrutin).

2 Voir à la fin de ce rapport, la liste des personnalités rencontrées.

3 Ce choix est dû en large partie à leur importance et au fait que d'autres pays de la région ont déjà fait l'objet de précédents rapports :

- " Pour une politique européenne et française face au Japon " JO Avis et rapport du Conseil économique et social n°21 du 19.08.1991 présenté par Madame G. Beaux ;

- " Les relations extérieures de la France avec le Vietnam, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la Birmanie " JO Avis et rapport du Conseil économique et social n°4 du 12.03.1994 présenté par M. J. Billet ;

- " Les relations franco-chinoises " JO Etude n°7 du 17.11.1995 présentée par M. M. Brasier.

4 Banque Mondiale ; Le miracle de l'Asie Orientale ; Oxford university Press 1997.

5 Daniel Besson et Marc Lanteri ; Ansea, la décennie prodigieuse ; Notes et Etudes documentaires - La Documentation française - 1994.

6 Indonésie, Malaisie, Philippines et Singapour.

7 Michel Fouquin, Evelyne Dourille-Feer, Joaquim Oliveira-Martins ; Pacifique, le recentrage asiatique ; Economica - Paris - 1991.

8 Daniel Besson, Marc Lanteri ; Ansea, la décennie prodigieuse ; La Documentation française - Notes et Etudes Documentaire, n°4992 - 1994.

9 Daniel BESSON, Marc LANTERI, op. cit.

10 Daniel BESSON, Marc LANTERI, op. cit.

11 Depuis, le mouvement s'est retourné, ces pays subissant la concurrence de la Chine et dans une moindre mesure du Vietnam et de l'Inde.

12 Les notes bleues de Bercy ; Une sortie du sous-développement ? L'industrialisation par les exportations et les pays d'Asie ; octobre 1997.

13 Supérieur à 30 % soit le double du taux d'épargne en Amérique Latine.

14 Voir annexe n°1.

15 Le Central Provident Fund constitue un système d'épargne forcée par le prélèvement des cotisations retraites qui sont obligatoirement capitalisées.

16 Ceci a conduit à la cessation de paiement en 1983.

17 En Malaisie, les exportations de produits électroniques et électriques représentent en 1997 plus de la moitié des exportations totales du pays. Les circuits électroniques intégrés constituent à eux seuls 25 % des exportations malaisiennes alors que la part des produits " traditionnels " (huile de palme, pétrole brut et gaz liquéfié) s'est élevée respectivement à 4,9 %, 3,2 % et 3 % des ventes.

18 “ Au début des années 90, les usines NIKE employaient 75 000 ouvriers de la Corée à l’Indonésie où, dans l’usine de SERANG, près de Djakarta, le travail se payait 7,50 francs par jour ” par Hugues Tertrais “ Asie du Sud-Est - Le décollage ” - Le Monde Editions - 1996.

19 Michel Gilquin ; La Malaisie ; Karthala 1996.

20 Eric Bouteiller, Michel Fouquin ; Le développement économique de l'Asie Orientale ; Collection Repères - La Découverte 1995.

21 Philippe d'Arvisenet et Jean-Pierre Petit ; Echanges et finance internationale - Les enjeux ; Edition La Revue Banque - Aôut 1996.

22 Dans les années soixante dix à Singapour, au début des années quatre vingt dix pour la Malaisie.

23 Sauf à Singapour, le ratio de la dette par rapport au PIB s’est fortement accru à partir de la fin des années quatre vingt. En 1990, il avait franchi la côte d’alerte de 50 % aux Philippines et en Indonésie. Il ne s’agit évidemment pas de la seule explication à la crise financière même si elle y a contribué. Sur celle-ci, voir infra II, B, 4. “ La crise financière : une remise en cause du miracle ? ”.

24 D’après le titre de l’ouvrage de Denys Lombard ; Le carrefour javanais, essai d'histoire globale ; Editions de l'école des hautes études en sciences sociales.

25 Rodolphe de Koninck ; L'Asie du Sud-Est ; Masson géographie - 1994.

26 “ Les estimations récentes de modèles de gravité (Wang et Winters, 1991 ; Hamilton et Winters, 1992 ; Frankel, 1992 ; Frankel et Wei, 1992 ; Baldwin, 1994) nous donnent quelques ordres de grandeur : toutes choses égales par ailleurs, un pays échangera 50 % de plus avec un pays deux fois plus proche qu’un autre ; 70 % de plus avec un pays deux fois plus grand qu’un autre ; 25 % de plus avec un pays deux fois plus riche qu’un autre. En conséquence, les flux d’échanges de la zone asiatique dans leur ensemble devraient continuer à croître en pourcentage du PIB mondial à condition que la forte croissance de ces économies se maintienne ” in Jean-Marc Germain et Stéphanie Guichard ; L'Asie du Sud-Est : quelle perspective de croissance à moyen terme ? ; Economie et Statistique n°311-1998-1.

27 Sur ces trois points voir infra III, A Les relations avec le Japon, premier partenaire commercial de la zone.

28 Les quatre Dragons sont Hong-Kong, Taïwan, la Corée du Sud et Singapour.

29 L’accord monétaire du Plaza en 1985 a entraîné, entre autres choses, un renchérissement du yen par rapport au dollar. Celui-ci a perdu la moitié de sa valeur.

30 L’ASA regroupait la Thaïlande, la Fédération de Malaisie et les Philippines.

31 La voiture ASEAN devait favoriser une spécialisation inter-industrielle. Les industriels devaient proposer la fabrication d’un type de composants qui, exporté dans l’ASEAN, bénéficierait d’un abattement douanier de 50 %. Il s’est révélé très difficile d’identifier des partenaires et le programme a sombré lorsque l’Etat malais a décidé de promouvoir une voiture nationale (la Proton Saga). En 1988, une initiative de Toyota a lancé une nouvelle version de l’AIC sous la forme d’un programme “ d’échanges intra-marques ” (brand to brand). Les entreprises qui

s'intègrent dans cet accord bénéficient d'un tarif préférentiel de 50 % sur les pièces en provenance d'un autre pays de l'ASEAN où elles les fabriquent, la valeur de ces importations étant prise en considération dans le calcul du taux d'intégration en vigueur dans plusieurs pays.

32 Egalement connue sous son acronyme anglais, l'Asean Free Trade Area (AFTA).

33 Marc Mangin ; Une deuxième chance pour le "Marché commun" du Sud-Est asiatique ; Le Monde - février 1998.

34 Cette conclusion est contreversée par certains économistes qui considérent que les similitudes de structures permettent d'envisager le développement d'échanges intra-branches (variétés de fils et de tissus, composants automobiles ou électroniques) et offre ainsi davantages d'opportunités que des structures complémentaires. La mesure de la complémentarité des échanges entre les pays de l'ASEAN faite en utilisant les soixante treize branches de la nomenclature CHELEM montre que la structure des échanges entre ces pays évolue timidement d'une division verticale à une division plus horizontale du travail. C'est le cas notamment des échanges bilatéraux entre Singapour et la Malaisie, mais aussi des échanges entre Singapour et la Thaïlande d'une part et la Thaïlande et la Malaisie d'autre part.

35 Plus connu sous le nom de Birmanie.

36 Marc Mangin, article cité.

37 D'après le titre de l'ouvrage de Daniel Besson et Marc Lanteri.

38 Le PNB/habitant était en 1995 de 26 730 dollars à Singapour, de 24 990 dollars en France, de 18 700 dollars au Royaume-Uni, de 19 020 dollars en Italie, de 13 580 dollars en Espagne et de 9 740 au Portugal. Au sein de l'Union européenne il n'était dépassé que par l'Autriche (26 890 dollars), l'Allemagne (27 510 dollars) et le Danemark (29 890 dollars). Exprimés en parité de pouvoir d'achat, les écarts se réduisent mais en même temps Singapour se situe légèrement au dessus des Quinze pays de l'Union européenne. Le PNB/habitant en parités de pouvoir d'achat était en 1995 de 22 730 dollars à Singapour, de 21 250 dollars en Autriche, de 21 230 dollars au Danemark, de 21 030 dollars en France, de 20 070 dollars en Allemagne, de 19 870 dollars en Italie, de 19 260 dollars au Royaume-Uni, de 14 520 dollars en Espagne et de 12 670 dollars au Portugal.

39 On appelle " maladie hollandaise " le fait pour un pays bénéficiant d'une rente exceptionnelle (gaz ou pétrole en général) de ne rien faire pour éviter cette mono-dépendance, de ne pas préparer le pays pour le futur et de financer des dépenses courantes à l'aide de recettes non renouvelables.

40 Source : Banque Mondiale.

41 Au taux de change.

42 Jean-Luc Domenach ; L'Asie en danger ; Fayard - 1998.

43 Source : Banque Mondiale.

44 Cette question sera développée infra dans le cadre du II, B, 5. " La crise financière : une remise en cause du miracle ? "

45 Cette affirmation doit être nuancée pour l'Indonésie et les Philippines.

46 Exception faite de Singapour dont le besoin de financement a fait place à une capacité de financement. L'endettement est quasi inexistant et le pays parvient à augmenter régulièrement et de manière appréciable ses réserves de change.

47 Banque Mondiale ; The East Asian Miracle ; 1993.

48 Déclaration du 29/11/1997 dans l'International Hérald Tribune page 6.

49 Selon M. Ned Saker, Direction de la recherche économique de Société Générale Crosby Securities à Singapour - International Herald Tribune 03/12/1997 page 1.

50 Hal Hill, " The Indonesian economy since 1966 ". Australian National university. Cambridge - University Press - Hong Kong, 1996 - pages 14 à 17.

51 Lee Kuan Yew (Singapour) - Time - 16/03/1998 - page 40.

52 Estimation CIA - International Herald Tribune - 17 et 18/01/1998 page 4.

53 B.J. Habibie - Jakarta 25/05/98 - Internation Herald Tribune 27/05/98 page 7.

54 Fidel Ramos à New-York, le 08/04/1998 - International Herald Tribune - 09/04/1998 page 15.

55 Le 16/03/1998, international Herald Tribune 17/03/1998.

56 Mahatir Bin Mohamad, Singapour Sunday Times 22/03/1998 page 15.

57 Etude de Political and Economic Risk Consultancy - Hong Kong 1998 - International Herald Tribune 03/05/1998 page 4.

58 Il convient de rappeler que le contenu en importations des productions de ces pays est extrêmement élevé.

59 De juin à juillet 1998, le taux d'inflation a été de 8,6 %, ce qui donnerait une projection annuelle de 102 % (hors corrections des variations saisonnières).

60 Il est extrêmement difficile de bénéficier de données précises sur l'évolution du chômage et de l'emploi dans les pays du Sud-Est asiatique parce que les statistiques officielles établies par les ministères du travail ne sont pas fiables et en raison de l'évolution extrêmement rapide de la situation du chômage et de l'emploi.

61 Au second semestre 1997, 832 entreprises philippines ont été touchées et on estime qu'environ 200 firmes licencieront entre janvier et juin 1998. Au cours du dernier trimestre 1997, 32 000 licenciés ont rejoint les 2,5 millions de chômeurs que comptait déjà le pays. Pour le premier trimestre 1998, le ministre du travail avait annoncé un chiffre de 11 000 nouveaux licenciés. Pour 57 % d'entre eux, ces chômeurs proviennent des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce. Ces domaines d'activité ont été affectés par les taux d'intérêts élevés, l'accroissement du coût des importations et la dévaluation du peso.

62 Nicholas D. Kristor " New-York Times ", article politique dans l'International Herald Tribune - 12.06.1998 page 2.

63 idem.

64 International Herald Tribune - 21.07.1998 page 1.

65 Les systèmes existant à Singapour ou en Malaisie sont des systèmes par capitalisation.

66 Cette question a été traitée dans l'avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance des 27 et 28 février 1996, intitulé " L'Organisation Mondiale du Commerce " sur le rapport de M. Olivier Giscard d'Estaing.

67 Sources : Rodolphe de Koninck op. Cité ; Hugues Tertrais op. Cité ; Jean-Luc Domenach op. Cité ; Daniel Besson, Marc Lanteri op. cité.

68 Transfert volontaire des habitants.

69 Rodolphe de Koninck op. cit.

70 En France, les moins de quinze ans représentent environ 20 % de la population totale, chiffre assez proche de Singapour.

71 Dernière année connue.

72 Source : Daniel Besson, Marc Lanteri op. cit.

73 Sources : Jean-Raphaël Chaponnière ; La puce et le riz - Croissance dans le Sud-Est asiatique ; Armand Colin - 1985.

Rodolphe de Koninck op. cit.

74 Source : Rodolphe de Koninck op. cit.

75 Elle avait deux objectifs fondamentaux : l'éradication de la pauvreté et la restructuration de la société en vue de réduire voire d'éliminer la spécialisation professionnelle des ethnies.

76 Maïs, manioc, patates douces, soja.

77 Selon l'expression de Jacques Giri ; Les Philippines, un dragon assoupi ? ; Karthala 1997.

78 Source : Frédéric Durand ; Les forêts en Asie du Sud-Est - Recul et exploitation ; L'Harmattan 1994 et Les forêts indonésiennes à l'orée de l'an 2000, un capital en péril ; Hérodote 1er trimestre 1998.

79 Ce chiffre serait inférieur à 10 % en 1997.

80 7,7 millions d'hectares en 1970, 45 millions en 1980 et 60 millions en 1990.

81 FAO ; Indonesian Tropical Forestry Action Programm ; 1991.

82 Sources : Maurice Moreau ; L'économie de l'Asie du Sud-Est ; Que-sais-je - PUF 1996.

83 t Charles Goldblum ; Enjeux des capitales de l'Asie du Sud-Est - Jakarta et les aléas de la métropolisation ; Hérodote - 1er trimestre 1998.

Rodolphe de Koninck op. cit.

Jean-Luc Domenach op. cit.

84 Sur la tertiarisation voir infra " L'exemple de Jakarta ".

85 Kuala Lumpur a également connu ce phénomène de métropolisation. Cet ancien camp de mineurs, situé au centre du pays témoigne de l'expansion économique de la Malaisie. Ici aussi la croissance a été si rapide que les villages établis à la périphérie de la ville, y sont maintenant emprisonnés. Au total on peut

estimer qu'au moins 10 % des habitants de la conurbation de la vallée de la Klang vivent dans des bidonvilles.

86 Charles Goldblum op. cit.

87 Les Kampung reproduisent l'habitat de type rural.

88 Jean-Luc Domenach op. cit.

89 Rodolphe de Koninck op. Cit. Encyclopédia universalis.

90 Depuis le plan de 1961-1964, le logement a toujours représenté le premier poste budgétaire. En 1985, au sein d'un budget de développement s'élevant à quelque trois milliards de US $, le logement recevait 29 %, l'éducation 7 %, la conquête des terres 6 % et la défense 3 %. La puissance financière du HDB ne s'explique pas seulement par l'importance de la part du budget de l'Etat qui lui revient, mais par son caractère d'entrepreneur, de propriétaire et de commerçant. En premier lieu, non seulement la régie est-elle un employeur important mais aussi et surtout elle est le principal entrepreneur dans l'île, le sort de l'industrie de la construction et celui des architectes étant étroitement liés à celui du logement social. En second lieu, le HDB est un important propriétaire immobilier certes mais aussi foncier, disposant de droits d'expropriation exceptionnels. En troisième lieu, la puissante régie du logement commercialise ses appartements. L'objectif de l'ambitieux programme de développement d'accession à la petite propriété du logement lancé en 1964 - un taux de propriété privée de 100 % en 1999 - est en bonne voie d'être atteint dans une société où la consommation est systématiquement encouragée, tout comme l'épargne, elle-même en bonne partie gérée par l'Etat. D'ailleurs, pour accéder à la propriété d'un logement, les Singapouriens peuvent en quelque sorte " hypothéquer " leurs fonds d'épargne. Enfin, le HDB demeure le gestionnaire de la vingtaine des News Towns (villes nouvelles) qui ceinturent la région urbaine centrale. Cette gestion concerne non seulement l'habitat lui-même, lequel fait l'objet de constantes améliorations, mais aussi les services essentiels et surtout les loisirs, dans ces cités ayant fait l'objet de la redistribution de la population.

91 Jean-Louis Margolin sous la direction de David Camroux et Jean-Luc Domenach ; Le rêve asiatique de Singapour in L'Asie retrouvée ; Editions du Seuil 1997.

92 En raison de l'interdépendance des économies de l'ASEAN, la crise a affecté néanmoins la cité-Etat. L'Asie du Sud-Est présentait le tiers des exportations singapouriennes, elle y a beaucoup investi. Plus de 17 % de ses crédits bancaires ont été effectués en Malaisie, en Thaïlande, en Corée du Sud et aux Philippines. L'exposition des banques singapouriennes n'y est pas négligeable : plus de 22 milliards de dollars dont 3,2 milliards en Indonésie et près de 15 milliards en Malaisie (Source : " Singapour s'efforce d'atténuer les effets de la crise " - Jean-Claude Pomonti - Le Monde, 3 mars 1998).

93 Entretien avec M. François-Xavier Ortoli, ancien Ministre, ancien Président de la Commission européenne et Président du CNPF International depuis 1989.

94 Voir infra chapitre I, III, B, 2. " L'influence de la diaspora chinoise ".

95 Adam Schwarz, Council of fonction relations, International Herald Tribune - 19.06.1998.

96 B. J. Habibie, Interview au Washington Post, International Herald Tribune, 20.06.1998, pages 1 et 7.

97 International Herald Tribune - 30.07.1998, page 6.

98 World Almanach and Books of Facts - Pharos Books, New-York - 1997.

99 Voir supra chapitre I, II, B, 3. “ La forêt, un patrimoine en danger ”.

100 The Asia and Pacific Review.

101 M. Guonan Ma, Direction des recherches économiques, Salomon Smith Barney, Hong-Kong - International Herald Tribune 30.07.1998, page 11.

102 International Herald Tribune 30.07.1998, page 11.

103 La quote part de la France au FMI est de 5,1 %.

104 La quote part de la France à la Banque Mondiale est de 4,6 %.

105 International Herald Tribune - 03.07.1997 page 13.

106 La participation de la France à la Banque Asiatique de Développement est de 2,4 %.

107 M. Goh Chok Tong, Premier ministre de Singapour - “ Indonesian Observer ” - 27.03.1998, page 1.

108 Voir infra chapitre II, I., A., 1.1.

109 Singapore Sunday Times, 22.03.1998, page 4.

110 International Herald Tribune - 02-09-1998, page 15.

111 International Herald Tribune - 02-09-1998, pages 1 et 15.

112 International Herald Tribune - 02.06.1998, page 8.

113 Political and Economic Risk Consultancy, Hong-Kong 1998.

114 Voir supra I., B., 1. “ L’ouverture aux investissements ”.

115 Leur structure tarifaire reflète ainsi le mode de développement retenu. Les importations induites par les besoins des industries exportatrices sont peu ou pas taxées, c’est souvent le cas des biens d’équipement et des matières premières. Au contraire, les importations qui pourraient concurrencer les productions locales sont soumises à des droits de douanes dissuasifs.

116 Voir supra I., B., 3.2., a) “ Le rôle du Japon ”.

117 Sophie Boisseau du Rocher ; Le Japon et l'Asie du Sud-Est ; Politique étrangère 3-1992.

118 En raison notamment de la mobilisation forcée de millions de paysans en Asie du Sud-Est.

119 Voir supra I., B., “ L’essor d’un troisième pôle économique mondial : la politique d’industrialisation par les exportations ”.

120 Voir infra 3. “ Une nouvelle division du travail ”.

121 Sur le seul secteur privé indonésien, le Japon détient une créance de 23 milliards de dollars américain, l'Allemagne 5,6 milliards de dollars, la France 4,8 milliards de dollars et les Etats-Unis 4,6 milliards de dollars.

122 Seul cadre régional de dialogue politique relatif à la sécurité dans la zone Asie-Pacifique, l'ARF a pour objectif de promouvoir la paix et la stabilité régionale par l'instauration de mesures de confiance, d'une diplomatie préventive et d'une gestion des crises.

123 " Bigémonie ", un terme inventé par M. Fred Bergsten, directeur de l'Institut d'économie internationale, et qui fait référence à la fusion et à la densité des intérêts japonais et américains pour devenir une force dominante dans le monde (Far Eastern Economic Review, 18 juin 1992, page 43).

124 " La marine japonaise dispose d'un tonnage total de 330 000 tonnes et de trois cent trente avions. Elle possède quelque soixante navires de type destroyers et une quinzaine de sous-marins à propulsion électrique-diesel. Le Japon continue d'acquérir des bâtiments ultra-modernes, dont des destroyers de type AEGIS de classe Congo de 7 400 tonnes, navires destinés au combat de surface et à la défense antiaérienne bourrés d'électronique sophistiquée. Le Japon ne possède ni sous-marins à propulsion nucléaire, ni porte-avions. Un navire de 8 900 tonnes destiné au transport de chalands de débarquement (LCAC) est en cours de construction. De capacité océanique, il pourrait aisément être reconverti en porte-aéronefs pour des appareils à décollage vertical de type Harrier ". Pierre Antoine Donnet ; Le choc Europe Asie ; Editions du Seuil - 1998.

125 Déclaration de l'amiral Joseph Prueber, commandant des forces américaines du Pacifique en mai 1997.

126 Sources Maurice Moreau op. cit. Pierre Trolliet ; La diaspora chinoise ; Que sais-je ? PUF - 1994.

127 Denis Lombard op. cit.

128 Voir annexe 6.

129 Le parc industriel de Suzhou connaît quelques difficultés. Il couvre 8 km2 sur 70 prévus et a officiellement attiré 112 entreprises engagées à investir 4,6 milliards de dollars US. Il apparaît de plus en plus sinon comme un échec, du moins comme un projet conflictuel où l'EDB semble s'enliser malgré un appui politique au meilleur niveau, entre des problèmes de taxation, de connexion aux réseaux, et maintenant de marketing.

130 Sources DREE, Services d'expansion économique aux Etats-Unis, en Indonésie et à Singapour.

131 Calculs à partir de la base CHELEM du CEPII.

132 Etude de l'Institut Japonais des affaires internationales (28 juin 1996) citée dans Pierre-Antoine Donnet, " Le choc Europe/Asie " Editions du Seuil, février 1998.

133 Source : François Joyaux ; Géopolitique de l'Extrême Orient ; Editions Complexe 1993.

134 La crainte du nucléaire conduira les pays du Pacifique Sud à signer le Traité de Rarotonga et les pays de l'ASEAN celui de Bangkok en décembre 1995. Il

convient de noter néanmoins que ce dernier n'est pas entré en vigueur. Il n'a pas été ratifié par les Philippines et le protocole n'a pas été signé par les puissances nucléaires.

135 Il conviendrait de citer en outre la question de la place et du rôle du Japon dans la sécurité du Pacifique, les ambitions nucléaires de la Corée du Nord sans compter les récentes démonstrations de l'Inde et du Pakistan en tant que puissances nucléaires.

136 Jean-Luc Domenach op. cit.

137 Recherche de marchés et avantages politiques.

138 Contre 10,8 % et 14,3 % respectivement pour le Japon, 2 % et 6,6 % pour la Chine.

139 Source : Jean Heffer, op. cit.

140 Investissements autorisés de 1967 à 1996.

141 Les principaux investisseurs américains, par ordre décroissant, qui figurent parmi les trente premières entreprises étrangères présentes aux Philippines en termes de capital, sont les suivants :

- American Life Insurance, American Insurance Co. (Assurance) ;
- Coca Cola (boissons) ;
- Caltex (hydrocarbures) ;
- Magnolia Nestlé (ago-alimentaire) ;
- Enron (centrales électriques) ;
- Citibank (banque) ;
- Procter & Gamble (hygiène) ;
- Wyeth (santé) ;
- Texas Instruments et Motorola (électronique).

142 Après des pays asiatiques comme la Malaisie, la Thaïlande, la Corée du Sud.

143 De 55,7 milliards de dollars avec le Japon et de 49,7 milliards de dollars avec la Chine en 1997.

144 Il convient de rappeler que conformément aux promesses électorales du candidat démocrate, l'équipe de Bill Clinton a accordé la priorité aux problèmes internes et en particulier à la croissance économique des Etats-Unis.

145 Il s'agit notamment de l'interprétation de François Raillon ; La crise asiatique, une victoire pour l'Amérique ? ; Futuribles mai 1998.

146 Source : Service d'Expansion économique aux Etats-Unis.

147 Voir supra II, A, 3.2. " La crise met en question le fonctionnement du système multilatéral ".

148 M. Dick Armey, interrogé sur l'Europe, a dit qu'il y avait été une fois et qu'il ne voyait pas l'intérêt d'y retourner.

149 A compter de la conquête des Philippines (1898)

150 Sur l'APEC, voir supra I-C--2.3 " le multilatéralisme souple de l'APEC "

151 En 1993 l'ASEAN représentait 30 % du total des importations de l'UE admises au titre du SPG. En 1995, l'UE a revisé les modalités du SPG pour les produits manufacturés afin d'en répartir plus largement les bénéfices. Ella a pour cela institué " un mécanisme de graduation " en vertu duquel les pays en développement les plus compétitifs vont perdre peu à peu les avantages du SPG pour les secteurs de leur production qui n'en ont plus besoin. Les conséquences de cette mesure ne se font sentir que progressivement sur les exportations et devaient être compensées par le dynamisme des économies.

152 Les parties s'engagent par exemple à étudier la possibilité d'éliminer les entraves aux échanges, à tenir compte de leurs besoins respectifs en vue de faciliter l'accès au marché des deux régions, à créer de nouveaux modèles d'échanges en organisant des rencontres entre les opérateurs économiques, à recommander des mesures de promotion des échanges et à se consulter sur les mesures susceptibles d'influencer ces échanges.

153 Le groupe de CAIRNS comprenait notamment l'Indonésie, la Malaisie et les Phillipines en plus de l'Argentine de l'Australie du Brésil du Canada, du Chili, de la Colombie, de Fidji, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Nouvelle Zélande, de la thaïlande, et de l'Uruguay.

154 Sur l'intégration régionale en Asie, voir supra I-B-3.2 " l'intégration régionale ".

155 SOM : Senior Officials Meeting, SOMTI : Senior Officials Meeting on Trade and Investment.

156 L'ASEF est dirigée par un Conseil de Gouverneurs, dont le représentant français est M. François-Xavier Ortoli, également représentant français au sein du groupe de vision Europe-Asie. Le directeur général de l'ASEF est actuellement le singapourien Tommy Koh, assisté d'un directeur général adjoint français, M. Pierre Barroux.

157 L'auteur de ce rapport, jeune journaliste diplomatique, a assisté à la célèbre conférence de presse de reconnaissance de la Chine de Pekin du Général de Gaulle, où il a dressé une fresque historique de la Chine à travers l'histoire et dans le monde. M. Roger Frey, ministre de l'intérieur, s'est tourné vers son voisin M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères pour lui dire " c'est beau" qui lui a répondu " oui c'est beau ".

158 Notamment dans le secteur des hydrocarbures.

159 Depuis 1994, les télécommunications ne sont plus éligibles aux crédits d'aide liés (consensus OCDE).

160 CNPF International, Comité national des conseillers du commerce extérieur, Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Union des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger, Ordre national des experts comptables.

161 Au sein de l'ASEM, la France anime le groupe sur la propriété intellectuelle.

162 Notre part de marché dans les exportations mondiales était de 5,7 % en 1995, 5,5 % en 1996 et elle est estimée à 5,4 % en 1997.

163 On rappellera que la conférence de Paris était coprésidée par la France et l'Indonésie.

164 Voir infra B " Les investissements français ".

165 Voir supra chapitre I-I-B-2 " Vers une spécialisation de la production : des chaussures de sport aux semi-conducteurs ".

166 L'Asie Orientale comprend : la Chine, Singapour, Hong-Kong, Malaisie, Thailande, Taiwan, Indonésie, Corée du Sud, Philippines.

167 Les stocks des investissements sont les sommes effectivement versées au cours de l'année légale, leur étude permet de suivre l'aboutissement des projets des entreprises et la richesse apportée aux pays. Cependant, surtout en période de crise où les entreprises redéfinissent leur stratégie, ils ne donnent que peu de renseignements sur les tendances à venir, qui sont mieux reflétées par les engagements d'investissements.

168 Les services financiers et d'assurance ont été ouverts sous certaines réserves. Les dernières restrictions procèdent de dispositions constitutionnelles et portent sur l'interdiction aux étrangers de la pratique des professions libérales, la limitation à 40 % du droit de la propriété du sol.

169 La limitation à 49 % de la part étrangère du capital a été levée pour les entreprises dans les domaines autres que la banque et les domaines réservés. Il serait également devenu possible à une entreprise étrangère de posséder jusqu'à 100 % d'une entreprise financière (banques exclues).

170 La répartition entre les différents secteurs est assez équilibrée : 33 % des entreprises exercent leur activité dans les services, 22 % dans les biens de consommation et 45 % dans le BTP, les produits industriels et les biens d'équipement.

171 Ce pourcentage atteint 80 % pour les investissements dans le secteur manufacturier. Le ratio stock d'investissements directs étrangers/PIB extérieur est l'un des plus élevés au monde (67,6 % en 1996). A titre de comparaison, ce ratio en France n'atteignait que 9,6 %, 28,5 % pour le Royaume-Uni et 7,7 % seulement pour les Etats-Unis.

172 Voir supra chapitre I, I., B., 3.2., b " L'institutionnalisation et la structuration d'un marché régional ".

173 Les données disponibles en matière d'investissement étranger ne permettent pas de rendre compte de l'évolution actuelle.

174 Denys Lombard, op cit.

175 L'Institut français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (ORSTOM) est un établissement public à caractère scientifique et technique, placé sous la tutelle des ministères chargés de la Recherche et de la Coopération. Il mène des programmes de recherche dont la finalité est le développement, en partenariat systématique avec les scientifiques du Sud, et en collaboration avec les organismes de recherche français et européens.

Oeuvrant au sein de neuf unités de recherche, plus de 800 chercheurs conduisent leurs travaux dans le cadre de cinq grandes thématiques :

- le milieu physique, ses ressources et l'impact des activités humaines sur l'environnement ;

- l'exploitation des ressources naturelles et le développement viable ;

- la santé et le développement ;

- la ville et le développement ;

- les conditions sociales et les modes de développement.

L'ORSTOM participe au renforcement des capacités scientifiques du Sud, à la formation, à la recherche et à des appuis scientifiques.

Disposant en 1996 d'un budget de 1,1 milliard de francs, l'Institut s'appuie sur un effectif de 2 600 agents, dont plus de 800 chercheurs, 800 ingénieurs, techniciens et administratifs et un millier de personnels de statut divers.

L'ORSTOM mène des recherches en Afrique, dans le Sud de la Méditerranée et dans l'Océan Indien, en Amérique Latine, en Asie, et dans le Pacifique Sud. Il dispose pour ce faire de trente deux centres et missions dont cinq en métropole (Bondy, Brest, Montpellier, Orléans, Paris) et cinq dans les départements et territoires d'Outre-mer (Guyane, la Réunion, Martinique, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française). En Asie du Sud-Est, il est implanté en Indonésie et aux Philippines.

Créé par décret n° 84-429, en date du 5 juin 1984, le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) est un établissement public à caractère industriel et commercial à vocation scientifique placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de la Recherche et du ministère chargé de la Coopération. Il compte sept départements de recherche agronomique spécialisés sur les productions animales et végétales de la zone tropicale.

Les missions du CIRAD ont été fixées comme suit :

- contribuer au développement rural des régions chaudes par des recherches et des réalisations expérimentales ;

- apporter son concours, à la demande de gouvernements étrangers, aux institutions nationales de recherches dans ces domaines ;

- assurer l'information scientifique et technique des milieux scientifiqes, économiques et culturels concernés.

176 Notre coopération avec l'Indonésie est régie par l'accord général du 20 septembre 1969 complété par l'accord dans les domaines de la recherche scientifique et du développement technologique du 8 mai 1979. L'accord cadre conclu avec la Malaisie en 1972 a été ratifié en 1987 seulement par la partie malaisienne. Les relations avec les Philippines s'inscrivent dans le cadre de l'accord de coopération conclu en 1978. Avec Singapour, notre coopération est régie par un accord intergouvernemental datant de 1982.

177 Un expert français est également placé auprès du Malaysian Industrial Development Authority (MIDA).

178 Sur l'exposition " France 98 " voir annexe 9.

179 Sur l'agriculture et la forêt, voir supra chapitre I-II- B-, 2. " Le défi agricole" et 3. " La forêt, un patrimoine en danger ".

180 Créé en 1979, le lycée français de Singapour scolarise sept cent soixante quinze élèves dont six cent quarante quatre français et cent cinquante et un étrangers-tiers. Le lycée français de Jakarta créé en 1967, à l'initiative d'une association de parents d'élèves, scolarise cinq cent un élèves dont quatre cent onze français et quatre vingt dix étrangers-tiers. L'école française de Kuala Lumpur, créée en 1962, scolarise deux cent cinquante cinq élèves dont deux cent un français, deux nationaux et cinquante deux étrangers-tiers. Le lycée français de Manille accueille deux cent six élèves dont cent quarante et un français, quatre nationaux et soixante et un étrangers-tiers.

181 Hausse du yen.

182 La ville-Etat est d'ailleurs le premier exportateur mondial de lecteurs de disques.

183 Sans racine.

184 Texas Instrument a fêté son vingt cinquième anniversaire en Malaisie. Ces multinationales ont beaucoup investi en termes de formation comme en témoigne le nombre décroissant de personnel expatrié. Au fur et à mesure que les entreprises investissent dans des équipements robotisés et de production assistée par ordinateur (CAM Systèmes), une capacité locale se constitue.

185 En raison de l'opacité du fonctionnement des entreprises, de la pratique du « prête-nom », des participations croisées dans différentes sociétés, de l'extrême mobilité transnationale, de l'écran que constitue la place de Hong Kong, etc.

186 Terme qui désigne les magnats chinois d'Asie orientale ; c'est une transcription dialectale du mandarin dajun, littéralement « grand dirigeant » ou « patron ».

187 Par la distinction avec la « zone de solidarité » qui procède d'une logique de développement.